

**PROGRAMME DE RECHERCHE EVALUATIVE  
SUR LES « PÔLES D'EXCELLENCE RURALE » (PER)**

**DIACT**

**Services ruraux, services en milieu rural :  
nouveaux gisements d'emplois**

**RAPPORT FINAL**

**Décembre 2009**

Responsable :

**Emmanuelle BONERANDI**

Maître de conférences

Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines

UMR 5600 Environnement, Ville, Société / Géophile

Avec l'appui de :

**Matthieu BODART**, étudiant en master STDDAD 1<sup>ère</sup> année

**Nicolas ESCACH**, étudiant en master STDDAD 1<sup>ère</sup> année

**Aurore MEYFROIDT**, étudiante en master STDDAD 1<sup>ère</sup> année

et les étudiants du module « Territoires et aménagement en Europe : enjeux et perspectives » -  
master « Systèmes territoriaux, développement durable et aide à la décision » (STDDAD) -  
promotions 2008 et 2009



## **Avant propos**

Le présent rapport a été élaboré dans le cadre du Programme de recherche évaluative sur les Pôles d'Excellence Rurale coordonné par Mme Priscilla De Roo, Chargée de mission à la DIACT, membre de l'Equipe "Développement local et politiques rurales".

Il s'inscrit également parmi les travaux qui ont nourri les réflexions du Groupe de prospective « Evaluation prospective des Pôles d'Excellence Rurale - Préconisations pour l'action publique en direction des espaces ruraux », animé et coordonné par André Torre (INRA) et Priscilla De Roo (DIACt).

Les recherches conduites en vue de la préparation de ce rapport ont bénéficié du soutien financier de la DIACT.

### Citation du Rapport :

BONERANDI E. (coord.) 2009. Services ruraux, services en milieu rural : nouveaux gisements d'emplois. Rapport pour la DIACT, ENS Lettres et Sciences Humaines / UMR 5600 Environnement, Ville, Société, ??? p. + Annexes.

## Sommaire

<b>1. Le projet de recherche : contexte, objectifs et méthodologie</b>	p. 3
1.1. Questionnements généraux	p. 3
1.2. Objectifs du projet	p. 4
1.3. Grille d'analyse des projets PER « services et accueil »	p. 4
1.4. Méthodologie	p. 6
1.5. Présentation du rapport de recherche	p. 10
<b>2. Des projets en phase avec les évolutions démographiques des espaces ruraux</b>	p. 15
2.1. Des types d'espaces ruraux préférentiels	p. 15
2.2. Des dynamiques démographiques contrastées	p. 23
2.3. qui dessinent des priorités en termes de besoins de services	p. 29
<b>3. Les services pour la population : de nouveaux gisements d'emplois</b>	p. 33
3.1. Les domaines d'activité concernés	p. 33
3.2. Les motivations pour créer des emplois	p. 36
3.3. Beaucoup de flous persistent sur les créations d'emplois	p. 38
3.4. Des emplois peu qualifiés	p. 47
3.5. Deux publics doublement ciblés : les femmes et les jeunes	p. 51
<b>4. Organisation territoriale : quid de la polarisation diffuse ?</b>	p. 53

## Table des annexes

## 1.

### **Le projet de recherche : contexte, objectifs et méthodologie**

Sur 376 pôles labellisés sur les deux vagues d'appel à projet, la majorité a concerné la thématique « patrimoine et tourisme ». Seuls 53 PER « services et accueil » ont été labellisés (26 lors de la première vague, 27 lors de la seconde). Si l'on peut s'étonner de la faible attractivité relative de la thématique au regard des mutations résidentielles des espaces ruraux, les 53 projets retenus offrent cependant une large palette d'expérimentations, tant en termes de contexte géographique, d'actions proposées, de configurations que de structures porteuses.

#### **1.1 - Questionnements généraux**

Parmi les critères d'évaluation des projets de l'appel « Pôles d'excellence rurale » (PER) piloté par la DIACT, le cahier des charges retient prioritairement (ou tout du moins par ordre de présentation) l'« ambition en matière d'emploi ». Le document précise que « l'incidence du projet de pôle sur la création d'emplois directs et indirects induits devra être appréciée finement dans le dossier de candidature ».

L'entrée thématique des pôles d'excellence qui concerne l'offre de services et l'accueil des nouvelles populations (« services et accueil ») renvoie explicitement aux dynamiques de renouvellement démographique et aux conséquences de l'arrivée, permanente ou temporaire, de nouvelles populations (très majoritairement originaires de l'espace urbain). Cette dynamique de renaissance rurale, révélée depuis 1975 et amplifiée depuis dans nombre d'espaces ruraux, conduit à des effets à la fois sur l'armature et sur le profil des services à la population en milieu rural. Elle peut servir à maintenir des services, notamment publics, à commencer par l'école, et dans ce cas, l'accueil de populations nouvelles est souvent largement appuyé par les élus locaux, soucieux de conserver les services publics de proximité. Mais elle induit aussi une demande de services nouveaux de la part de la population néo-rurale qui désirent retrouver à la campagne, outre les aménités spécifiques à l'espace d'installation, une offre diversifiée de qualité répondant aux besoins et aux pratiques de populations généralement originaires des pôles urbains. Dans ce cas, la demande peut être relayée ou non, concrétisée ou non par la sphère institutionnelle, les services publics ou les entreprises privées.

Les fonctions de l'espace rural se sont considérablement renouvelées ces dernières années. Aux traditionnelles fonctions productives (qu'elles soient agricoles ou industrielles), se sont substituées les fonctions résidentielles et récréatives (Perrier-Cornet, 2002). En analysant les aménités retrouvées des espaces ruraux et les perceptions renouvelées d'une campagne revisitée, les travaux portent davantage sur l'espace perçu, imaginé, ou rêvé, sur les pratiques, que sur les effets économiques du renouveau rural. Cependant, les travaux de Laurent Davezies nous renseignent sur le passage d'une économie productive à une économie résidentielle (parfois dénommée économie présenteielle ou économie de proximité). Cette mutation entraîne d'importants effets sur les évolutions des territoires (Davezies L., Veltz P., 2006). Le fait moteur de la composante résidentielle des emplois ruraux est le choix de résidences, permanente ou temporaire, qui place au cœur des stratégies de développement la qualité du cadre de vie. D'après l'auteur, les emplois suivent la population (DATAR, 2005 ; Davezies L., 2003).

La renaissance démographique des espaces ruraux par solde migratoire positif est bien connue et spatialisée, il n'en est pas de même de ses effets sur le maintien ou la création de services, qu'ils soient publics ou privés (Thomsin L., 2001). Si certains auteurs font valoir la

« vitalité cachée » de l'emploi rural (Mathieu N, 1997), peu de travaux scientifiques sont consacrés à l'emploi, et au croisement entre mobilité résidentielle et dynamique d'emplois, entre dynamiques démographiques et développement des services en milieu rural (Berger A., Chevalier P., 2001).

Certes, des critères statistiques relatifs à l'emploi sont utilisés pour construire les typologies des espaces ruraux, tels le taux d'activité féminine, le taux d'emplois par secteur d'activité ou le taux de chômage (DATAR, 2003), mais ils sont généralement pris en compte pour renforcer la fonction résidentielle des espaces ruraux (dans leur croisement avec le taux de migrations alternantes, le niveau de motorisation du ménage) ou pour définir le profil et la trajectoire socio-économiques de l'espace d'étude (taux de chômage, emplois dans l'agriculture, dans l'industrie, dans le tertiaire).

L'étude des corrélations entre dynamiques démographiques et développement de l'économie résidentielle, comme double moteur du développement local des territoires ruraux, représente donc un champ particulièrement fertile pour la recherche sur les mutations des espaces ruraux français.

Les données disponibles dans le cadre de l'appel à projet « pôles d'excellence rurale » de la DIACT permettent d'enrichir les connaissances sur le sujet.

## **1.2. Objectifs du projet**

L'objectif du projet est d'organiser une recherche sur l'emploi en milieu rural comme révélateurs des mutations socio-économiques et territoriales des espaces ruraux français, à travers le prisme des services proposés aux populations dans les PER « services et accueil de nouvelles populations ». Un des objectifs du projet est de dégager les contextes facilitateurs de la création d'emplois en milieu rural.

L'entrée thématique des pôles d'excellence qui concerne l'offre de services et l'accueil des nouvelles populations renvoie explicitement aux dynamiques de renouvellement démographique et aux conséquences de l'arrivée, permanente ou temporaire, de nouvelles populations. Cependant, peu de travaux scientifiques sont consacrés à l'emploi, et au croisement entre mobilité résidentielle et dynamique d'emplois, entre dynamiques démographiques et développement des services en milieu rural.

Constatant que l'étude de l'emploi en milieu rural, et des gisements potentiels liés aux évolutions fonctionnelles des espaces ruraux, est peu développée dans les travaux de géographie et d'aménagement, ce thème retient ici l'attention. Le matériau constitué par les réponses à l'appel (examen des dossiers de candidature labellisés lors des deux vagues d'appel à projet de la DIACT) permet de mener une étude exploratoire des nouveaux gisements d'emplois en milieu rural, de leur domaine d'activités, de leur profil ou de leur qualification.

Une ligne directrice guide ce projet. Elle est fondée sur l'idée selon laquelle il existe des contextes, notamment spatiaux et territoriaux, mais aussi économiques et sociaux, spécifiques à l'émergence de nouveaux services à la population en milieu rural.

## **1.3. Grille d'analyse des projets PER « services et accueil »**

Les questionnements qui ont guidé ce projet et ont servi à la mise en place de la grille d'analyse des dossiers PER « services et accueil » labellisés par la DIACT. Ils se déclinent en plusieurs champs :

- **en terme spatial**, il semble exister des types d'espaces ruraux préférentiels dans lesquels sont localisés les PER « services et accueil ».  
Pour accréditer cette hypothèse, les localisations des PER seront confrontées aux typologies existantes des espaces ruraux (typologie INSEE-INRA-DATAR des territoires vécus<sup>1</sup> et typologie SEGESA-DATAR des trois France rurales<sup>2</sup>). Nous testerons l'hypothèse selon laquelle les PER se situent dans des espaces à dynamique démographique de renouvellement par arrivées de nouvelles populations.
- **en terme économique**, l'hypothèse de départ est que les services à la population concernent en premier lieu des services du quotidien et renvoient à des emplois banals (gardes d'enfants, services domestiques afférents au maintien à domicile des personnes âgées, entretien de la résidence, par exemple).  
Les types de services proposés seront analysés ainsi que les types d'emplois qu'ils induisent, tout comme leur valeur ajoutée et leur dimension innovante.  
Cette entrée fait directement référence aux objectifs de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 ». Nous questionnerons l'hybridation française des objectifs européens rapportée à leur application aux espaces ruraux, à savoir une approche en termes d'avantages comparatifs de la proximité territoriale (comme indiquée dans le cahier des charges de l'appel à programme de recherche). L'étude pourrait faire apparaître de nouveaux services, relevant des fonctions d'accueil social du milieu rural (notamment pour pallier la dépendance des personnes âgées, plus généralement l'offre d'encadrement médicalisé), ou des possibilités offertes par le développement des NTIC (Aubert F., Blanc M., 2002).
- **en terme socio-économique**, le rapport entre la demande et l'offre sera questionné.  
Le croisement de questions telles que qui les demande, qui les propose, qui les occupe, qui les utilise, permettra d'interroger à la fois la dimension de genre (dans la part des emplois de services occupés), le profil des populations ciblées par les services d'accueil (ce qui renvoie aux questionnements encore peu défrichés sur les inégalités en milieu rural), le rapport entre populations autochtones et populations nouvellement installées, la durabilité des emplois créés (les emplois de services à la personne étant généralement des emplois à temps partiel, peu rémunérateurs et précaires).
- **en terme socio-territorial** : le rapport entre les populations occupées (ou potentiellement occupées) par les emplois de services et le territoire sera interrogé.  
Ainsi, la création de ce type d'emplois permet-il le maintien de populations sur place. Comment est gérée la distance, la faible densité ? S'agissant de populations qui habitent mais aussi, pour certaines, travaillent, la création de ces emplois constitue-t-elle un vivier pour éviter des migrations domicile-travail de plus en plus longues ? L'emploi suit-il la personne, la personne vient-elle avec son emploi, la personne crée-t-elle l'emploi sur place ?

---

<sup>1</sup> Selon les quatre catégories définies pour l'espace à dominante rurale : rural sous faible influence urbaine, pôles ruraux, périphérie des pôles ruraux et rural isolé.

<sup>2</sup> Campagne des villes (Périurbain de proximité, Rural en voie de périurbanisation) ; Campagnes fragiles (Rural agricole vieilli et peu dense, Rural ouvrier) ; Nouvelles campagnes (Rural à économie touristique, Rural à attractivité touristique résidentielle, Rural en transition) ; Petites villes rurales.

- **en terme d'organisation territoriale**, la création de services à la population constitue-t-elle un facteur attractif des espaces ruraux et un vecteur de transformation des structurations territoriales ?

Il s'agit ici de considérer les types de configuration géographique dans lesquels est pensée la mise en œuvre des services (services itinérants, polarisation par les bourgs-centres, organisation au niveau du bassin de vie, concentration ou diffusion). Bien entendu, cette entrée fera appel aux types de structures porteuses des projets (communales et/ou intercommunales) et aux systèmes d'acteurs locaux impliqués (notamment dans le rapport entre acteurs publics et acteurs privés, le rôle des associations). La notion de « polarisation diffuse », pour reprendre celle d'« excellence diffuse » mise en avant dans l'appel à programme de recherche évaluative de la DIACT, sera interrogée à l'aune des réalisations proposées dans les dossiers de candidature.

Au final, l'objectif du projet est d'organiser une recherche sur l'emploi en milieu rural comme révélateurs des mutations socio-économiques et territoriales des espaces ruraux français, à travers le prisme des services aux populations proposés dans les PER « services et accueil de nouvelles populations ».

Un des objectifs du projet est de dégager les contextes facilitateurs de la création d'emplois en milieu rural.

#### 1.4. Méthodologie

La méthodologie envisagée lors du dépôt du projet de recherche articulait trois moments dans la recherche :

- l'analyse du contenu des dossiers de candidature des projets labellisés « pôles d'excellence rurale » dans la thématique « services et accueil de nouvelles populations selon les questionnements exposés dans la grille d'analyse ;
- l'analyse spatiale par traitement statistique et cartographique;
- des études de terrain parmi les PER « services et accueil » de la région Rhône-Alpes.

Au final, le projet a connu une réorientation méthodologique en raison des difficultés rencontrées en 2007 et en 2008 pour recruter des étudiants-stagiaires dans les département de géographie et d'aménagement des universités de Lyon et de Grenoble et parmi les étudiants géographes de master de l'ENS Lettres et Sciences Humaines, et ce malgré un financement en appui à la recherche (de 1 200 euros nets par étudiants pour le travail demandé). Ainsi les études de terrain portant sur les PER « services et accueil » en Rhône-Alpes n'ont pu être conduites avec satisfaction, faute d'étudiants motivés par les recherches en géographie rurale dans les établissements universitaires rhônalpins, faute également peut-être d'une bonne coordination entre enseignants-chercheurs de géographie et d'aménagement dans la région<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Un stage a cependant été conduit de janvier à avril 2008 sur le PER Handicap : La Royans/Vercors Une montagne accessible à tous. » porté par la Communauté de Communes du Vercors et du Pays Vercors – Royans par Dorine Veyrat, étudiante de licence professionnelle « coordinateurs de projets territoriaux » de l'IUT Carrières sociales de Grenoble. Il a plus particulièrement porté sur l'analyse du système des acteurs par une enquête (entretiens) auprès des acteurs relais du PER et sur l'aide à la réalisation de deux journées de sensibilisation / discussion sur l'accès aux structures et équipements touristiques pour les personnes handicapées. De même, un mémoire portant sur Les processus d'innovation dans les politiques industrielles et d'aménagement du territoire : le cas des pôles d'excellence rurale a été soutenu en juin 2008 par Antoine Grandclément, étudiant du master 2<sup>ème</sup> année « Systèmes territoriaux, développement durable et aide à la décision » - ENS LSH.

Le projet de recherche portait dès l'origine le souci de conduire une recherche profitable à la formation pédagogique à la recherche. Ainsi, les travaux d'analyse ont été menés par les étudiants inscrits dans le module « Territoires et aménagement en Europe : enjeux et perspectives » du Master recherche de géographie « Systèmes territoriaux, Développement Durable et Aide à la Décision », formation portée par l'Ecole Normale Supérieure de Lettres et Sciences Humaines. Chacun des étudiants des promotions 2008 et 2009 inscrits dans ce module d'enseignement (soit 22 étudiants) ont eu en charge l'analyse d'un dossier PER « services et accueil ». Trois étudiants ont été recrutés en 2009 pour compléter le corpus d'analyse sur 13 dossiers PER.

Au total, ce sont donc 35 dossiers de candidature PER « services et accueil » labellisés qui ont été analysés sur un total de 53<sup>4</sup>(cf. document 1).

Le choix de l'échantillon a été réalisé pour couvrir l'ensemble des domaines d'activités de services des différents projets PER (santé, accueil de la petite enfance, personnes âgées, emploi-formation, culture, etc) ainsi qu'une couverture d'ensemble du territoire national.

Une base de données a été constituée en collectant l'ensemble des documents déposés par les porteurs de projets PER 'services et accueil' labellisés sur l'intranet de la DIACT.

Un document de travail de base a été constitué à partir des fiches récapitulatives des dossiers de candidature des 53 PER « services » labellisés déposés sur l'intranet de la DIACT. Ce seul document compte 450 pages.

Les documents relatifs aux dossiers de candidature sont très hétérogènes :

- en nombre (de 4 documents à plus de 40 selon les projets)
- en taille (si l'on s'en tient aux seules fiches récapitulatives des dépôts de projet, certaines font moins de 5 pages, là où les fiches les plus informées atteignent 20 pages, la moyenne se situant autour de 8-10 pages).
- en nature (certains PER s'en tiennent aux informations minimales –fiche de projet- là où d'autres présentent de nombreux documents directement en phase avec le PER – profil des emplois recherchés, lettres d'appui, plans masse, documents budgétaires, etc- ou connexes au PER –diagnostic territorial, charte de développement, bilan d'action Leader, par exemple-).

En conséquence, les informations disponibles pour chaque PER sont inégales. Le traitement des actions envisagées dans les PER est donc soumis à cette inégalité en termes d'informations disponibles (cf. encadré p. 8-9).

L'ensemble des documents présents dans les dossiers de candidature des 35 PER a été analysé selon la grille des questionnements et hypothèses initiaux (cf. supra p. 4 à 6) afin de dégager pour chacun des PER 'services et accueil' les données concernant les localisations par types d'espaces, les dynamiques démographiques en œuvre, les enjeux en termes de services aux populations, la réponse à des besoins en terme de services et les emplois induits, les domaines d'activités, la nature et le profil des services prévus dans les projets, les types de structures porteuses et la dimension innovante en terme social.

Les analyses des dossiers PER ont été complétées par le croisement avec des données typologiques (telle typologie des trois France rurales proposée par la DIACT en 2003 dans l'ouvrage *Quelle France rurale pour 2015 ?*) et statistiques (données issues du recensement général de la population de l'INSEE en termes de dynamiques de population, de profil de la population active, et de niveau de qualification, et de structuration des bassins de vie).

---

<sup>4</sup> 26 dossiers ont été déposés dans la vague A et 27 dossiers dans la vague B.

Cela a permis :

- d'apporter des éléments de connaissance sur les types d'espaces dans lesquels sont inscrits les PER « services et accueil des nouvelles populations », selon le modèle des fiches profils de l'INSEE
- de tester l'hypothèse de configurations territoriales favorables à la mise en place de nouveaux services à la population et d'approfondir le passage d'une économie productive à une économie résidentielle.
- Eventuellement de proposer de nouvelles zones susceptibles de participer au renforcement de l'économie résidentielle en milieu rural.

Il n'a pas été réalisé de traitement systématique des dynamiques démographiques, résidentielles et socio-économiques sur l'ensemble de la France. Le présent rapport a pris appui sur les travaux menés par l'équipe du CESAER de l'UMR INRA, de l'AgroSup Dijon (ENESAD) et du cabinet EPICES qui travaillait sur les *facteurs de localisation et gouvernance des Pôles d'Excellence Rurale*- dans le cadre du Programme de recherche évaluative sur les « Pôles d'Excellence rurale ».

#### **D'un dossier laconique ...**

Le dossier de candidature **PER « Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics » présenté par la Manche numérique (B50005)** est relativement succinct et peu précis sur un certain nombre d'information. Le corpus documentaire mis à disposition est constitué du dossier de candidature accompagné de seulement trois annexes.

Le dossier PER donne des informations assez précises sur les objectifs et la nature du projet, sur son inscription dans une politique locale déjà bien engagée, sur le public visé par l'offre proposée, sur les acteurs engagés dans le projet.

En revanche, un certain nombre de lacunes peuvent être relevées. Le dossier fait état d'un diagnostic territorial : « Pour cela, la structure de pilotage s'est appuyée sur un diagnostic territorial, des groupes de travail, des consultations et la mise en œuvre d'une véritable concertation »<sup>5</sup>. Il aurait été intéressant d'avoir une idée des différentes étapes et échéances qui ont mené à la remise du dossier de candidature PER. Cela aurait permis une analyse plus fine des raisons qui ont mené au choix de sites afin d'implanter des « Visio-relais » ou des « Espaces Publics Numériques », cela d'autant plus que le dossier affirme que les sites sont choisis parmi les plus enclavés et les plus fragiles. De plus, l'impact économique est peu développé, tout comme l'impact en terme d'emplois. Le volume horaire des emplois n'est pas précisé. De manière générale, le dossier est relativement déconnecté du territoire dont il traite (pas de diagnostic, pas de prospective, peu d'étude d'impact).

Les annexes sont de nature peu variée. Pas de cartes, pas de croquis, peu de schémas (un organigramme simpliste de la gouvernance du projet), peu de tableaux (concentrés sur l'annexe concernant le budget prévisionnel pour l'ensemble du projet) viennent compléter le texte. Le budget prévisionnel présente l'information la plus complète et vient apporter des éléments sur les acteurs engagés. L'annexe « gouvernance du projet » ne fait que citer les acteurs engagés sans beaucoup de précisions (pas d'historique de la naissance de « Manche Numérique »). Quant à l'annexe « Impact du projet », elle ne donne aucune donnée chiffrée précise sur la nature exacte des emplois créés et il est possible de relever un effet marketing de certains arguments (développement durable car moins de papier consommé, effet levier de la commande publique...).

#### **Documents du dossier :**

- Dossier de candidature au PER version word et version html (document principal)
- « La\_Gouvernance\_Du\_Projet\_B\_50005.doc » (annexe)
- « Budget\_Previsionnel\_B50005.doc » (annexe)
- « L\_Impact\_Du\_PROJET\_B\_50005.doc » (annexe)

<sup>5</sup> Dossier de candidature PER, pp. 1

**...à un dossier pléthorique**

Le dossier de candidature « **Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics** » présenté par le **Syndicat mixte du Pays de Grandlieu, Machecoul et de Logne** présente de très nombreuses annexes (plus de 30 documents différents) de nature variée (plans, cartes, schémas, aspects textuels, photos). Ces documents permettent d'imaginer le projet terminé et de comprendre les tenants et aboutissants de celui-ci. Un powerpoint vient même expliquer de manière simple l'intérêt de la crèche inter-entreprise. De manière générale, le dossier de candidature détaille de façon remarquable les trois sous-projets contenus dans le plan PER : la formation, le logement et la garderie pour les enfants. Chaque sous-projet fait l'objet d'annexes propres et se décompose de manière rigoureuse : échéancier, partenaires, financements. Chaque partenaire du projet est également décomposé. L'impact en termes d'emploi est précisément chiffré et mis en perspective. L'aspect diagnostic n'est pas oublié et des statistiques plutôt récentes (2002-2003) sont données à l'appui de l'argumentation. Seules quelques annexes concernant la structure porteuse (le Pays) comme la charte de pays auraient été bienvenue. Le dossier de candidature paraît donc riche et complet.

**Documents du dossier :**

Dossier de candidature version World et Html

Pilotage\_du\_p\_le.doc

financement\_pole.xls

echeancier.xls

Impacts\_du\_pole.doc

D\_lib\_ration\_habitat\_jeunes.PDF

courrier\_CAF\_engagement\_sur\_op\_ration\_du\_p\_le.jpg

courrier\_soutien\_pole\_cci.jpg

Courrier\_pole\_ADEME.jpg

cahier\_charges\_EQUIPEMENT\_MOBILIER\_residences\_FJT.doc

Deliberation\_pays\_depot\_de\_candidature\_PER.jpg

Plan\_et\_projet\_Creche\_interentreprises

plans\_residence\_FJT\_St\_Philbert.doc

plan\_residence\_FJT\_machecoul.doc

Plan\_et\_projet\_centre\_de\_formation\_horticole

Plan\_residence\_FJT\_LEGE.pdf

dossier\_de\_pr\_sentation\_en\_CROSM.doc

Pr\_sentation\_EXAM\_assistance\_maitrise\_d\_ouvrage

Tableau\_Impacts\_Emploi\_et\_Environnement.doc

CA\_et\_bureau\_Habitat\_des\_Jeunes.doc

statuts\_Centre\_de\_Formation\_Horticole.doc

powerpoint\_de\_presentation\_questionnaire\_et\_projet\_cr\_che.ppt

Convention\_de\_partenariat\_Centre\_Horticole.doc

statuts\_Atlantique\_Habitations\_maitre\_d\_ouvrage\_des\_3\_residences.pdf

Statuts\_ESIM\_maitre\_d\_ouvrage\_creche.doc

statuts\_association\_habitat\_jeune.doc

deliberation\_commune\_Machecoul\_attribution\_du\_terrain\_residence\_FJT.pdf

deliberation\_Lege\_mise\_a\_dispo\_batiment\_residence\_FJT.jpg

deliberation\_st\_philbert\_attribution\_terrain\_residence\_FJT.jpg

Tableau\_financier\_r\_capitulatif\_des\_operations.doc

## 1.5. Présentation du rapport de recherche

La recherche a donc été menée sur un corpus d'intentionnalités d'actions envisagées dans le cadre du financement des PER 'accueil et services' labellisés. Il n'a donc pas s'agi ici d'évaluer le degré de réalisation des PER au regard des projets déposés, mais d'analyser à la fois la construction de l'argumentaire des besoins de services justifié par des contextes démographiques, économiques, sociaux et organisationnels (2<sup>ème</sup> partie du rapport), ainsi que les opportunités de création d'emplois et de types de population concernées, à la fois par la demande et par l'offre (3<sup>ème</sup> partie du rapport). De même, une attention particulière a été portée aux types de structuration spatiale des services envisagés entre organisation par pôles et par réseaux (4<sup>ème</sup> partie du rapport). Enfin, le programme initiée par la DIACT, tant en direction des structures porteuses que des équipes de recherche engagées dans la recherche évaluative, enjoignait les territoires ruraux à innover pour assurer l'excellence diffuse<sup>6</sup>. Au vu du thème de cette recherche, l'attention a été plus particulièrement sur l'innovation sociale des PER 'services et accueil' (5<sup>ème</sup> partie du rapport).

Le présent rapport a été construit dans une approche transversale des 35 dossiers de candidature PER évalués. Il présente donc des résultats globaux construits à la lumière d'analyses réalisées individuellement (chaque étudiant avait en charge l'analyse d'un dossier, l'analyse a donc été réalisée dossier par dossier). Il apporte également des éclairages ponctuels à la lumière des informations (souvent très riches) contenues dans les dossiers de candidature des PER 'services et accueil' labellisés.

Le choix méthodologique de travailler uniquement à partir des dossiers de candidature présente des limites dans l'analyse de projets. Si le choix est assumé de construire une réflexion sur les services à la population comme gisements potentiels d'emplois en milieu rural à partir des intentionnalités des projets, on n'a pu, faute de moyens humains disponibles, tester la validité des résultats « de papier » sur le terrain. Nous en reconnaissons et assumons les limites.

Cependant, certaines analyses de dossier de candidature ont été complétées par un entretien téléphonique avec l'animateur du PER pour évaluer l'évolution entre le projet et la réalisation effective. Ces entretiens montrent que certains projets ont été revus depuis le dépôt du dossier de candidature. Il s'agit là d'une adaptation normale entre un projet et sa mise en œuvre. Ces entretiens ont été réalisés pour les dossiers PER évalués en juin 2009, soit trois ans après la labellisation, ce qui permet de tirer un bilan pertinent.

Certains projets ont aboutis. Ainsi Le PER « Un territoire d'accueil au service de la population » porté par le Syndicat mixte du Pays de la-Châtre-en-Berry (A36004) a été mené à bien<sup>7</sup>. Les deux services proposés (maison des services à la population et maison paramédicale) sont aujourd'hui ouverts à la population. Mais parfois des pans entiers des projets ont été abandonnés sans pour autant remettre en cause les autres actions envisagées. C'est le cas. Ainsi la voilure du PER « Restructuration de l'ancien aérium de Peyraube » porté par la communauté de communes du Pays Viganais a abandonné le projet de création d'un centre d'hébergement touristique au profit du maintien de la création d'un lieu d'accueil pour personnes handicapées et d'une maison de garde médicale. Il en est de même pour le PER « Services intergénérationnels » porté par l'association du Pays Lacs et petite Montagne (A39002) dont seuls les projets portés par la Cdc Valous'Ain, la mairie d'Aromas et d'Arinthod ont abouti alors que le projet de plateforme multiservices de St Julien porté par

<sup>6</sup> Cf. notamment, pour les porteurs de projet, le cahier des charges en date du 15 décembre 2005, et pour les équipes de recherche, l'appel à projets du programme de recherche évaluative daté du 9 mars 2007.

<sup>7</sup> Entretien téléphonique avec le directeur du Syndicat mixte du Pays, septembre 2009.

l'association ADAPEMONT, a très vite été abandonné<sup>8</sup>. Enfin, l'entretien téléphonique avec la secrétaire du Syndicat mixte du Pays Charolais-Brionnais a révélé que le projet du PER « Un pôle d'excellence rurale pour une organisation territoriale du travail en réseau dans le Pays Charolais-Brionnais» (A 71002).avait été totalement abandonné au moment du départ de l'ancien directeur du Syndicat mixte pour la communauté d'agglomération du Grand Roanne, et faute de moyens humains pour animer le projet après son départ. La création projetée de 6 ateliers de sous-traitance industrielle sur le territoire du pays ne sera donc resté un projet « de papier ». Le Pays se tourne aujourd'hui vers d'autres priorités de développement : le tourisme, le SCOT, la démarche « pays d'art et d'histoire ».

Quoiqu'il en soit, la seule analyse des documents fournis à la DIACT par les structures porteuses des PER 'services et accueil' labellisés permettent de d'apporter des résultats quant à la capacité des services ruraux et des services en milieu rural de constituer de potentiels gisements d'emplois. Ces documents offrent également une photographie actualisée des principales dynamiques démographiques, socio-économiques, territoriales et organisationnelles qui touchent aujourd'hui les espaces ruraux français.

---

<sup>8</sup> Entretien téléphonique avec la personne en charge du dossier PER à la communauté de communes Valous'Ain.

**Document 1 - LES PER 'SERVICES ET ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS' LABELLISES PAR LA DIACT**

(en gras, les 35 dossiers de candidature PER analysés)

DEP	n°	INTITULE	PORTEUR
<b>01</b>	<b>A01003</b>	<b>PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse</b>	<b>Communauté de communes de Saint-Trivier-de-Courtes</b>
<b>02</b>	<b>B02009</b>	<b>Maison des Services aux Publics</b>	<b>Pays du Soissonnais</b>
<b>04</b>	<b>A04005</b>	<b>Le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var à votre service!</b>	<b>Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var</b>
06	A06004	Alpes-Maritimes, Montagnes d'excellence : santé et technologies	Conseil général des Alpes-Maritimes
<b>07</b>	<b>B07007</b>	<b>Réseau de santé en milieu rural isolé</b>	<b>Communauté de communes du haut-Vivarais</b>
07	B07015	Mise en réseau de l'accueil de la petite enfance, un enjeu de développement rural global et de lien social	SIVOM de Vernoux
12	B12004	Réseau sanitaire et social pour les malades d'Alzheimer et leur famille en Nord Aveyron	Communauté de communes de la Viadène
<b>12</b>	<b>B12005</b>	<b>Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural</b>	<b>PNR des Grands Causses</b>
<b>15</b>	<b>A15005</b>	<b>Unité pour parkinsoniens</b>	<b>Communautés de communes de Sumène Artense</b>
<b>15</b>	<b>A15008</b>	<b>Maison médicale pluridisciplinaire</b>	<b>Communauté de communes du pays de Massiac</b>
<b>19</b>	<b>A19004</b>	<b>Pôle intercommunautaire d'excellence et de redynamisation rurale (PIERREnfance)</b>	<b>Syndicat Intercommunaire de Développement de Beaulieu-Beynat-Meyssac</b>
<b>19</b>	<b>B19013</b>	<b>Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux</b>	<b>Fédération du pays de Haute-Corrèze</b>
<b>23</b>	<b>A23004</b>	<b>Pôle domotique et santé de Guéret</b>	<b>Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury</b>
<b>23</b>	<b>B23004</b>	<b>Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine</b>	<b>Communauté de communes du Pays Sostranien</b>
26	B26007	Handicap : le Royans-Vercors pour une montagne accessible à tous	Communauté de communes du Vercors
27	A27001	NOUVELAJ (NOUVELles Actions pour la Jeunesse)	Syndicat mixte du pays d'Avre et d'Iton
<b>29</b>	<b>A29005</b>	<b>Pôle des Métiers</b>	<b>Communauté de communes du Pays de Landivisiau</b>
<b>30</b>	<b>A30005</b>	<b>Restructuration de l'ancien aérium de Peyraube</b>	<b>Communauté de communes du pays Viganais</b>
35	A35001	Maison de santé du pays Guerchais	Communauté de communes du Pays Guerchais
<b>36</b>	<b>A36004</b>	<b>Un territoire d'accueil au service de la population</b>	<b>Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry</b>

38	A38011	Royans Vercors Santé	Communauté de communes du Massif du Vercors
39	A39002	<b>Services intergénérationnels</b>	<b>Association du pays Lacs et petite Montagne</b>
40	B40001	<b>Proximité et cohésion sociale en Pays Landes de Gascogne</b>	<b>Pays des Landes de Gascogne</b>
43	A43006	<b>PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services</b>	<b>Sydec Allier Allagnon</b>
44	B44002	<b>Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi</b>	<b>Syndicat mixte du Pays de Machecoul et de Logne</b>
46	A46005	<b>Pôle d'Excellence Rural Cahors, Vignoble du Lot et Territoire</b>	<b>Association de coordination du pays de cahors et du sud du Lot</b>
46	B46002	<b>Pays Est Quercy Territoire d'Excellence Culturelle</b>	<b>Pays Est Quercy</b>
48	B48005	Télé-médecine en zone rurale de montagne	Conseil général de Lozère
49	B49005	Création d'une offre innovante en matière d'accueil de la petite enfance	Communauté de communes de Beaufort-en-Anjou
50	B50005	<b>Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics</b>	<b>Syndicat mixte Manche numérique</b>
51	B51002	<b>Pôle relais nature-sport-santé</b>	<b>Communauté de communes de la Côte des Noirs</b>
51	B51003	<b>Création d'une maison d'accueil rurale pour personnes handicapées psychiques âgées à Sompuis</b>	<b>Pays Vitryat</b>
53	B53001	<b>Pays de Château-Gontier : les services à la population</b>	<b>Communauté de communes du Pays de Château-Gontier</b>
53	B53006	Haute Mayenne terre d'accueil	Pays de Haute Mayenne
53	B53008	Création d'une Maison des Services aux Publics	Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
54	A54008	Construction d'un ensemble immobilier destiné à la maison de la santé et à la pharmacie de Vicherey	Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois
54	B54014	<b>HQE et NTIC du foyer d'accueil spécialisé du Mirabée</b>	<b>Etablissement Public de Coopération intercommunale du Mirabée</b>
55	B55009	Pays Barrois : l'excellence territoriale au service des personnes dépendantes	Syndicat mixte Pays Barrois
56	A56001	<b>Pays de Ploërmel : un territoire mobilisé pour l'accueil des populations et des entreprises</b>	<b>Syndicat Mixte Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne</b>
64	A64003	Développement d'un plateau de services sur le canton d'Arzacq	Communauté de communes du canton d'Arzacq
65	A65009	<b>L'enjeu de la ruralité de demain : de nouvelles fonctions de l'espace rural pour de nouveaux services</b>	<b>Syndicat mixte du pays des Côteaux</b>

67	B67002	Projet médical de la clinique Saint-Luc	Communauté de communes de la Haute-Bruche
69	A69002	<b>Centre de ressources Habitat et Environnement</b>	<b>Communauté de communes Hauts du Lyonnais</b>
69	A69003	<b>Dispositif Emploi Formation Innovation (DEFI)</b>	<b>Communauté de communes de Chamousset-en-Lyonnais</b>
70	A70001	<b>Mise en réseau de services grâce aux TIC</b>	<b>Association du pays des 7 Rivières</b>
70	B70005	<b>La Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air</b>	<b>Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en haute-Saône</b>
71	A71002	<b>un pôle d'excellence rurale pour une organisation territoriale en réseau</b>	<b>Syndicat mixte du pays du Charolais-Brionnais</b>
81	A81003	Accueil de la population - Services publics	Pays Sidobre - Monts de Lacaune
81	B81010	Habitat-services et Développement durable	Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou
85	A85002	<b>Maison des services publics et de l'économie</b>	<b>Communauté de communes du Pays né de la mer</b>
85	B85004	Pôle santé multisites de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
86	B86008	<b>Développement de services innovants à la population rurale de la Vienne</b>	<b>Conseil général de la Vienne</b>
89	B89001	<b>Pôle de services</b>	<b>Syndicat Mixte du pays du Tonnerrois</b>

Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

## 2.

### Des projets en phase avec les évolutions démographiques actuelles des espaces ruraux

Le cahier des charges de l'appel à projet PER de la DIACT stipulait aux structures porteuses intéressées la nécessité d'un « ancrage rural fort ». Ainsi, les projets pris en compte devaient être portés par des acteurs et organismes situés dans les territoires ruraux qui recouvrent toutes les communes situées en zones de revitalisation rurale (ZRR)<sup>9</sup>, ainsi que les communes qui ne sont pas situées dans une aire urbaine de plus de 30 000 habitants.

Il ressort de ce critère de sélection des localisations fortement rurales des PER en général, et des PER 'services et accueil en particulier', avec cependant des types de localisation préférentielles.

L'analyse des dynamiques démographiques fait, quant à elle, ressortir des types de dynamiques démographiques contrastées d'un PER à l'autre, notamment entre dynamique positive par arrivée de nouvelles populations et dynamique négative par faible solde migratoire et vieillissement des populations locales, avec là-aussi des contrastes parfois forts à l'intérieur même des territoires des structures porteuses des projets.

Ces évolutions démographiques dessinent des besoins en termes de services aux populations qui sont autant d'enjeux pour le développement territorial des espaces ruraux, ce que les projets des PER 'services et accueil' ont largement intégrés dans leurs diagnostics et leurs argumentaires.

#### 2.1. Des types d'espaces ruraux préférentiels

Si l'on reprend la typologie SEGESA-DATAR des trois France rurales<sup>10</sup>, quatre types d'espaces ruraux préférentiels se dégagent pour la localisation des PER 'services et accueil'<sup>11</sup> (documents 2 et 3). Il s'agit :

- des **espaces ruraux des campagnes fragiles** du rural agricole vieilli et peu dense
- des **nouvelles campagnes** du rural en transition,
- des **petites villes rurales**,
- des **campagnes des villes**, notamment celles du rural en voie de périurbanisation.

Ce résultat rejoint pour partie les conclusions du rapport conduit par l'équipe CESAER, UMR INRA - AgroSup Dijon (ENESAD) – EPICES sur les *Facteurs de localisation et gouvernance des Pôles d'Excellence Rurale* qui fait ressortir les aires périurbaines d'influence des plus grands pôles urbains comme localisation préférentielle des projets dans le domaine des services à la population tout en minorant le rôle des petites villes rurales (p. 27) ; mais il est vrai que le projet de recherche portait ici sur l'ensemble des 376 PER labellisés.

Trois localisations ressortent quasiment à égalité : le rural agricole vieilli et peu dense (15), le rural en transition (16) et les petites villes rurales (16). Les espaces ruraux en voie de périurbanisation concernent 11 structures porteuses. Alors que les espaces ruraux à attractivité

<sup>9</sup> telles que définies par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

<sup>10</sup> Campagne des villes (Périurbain de proximité, Rural en voie de périurbanisation) ; Campagnes fragiles (Rural agricole vieilli et peu dense, Rural ouvrier) ; Nouvelles campagnes (Rural à économie touristique, Rural à attractivité touristique résidentielle, Rural en transition) ; Petites villes rurales.

<sup>11</sup> Il s'agit de la localisation des territoires de compétences des structures porteuses des PER. L'ensemble des types d'espaces ruraux a été pris en considération au sein des périmètres.

touristique résidentielle n'apparaissent qu'à 6 reprises et les espaces ruraux ouvriers à 5 reprises.

Les configurations pluri-types sont majoritaires. On note ainsi trois pluri-types représentatifs articulant soit rural en transition et petites villes rurales, soit rural en transition et rural en voie de périurbanisation, ou encore rural agricole vieilli et peu dense et petites villes rurales. Quatre des cinq projets localisés dans des espaces relevant du rural ouvrier comprennent également soit une petite ville rurale (1), soit du rural en transition (1), soit les deux (2).

Les PER 'services et accueil' sont donc majoritairement localisés dans des espaces ruraux que l'on peut qualifier d'intermédiaires, qu'ils s'agissent d'espaces ruraux sous influence urbaine, d'espaces ruraux en évolution incertaine ou d'espaces ruraux structurés par une ville de niveau intermédiaire qui assure l'organisation et la structuration du bassin de vie.

La représentativité des campagnes fragiles (espaces ruraux agricoles vieillis et peu denses) que l'on peut qualifier d'espace rural isolé reste réelle.

Elle concerne nombre de PER localisés dans les massifs de montagne, qu'il s'agisse du Massif central (« Réseau de santé en milieu rural isolé » porté par la communauté de commune du Haut-Vivarais, « Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural » porté par le PNR des Grands Causses, « Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs ruraux » dans le Pays de Haute Corrèze, « Pôle domotique et santé de Guéret »), des Pyrénées (« Développement d'un plateau de services sur le canton d'Arzacq ») ou du Jura (« Services intergénérationnels » porté par l'association du Pays Lacs et Petite Montagne dans le Jura des plateaux)

Ces campagnes fragiles concernent également des espaces d'arrière-pays méditerranéen (comme le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var (arrière-pays) ou des espaces ruraux en position de marge par rapport aux agglomérations urbaines départementales et régionales (« Pays Est Quercy Territoire d'Excellence Culturelle » qui positionne son projet comme une tentative de rééquilibrage de l' « arrière pays » par rapport à l'attractivité de la ville centre, Figeac ; « La Bulle à spectacles / théâtre Modul'Air » qui se déploie sur l'ensemble du département de la Haute-Saône, de même que le PER « développement de services innovants à la population rurale de la Vienne » porté par le Conseil général, ou le « Pôle de services » porté par le Syndicat mixte du pays du Tonnerrois dans l'Yonne).

Les petites villes rurales sont au cœur des enjeux des PER 'services et accueil' comme en témoigne le tableau du document 2. Ainsi, pour exemple, le projet de réseau de santé en milieu rural ardéchois prend appui sur la petite ville du Cheylard dans un environnement rural fragile. Dans l'Yonne, 25 000 habitants vivent dans le Pays du Tonnerrois, et la commune de Tonnerre constitue le principal foyer de population de cet espace rural avec près de 6000 habitants, le reste de la population étant relativement dispersé dans les différentes communes du Pays. La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier porteuse du PER « Pays de Château-Gontier : les services à la population » est composée de 24 communes, pour 26 528 habitants (INSEE RGP 1999), soit près de 10% de la population Mayennaise. Cette communauté de Communes est polarisée par la petite ville de Château-Gontier (« Le territoire est caractérisé par la présence d'une agglomération qui regroupe plus de 60% de sa population, et d'un nombre important de communes de moins de 500 habitants. »).

A cette catégorie de base de l'armature urbaine du territoire national, s'ajoutent des villes moyennes telles Bergerac ou Guéret.

**Document 2 – La localisation des PER ‘services et accueil’ selon la typologie des espaces ruraux** (d'après *les trois France rurales*, DIACT, 2003)

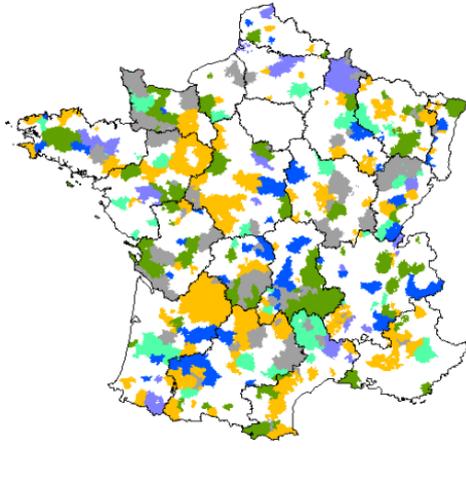
Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

n°	INTITULE	campagnes des villes		campagnes fragiles		nouvelles campagnes			Petites villes rurales
		PROX	VOIE	AGRI	OUV	TOUR	RESI	TRANS	
A01003	PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse								
B02009	Maison des Services aux Publics								
A04005	Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var à votre service!								
B07007	Réseau de santé en milieu rural isolé								
B12005	Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural								
A15005	Unité pour parkinsoniens								
A15008	Maison médicale pluridisciplinaire								
A19004	Pôle intercommunautaire d'excellence et de redynamisation rurale (PIERREenfance)								
B19013	Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux								
A23004	Pôle domotique et santé de Guéret								
B23004	Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine								
A29005	Pôle des Métiers								
A30005	Restructuration de l'ancien aérium de Peyraube								
A36004	Un territoire d'accueil au service de la population								
A39002	Services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne								
B40001	Proximité et cohésion sociale en Pays Landes de Gascogne								
A43006	PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services								
B44002	Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi								
A46005	Pôle d'Excellence Rural Cahors, Vignoble du Lot et Territoire								
B46002	Pays Est Quercy Territoire d'Excellence Culturelle								
B50005	Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics								
B51002	Pôle relais nature-sport-santé								
B51003	Création d'une maison d'accueil rurale pour personnes handicapées psychiques âgées à Sompuis								

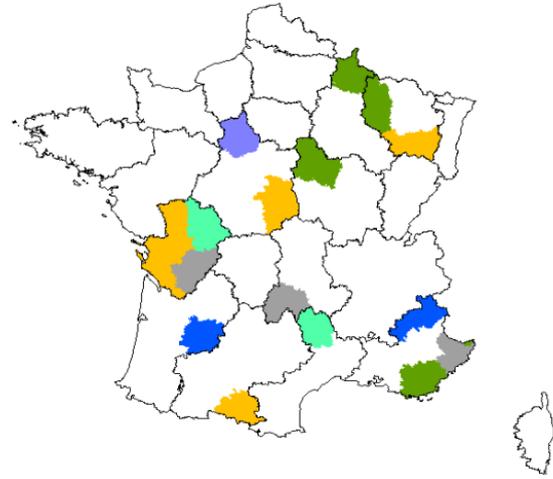


### Document 3 – Les thématiques des PER (cartes nationales)

**Thématiques des PER  
(structures porteuses hors Conseils Généraux)**



**Thématiques des PER portées  
par les Conseils Généraux**



**Thématiques des PER**

- Valorisation richesses naturelles, culturelles et touristiques
- Bio-ressources
- Services et accueil nouvelles populations
- Technologie
- Projet mixte
- Plusieurs projets de thématiques différentes

Source : IGN99, CESAER.

Source : CESAER, UMR INRA - AgroSup Dijon (ENESAD) - EPICES, 2009, *Facteurs de localisation et gouvernance des Pôles d'Excellence Rurale*, Paris, DIACT - Programme de recherche évaluative sur les « Pôles d'Excellence rurale », rapport final, p. 15.

Les localisations périurbaines spécifiques<sup>12</sup> se localisent prioritairement en Rhône-Alpes (PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse, PER « Centre de ressources Habitat et Environnement » et PER « Dispositif Emploi Formation Innovation » dans les Monts du lyonnais). S'associent à ce tropisme de la métropole lyonnaise quelques projets, situés soit dans l'aire d'influence nantaise dans le Pays de Grandlieu, Machecoul et de Logne («PER » Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi »), soit dans l'aire d'influence rémoise (PER « Pôle relais nature-sport-santé » porté par la Communauté de communes de la Côte des Noirs), soit dans l'aire d'influence nancéenne (Foyer d'accueil spécialisé dans la commune du Mirabée). Les conditions d'éligibilité des dossiers obligeant une localisation pour partie en ZRR ont certainement limité les velléités à candidater des territoires strictement périurbains (au sens du ZAUER de l'INSEE).

Les exemples bressan et nantais sont révélateurs d'enjeux de cohésion sociale et territoriale pour les espaces périurbains.

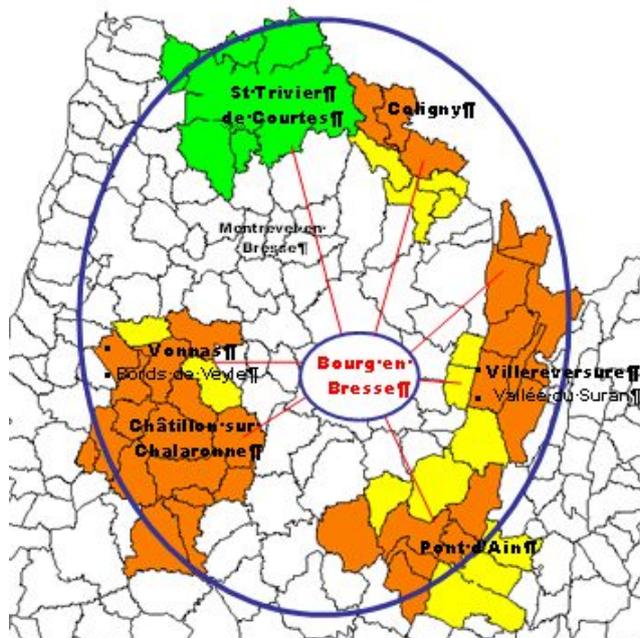
Les porteurs du projet de PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse (la Communauté de communes de Saint-Trivier-de-Courtes) font valoir une localisation dans la couronne rurale autour du centre urbain de Bourg-en-Bresse, incluant des périphéries plus ou moins intégrées à l'aire urbaine. Il est fait explicitement référence au « Bassin de vie » de Bourg-en-Bresse (au

<sup>12</sup> c'est-à-dire que les périmètres de compétence des structures porteuses sont très majoritairement localisés dans l'aire d'influence urbaine d'une métropole régionale

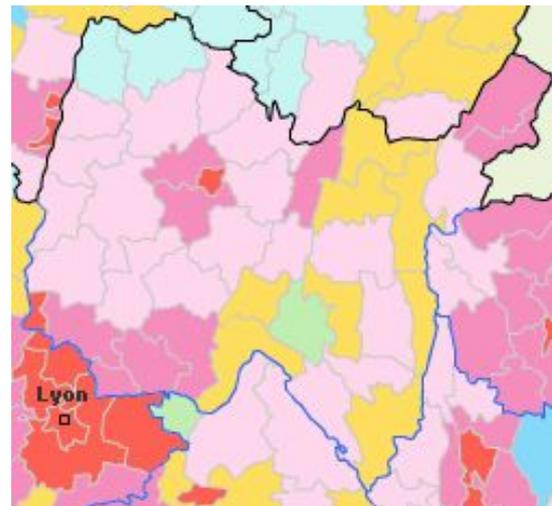
sens de l'INSEE<sup>13</sup>) élargi à un « grand bassin » (document 4). La coopération entre les 6 EPCI est justifiée car 4 d'entre elles sont incluses dans le Bassin de vie, les deux autres (au Nord, Coligny et Saint-Trivier-de-Courtes) n'en font pas partie mais le pari du PER est de les intégrer à cette dynamique urbaine bressane. Les six communautés de communes sont géographiquement éclatées : une concerne la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), deux la Bresse (Saint-Trivier-de-Courtes et Bords-de-Veyle), trois concernent le massif du Jura (commune de Coligny dans le Revermont, Communauté de communes de la Vallière, ayant Villereversure comme centre et Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont en « Petite Montagne »), la Communauté de communes de Pont-d'Ain se partageant entre Bresse et le Bugey, unifiée par la vallée de l'Ain.

Le portage du projet PER est confié à la seule Zone de Revitalisation Rurale du territoire. Ce choix de gouvernance a été fait pour s'assurer de la sélection du projet comme PER, mais aussi pour amarrer un espace rural vieillissant à une dynamique urbaine positive. En effet, la communauté de communes de St Trivier de Courtes est l'un des deux seuls territoires à dominante rurale, avec Coligny, selon la nomenclature de l'INSEE.

#### Document 4 – Localisation du PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse



Les cantons du département de l'Ain selon la typologie des trois France rurales (DIACT, 2003)



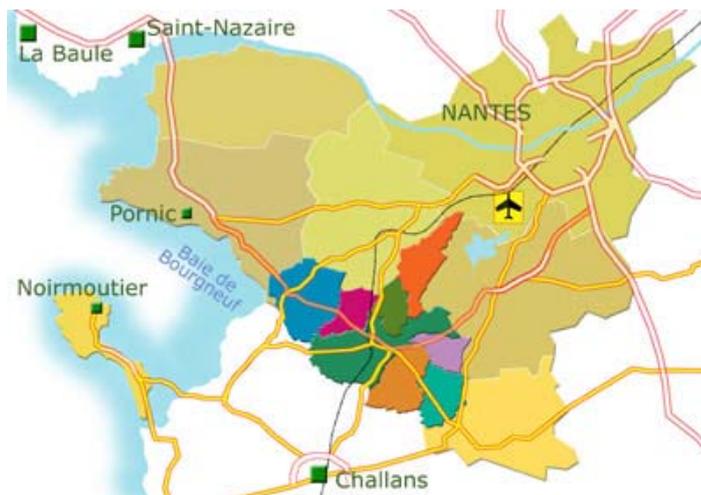
Source : DIACT, dossier de candidature du PER A01003, 2007

Le Pays de Grandlieu, Machecoul et de Logne, qui porte le PER « Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi », regroupe 17 communes à l'époque de la candidature (20 communes à présent) situées entre l'agglomération Nantaise et le littoral vendéen (document 5). Il est composé de trois communautés de communes : la communauté de communes de Grand Lieu, la communauté de communes de Machecoul et la communauté de communes de Loire Atlantique Méridionale. Il comprend trois villes pôles : Saint-Philbert de Grand Lieu (7 814 habitants), Machecoul (5 701 habitants) et Legé (3 688 habitants). La communauté de communes de Grand-Lieu et la commune de Saint Mars de Coutais sont dans l'aire urbaine de l'agglomération nantaise.

<sup>13</sup> Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

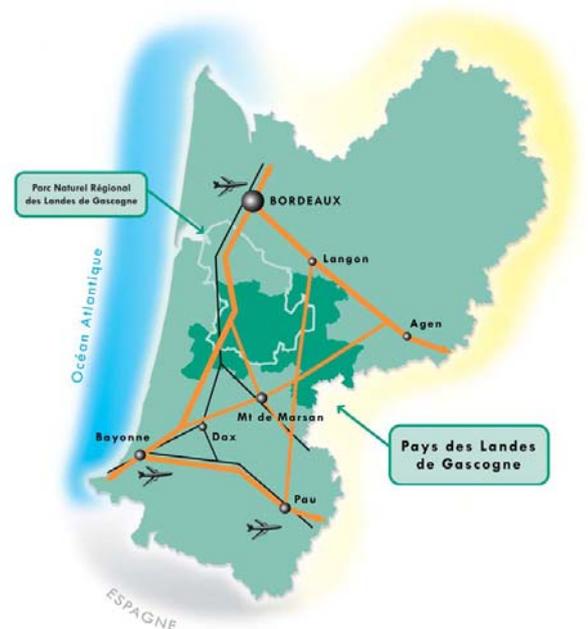
Les porteurs du projet à forte dimension économique font valoir dans leur argumentaire l'excellente desserte du territoire du pays situé entre Nantes et le littoral vendéen. La communauté de communes de Grand-Lieu, bordée au nord par l'agglomération nantaise et à l'est par l'A83 Nantes/Bordeaux, est excellemment bien desservie par les infrastructures routières. L'autoroute A83 et l'itinéraire Nantes/Saint Philbert/Côte Vendéenne, bientôt à 2x2 voies mettent l'ensemble de ses parcs d'activités à proximité immédiate des plus grands équipements internationaux de l'ouest de la France (périphérique de l'agglomération nantaise autoroutes Nantes-Bordeaux et Nantes-Paris, centre ville de Nantes, aéroport de Nantes-Atlantique, port de Nantes-St-Nazaire, gare de Nantes accueillant le TGV Atlantique).. La commune de communes de Machecoul, située à 40 kms de Nantes, bénéficie elle-aussi d'un emplacement et de moyens de communications privilégiés : 30 minutes de l'aéroport de Nantes Atlantique, liaisons autoroutières A83 Niort/Bordeaux et A11 Angers/Paris, 15 minutes des plages et des côtes de Jade et de Lumière.

### Document 5 – Localisation du Pays de Grand Lieu, Machecoul et Logne



Source : DIACT, dossier de candidature du PER B44002, 2007

### Document 6 – Localisation du Pays des Landes de Gascogne



Source : DIACT, dossier de candidature du PER B40001, 2007

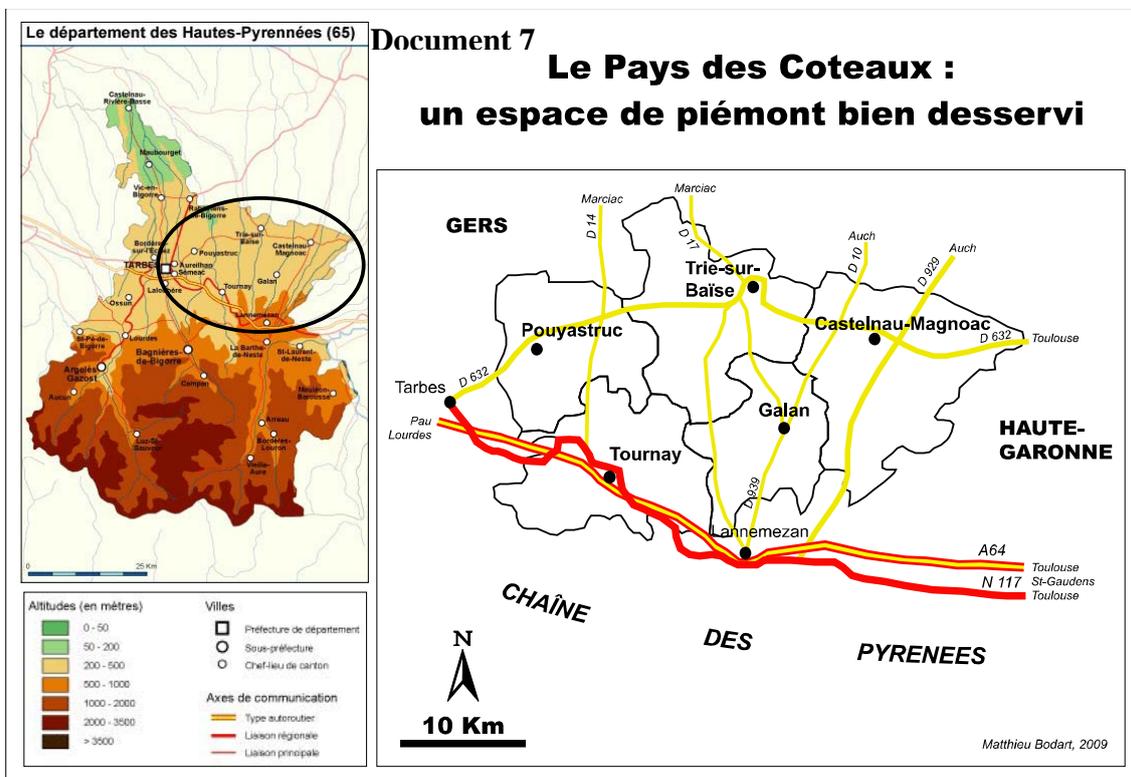
La localisation dans des espaces ruraux de transition révèle des espaces ruraux aux dynamiques incertaines, dont l'évolution (notamment démographique) peut basculer vers le renouveau périurbain ou le vieillissement du rural de faibles densités.

Ce type d'espaces est bien représenté dans les localisations des structures porteuses de projet qui témoignent bien souvent des enjeux spécifiques d'intégration territoriale d'espaces qualifiés d'intermédiaires, comme c'est le cas pour le Pays des Landes de Gascogne porteur du PER « Proximité et cohésion sociale dans les Landes de Gascogne ». Dès la deuxième page du dossier de candidature, juste après le préambule, dans la partie consacrée au contexte de la candidature, la carte proposée est très parlante (document 6). Elle est accompagnée d'un argumentaire appuyé sur le refus du développement d'un « creux territorial » au cœur d'un

espace aux potentiels importants. Le caractère en transition du territoire est appuyé en mettant l'accent sur la prégnance du contexte urbain à l'origine de nombreux équipements de transports, la localisation aux portes d'une frontière majeure du territoire français, celle avec l'Espagne, et face à un littoral aux débouchés économiques essentielles. Le document souligne d'autant mieux en contraste l'urgence de traiter le développement de cet espace intermédiaire.

On retrouve pour certains espaces ruraux en transition les logiques spatiales périurbaines, cependant relativisés par rapport aux cas strictement périurbains car elles interviennent sur des espaces moins directement typés comme en voie de périurbanisation. Il s'agit notamment des petites villes rurales et des espaces situés à leur périphérie qui enregistrent également des processus de périurbanisation relative. C'est le cas, par exemple, des communes du canton de Vailly-sur-Aisne dans le pays du Soissonais (PER « Maison des Services aux Publics » - B02009), des communes corréziennes de Beaulieu, Beynat et Meyssac (PER PIERREnfance – A19004) ou des principales communes du pays de Ploërmel (« PER « Pays de ploërmel » - A56001).

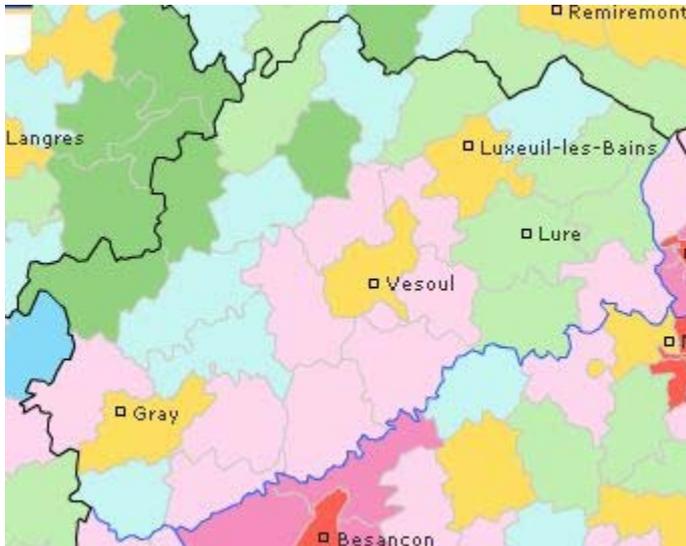
Si la plupart des PER sont localisés sur dans espaces assez homogènes en termes de typologie des espaces ruraux, on note cependant des localisations sur des espaces très hétérogènes qui associent espace rural en voie de périurbanisation et espaces rural agricole vieilli et peu dense, comme le PER « L'enjeu de la ruralité de demain : de nouvelles fonctions de l'espace rural pour de nouveaux services » porté par le syndicat mixte du Pays des Côteaux dans les Hautes-Pyrénées (document 7). Le territoire du pays des Côteaux est en effet soumis à deux logiques spatiales distinctes qui ont un impact direct sur la démographie. Les deux cantons occidentaux, Tournay et Pouyastruc, sont en voie de périurbanisation et sous influence directe de l'agglomération tarbaise, alors que les cantons de Galan, Trie-sur-Baïse et Castelnau-Magnoac sont restés majoritairement agricoles et connaissent un vieillissement notable.



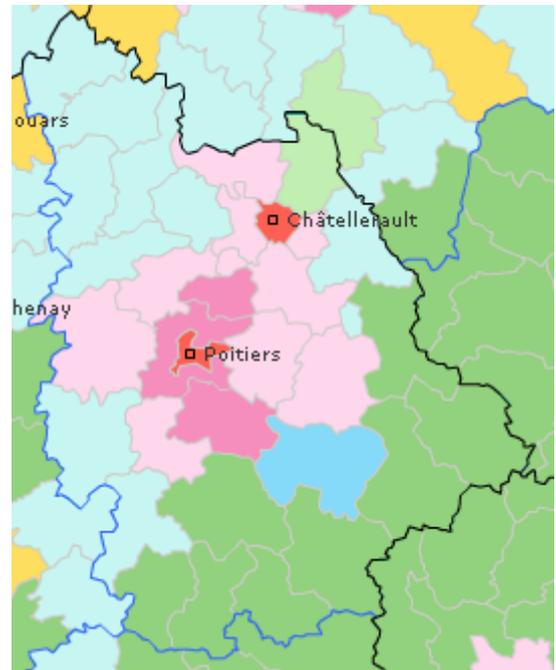
Les PER portés par des structures d'assise départementale (Conseil Général, associations départementales) sont encore davantage concernés par ces situations contrastées (document 8).

### Document 8 - Des situations départementales contrastées

#### Haute-Saône



#### Vienne



Typologie des espaces ruraux

Urbanisé (240)
Périurbain de proximité (239)
Rural en voie de périurbanisation (515)
Rural agric. vieilli et peu dense (480)
Rural ouvrier (319)
Rural à économie touristique (40)
Rural à attract. tourist. résidentielle (245)
Rural en transition (534)
Petite ville rurale (353)
N/A (5)

source : SEGESA (1999) - Les DOM ne sont pas concernés à l'échelle géographique retenue.

Source : typologie des trois France rurales (DIACT, 2003)

## 2.2. Des dynamiques démographiques contrastées

Les types de localisation envisagés selon la typologie des espaces ruraux des *trois France rurales* de la DIACT s'articulent bien évidemment avec des types de dynamiques démographiques.

On observe ainsi cinq dynamiques démographiques types pour les PER 'services et accueil' :

- des espaces ruraux attractifs par arrivée de populations jeunes bi-actives ;
- des espaces ruraux attractifs par arrivée de populations âgées ;
- des espaces ruraux en déclin démographique par vieillissement et départ de population ;
- des espaces ruraux globalement stables démographiquement ;
- des espaces ruraux aux dynamiques contrastées.

Le croisement des critères de solde migratoire et de solde naturel déterminent ainsi des localisations soit dans des espaces ruraux sous pression démographique soit dans des espaces ruraux à dynamique démographique fragilisée voire déclinante.

Le détail des dynamiques démographiques est présenté dans l'annexe 1 (Tableau synthétique d'analyse des PER).

Le rural sous pression démographique par arrivée de nouvelles populations d'origine urbaine concerne en premier lieu les PER situés dans les espaces en voie de périurbanisation. Il se caractérise par un solde migratoire positif qui peut être accompagné d'un solde naturel positif, car il s'agit essentiellement d'installations de jeunes ménages bi-actifs avec enfants et/ou en cours d'agrandissement familial.

Cependant, la pression démographique enregistrée dans les années 1980-1990 peut s'atténuer et faire place à une dynamique démographique associant un vieillissement des périurbains anciens avec un maintien de l'installation des jeunes ménages, mais en moindre intensité. La tendance démographique peut même aller jusqu'à s'inverser.

Ainsi, dans le Pays de Château-Gontier (B53001), on constate que l'évolution démographique est favorable (bien qu'inégalement répartie), notamment grâce à un solde naturel positif. Le solde migratoire est également positif mais en baisse pour le dernier recensement. A ce tableau propice, il faut apporter quelques restrictions : comme au niveau national, on constate une tendance au vieillissement naturel de la population, vieillissement auquel s'ajoute en corollaire un solde migratoire négatif pour la population jeune sur ce territoire. Le Pays de Château-Gontier a été marqué au cours des 20 dernières années par le développement des communes dites de la 1ère couronne, en rapport avec la commune principale de Château-Gontier. Ces dernières ont connu et connaissent encore aujourd'hui un afflux important de population, à la différence des communes situées à l'est du territoire. L'augmentation de la population implique une nécessaire augmentation de l'offre de services, que ce soit des services qui s'adressent à la petite enfance, aux adolescents, aux personnes âgées, ou à l'ensemble de la population en général.

Plusieurs situations donnent à voir des dynamiques démographiques révélatrices de l'évolution du rural fragile, soit un solde migratoire positif mais qui ne compense pas un solde naturel négatif. Les arrivées de populations sont alors le fait de populations retraitées alors que les départs concernent les populations jeunes, notamment au moment de la poursuite des études supérieures ou de l'entrée sur le marché du travail. On assiste donc à un vieillissement relatif et absolu de la population locale, même si le territoire demeure attractif (voire le redevient). On serait donc face à une forme de renaissance des campagnes qui pose la question de la pérennité de cette dynamique démographique.

Ainsi, le PNR des Grands Causses (B12005) connaît une évolution démographique négative malgré un solde migratoire positif. La population diminue depuis le recensement de 1982. Le PNR a perdu 3 243 habitants entre 1982 et 1999. Il faut bien sûr nuancer selon les communes : l'évolution totale varie de - 45 % à + 29 %.

Le Pays de Haute-Corrèze (B19013) compte 30 090 habitants au recensement de 1999. Il est touché de plein fouet par le vieillissement de la population. En effet, malgré un solde migratoire positif ces dernières années, la population continue de diminuer en raison d'un solde naturel fortement déficitaire. Entre 1990 et 1999, la Haute-Corrèze a perdu 6,28% de ses habitants. Les causes de cette chute démographique tiennent à un solde naturel déficitaire dû à des migrations vers d'autres territoires mais surtout à un vieillissement de la population ayant pour conséquence un faible taux de natalité. Ainsi 40 % de la population actuelle en Haute-Corrèze a plus de 60 ans et selon l'INSEE, cette tendance ne cessera de s'accroître dans les 30 prochaines années.



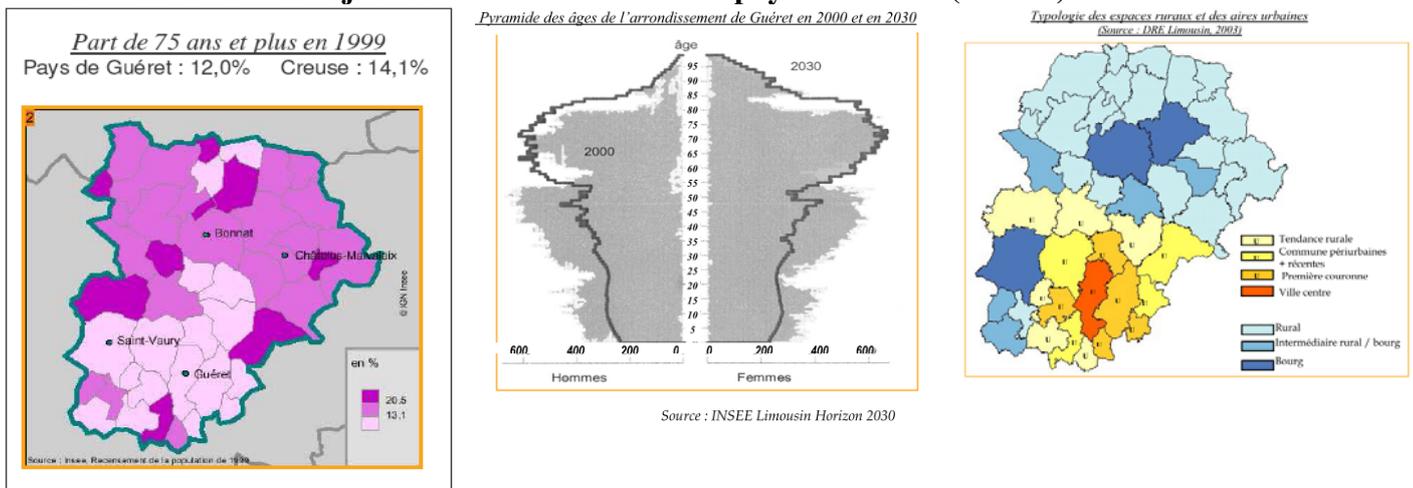
- Sur les quatre médecins généralistes en fonction, un a plus de 58 ans, les trois autres ayant moins de 45 ans – sans que leur âge soit particulièrement détaillé.
- La Communauté de Communes dispose de deux kinésithérapeutes dont un est âgé de 55 ans.
- Sur les deux dentistes, l'un est âgé de 58 ans
- L'infirmière intervenant sur l'ensemble du territoire est âgée de 54 ans tandis que trois infirmières, intervenant sur le secteur de Bresle, se chargent d'interventions ponctuelles.

Le bilan de ce bref état des lieux est simple : si tout est laissé en l'état, le territoire de Massiac ne disposera plus, dans 5 ans, que de trois généralistes, d'un kinésithérapeute, d'un dentiste, de l'intervention du SSIAD, de la proximité de l'hôpital de Saint-Flour (à 20 minutes en voiture) et des deux maisons de retraite. En conséquence, les personnes âgées souhaitant rester à domicile seront contraintes de rejoindre des centres de soin ou des maisons de retraite, mais en outre, la faiblesse du nombre de personnels de santé disponible par habitants conjuguée à l'étendue du territoire pourrait freiner la volonté d'installation de jeunes couples en attente ou avec des enfants en bas âge.

L'argumentaire du vieillissement des actifs, notamment dans les professions indépendantes (médicales, artisanales et commerçantes) est utilisé par plusieurs PER. Ainsi le Pays de Haute Corrèze reconnaît que si « le territoire est doté d'un tissu économique de TPE bien réparties dans les bourgs centres », celui-ci « risque de se fragiliser au vu du grand nombre de chefs d'entreprises et de salariés proches de l'âge de la retraite. ».

Le projet de pôle domotique de Guéret (A23004) va dans le même sens. Il fournit plusieurs illustrations graphiques et cartographiques pour appuyer son propos (document 10). Le diagnostic estime que 2/3 entreprises du département n'ont pas de salariés et que le faible renouvellement des effectifs s'avère inquiétant pour certains métiers. Le nombre de salariés présents dans les entreprises creusoises concernées par la domotique peut être évalué à 600. Plus de 30% des salariés (souvent des entreprises unipersonnelles) de la domotique ont plus de 60 ans. La problématique de la transmission d'entreprises se pose donc de manière aiguë pour ce secteur.

### Document 10 - L'enjeu du vieillissement dans le pays de Guéret (Creuse)



Source : Diagnostic territorial du pays de Guéret, 2004

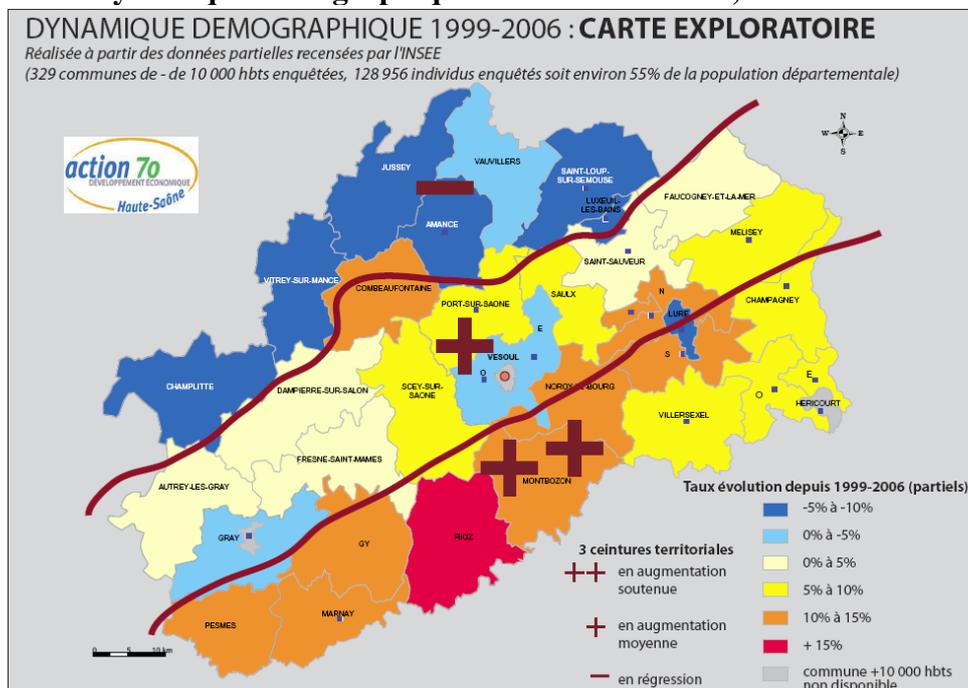
Le vieillissement des actifs associé à des difficultés de recrutement parmi les populations jeunes concernent également des espaces ruraux de l'Ouest français, moins touchés par les processus de désertification rurale.

Ainsi le PER « Pôle des métiers » porté par la communauté de communes du pays de Landivisiau (A29005) articule la crise des vocations dans les secteurs de l'agro-alimentaire et du bâtiment au vieillissement de la population active ; de nombreux départs à la retraite sont prévus dans les prochaines années<sup>15</sup>. Le pays de Grandlieu, Machecoul et Logne, en Loire-Atlantique, fait face à un contexte de départ en retraite important de la génération née après la guerre et à des difficultés de recrutement des entreprises du bâtiment et du maraîchage sur certains postes, accentuées par la désaffection des jeunes à certains métiers notamment manuels.

### Des dynamiques démographiques ambivalentes

Certains PER ne font pas ressortir de dynamiques strictement positives ou négatives. Le territoire sur lequel intervient la structure porteuse du projet est partagé entre des zones de repli démographique et des zones de croissance démographique. Les enjeux y sont donc complexes. C'est le cas de l'ensemble des PER portés par des structures d'assise départementale et dont le projet PER 'services et accueil' est prévu pour innover l'ensemble du département : « Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux public » porté par le Syndicat mixte Manche numérique, « Développement de services innovants à la population rurale de la Vienne » porté par le Conseil général de la Vienne, « La Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air porté par l'Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Haute-Saône (document 11)

### Document 11 - Dynamique démographique de la Haute-Saône, 1999-2006



Source : site internet [www.action70](http://www.action70.com)

<sup>15</sup> « Il semblerait que cette vitalité commence à montrer quelques signes de faiblesse ou de rupture : vieillissement de la population, déficit de renouvellement des entreprises, des besoins en main d'œuvre amenés à largement augmenter du fait des futurs départs à la retraite des actifs issus du « baby-boom » (source : DIACT, dossier de candidature PER A29005, 2007).

C'est également le cas des PER qui sont localisés sur des espaces d'interface ou de transition entre aire d'influence urbaine (plus ou moins prononcée) et espace rural de faible densité.

Le territoire du PER « Pôle de services », porté par le syndicat mixte du Tonnerrois concerne un espace rural animé par 5 pôles d'attraction et de consommation hiérarchisés. Tonnerre, unité urbaine d'un peu plus de 6 500 habitants, polarise le cœur du Pays, le Nord étant davantage sous l'influence de Saint-Florentin et le Sud sous celle de Montbard, deux villes situées hors des limites administratives du Pays. Apparaissent ensuite deux pôles secondaires, de type petit bourg-centre, avec les communes d'Ancy-le-Franc (1 100 habitants) et de Noyers (presque 800 habitants). Globalement, la population de ces communes a connu une légère augmentation entre 1990 et 1999 (+ 0,1%). Mais cette donnée synthétique cache des tendances contradictoires. D'un côté, le solde naturel du Pays est globalement négatif (-0,4%, contre -0,1% sur l'ensemble du département). Plus finement, il apparaît que plus l'on s'éloigne du bourg-centre que constitue Tonnerre, plus le mouvement naturel accuse une tendance baissière. D'un autre côté, ce Pays apparaît comme une terre d'accueil des populations, le solde migratoire du Pays reflète fidèlement la tendance départementale en s'établissant à + 0,4 %. Ce gain de population a essentiellement concerné les communes situées autour de la petite ville de Tonnerre ainsi que les communes du plateau (c'est relativement moins vrai pour les communes de la vallée de l'Armançon). Autre indicateur démographique, la structure par âge de la population du Pays révèle sa situation moyennement dynamique quand on la compare à celle de l'ensemble du département. Les moins de 20 ans y sont moins nombreux que la moyenne départementale et inversement pour les plus de 75 ans, tendances qui se sont accentuées pendant la période intercensitaire. Plus finement, la population jeune se concentre autour de Tonnerre (ce qui est conforme aux données de mouvement naturel).

Ainsi l'analyse des données démographiques fait ressortir une attractivité plus forte pour les communes situées à proximité de Tonnerre (et la commune de Tonnerre elle-même) que pour les communes plus périphériques, ou en tout cas éloignées de ce point central du Pays, comme le suggère l'attractivité plus forte des communes situées autour des principaux pôles démographiques de cet espace qui s'exprime à travers le solde migratoire, le solde naturel et la structure par âge (les populations s'installant près des pôles ruraux étant donc assez probablement jeunes).

Le Pays des Coteaux (A65009) est représentatif de ces dynamiques contrastées. D'un point de vue statistique, l'ensemble du territoire est devenu attractif. En sept ans, la population a cru de 4,10 %, passant de 18 566 habitants en 1999 à 19 328 en 2006, soit une augmentation annuelle moyenne de 0,6 %. Cependant, on note deux tendances distinctes entre, d'une part, les cantons périurbains de Tournay et Pouyastruc et, d'autre part, les cantons plus agricoles de Galan, Trie-sur-Baïse et Castelnaud-Magnoac (cf. document 7 p. 22 pour la localisation). Les premiers bénéficient d'un solde migratoire très positif (de l'ordre de 1 à 1,5 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2006) et le solde naturel est en constante augmentation depuis 1968. La population est relativement jeune : 29% a moins de 30 ans alors que 25% en a plus de 60. Au contraire, dans les cantons de Galan, Trie-sur-Baïse et Castelnaud-Magnoac, on remarque un certain vieillissement : seulement 23 % de la population a moins de 30 ans alors que les plus de 60 ans rassemblent 36,6 % du total. Le taux de natalité est très faible et reste largement inférieur au taux de mortalité. Les gains de population sont très modestes, de l'ordre de 0,1 à 0,3 % en moyenne annuelle, et sont tous dus aux soldes migratoires excédentaires. Le canton de Galan a même perdu des habitants entre 1999 et 2006 (-0,8 % en moyenne chaque année) puisque le solde migratoire, positif, n'a pas compensé l'extrême faiblesse du solde naturel.

Les dynamiques démographiques du Pays des Coteaux sont donc très contrastées et les nouvelles populations qui viennent s'établir sur le territoire très hétérogènes. Ainsi, les communes périurbaines des cantons de Tournay ou Pouyastruc accueillent surtout de jeunes ménages travaillant dans les pôles urbains voisins. Dans les autres cantons, les nouveaux arrivants sont surtout de jeunes retraités provenant d'autres régions urbanisées de France ou d'Europe du Nord. De ce fait, le taux de retraités parmi la population âgée de plus de quinze ans y est très important : 40,5 % à Trie-sur-Baïse, 44,1 % à Castelnau-Magnoac et 44,5 % à Galan alors qu'ils sont à peine plus de 30% dans les cantons de Tournay et Pouyastruc.

L'étude des mobilités résidentielles souligne, encore une fois, la distinction nette entre les deux cantons périurbains (Pouyastruc et Tournay) et les trois cantons vieillissants (Trie-sur-Baïse, Galan et Castelnau Magnoac). A Pouyastruc et Tournay plus du quart des personnes occupe son logement depuis moins de 5 ans. A l'inverse, dans les cantons de Trie-sur-Baïse, Galan et Castelnau Magnoac, les mobilités résidentielles sont moins sensibles. Les effets de la périurbanisation sont également remarquables dans l'âge et le type du bâti. Sur l'ensemble du Pays des Coteaux, la maison individuelle domine. Dans les cantons périurbains de Tournay et, plus encore, de Pouyastruc, le bâti est très récent : 35 à 50 % des habitations ont été édifiées après 1975. Au contraire, dans les zones plus rurales, la majeure partie de l'habitat a plus de 60 ans et à peine 25% est postérieur à 1975.

Le territoire du Pays des Coteaux est donc soumis à deux logiques spatiales distinctes qui ont un impact direct sur la démographie. Les deux cantons occidentaux, Tournay et Pouyastruc, sont en voie de périurbanisation et sous influence directe de l'agglomération tarbaise. La population y est plus jeune et plus nombreuse que dans les cantons, encore très agricoles, de Galan, Trie-sur-Baïse et Castelnau Magnoac. Ces derniers connaissent un accroissement plus modéré de leur population et la moyenne d'âge y est plus élevée. Ils accueillent de nouveaux habitants, souvent des retraités, qui expriment certaines attentes en termes d'accès et de qualité de services (services de soins, services d'aide à domicile, etc.). Les ménages périurbains sont quant à eux plus sensibles aux services rendus à la famille comme l'existence de crèches, de garderies ou d'écoles maternelles et primaires.

Ainsi les contextes démographiques différenciés des territoires sur lesquels sont localisés les PER 'services et accueil' dessinent des priorités variées en termes de besoins de services aux populations.

### **1.3. qui dessinent des priorités en termes de besoins de services**

Les PER étudiés permettent de dégager plusieurs enjeux en termes de services à la population qui correspondent aux dynamiques démographiques et socio-spatiales observées :

- accompagner le vieillissement de la population (services de santé, maintien à domicile et/ou politique logement)
- accompagner l'arrivée de jeunes couples avec enfants (services d'accueil petite enfance – 12 PER étudiés sur 35-, mais aussi assurer un bon tissu de services de premiers soins (cf. document 12).
- maintenir la population (points multiservices), enrayer la désertification rurale un moyen d'« *inverser la spirale du déclin démographique* » (Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux)

Le PER B50005 Manche numérique entend lutter contre la « fracture numérique »<sup>16</sup> et contre la difficulté à maintenir des services publics en milieu rural en mettant en place un aménagement numérique du territoire censé favoriser la cohésion sociale et le désenclavement par l'accès aisé aux différents services en ligne

- freiner l'exode des jeunes en proposant des emplois et ainsi renforcer le tissu économique local (PER A43006 : service aux entreprises, centre de formation, mise à disposition d'immobilier d'entreprise ; PER Pôle des métiers du Pays de Landivisiau avec la création d'un centre de formation)
- revitaliser le bourg-centre (ancienne discothèque dans le cadre de la maison de services publics du PER Vailly.-sur-Aisne, ancien couvent pour le PER La Souterraine, Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux)

Les domaines d'activité visés sont directement corrélés aux dynamiques observées sur les territoires (services petite enfance quand dynamique démographique croît par solde migratoire positif, arrivée de jeunes couples avec enfants ; services médicaux en direction des personnes âgées dans espaces en déclin démographique ou croissance démographique mais qui est essentiellement le fait de personnes à la retraite).

Parfois recherche de l'intergénérationnel

Ces nouveaux besoins sont parfois articulés autour de trois catégories spécifiques de population :

- les familles à travers la petite enfance et les emplois pour les femmes
- les jeunes en recherche de formation et/ou d'emploi
- les personnes âgées

Ainsi, les domaines d'activités concernent majoritairement les services médicaux et paramédicaux, les services de garde d'enfants (cf. document 13).

Pour exemple, le PER « réseau de santé en milieu rural isolé » doit répondre à un triple problème. Premièrement, la difficulté croissante à attirer et maintenir des médecins sur le territoire, deuxièmement l'importante distance d'accès aux soins et aux équipements de santé de haut niveau et troisièmement, la fuite des activités médicales vers les fonds de vallée et les centres urbains. Pour faire face à cette triple menace, le PER propose la mise en place d'équipements et d'actions d'accompagnement afin de répondre à trois objectifs : la qualité des soins, l'efficacité des moyens mis en place et l'amélioration de la qualité de vie des professionnels de santé.

Le **vieillesse** constitue un enjeu important par l'accroissement de la dépendance et le risque d'isolement. Le PER Pôle domotique et santé de Guéret porté par la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury cherche ainsi à développer des packs domotique au domicile des personnes âgées pour assurer le maintien à domicile.

Quant aux besoins en gardes d'enfants, le PER PIERREnfance a été mis en place après la réalisation d'une enquête sur les besoins des familles par la CAF et l'Union Régionale

---

<sup>16</sup> « Le mot « fracture » suppose une séparation entre des personnes qui ont accès à l'information numérique, et d'autres, qui n'y ont pas accès ; il induit l'idée d'une barrière, dont un côté semble bien plus confortable que l'autre », Guichard, E., « La fracture numérique existe-t-elle » publié à l'adresse suivante : <http://barthes.ens.fr/atelier/geo/Tilburg.html> (consulté le 11/08/2009).

Mutualiste du Limousin. Elle s'est adressée aux 343 familles allocataires CAF ou MSA du territoire BBM ayant des enfants âgés de moins de 4 ans en 2005. L'enquête menée a suscité un intérêt particulier de la part des parents. En effet, plus de la moitié des familles sollicitées y ont répondu. On constate notamment, qu'un nombre important d'enfants de moins de 2 ans n'est pas dans une structure de garde ou d'accueil (57, 39 % sur l'ensemble du territoire). La majorité des hommes travaillent à temps plein tandis que près de 1/3 des femmes travaillent à temps partiel. De plus, en ce qui concerne les horaires de travail, ils sont souvent aléatoires pour les agriculteurs par exemple qui sont nombreux sur le territoire. Beaucoup de parents ont recours aux services d'une assistante maternelle, c'est le mode de garde dominant pour les enfants de moins de 4 ans. La famille ou les parents sont le deuxième mode de garde le plus répandu (20% des moins de 4 ans), suivi des structures d'accueil collectif de la petite enfance (10 % environ). La majorité des enfants sont gardés sur le lieu de résidence des parents ou tout près. Les parents sont prêts à utiliser un service d'accueil collectif de la petite enfance dans la mesure où il se situe dans un rayon maximum de 10 kms de leur domicile, ou sur le trajet de leur lieu de travail. Selon l'enquête, une vingtaine d'enfants par communautés de communes serait confiée à ce type de structure pour un accueil régulier ou occasionnel.

Le PER B53001 « Pays de Château-Gontier : les services à la population » porté par la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier entend enrayer le déficit démographique des jeunes actifs et apporter un soutien au 1<sup>er</sup> comme au 3<sup>e</sup> âge.

Il s'est agi d'enrayer le départ des jeunes (notamment au moment des études supérieures), et d'attirer de nouvelles populations afin de conserver et d'accroître le dynamisme démographique du territoire car la dynamique périurbaine des années 1980 s'essouffle, d'où le vieillissement des populations locales.

Le dossier part de l'hypothèse que les personnes âgées sont à la recherche d'un lieu de résidence à proximité des services et commerces et s'installent donc principalement sur Château-Gontier, qui étant la ville centre du Pays, offre tous les services et commerces dont elles ont besoin. Il entend proposer de nouveaux services, ou rendre ceux existant satisfaisants, en matière d'accueil de la petite enfance. Le but est d'offrir aux parents des modes de garde pour les enfants en quantité suffisante (assistantes maternelles, crèches, haltes garderies...) avec si possible des solutions alternatives et des horaires suffisamment souples pour répondre aux besoins des parents qui ont des horaires décalés

**Document 12 - La croissance démographique, principal argument en faveur du PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse**

	Bassin Vie de Bourg en Bresse (4 intercommunalités)	CC Canton St Trivier de Courtes (Zone de revitalisation rurale)	Communauté de communes Canton Coligny
<b>Tendance démographique</b>	<p><b>entre 1990 et 1999</b> + 5%</p> <p><b>de 2005 à 2015</b> : prévision de + 6 à + 9% avec + 27 % pour les communes rurales du Bassin de Vie</p>	<p><b>Jusqu'en 2000-2002 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la population active</li> <li>- vieillissement de la population</li> </ul> <p><b>Depuis 2002 :</b> 5 communes/ 6 recensées ont une croissance démographique contrastée mais réelle (de +0,1 à +7,2% par an en moyenne) Hausse du nombre des naissances (de 30 en 2000 à 61 en 2004) → jeunes couples bi actifs</p>	<p><b>1982-1999</b> : -3,6% « stagnation », en fait déclin démographique malgré un solde migratoire positif</p> <p><b>depuis « quelques années » (2002 ?) :</b> installation de jeunes couples venus de Bourg en Bresse</p>
<b>Phénomène spatial explicatif</b>	<p>Périurbanisation accélérée</p> <p>Principaux mouvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lyon → Chalaronne</li> <li>- Bourg-En-Bresse et Lyon → pont d'Ain</li> <li>- Bourg-En-Bresse → Bords de Veyle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de nouveaux logements équivalent à 10% de la population intercommunale (500 h pour 5004 h en 99)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périurbanisation de Bourg-En-Bresse</li> <li>- Hausse de la demande de permis de construire/an (x 2 depuis 1999)</li> <li>- Dans le cadre de la révision du PLU, création de nouveaux logements « individuels, collectifs et sociaux »</li> </ul>
<b>Conclusion : Besoins afférents</b>	<p>Accroissement de la population par apport migratoire :</p> <p>Besoin de nouveaux services de proximité dans un contexte de tensions sur le marché de l'emploi (taux chômage faible)</p> <p>Difficulté de recrutement d'assistantes maternelles</p>	<p>Etude de besoins effectuée selon l'âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>moins de 3 ans</b> : 80 enfants soit 50% requièrent un accueil « régulier » i.e quotidien</li> <li>- <b>de 3 à 6 ans</b> : au moins 75 places nécessaires en péri scolaires</li> </ul>	<p>Au vu de la population accueillie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hausse des besoins en services « petite enfance »</li> <li>- saturation déjà effective de la capacité d'accueil actuelle »</li> <li>- vétusté des locaux existants</li> </ul>

Source : DIACT, dossier de candidature PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse (dossier n°A01003), 2006

### 3. Les services pour la population : de nouveaux gisements d'emplois

Les objectifs des PER sont-ils davantage pensés en termes de réponse à des besoins ou construits dans une démarche de développement économique des territoires sur la base de besoins des populations (avec deux options : en termes de réponse à des besoins et/ou en termes de création/ maintien d'emplois sur place) ?

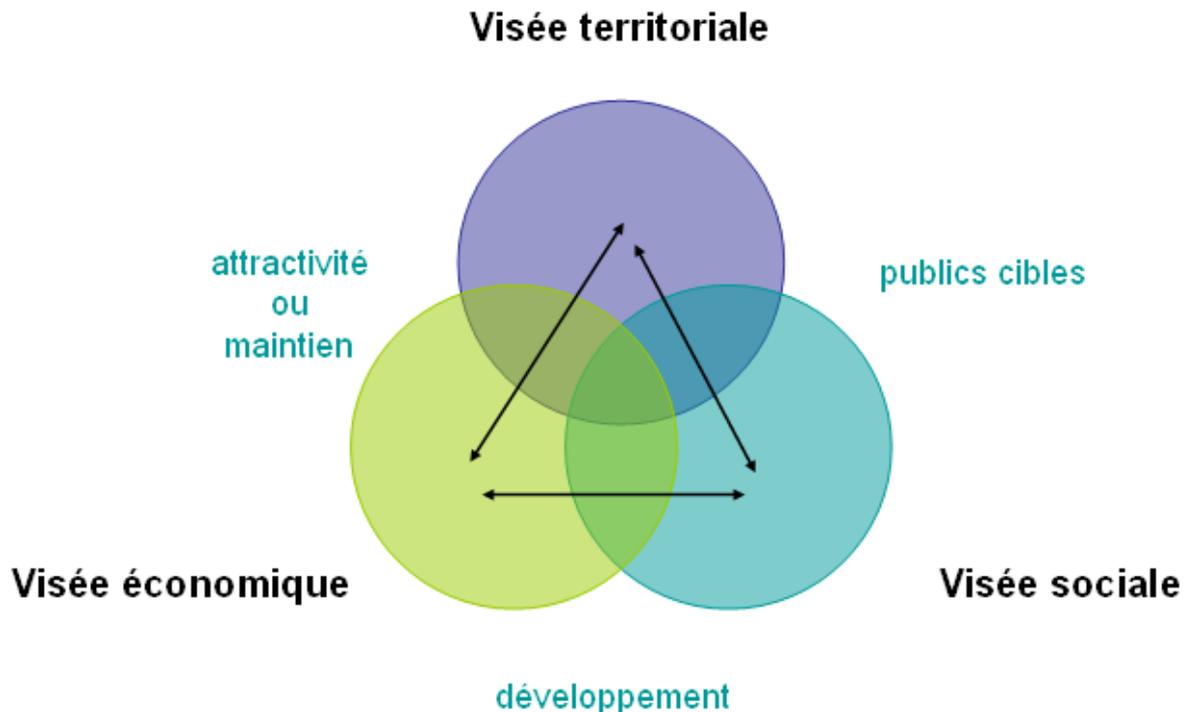
#### 3.1. Les domaines d'activité concernés

Le tableau du document 13 synthétise les domaines d'activité de services retenus dans les 35 PER étudiés. Ces domaines demeurent assez banals.

On peut noter qu'ils concernent davantage les populations qu'elles soient au début ou à la fin de la vie, ou l'ensemble des populations, que les services aux entreprises, si ce n'est par l'entremise des PER orientés vers des investissements dans des centres de formation.

On peut également noter que les projets à forte dimension culturelle sont très rares, alors même que le PER 46002 considère que « le défi consiste à concevoir l'activité culturelle comme un levier innovant de développement de l'emploi et une composante de la croissance des sociétés et de faire du Pays Est Quercy un territoire d'excellence culturelle ». L'excellence culturelle vise ainsi la création d'emplois directs dans le domaine de la culture mais aussi le développement d'un environnement culturel attrayant pour attirer de nouvelles entreprises et avec elles de nouvelles populations.

Les PER 'services et accueil' répondent à trois visées principales :



**Document 13 – Les domaines d'activités concernés par les PER 'services et accueil' ( sur la base des 35 PER analysés)**

n°	INTITULE	SA	EMP	POP	PA	ENF	FOR	NT	SOC	ENT	CULT	LOG	ECO	TOUR	LOI
A01003	PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse														
B02009	Maison des Services aux Publics														
A04005	Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var à votre service!														
B07007	Réseau de santé en milieu rural isolé														
B12005	Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural														
A15005	Unité pour parkinsoniens														
A15008	Maison médicale pluridisciplinaire														
A19004	Pôle intercommunautaire d'excellence et de redynamisation rurale (PIERREenfance)														
B19013	Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux														
A23004	Pôle domotique et santé de Guéret														
B23004	Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine														
A29005	Pôle des Métiers														
A30005	Restructuration de l'ancien aérium de Peyraube														
A36004	Un territoire d'accueil au service de la population														
A39002	Services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne														
B40001	Proximité et cohésion sociale en Pays Landes de Gascogne														
A43006	PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services														
B44002	Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi														
A46005	Pôle d'Excellence Rural Cahors, Vignoble du Lot et Territoire														
B46002	Pays Est Quercy Territoire d'Excellence Culturelle														
B50005	Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics														
B51002	Pôle relais nature-sport-santé														
B51003	Création d'une maison d'accueil pour personnes handicapées psychiques âgées à Sompuis														
B53001	Pays de Château-Gontier : les services à la population														
B54014	HQE et NTIC du foyer d'accueil spécialisé du Mirabée														
A56001	Pays de Ploërmel : un territoire mobilisé pour l'accueil des populations et des entreprises														

DIACT – Programme de recherche évaluative sur les « pôles d'excellence rurale » (PER)

A65009	L'enjeu de la ruralité de demain : de nouvelles fonctions de l'espace rural pour de nouveaux services														
A69002	Centre de ressources Habitat et Environnement														
A69003	Dispositif Emploi Formation Innovation (DEFI)														
A70001	Mise en réseau de services grâce aux TIC														
B70005	La Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air														
A71002	Un pôle d'excellence rurale pour une organisation territoriale en réseau														
A85002	Maison des services publics et de l'économie														
B86008	Développement de services innovants à la population rurale de la Vienne														
B89001	Pôle de services														
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

**Lexique des domaines d'activités**

CULT = culture	LOI = loisirs
ECO = économie	NT = nouvelles technologies
EMP = emploi	PA = personnes âgées
ENF = accueil petite enfance	POP = service aux populations
ENT = services aux entreprises	SA = santé
FOR = formation	SOC = social
LOG = logement	TOUR = tourisme

Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

### 3.2. Les motivations pour créer des emplois

Les PER présentent deux options possibles par rapport à l'emploi :

- le but premier du PER n'est pas de créer de l'emploi mais surtout de répondre à des besoins importants
- le but affiché est clairement économique : il cherche à créer, ou tout du moins à maintenir, des emplois.

Ainsi le PER A85002 n'induit pas la création d'emplois directs. Il est d'ailleurs clairement stipulé dans le corpus que « *les acteurs locaux n'ont pas souhaité que le projet se traduise par des créations directes d'emplois. La priorité est donnée aux partenariats et aux gains espérés en terme de mutualisation de certains moyens* ».

Cela pose le hiatus pour les espaces ruraux de la confrontation entre une logique socio-économique et une logique territoriale :

En outre, la majorité des besoins correspondent à des emplois faiblement qualifiés pour assurer des emplois aux populations locales (notamment féminines). Les besoins d'emplois qualifiés concernent quasi-exclusivement les emplois destinés à maintenir la couverture en services de soins médicaux. Il s'agit la plupart du temps de maintien d'emplois et non de création nette.

Le croisement des logiques est assez facile pour les services d'accueil de la petite enfance, mais plus difficile dans d'autres cas. Cependant, des exemples comme le PER A39002 « Services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne » : faire du vieillissement une ressource économique (les activités relatives aux personnes âgées comme « *un marché potentiel susceptible de créer des emplois locaux dans le domaine du tertiaire* »). Ainsi, les « services intergénérationnels » prétendent répondre à plusieurs enjeux :

- anticiper les besoins sociaux et culturels d'un territoire rural dont la population vieillit
- créer une dynamique d'accueil de nouvelles populations
- consolider le tissu économique en favorisant l'installation de nouvelles activités (commerces et services de première nécessité)

Parfois les objectifs du PER ne visent pas l'emploi (créés ou maintenus). C'est le cas du PER PER « pôle relais sport-santé-nature » de la Côtés des Noirs (Marne) ne se distingue pas par un développement significatif de l'emploi dans la Cdc Côte des Noirs. Il se concentre davantage sur des actions de rénovation, d'adaptation ou de construction d'infrastructures liées au complexe sportif de Bouzy. La collectivité prévoit :

- la mise en place d'un espace d'accueil attendant au gymnase communal
- l'ouverture de salles de gymnastique, salles de réunion, de formation,...
- l'adaptation des salles multisports intérieures, l'amélioration du confort (chauffage) et l'aménagement d'un mur d'escalade
- à l'extérieur, l'aménagement d'un terrain multisports supplémentaire, d'un terrain de beach volley, d'un bloc sanitaire, d'un skate park, d'un kiosque,...

Eventuellement le PER apportera des effets indirects par attractivité de population active, mais il opte surtout pour une valorisation de la fonction récréative de l'espace rural . Y a-t-il eu erreur d'aiguillage dans le dépôt de projet qui aurait du être dans le thème « valorisation des richesses naturelles, culturelles et touristiques, ou stratégie pour éviter la trop forte concurrence dans ce thème de prédilection des dépôts de dossiers ?

Cependant, certains PER optent volontairement pour la priorité aux emplois, tel le PER B44002 - Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi. Il s'agit ici de développer

l'attractivité des territoires et de leurs entreprises par la mise en place de services facilitant l'accès à l'emploi, mais aussi d'attirer une main d'œuvre capable de maintenir un dynamisme économique en zone rurale. Cela passe par un certain nombre de services de base : un logement, une crèche pour la garde des enfants qui permettent à la main d'œuvre de vivre dans des conditions décentes. Cela est d'autant plus vrai dans un pays à proximité directe d'une très grande agglomération française (Nantes). Il faut donc profiter du dynamisme d'une très grande agglomération tout en maintenant une main d'œuvre de moins en moins capable d'en assumer le coût. C'est le pari du Pays de Grandlieu, Machecoul et de Logne qui répond à ces objectifs en menant une triple action : la formation à des métiers qui recrutent avec le développement du centre de formation et d'expérimentations horticoles, l'offre de garde d'enfants avec une crèche interentreprises et surtout l'offre de logements locatifs pour les jeunes travailleurs avec la réalisation de trois résidences jeunes.

Les PER cherchent également à maintenir des emplois pour éviter la fragilisation (le délitement) du tissu économique local

Ces PER envisagent alors des actions en direction des services aux entreprises.

C'est l'exemple du Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs ruraux dans le Pays de Haute Corrèze dont les objectifs visent à la redynamisation de l'espace par l'augmentation de son attractivité via le maintien et le développement du commerce et de l'artisanat dans les centres bourgs.

Le projet de pôle domotique de Guéret est à l'origine un projet de développement économique dont le but avoué est de créer de l'emploi afin d'accroître la population active du territoire et changer son image. Les actions qui seront engagées dans le cadre du pôle d'excellence rurale doivent permettre de dynamiser le marché de l'entreprise creusoise en créant de nouveaux marchés à partir desquels les entreprises locales bénéficieront de retombées économiques.

Le diagnostic territorial du Pays de Guéret précise que les apports migratoires concernent surtout de jeunes familles et des personnes autour de l'âge de la retraite. On observe un déficit migratoire important entre 20 et 30 ans, tourné vers les grands centres universitaires qui attirent les jeunes.

L'ensemble des actions du pôle vise à enclencher un cercle vertueux qui agira sur l'ensemble des problématiques territoriales, et notamment le développement de l'emploi. Il s'agit de fédérer et d'animer les acteurs locaux autour d'un plan stratégique favorisant le développement de l'emploi qualifié. Cela passe :

- Par la création d'activités nouvelles : En devenant un territoire d'expérimentation, le Pays de Guéret Saint Vauray souhaite aider les entreprises existantes et les créateurs d'entreprises à accéder à des innovations produits et services, qui leur permettront d'intégrer des emplois plus qualifiés.

- Par la constitution et l'animation d'un cluster, regroupant les principaux acteurs économiques de la domotique (fabricant, distributeur, installateur,..) : cette mise en synergie des différents acteurs du secteur doit permettre la multiplication des alliances pour intégrer de nouvelles technologies, aborder de nouveaux marchés ou encore partager de nouvelles compétences. Ces entreprises pourront notamment être accueillies dans le cadre de la pépinière de la Maison de la Domotique, puis dans la zone d'activité tertiaire qui sera implantée à proximité.

- Par l'augmentation des débouchés locaux pour les jeunes diplômés : La vitalité économique d'un territoire passe par sa capacité à capter et à diffuser la connaissance au sein de son tissu économique. Le maintien et le développement des compétences est donc un enjeu clé pour permettre de « fixer » les jeunes sur le territoire

Certains PER cherchent à mettre en contact la demande et l'offre. C'est le cas du PER A39002 avec la *création d'une plateforme multiservices à St Julien*. L'objectif de ce projet, porté par l'association ADAPEMONT œuvrant pour le développement local, est de mettre en lien des personnes en demande de services et d'autres disposées à y répondre. Il s'appuie sur les résultats de l'enquête menée auprès des Aînés de laquelle il ressort de nombreux besoins, notamment dans le domaine de l'entretien et des démarches administratives. L'ADAPEMONT prévoit la mise en place d'une plateforme emploi-service regroupant offre et demande dans le but de créer de l'activité sur le territoire.

L'impact sur le marché local de l'emploi est significatif puisque les promoteurs du projet tablent sur sept emplois directs et trois à quatre emplois induits. La plateforme multiservices permet également la réinsertion de personnes ayant connu des difficultés à trouver un emploi stable. Pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme, un poste de coordinateur est créé au sein de l'association. Il appelle certaines aptitudes dans le domaine des ressources humaines et la gestion de personnel mais ce métier ne présente pas, en soi, de caractère innovant.

Mais ce projet n'a pas vu le jour.

### **3.3. Beaucoup de flous persistent sur les créations d'emplois**

L'analyse des dossiers de candidature des PER à travers la fiche de présentation générale et les fiches impact emplois montrent que les PER 'services et accueil' génèrent peu d'emplois directs en termes de création.

En outre, les informations disponibles sont très hétérogènes d'un PER à l'autre, et le flou domine (cf. annexe 2). Ainsi, pour exemple le PER A3V ne renseigne que deux actions sur 4 en termes d'emplois (sans pour autant savoir s'il s'agit de création, de maintien ou d'induction). Le tableau synthétique du document 13 réalisée à partir des fiches impact emplois des 35 PER étudiés montrent l'extrême diversité des situations tant en termes d'emplois créés, que d'emplois induits, d'emplois maintenus, d'emplois indirects ou incités. Il semblerait que les PER n'a donné ces informations qu'à titre indicatif, du moins pour certains et qu'il leur ait manqué une aide méthodologique à la constitution du dossier de ce point de vue.

On trouve parfois des estimations qui ne sont pas vérifiées tel le fait de considérer qu'un emploi direct créé dans le cadre du projet induit la création de 0,5 équivalent temps plein dans les commerces et les services publics locaux (A39002).

Les PER créent donc peu d'emplois. Dans le cas de la structuration des services par la mise en réseau (RAM), ou la polarisation (maison de santé), il s'agit essentiellement d'emplois maintenus et lorsqu'il y a création d'emplois il s'agit généralement de quelques heures de ménages par semaine, au mieux d'un emploi de secrétariat à mi-temps.

Ainsi, le PER B07007 « réseau de santé en milieu rural isolé » a des ambitions modestes en terme de création d'emploi. En effet, il s'agit plus de maintenir les emplois déjà en place plutôt que d'en créer de nouveaux. Le PER prévoit le maintien des services hospitaliers du Cheylard et de Moze renforcés par l'ouverture de maisons médicales à St Martin de Valamas, au Chambon sur Lignon et à St Agrève. Bien sûr, le PER a pour objectif d'inciter de jeunes médecins à s'installer en milieu rural mais la conservation des 200 emplois dans les professions de santé et dans les établissements hospitaliers et médicosociaux existants reste la priorité. Les auteurs du dossier de candidature tablent sur une augmentation des emplois locaux grâce à la limitation de la fuite d'activité médicale vers les établissements

des villes voisines. Ils estiment que ceci pourrait donner lieu à la création de 3 emplois à temps plein sans pour autant préciser dans quel domaine ils seront créés. Une dizaine d'installations de nouveaux médecins est souhaitée afin de soulager la trop lourde charge de travail des médecins généralistes actuels. De même dix nouveaux praticiens sont attendus suite à leur stage effectué à l'issue de leurs études. A cela s'ajoutent deux emplois de formateurs pour les médecins stagiaires et un emploi à temps plein pour un poste de secrétariat à la maison médicale de St Martin de Valamas.

Le PER ne génèrera donc que peu d'emploi mais constituera une garantie de maintien du service public de santé dans un milieu rural isolé.

Le PER B12005 ne créera ou ne maintiendra aucune entreprise. Cependant, 13 emplois directs devraient être créés :

- 7 à 8 à la Maison de l'Enfance de Séverac le Château ;
- 3 aux Relais d'assistantes maternelles Belmont-sur-Rance, Coupiac et Saint-Sernin sur Rance ;
- 1 au Relais d'assistantes maternelles Vabres l'Abbaye ;
- 2 pour le renforcement de la gamme de services autour des foyers intergénérationnels de Vézins et Ségur).

27 emplois devraient être maintenus ou induits :

- 8 à 9 au Relais d'assistantes maternelles de Vabres l'Abbaye (emplois d'assistantes maternelles et 1 emploi jeune pérennisé à l'Association Familles Rurales)
- une ambition de créer des vocations d'assistantes maternelles aux Relais d'assistantes maternelles de Belmont-sur-Rance, Coupiac et Saint-Sernin-sur-Rance ;
- au minimum 27 professionnels de santé directement concernés par les équipements des Maisons médicales

**Document 13 – Emplois créés, emplois maintenus, emplois induits dans les PER ‘services et accueil’**  
selon le chapitre « impact emploi » des fiches impact

n°	INTITULE DU PER	EMPLOIS			ENTREPRISES		
		CREES	MAINTENUS	INDUITS	CREEES	MAINTENUES	INDUITES
A01003	PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse	23	162	81	0		
B02009	Maison des Services aux Publics	1					
A04005	Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var à votre service!	2	15		2	8	
B07007	Réseau de santé en milieu rural isolé	pas de fiche d'impact dans le dossier					
B12005	Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural	13		37			
A15005	Unité pour parkinsoniens	fiche non renseignée					
A15008	Maison médicale pluridisciplinaire	5					
A19004	Pôle intercommunautaire d'excellence et de redynamisation rurale (PIERREnfance)	20	indirectement mais non mesurables	au moins 80	0	indirectement mais non mesurables	
B19013	Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux	18	12		4 à 6	6	
A23004	Pôle domotique et santé de Guéret	50	180		15	60	
B23004	Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine	11,5 ETP	oui mais non chiffré		1	oui mais non chiffré	
A29005	Pôle des Métiers	8	inconnu		1	inconnu	
A30005	Restructuration de l'ancien aérium de Peyraube	27 ETP (40 personnes)					
A36004	Un territoire d'accueil au service de la population	2 mi- temps		oui mais non chiffré			
A39002	Services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne	13 (dont 3 en insertion)	11	7	1		
B40001	Proximité et cohésion sociale en Pays Landes de Gascogne	pas de fiche d'impact dans le dossier					
A43006	PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services	52			16		
B44002	Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi	13 ETP (16 emplois)	945 emplois		2		
A46005	Pôle d'Excellence Rural Cahors, Vignoble du Lot et Territoire	30	500		0	300	
B46002	Pays Est Quercy Territoire d'Excellence Culturelle	9	30		0	3	

DIACT – Programme de recherche évaluative sur les « pôles d'excellence rurale » (PER)

B50005	Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics	100					
B51002	Pôle relais nature-sport-santé	3					
B51003	Création d'une maison d'accueil rurale pour personnes handicapées psychiques âgées à Sompuis	10					
B53001	Pays de Château-Gontier : les services à la population	pas de fiche d'impact dans le dossier					
B54014	HQE et NTIC du foyer d'accueil spécialisé du Mirabée	23			1		
A56001	Pays de Ploërmel : un territoire mobilisé pour l'accueil des populations et des entreprises	80			8		
A65009	L'enjeu de la ruralité de demain : de nouvelles fonctions de l'espace rural pour de nouveaux services	pas de fiche d'impact dans le dossier					
A69002	Centre de ressources Habitat et Environnement	200					
A69003	Dispositif Emploi Formation Innovation (DEFI)	470	140		18		
A70001	Mise en réseau de services grâce aux TIC	8					
B70005	La Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air	1 ETP et 250 cachets annuels					
A71002	Un pôle d'excellence rurale pour une organisation territoriale en réseau	100 à 180			5		
A85002	Maison des services publics et de l'économie	Les acteurs locaux n'ont pas souhaité que le projet se traduise par des créations directes d'emplois. Par contre, il convient d'insister sur les impacts importants qu'aura le projet en terme d'emploi induits, en facilitant notamment la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi locales.					
B86008	Développement de services innovants à la population rurale de la Vienne	10 environ	100 environ		1 ou 2	50 environ	
B89001	Pôle de services	60	35		60	35	

Source : DIACT, dossiers de candidature PER – fiches impact, 2007

**Document 14 – Les effets positifs indirects attendus sur l'emploi dans les PER 'services et accueil'**

n°	INTITULE DU PER	EFFETS POSITIFS INDIRECTS
A01003	PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse	dynamisation de l'emploi féminin
B02009	Maison des Services aux Publics	arrivée de nouvelles populations
A04005	Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var à votre service!	
B07007	Réseau de santé en milieu rural isolé	
B12005	Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural	
A15005	Unité pour parkinsoniens	
A15008	Maison médicale pluridisciplinaire	
A19004	Pôle intercommunautaire d'excellence et de redynamisation rurale (PIERREenfance)	dynamisation de l'emploi en général, et notamment féminin
B19013	Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux	formation et apprentissage
A23004	Pôle domotique et santé de Guéret	montée en compétences, qualification des jeunes, activités connexes de services
B23004	Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine	qualification, accès à l'emploi des jeunes, insertion économique des publics fragiles
A29005	Pôle des Métiers	qualification professionnelle pour 50 jeunes
A30005	Restructuration de l'ancien aérium de Peyraube	
A36004	Un territoire d'accueil au service de la population	
A39002	Services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne	180 personnes en formation
B40001	Proximité et cohésion sociale en Pays Landes de Gascogne	
A43006	PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services	20 emplois (sans précision)
B44002	Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi	130 jeunes par an avec une formation en adéquation avec les besoins des entreprises, 40 parents salariés, 92 jeunes dans les résidences
A46005	Pôle d'Excellence Rural Cahors, Vignoble du Lot et Territoire	30 emplois
B46002	Pays Est Quercy Territoire d'Excellence Culturelle	professionnalisation des acteurs culturels, mutualisation d'emplois à travers la mise en réseau, image
B50005	Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics	
B51002	Pôle relais nature-sport-santé	augmentation des heures de travail des moniteurs diplômés d'Etat et des animateurs des ateliers de proximité
B51003	Création d'une maison d'accueil rurale pour personnes handicapées psychiques âgées à Sompuis	emplois en adéquation avec la demande locale notamment pour les publics féminins et non qualifiés, impact financier sur les activités économiques environnantes
B53001	Pays de Château-Gontier : les services à la population	

DIACT – Programme de recherche évaluative sur les « pôles d'excellence rurale » (PER)

B54014	HQE et NTIC du foyer d'accueil spécialisé du Mirabée	Activités du secteur médico-social créateurs d'emplois de différentes catégories du secteur tertiaire, formation en cours d'emploi et VAE, emploi des femmes
A56001	Pays de Ploërmel : un territoire mobilisé pour l'accueil des populations et des entreprises	amélioration des qualifications, amélioration des services aux entreprises
A65009	L'enjeu de la ruralité de demain : de nouvelles fonctions de l'espace rural pour de nouveaux services	
A69002	Centre de ressources Habitat et Environnement	
A69003	Dispositif Emploi Formation Innovation (DEFI)	Qualification, programme de formation (plate-forme), insertion sociale et professionnelle, découverte des métiers du futur, aide aux projets pour les femmes (retour à l'emploi).
A70001	Mise en réseau de services grâce aux TIC	aide à la recherche d'emploi et définition de projet professionnel, création d'emploi dans le domaine sanitaire et social, égalité hommes – femmes, renforcement des actions de la Mission Locale, renforcement des actions des organismes de formation
B70005	La Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air	services de restauration et d'hébergement, imprimerie, soutien à l'emploi culturel en favorisant de nouvelles formes d'expression artistique
A71002	Un pôle d'excellence rurale pour une organisation territoriale en réseau	qualification, accès à l'emploi des jeunes, insertion économique des femmes
A85002	Maison des services publics et de l'économie	accompagnement des personnes vers l'emploi, optimisation des réponses apportées aux entreprises du bassin sur leurs problématiques de recrutement, développement de la filière éco-tourisme, promotion des métiers
B86008	Développement de services innovants à la population rurale de la Vienne	les jeunes et les publics fragiles bénéficieront en priorité des créations ou maintiens d'emplois sur les territoires ruraux devenus plus attractifs
B89001	Pôle de services	Qualification de la population locale, Accès aux services de l'emploi sans difficulté de mobilité, Présence des partenaires de l'insertion sur le pôle services, Travaux et maintenance prioritairement accomplis par des entreprises locales

Source : DIACT, dossiers de candidature PER – fiches impact, 2007

Il existe également des effets positifs indirects (exemple du secteur de la construction et de la mise aux normes HQE). Les effets indirects concernent également le développement de l'emploi féminin permis en offrant des capacités de garde d'enfants (PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse, Pôle intercommunautaire d'excellence et de redynamisation rurale (PIERREenfance)

**Document 15 – Des impacts croisés : le PER « Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi » (B44002 - Loire-Atlantique)**

EMPLOI				
	Crèche interentreprises de Machecoul	Résidences jeunes	Centre de Formation et d'Expérimentations horticoles	Total Projet
Nombre d'entreprises ou d'associations créées	Création d'une association	Création d'une association	Projet porté par le centre de Formation Horticole	Création de deux associations
Nombre d'emplois directs créés au démarrage	1 directrice 6 personnes pour l'encadrement des enfants à temps plein 1 secrétaire 15 heures hebdomadaire 1 personne d'entretien 20 heures hebdomadaires 1 personne de service 10 à 15 heures hebdomadaires <b>10 embauches - 8,5 ETP</b>  <b>900 ETP confortés par ce projet dans les 10 entreprises adhérentes.</b>	1 directeur 0,5 animateur 0,5 secrétaire comptable 0,5 personnel d'entretien <b>4 embauches – 2,5 ETP</b>	<i>postes créés pour les nouveaux projets d'expérimentation ?</i>  1 formateur piscinier, 1 responsable expérimentation <b>2 embauches – 2 ETP</b>  Postes existants : <b>29 salariés – 22,5 ETP</b>	Création d'emplois directs : <b>16 emplois – 13 ETP</b>  Emplois existants : <b>929 emplois – 922,5 ETP</b>  Total emploi du PER : <b>945 emplois – 935,5 ETP</b>
Autres retombées en matière d'emploi	<b>Accès facilité à l'emploi</b> notamment pour les salariés, homme ou femme, parents d'enfants de moins de trois ans. <b>Plus de 40 parents salariés des entreprises et de la commune de Machecoul</b> trouveront, chaque année, une solution de garde d'enfants de 7 H 00 à 19 H 00.	<b>Accès facilité à l'emploi</b> pour les jeunes de 16 à 30 ans par l'offre d'habitat. 46 lits occupés en moyenne 6 mois, soit 92 jeunes trouvant une solution de logement. Principaux secteurs concernés : apprentissage, travail saisonnier, nouvelles embauches. Une étude menée par l'URFJT en 2003 auprès de 34 entreprises du pays a	<b>Accès facilité à l'emploi par la formation 15 à 20 jeunes en formation CAP piscinier.</b> Cette formation n'existe pas dans le Grand Ouest et elle se met en place à la demande du syndicat professionnel des pisciniers. 215 élèves par an en formation (taux d'insertion de 92%), 110 jeunes terminent une formation chaque année et verront leur insertion facilitée par les nouvelles spécialisations mises en œuvre. 2/3 en emploi ont un emploi à la sortie 1/3 en poursuivent leur parcours de formation.	Accès facilité à l'emploi  130 jeunes par an avec une formation en adéquation avec les besoins des entreprises, 40 parents salariés, 92 jeunes dans les résidences.  <b>Soit un total de 262 personnes bénéficiant d'un accès facilité à</b>

		dénombré de <b>25 à 35 offres d'emploi annuelles non satisfaites faute de logement.</b>		<b>l'emploi.</b>
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------

Il apparaît ici que le projet possède une double ambition en terme d'emplois : créer des emplois directement par le besoin en effectif des nouveaux services offerts et créer des emplois indirectement car ceux qui bénéficieront de ces services pourront se concentrer plus facilement sur la recherche d'un emploi et pourront conserver leur emploi par la suite en bénéficiant d'un logement, de transports facilités, d'un suivi personnalisé et d'une garde pour les enfants. La création d'emploi est donc double : à un premier et à un second niveau. C'est ce second niveau qui sera bien entendu le plus payant en termes de dynamisme économique. C'est aussi bien entendu le plus difficile à estimer à l'heure actuelle.

Sur l'ensemble du territoire du PER PIERREnfance, le projet implique la création de 20 emplois directs et plus de 80 induits. En effet, le service local d'accueil collectif de la petite enfance implique dans un premier temps, la création d'une vingtaine d'emplois qualifiés à dominante féminine (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture...). Grâce à ces structures de garde, le nombre d'emplois et d'entreprises maintenus indirectement est réel mais non mesurable. D'autres retombées existent aussi en matière d'emplois (au moins 80 emplois induits), à travers le développement de l'emploi féminin en milieu rural liée à l'augmentation de l'offre territoriale de places de garde petite enfance, l'amélioration qualitative du métier d'assistante maternelle par la création de Relais d'Assistantes Maternelles, induisant une professionnalisation des assistantes en exercice et générant de nouvelles vocations, la facilitation du renouvellement générationnel de la population active, enfin la création de nouveaux emplois due à l'attractivité renforcée du territoire.

Quant au PER du bassin de Bourg-en-Bresse (A01003), les emplois concernent surtout des postes d'assistantes maternelles et d'animateurs/animateuses de centre de loisirs, emplois largement féminisés. C'est un des principaux effets attendus du PER. Ils sont considérés comme des emplois maintenus,<sup>17</sup> car les femmes dans les communes du PER restent actives dans ces mêmes communes. Ainsi, la part des emplois maintenus est prépondérante (60% des 266 emplois ETP escomptés par le PER). C'est le signe que ces emplois concernent en majorité la petite enfance.

Les emplois directs créés ne représentent eux que 9% du total. Néanmoins, malgré ce décalage, ces initiatives contribuent à « détendre » un marché de l'emploi qui peine à recruter des jeunes femmes par manque de possibilité de garde. Ainsi, le nombre d'emplois féminins induits espérés n'est pas négligeable (30%) car chaque place créée en crèche « permet à au moins une personne, essentiellement des femmes, d'accepter un emploi salarié ». Sur les 23 emplois créés, (moyenne 3,8 par projet), il n'y a pas d'indication de genre mais les postes de direction sont plutôt masculinisés. Cette moyenne cache des disparités territoriales fortes : de 1 à 8, en comparant le projet de salle de sport de Villereversure, impliquant des bénévoles au projet de Pont d'Ain, induisant des postes à temps complet d'animateurs et de gestionnaire.

Les emplois son plus conséquents dans le cas des PER qui s'inscrivent dans les services aux entreprises ou la formation des jeunes.

<sup>17</sup> Doc 5 : Etude d'impact sur l'emploi.

Ainsi, pour le Pôle domotique et santé de Guéret, on peut envisager la création d'une cinquantaine d'emplois. Ils pourront être créés de deux manières :

- Par la création d'entreprises domotiques. On peut évaluer le nombre moyen de salariés à deux par entreprise.

- Par le recrutement de profils complémentaires au sein des entreprises existantes. En effet, le développement d'une offre de produits / service en réponse à la demande croissante nécessite certaines compétences jusqu'à là peu intégrées par les entreprises locales. Le développement de la licence professionnelle devrait permettre d'offrir à ces mêmes entreprises la possibilité de recruter ces compétences.

Cet accroissement très conséquent de l'activité ne pourra se faire que par la création de nouvelles entreprises et l'augmentation de l'activité au sein des entreprises existantes à travers une politique de recrutement ciblée.

On peut estimer à 180 à 200 le nombre d'emplois maintenus par transmission d'entreprises sur 3 ans. Le nombre de salariés présents dans les entreprises creusoises concernées par la domotique peut être évalué à 600. Plus de 30% de ces salariés (souvent des entreprises unipersonnelles) ont plus de 60 ans. La problématique de la transmission d'entreprises se pose donc de manière aiguë pour ce secteur. Les opportunités de marché soutenues par le déploiement des Packs Domotiques Habitation et Etablissement doivent permettre d'assurer la reprise de certaines de ces entreprises, soit par des salariés creusois, soit par des repreneurs au niveau national.

Le nombre d'entreprises maintenues sur une période de 3 à 5 ans serait de 60. La Creuse compte à ce jour environ 250 entreprises artisanales spécialisées dans l'électricité, l'électronique et le bâtiment. Les opportunités de marché (5,8M€) doivent permettre d'assurer un meilleur développement des entreprises creusoises, ainsi qu'une montée en puissance de la transmission d'entreprises.

Le pôle, au delà des projets directs, devra permettre le développement d'activités connexes de services à la population, notamment autour des services à domicile (aide, transport à la demande...). Comme on l'a vu dans la partie III, d'autres retombées en matière d'emplois sont attendues, tel que l'accès à l'emploi des jeunes et l'insertion économique des publics fragiles. L'objectif n'est pas tant d'accueillir des populations nouvelles que de maintenir les populations sur place.

Le PER Pôle des Métiers porté par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau) a pour ambition de « *participer au remplacement de 600 actifs par an environ, pour amortir le « choc démographique » des 10 ans à venir sur le bassin d'emploi du Léon* ». Il s'agit d'apporter une « *réponse rapide à l'attente des entreprises du territoire en terme de formation afin de renforcer leur compétitivité. Grâce à ce projet, les entreprises du territoire rural verront augmenter leur capacité d'anticipation des mutations.* »

## **Document 16 – Fiche impact emploi du PER Pôle des métiers (B29005 - Finistère)**

Les attentes en termes d'emploi sont chiffrées et présentées de la sorte :

« **IMPACT SUR L'EMPLOI :**

**Nombre d'entreprises créées : 1**

*(l'entreprise gestionnaire de la plateforme pédagogique)*

**Nombre d'emplois directs créés : 8**

*1 directeur du site*

*1 secrétaire*

*4 formateurs*

1,5 Ingénierie de formation

0,5 entretien

· Nombre d'emplois maintenus : inconnu

· Nombre d'entreprises maintenues : inconnu

**Autres retombées en matière d'emplois : 50 »**

Ces chiffres sont expliqués dans la présentation officielle : « *le projet vise à donner initialement une **qualification professionnelle à 50 jeunes par an**, dans le cadre de programmes de formation. S'y ajouteront les qualifications obtenues et les insertions réalisées à partir d'opérations menées par des organismes de formation et d'insertion telles que Maison de l'Emploi, Mission Locale... qu'il est impossible de quantifier à priori.*

**Document 17 – Les impacts prévus en terme d'emplois dans le PER 'Proximité et Cohésion Sociale en Pays des Landes de Gascogne' (B40001)**

Opération	Emplois maintenus		Emplois créés		Emplois induits
Maison de la santé du Pays d'Albret	10 (médecins, infirmières, kiné...)	10	1 secrétaire 3 praticiens	4	Non-précisé
Maison de la santé du Gabardan	5 (médecins, infirmières)	5	1 secrétaire 1 médecin	2	Non-évoqué
Espace Economie-Emploi-Formation Sud-Gironde	2	2	2	2	Non-précisé
Pôle communautaire de Service de Roquefort	1 animateur culturel	1	1 projectionniste	1	Retombées pour demandeurs d'emplois
Hôtel social du Morcenais	3 (2 statutaires)	3	1 emploi	1	Saisonniers secteurs agricoles + activité pour commerces
<b>total</b>	21		10		

L'intérêt n'est pas dans les emplois directs : nombre limité et emplois très qualifiés. Il est évident que l'intérêt de ces opérations n'est pas dans la création d'emplois directs (10 emplois), ni véritablement dans le maintien purement économique des emplois existants, même si on peut relativiser lorsqu'on sait qu'un village compte en moyenne 500 habitants sur cette zone. De plus, les emplois en question sont avant tout des emplois qualifiés voire hautement qualifiés qui ne concerneront sans doute pas les demandeurs d'emplois.

L'intérêt réside dans l'impact socio-économique induit : attractivité et vie économique des villages. L'intérêt, non-valorisé dans les statistiques, est avant tout dans les activités induites par ces opérations et leur impact social. Outre l'impact temporaire des chantiers et la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement des structures (emplois administratifs, agents de service), l'intérêt des services créés est d'attirer et/ou de maintenir des populations au niveau local, populations qui font vivre les petits commerces par exemple.

### 3.4. Des emplois peu qualifiés

L'hypothèse de départ que les services à la population concernent en premier lieu des services du quotidien et renvoient à des emplois banals (gardes d'enfants, accompagnement des personnes âgées) est validée.

Ainsi les emplois du PER du bassin de Bourg-en-Bresse concernent surtout des postes d'assistantes maternelles et d'animateurs/animateuses de centre de loisirs, emplois largement féminisés.

Dans le cas du PER A36004, les emplois créés dans le cadre du double projet du Pays du Berry ne sont pas réellement des emplois de services à la personne mais des emplois de maintenance (agent d'entretien, garde). Le nombre d'emplois créés pour la maison des services est celui-ci : un mi-temps d'hôtesse d'accueil et un mi-temps d'agent d'entretien. Ces deux postes sont donc des emplois à temps partiels, répertoriés par l'INSEE comme emplois précaires puisque n'étant pas des formes d'emplois par des contrats à durée indéterminée à temps plein. La maison paramédicale exige un emploi pour la gestion des locaux.

On peut noter cependant que les emplois sont plus qualifiés dans le cas des services médicaux proposés dans les projets de maisons de santé, mais il s'agit également de chercher le maintien des emplois et non la création.

Un PER peut comprendre des impacts très hétérogènes en termes d'emplois vus sous l'angle de la qualification. Cela est plus particulièrement le cas pour les services de santé aux personnes âgées qui nécessitent des emplois très formés de spécialistes mais aussi des emplois logistiques pour l'entretien et les services d'aide à domicile.

**Pour la Maison médicale pluridisciplinaire de Massiac**, les créations d'emplois espérés peuvent se diviser en deux volets : un minimum attendu et des hypothèses de création. Pour ce qui est du minimum attendu, la maison pluridisciplinaire prévoit l'installation de deux infirmières supplémentaires dont l'une compenserait le départ en retraite de l'infirmière de La Chapelle Laurent, d'un généraliste qui, là encore, comblerait un départ en retraite. Par ailleurs, la création de cinq emplois directs de fonctionnement est prévu (ménage, gestion administrative, standard, secrétariat...).

L'hétérogénéité se retrouve également, dans une moindre mesure, dans le cas des maisons de services avec des emplois de coordinateurs qualifiés et des emplois d'entretien.

Quelques rares dossiers comprennent des profils détaillés des emplois proposés. Ainsi dans le projet de **réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine**, il est indiqué dans le budget prévisionnel en année pleine pour l'année 2009 que le personnel représente un budget de 219 983,93 euros. On dispose des rémunérations pour le personnel du Centre.

#### Document 18 – Les salaires envisagés dans le PER 'Réhabilitation du couvent de La Souterraine'

EMPLOIS	SALAIRES ANNUELS
Responsable	42 685,73 euros
Assistant	34 301,03 euros
Secrétaire comptable	14 177,76 euros
Cuisinière + gouvernante	34 301,03 euros
Contrat accompagnement emploi (6)	12 195,92 euros

On a donc une diversité des emplois créés, certains fortement qualifiés (Responsable par exemple), d'autres faiblement qualifiés (CAE). Il n'est pas possible d'observer une tendance générale dans la qualification des emplois ou dans leur valeur ajoutée.

Les niveaux de qualification des emplois dans le PER 'Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi' (B44002) permettent de remarquer que les emplois directs induits sont peu qualifiés (Niveau III à V) sauf pour les deux postes de direction. Les temps partiels sont également nombreux ce qui met en avant une certaine précarité surtout pour des emplois déjà peu qualifiés (personnel d'entretien, secrétariat, personnel de service).

Le chômage des femmes sur l'ensemble du territoire est important. Dans la communauté de communes de la région de Machecoul, par exemple, 63% des chômeurs sont des femmes. Dans les cantons de la communauté de communes de Grand Lieu, plus de 60% des chômeurs sont aussi des femmes. Cela montre une adéquation entre offre et demande d'emploi car les travaux demandés sont plutôt féminins (puéricultrice, travaux dans une crèche). D'autre part, cela met bien en avant le rôle de la garderie des enfants pour permettre aux femmes de s'engager sur le marché du travail.

Certains PER pourtant très innovants sont peu qualifiants. Ainsi le PER « Manche numérique » évoque dans le dossier de candidature évoque deux types principaux d'emplois : les animateurs/médiateurs pour le réseau EPN et des agents d'accueil polyvalent pour les Visio-relais de service public.

« **Agent d'accueil polyvalent** », « **médiateur administratif** » pour **plate forme de service public** sont des fonctions qui semblent se développer aujourd'hui et relèvent donc d'une fonction assez nouvelle et innovante. Ils doivent conseiller sur les démarches administratives et aider à la constitution de dossiers administratifs. Leur rôle est de : décoder le langage administratif, expliquer oralement une information écrite mise à disposition de l'utilisateur, intégrer le fait que l'utilisateur considère l'agent comme son médiateur ou son référent et répondre à cette attente, prendre en charge parfois le rôle d'écrivain public, aider l'utilisateur à remplir des formulaires administratifs, des dossiers, l'informer de ses droits, organiser le suivi des dossiers et mettre en place des outils d'évaluation, tenir son rôle de médiateur, connaître le fonctionnement de chaque institution intervenant dans la structure, bien connaître ses ressources, les informations centrales, maîtriser les NTIC. Il n'est pas aisé de déterminer la classification INSEE de ce type d'emploi. Les agents polyvalents d'accueil peuvent être classés dans la catégorie 5 « Employés » et même 51 (Employés de la fonction publique) (*niveau 1*). La catégorie 52 semble être ensuite la plus appropriée « Employés civils et agents de service de la fonction publique » (*niveau 2*). Le *niveau 3* peut correspondre au 521 a et b pour la Poste et France Telecom ou au 524 b et c (Agents administratifs de l'état et assimilés/Agents administratifs des collectivités locales). La catégorie 525 c « Agents de service de la fonction publique » semble cependant la catégorie la plus probable. Voici comment l'INSEE décrit cette catégorie : « Agents de la fonction publique, chargés de tâches généralement peu qualifiées de surveillance ou d'accueil, éventuellement de nettoyage ou de service hôtelier, à l'exception de ceux qui sont employés dans une école ou un établissement de soins ». En effet, la catégorie 541 b et c ne concerne que les entreprises. En revanche le 545 d (54 correspond aux employés administratifs d'entreprise) « Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés » peut être valable pour les sécurités sociales.

L'article de Marc Leroy « Les enjeux de la polyvalence dans les services publics » attire l'attention sur le risque de précarité de ces postes qui ont fait souvent appel aux CES (contrat emploi solidarité). Ce type d'emploi est bien entendu d'une qualification variable selon les aptitudes demandées mais la moyenne se situe autour du niveau BAC et BAC+2

(BTS) (Niveau IV et Niveau III). Le niveau V (BEP/CAP) est aussi possible. Les agents administratifs font partie de la catégorie C de la fonction publique filière administrative (il existe également une filière sociale) et le recrutement peut se faire sans condition de diplôme. Ce qui compte est la formation prodiguée sur le lieu même de l'emploi (formation continue) plus que le parcours scolaire lui-même. D'où la prise en compte par Manche Numérique de la formation : « seront également pris en charge la formation des accompagnateurs à l'usage des bornes ».

Les animateurs du réseau EPN sont un poste d'une faible qualification même si une bonne connaissance en informatique peut être exigée. Ils appartiennent à la catégorie 4 « Professions Intermédiaires » (*niveau 1*). La catégorie 43 s'impose ensuite : « Professions intermédiaires de la Santé et du travail social » (niveau 2). Enfin les catégories 434 f (« Moniteurs d'ateliers ») ou 435 b (« Animateurs socioculturels ») (niveau 3) paraissent adaptés. Un poste d'« animateur multimédia, animateur d'espace public numérique, médiateur internet » suppose une formation possible en alternance comme un diplôme BEATEP option « Multimédia » et « vie locale » (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et Jeunesse) qui exige à l'entrée en formation un niveau V (BEP/CAP), le brevet lui-même étant homologué de niveau IV<sup>18</sup>.

Il peut également s'agir pour certains PER de-renforcer des formations existantes.

Ainsi, le PER « réseau de santé en milieu rural isolé » (B07007) entend former les médecins à la « médecine de campagne ». Un des objectifs principaux du PER concerne l'amélioration des conditions de l'exercice professionnel des praticiens. Ceux-ci sont de moins en moins nombreux et de plus en plus âgés en milieu rural isolé. Or, les jeunes médecins ne semblent pas souhaiter s'établir dans de tels espaces. La charge de travail est donc très lourde pour les généralistes exerçant dans le périmètre du PER et ces derniers souhaiteraient que la création du pôle d'excellence soit l'occasion de repenser l'organisation de leur temps de travail afin de dégager plus de temps libre, d'alléger les charges administratives, ce qui répondrait d'avantage aux besoins et attentes des jeunes médecins suscitant ainsi de nouvelles candidatures à l'installation en milieu rural isolé.

Concrètement, pour répondre à ces besoins, le PER propose :

1 – le renforcement de l'image des conditions de travail du métier de médecin généraliste en milieu rural isolé. Deux axes sont privilégiés : une collaboration plus étroite avec la faculté de médecine de Lyon et l'opportunité pour les jeunes internes de découvrir l'exercice de la médecine dans les espaces ruraux par le biais de stages effectués pendant six mois sur le terrain.

2 – une meilleure gestion des remplacements de médecins généralistes par une planification globale des absences et le recrutement d'internes remplaçants.

3 – une rationalisation des tâches confiées aux généralistes et une redéfinition des missions de chacun des partenaires.

Plusieurs PER entendent créer des centres de ressources (domotique à Guéret, habitat dans les Monts du lyonnais)

Le PER Pôle des Métiers porté par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau projette la création d'un Pôle des Métiers, c'est-à-dire « un espace de formation dédiée au soutien à la compétitivité de l'économie du territoire, composé d'une plate forme pédagogique ouverte aux entreprises locales, et d'un hébergement.

---

<sup>18</sup> Voir le site internet suivant concernant la formation : [http://www.sports.gouv.fr/emploi-formations\\_4/les- formations-diplomes-professionnels-sport-animation\\_103/les-formations-diplomes-professionnels-bees-de-dpad-defa-beatep-bapaat-bp-jeps-jeps-jeps\\_415/beatep-brevet-etat-animateur-technicien-education-populaire- jeunesse\\_324.html](http://www.sports.gouv.fr/emploi-formations_4/les- formations-diplomes-professionnels-sport-animation_103/les-formations-diplomes-professionnels-bees-de-dpad-defa-beatep-bapaat-bp-jeps-jeps-jeps_415/beatep-brevet-etat-animateur-technicien-education-populaire- jeunesse_324.html) (consulté le 10/08/2009).

Le PER A39002 - Services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne propose une offre de plusieurs formations destinées au personnel d'accompagnement afin d'assurer son professionnalisme et ses compétences dans le domaine médical et médico-social. Ce projet a pour but d'anticiper les « *grands besoins de recrutement quantitatifs et qualitatifs* » que vont connaître, à terme, les professions libérales et médico-sociales. Proposées par l'association « Notre Maison », les formations s'adressent aux professionnels de l'aide aux personnes âgées et/ou handicapées (groupes de 15 personnes). Elles s'articulent autour de huit modules abordant un large panel de situations liées à la profession, chaque module nécessitant entre 20 et 40 heures de formation.

Ces formations sont assurées par des professionnels de terrain, « *diplômés dans leur discipline* » c'est-à-dire des kiné, des infirmiers, psychologues, conseillers en économie sociale et familiale, etc. Il est donc difficile d'affirmer que les formations génèrent de l'emploi localement. En effet, selon toute vraisemblance, une majorité de formateurs serait recrutée en dehors des limites du Pays des Lacs et Petite Montagne. Les effets sur le marché local de l'emploi sont peu perceptibles. Cependant, cette offre de formation, disponible sur le territoire, constitue une richesse dans la mesure où les professionnels de l'aide à la personne (âgée) peuvent bénéficier de formations poussées à proximité immédiate de leur lieu de travail ou de résidence. La main d'œuvre locale est donc plus compétente car mieux formée. L'avantage comparatif pour un territoire rural vieillissant comme le Pays des Lacs et Petite Montagne est donc indéniable.

Dans les Monts du Lyonnais, le PER A69002 entend développer, autour d'une école des métiers du bâtiment déjà existante, la Maison familiale rurale du Val de Croise, un centre de formation et d'information sur les technologies d'écoconstruction à destination du grand public et des professionnels. Ce centre, situé à Saint-Symphorien-sur-Croise serait amené à avoir un rayonnement sur deux départements : la Loire et le Rhône

## 2.5. Deux publics doublement ciblés : les femmes et les jeunes

En terme socio-économique et socio-territorial

- **les femmes**, à travers notamment la nécessité de trouver des gisements d'emplois pour les femmes nouvellement installées (notamment dans les emplois d'assistante maternelle ou d'accompagnement des personnes âgées). Dans cette configuration, le jeune couple est venu s'installer à la campagne, le mari trouvant un travail sur le territoire du PER ou à proximité, l'arrivée du jeune couple est positive en terme de renouvellement et de rajeunissement relatif du territoire, cependant la pérennisation de l'installation est soumise à la possibilité pour la femme de trouver un emploi à proximité du domicile. On est là dans un schéma bien connu. la dynamisation de l'emploi féminin est l'une des priorités du PER pour créer surtout de l'emploi à domicile, qui lui-même, par un cercle vertueux espéré, permettra de créer des emplois salariés = donc développement du tissu économique local (au moins consolidation voire renforcement)

Le PER B12005 porte une spécificité positive : celle de la prise en compte particulière de la situation des conjoints de ruraux (proposition d'emplois d'assistantes maternelles, d'auxiliaires de vie sociale pour les conjointes de ruraux notamment)

Les centres d'accueil du PER PIERREenfance répondent à une véritable demande des populations et des entreprises comme en témoignant les nombreuses lettres d'entreprises qui

se félicitent du projet : l'entreprise Obbia à Aubazine signale au SID BBM qu'elle est intéressée par la création de centres d'accueil petite-enfance et que ses salariés en ont besoin pour la garde de leurs enfants ; Sothys international se félicite de l'implantation d'un bâtiment d'accueil sur le site de Meyssac. Ceci correspond aux intérêts du personnel de l'entreprise (100 salariés) et le responsable demande de s'engager dans une collaboration réciproque. L'entreprise Chalets-Maisons Bois envoie également une lettre afin de s'engager financièrement dans le projet et respecter ainsi l'attente forte de ses 50 salariés actuels. Le chef d'entreprise précise que la réalisation de ces centres d'accueil lui permettra d'embaucher davantage de personnels et donc de mener à bien ses futurs projets de recrutement dans un climat serein avec ses futurs employés. Citons encore la lettre d'une entreprise de mécanique de précision à Beynat qui met en avant sa volonté d'être associée au projet et de satisfaire ainsi à la demande de ses salariés. Une lettre est particulièrement intéressante pour nous, celle de l'entreprise Andros qui emploie majoritairement des femmes : celle-ci réitère son intérêt pour la structure de garde de Beaulieu dont les salariées attendent beaucoup.

- **les jeunes** : il s'agit d'éviter l'exode rural des jeunes, notamment au moment de l'entrée dans la vie active. Deux options sont privilégiées : soit favoriser la reprise des entreprises existantes pour des jeunes d'origine locale partis étudiés ailleurs (une forme de « retour au pays » en quelque sorte), soit assurer sur place des formations supérieures courtes (Bac +2) en association avec le tissu économique local (souvent en lien avec les PER « technologies »).

En liaison forte avec les PER formation

Le PER Pôle des Métiers (CC du pays de landivisiau) cible un public spécifique, composé de jeunes et de femmes non qualifiées, très présents sur le territoire et qui se désintéressent de l'offre d'emploi ou ne correspondent pas aux critères requis par celle-ci.

*« le projet participe à la politique des structures locales de l'emploi, de la formation et de l'insertion (mission locale, maison de l'emploi, organismes de formation, PLIE...) »*

Le PER PRACTIS a la volonté de récupérer les jeunes diplômés ayant quitté le pays.

Les services proposés par le PER B44002 s'adressent à un public « jeune » : jeunes en formation de la 4<sup>ème</sup> au bac professionnel pour le centre horticole, jeunes de 16 à 30 ans dans les résidences, parents de jeunes enfants pour la crèche interentreprises. Les résidences jeunes permettent l'accueil d'environ 92 jeunes par an (46 places moyenne de séjour 6 mois). Le centre de formation horticole accueille chaque année quant à lui 215 jeunes. Une grande partie de ces jeunes très majoritairement extérieurs au territoire n'aurait pas trouvé de solution pour se loger sur le pays. En permettant l'accueil d'une population jeune, le territoire favorise ainsi son renouvellement

#### 4. Organisation territoriale : quid de la polarisation diffuse ?

L'organisation territoriale des actions projetées se distinguent de l'assise du porteur de projet. Ainsi, pour exemple, le PER pour la reconquête des centres bourgs du Pays de Haute-Corrèze porté par le Pays de Haute-Corrèze, qui comprend 5 communautés de communes, mais le PER, est expérimenté sur deux des cinq communautés de communes (la Communauté de Communes de Bugeat Sornac Millevaches au cœur et la Communauté de Communes du Pays d'Eygurande).

En outre même si le périmètre du PER correspond à celui de l'assise du porteur de projet, les opérations ne sont que rarement envisagées sur l'ensemble du territoire de la structure porteuse.

Le modèle polarisé prédomine. C'est l'effet « maison de... ». Il s'agit de la concentration sur un seul site : un équipement localisé sur une commune (parfois chef-lieu de canton), d'où une configuration polarisée

Exemple de la Maison des Services Publics de Vailly-sur-Aisne (chef-lieu de canton, 2 119 habitants en 2005, CC du Val de l'Aisne et Pays de Soissonnais) qui se décompose en 4 pôles :

- le pôle emploi regroupe la mission locale pour l'emploi, l'ANPE, la cellule d'appui du RMI.
- le pôle services aux familles
- le pôle services aux personnes âgées
- le pôle juridique et conseil.

On observe également des logiques multipolaires. Il s'agit de plusieurs équipements localisés sur plusieurs communes (souvent les chefs-lieux de canton de communautés de communes cantonales regroupées dans le cadre du PER), d'où une configuration multipolarisée qui n'est pas sans rappeler les configurations des actions menées dans le cadre des Contrats de Pays 1975, ce qui pose la question de la dimension territoriale innovante des PER.

Dans le PER de Bourg-en-Bresse, le « maillage » de l'espace en service de proximité est proclamé comme l'objectif majeur du PER<sup>19</sup>, maillage signifiant ici « semis de points dense »<sup>20</sup>. relais assistante maternelle dans cinq des six projets. Il y a donc bien maillage du territoire en service de proximité « petite enfance » mais peu de complémentarité au sens réticulaire de travail en commun

Le PER PIERREnfance prévoit la mise en place de structures d'accueil pour les enfants et adolescents (0 à 16 ans), offrant ainsi un service de proximité adapté et coordonné sur les trois communautés de communes de Beaulieu-sur-Dordogne, Meyssac et Beynat. Ce projet s'accompagne de la construction effective de bâtiments proposant Centre de loisirs sans hébergement (CLSH), crèche, halte-garderie et relais assistantes maternelles sur chacun des trois cantons concernés (cantons de Beaulieu-Beynat-Meyssac). Le projet est à la fois centralisé et décentralisé en différents pôles d'activité sur l'ensemble des CC

Le PER A36004 « Un territoire d'accueil au service de la population » porté par le Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry comprend la réalisation d'une maison des services à la population basée à Aigurande (réunissant en un site unique un ensemble de

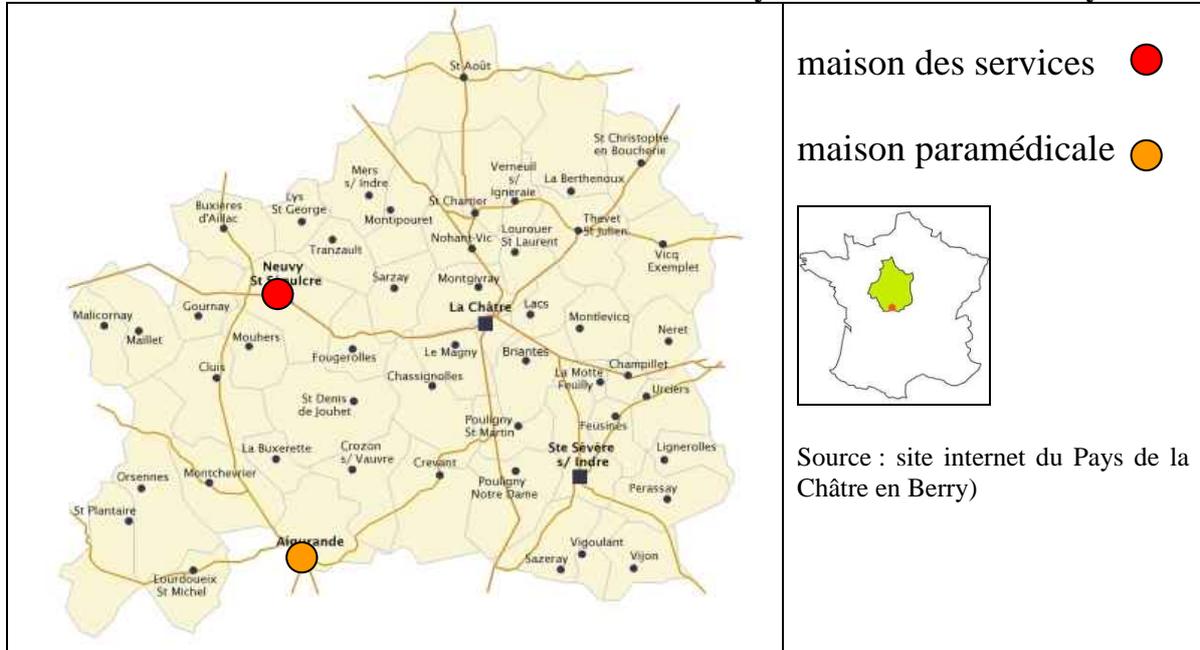
---

<sup>19</sup> id.p.1, p.4, p.14, p.17

<sup>20</sup> F. Durand –Dastès in *Dictionnaire de Géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003q p.583

services à la personne centralisé à l'échelle cantonale) et la réalisation d'une maison paramédicale basée à Neuvy-St-Sépulchre permettant la création d'un site médicalisé centralisé à l'échelle cantonale, le but étant de proposer des services paramédicaux de proximité et de qualité et de permettre le maintien d'une activité médicale et des personnes âgées à leur domicile.

**Document 20 – Polarisation des services : le PER du Pays de La Châtre en Berry**



La maison de services à la population vient s'ajouter à un ensemble d'équipements déjà présents sur le même site dont : une maison médicale (maître d'ouvrage : ville d'Aigurande), un multi-accueil/petite enfance (maîtrise d'ouvrage : ville d'Aigurande), une unité de vie personnes âgées (maîtrise d'ouvrage : hôpital de La Châtre). L'ensemble de ces équipements sera regroupé sur le même site. La maison paramédicale de Neuvy-Saint-Sépulchre est un élément de la reconversion du quartier de l'ancienne gare comprenant un cabinet médical déjà opérationnel, la construction d'un Habitat Regroupé pour Personnes Agées (HRPA) et d'un futur hébergement temporaire pour personnes âgées. La Maison paramédicale sera un nouveau lieu venant s'intégrer pleinement dans un projet plus large consistant en la création d'un véritable site médicalisé centralisé à l'échelle cantonale.

Cette maison des Services de 357 m<sup>2</sup> regroupera un ensemble de services que l'on peut décomposer en 5 pôles : Le premier pôle est un espace « Accueil-secrétariat-Point Information Jeunesse, Syndicat d'Initiative », qui a quatre fonctions décomposables en autant de pièces : un espace de réception des visiteurs afin de les guider, les conseiller, les orienter tout en créant un lieu d'échange, d'information, de discussion pour les habitants et les touristes (1), un espace de travail du secrétariat intégrant les fonctions de maintenance et de gestion de l'établissement (2), un point d'information jeunesse doté d'un animateur(trice) qui assurera l'accompagnement du public avec des plages horaires larges (ce sera un lieu permettant la consultation des documents) (3) et un lieu d'exposition (4).

Le deuxième pôle se nomme « Espace Cyberindre ». Son rôle est le suivant : promouvoir l'usage des TIC (1), offrir des formations à l'informatique et au multimédia à tous les publics (jeunes, seniors, artisans, agriculteurs) (2), permettre aux demandeurs d'emploi de mener une recherche active, permettre les démarches administratives ou personnelles (3), permettre des pratiques multimédia (4) (espace de travail pour les personnes n'ayant pas d'ordinateur à

domicile, espace de communication visio-conférence mais aussi d'information touristique, cantonale et départementale, lieu de télé-services y compris télé-information, lieu de pratiques informatiques pour les jeunes de la commune), accueillir les vacanciers ayant besoin d'utiliser le multimédia (5).

Le troisième pôle dit « pôle S.I.V.O.M » est un espace privé où se déroule un travail administratif qui concerne le Président et les assistantes administratives (non accessible au public).

Le quatrième pôle nommé « Familles Rurales » permet la réception du public de façon individuelle et est constitué d'un bureau.

Le cinquième pôle nommé « Espace de Permanences et de Réunions » est un espace où se déroule des entretiens personnalisés avec l'ensemble des organismes accompagnant la démarche « Maison des Services ». D'ore et déjà, il accueille : l'ADIL<sup>21</sup> (info logement), la CAF<sup>22</sup> (allocations familiales), la CRAM<sup>23</sup> (retraites), le conciliateur de justice, la MSA<sup>24</sup>, Pegase 36 (aide recherche emploi), PAIO<sup>25</sup> (aide à la recherche d'emploi), l'OTDI<sup>26</sup> (office départemental d'insertion), la FNAH<sup>27</sup> (accidentés de la vie), les Restos du cœur, l'assistance sociale, Hygiène alimentaire et alcoologie, les Relais Familles Rurales, l'ADAVIM<sup>28</sup> (aide aux victimes et médiation), la médecine du travail (AISMT<sup>29</sup> et MSA<sup>30</sup> de l'Indre). L'ensemble constitue donc un grand nombre de services publics dans tous les domaines et à destination des personnes les plus fragiles. L'espace comprend une salle de réunion (pour 35 personnes) et un accès direct sur l'extérieur.

Une troisième configuration concerne un (ou des) équipement(s) fixe(s) et des actions en réseau (notamment pour ce qui concerne le maintien des personnes âgées à domicile), dans ce cas l'innovation est essentiellement technique par le recours à des technologies permettant le développement de services à la personne à distance.

Ainsi, sur le territoire du pays de Château-Gontier (PER53001), les assistantes maternelles connaissent l'isolement dans l'exercice de leur profession. Et, dans le sens inverse, les familles ont des difficultés à rencontrer l'offre d'assistance maternelle. Les assistantes maternelles accueillent les enfants dont les parents ont des horaires plus atypiques et des enfants dont les parents ont fait le choix d'un mode de garde individuel. C'est donc une difficulté en termes de trajets et de localisation géographique que tente de résoudre ce projet PER en créant la maison de la petite enfance, lieu multi - accueil conçu pour les enfants, adapté aux besoins des parents, « *créateur de passerelles entre les structures et de synergies entre les professionnels de la petite enfance* ».

Même angle d'attaque pour la question des logements à l'adresse des personnes âgées ; il s'agit d'accompagner l'attractivité naturelle de l'agglomération vis-à-vis des personnes âgées et d'accueillir cette nouvelle population dans les meilleures conditions possibles avec un engagement financier optimisé (loyers modérés).

---

<sup>21</sup> Agence Départementale pour l'Insertion et le Logement (ADIL)

<sup>22</sup> Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

<sup>23</sup> Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

<sup>24</sup> Mutualité Sociale Agricole (MSA)

<sup>25</sup> Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO)

<sup>26</sup> Office Technique Départemental d'Insertion (OTDI)

<sup>27</sup> Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH)

<sup>28</sup> Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation (ADAVIM)

<sup>29</sup> Association Interprofessionnelle de Santé et de Médecine du Travail (AISMT)

<sup>30</sup> Mutualité Sociale Agricole de l'Indre (MSA)

En somme, c'est une tentative d'élaboration d'un véritable système résidentiel local qu'engage la communauté de communes de Château-Gontier autour de ce projet candidat au label PER.

Le Réseau de santé en milieu rural isolé (B07007) prévoit l'ouverture de maisons médicales, à St Martin de Valamas, au Chambon sur Lignon et à St Agrève, renforce la polarisation de l'emploi dans les chefs-lieux de canton. 3 équipements sanitaires :

1 – la construction d'une maison médicale pluri-disciplinaire à Saint-Martin de Valamas qui accueillerait également la formation de jeunes médecins à la pratique en milieu rural isolé. Cette maison médicale devrait abriter trois cabinets médicaux, trois cabinets d'infirmiers, deux kinésithérapeutes, un podologue, un orthophoniste et un psychologue. A cela s'ajoutent des salles d'attente et des bureaux utilisables par plusieurs professionnels du milieu médical ou para médical (psychiatre, personnels de l'ADMR, MSA, CPAM,...)

2 – dans le canton de Tence est prévue la mise en place d'une maison de services regroupant trois médecins généralistes, un cabinet d'infirmiers et un masseur kinésithérapeute au sein de la maison de retraite du Chambon sur Lignon, déjà existante. Notons ici que cette structure, bien que s'inscrivant dans le réseau de santé du territoire, est financée hors du cadre du PER car le canton de Tence est déjà engagé dans un autre PER axé sur la filière bois.

3 – dans le canton de St Agrève (CC du Haut-Vivarais), une maison médicale devrait être amarrée aux locaux de l'hôpital de Moze dans le but d'accroître la prise en charge sanitaire localement afin d'éviter les surcoûts.

A ces trois équipements est associée, notamment, la mise en place d'un réseau médical informatisé avec notamment la création d'un dossier médical unique pour chaque patient, développement de la télémédecine.

Ce qui n'est pas le cas de la maison médicale pluridisciplinaire de Massiac dont le projet n'est pensé qu'en fonction du pôle. Le PER n'a pas intégré la dimension mise en réseau, ne serait-ce que dans l'évocation des services de soins médicaux dispensés à domicile.

**Document 21 - Les opérations du PER 'Reconquête des Centres Bourgs ruraux dans le Pays de Haute Corrèze**

Où ?	Où dans le bourg ?	Quel maître d'œuvre ?	Type d'activité ?	Type d'emplois ?	Taille du local ?	Logements ?	Initiatives annexes ?
Merlines	Seule artère commerçante du bourg	Communauté de Communes du Pays d'Eygurande	« ateliers-relais » ruraux	Artisanat	130m2 + hall	3, 1 pour le créateur d'entreprise, deux pour les repreneurs de l'activité	Logements sociaux au dernier étage (non inclus dans le projet de PER)
Eygurande	En centre-bourg	Communauté de Communes du Pays d'Eygurande	Local commercial	Commerce	150 m2	1, pour le créateur d'entreprise	non
Bugeat	Zone artisanale bois de Bugeat-Viam	Communauté de Communes de Bugeat Sornac – Millevaches au Cœur	« atelier-relais rural » : usine de recyclage de palettes bois en plaquettes pour production d'énergie	Artisanat	500 m <sup>2</sup> + 2000 m <sup>2</sup> de terrain aménagé pour le stockage	Logements dans un immeuble en centre bourg pour le créateur d'entreprise et les repreneurs d'activités. quatre T3 et deux T2	non
Bugeat	Zone artisanale	Communauté de Communes de Bugeat Sornac – Millevaches au Cœur	Restauration d'un atelier rural pour accueillir 2 ou 3 entreprises	Artisanat	2000 m2	2 logements en centre bourg pour les créateurs d'entreprise	non
Maisons de département d'Eygurande et de Sornac		Conseil Général de Corrèze	Achat de matériel informatique et mise à disposition des créateurs/ repreneurs d'entreprises. Service aux entrepreneurs	Service aux entreprises ( ?)	non	non	non

Source : dossier de candidature Pôle d'excellence pour la Reconquête des Centres-Bourgs ruraux dans le Pays de Haute Corrèze (Dossier n° B19013), 2006

Des PER se tournent résolument vers **la mise en place d'un réseau, comme le PER B50005 « Manche Numérique »** qui, dans son dossier de candidature, expose deux formes d'implantation : Les « espaces publics numériques » et les « visio-relais de services publics ».

Les espaces publics numériques (EPN)<sup>31</sup> sont des espaces ouverts à tous qui proposent à chacun d'accéder, à un coût adapté, à internet et au multimédia, et de bénéficier d'un accompagnement.

Au nombre de 55 dans la Manche, ils sont plutôt situés dans les villes (petites et moyennes) et autour des villes :

- 14 sont situés dans l'aire urbaine de Cherbourg (10 à Cherbourg Octeville, 4 dans le canton de Tourlaville dont 1 à La Glacière).
- De nombreux EPN sont situés dans les petites villes rurales : 13 près de St Lô (dont 1 à St George-Montluq, 1 à Agneaux, 1 à Villiers dans le canton de St-Clair-sur-l'Elle, 1 à Baudre et 8 à St Lô), 6 aux alentours de Granville (dont 1 à Bréhal et 5 à Granville même), 2 à Coutances, 1 à Avranches, 1 à Beaumont-Hague, 1 aux Pieux, 1 à Villedieu les Poêle.
- Un certain nombre d'espaces sont présents en zone rurale : 2 à La Haye-du-Puits, 1 à St Sauveur le Vicomte, 1 à Barneville-Carteret, 1 à Portbail (canton de Barneville Carteret), 1 à Hauteville-sur-mer (canton Montmartin sur mer), 1 à Quettreville-sur-sienne (canton Montmartin sur mer), 1 à Moyon (canton Tessy sur Vire), 1 à Isigny-le-Buat, 1 à Sourdeval, 2 à Barenton, 2 à Le Teilleul, 1 à Mortain, 1 à St James. (voir localisation de 2007 en annexe).
- Trois facteurs de localisation sont donc remarquables : les villes de Cherbourg et de St-Lo, Le littoral Ouest et la partie Sud Est du département à la frontière avec l'Orne.

Les visio-relais de service public<sup>32</sup> sont des bornes qui permettent à un usager d'entrer en contact par visioconférence avec le service choisi. Elles sont au nombre de 11 selon la carte proposée par « Manche Numérique » :

- Point public de Barenton
- Communauté de communes de la Côte des Isles
- Centre Intercommunal d'Action Sociale de Beaumont-Hague
- Maison du Pays de Lessay
- Maison des services publics Sociaux de Saint-Hilaire-Du-Harcouët
- CAS (Centre d'animation et de services) de Sourdeval
- Maison de l'Action Sociale de Carentan
- Communauté de communes du canton de Tessy-sur-Vire
- Maison des services de la Communauté de communes du canton de Gavray
- Maison du Pays de Saint-James
- Mairie de Condé-sur-Vire.

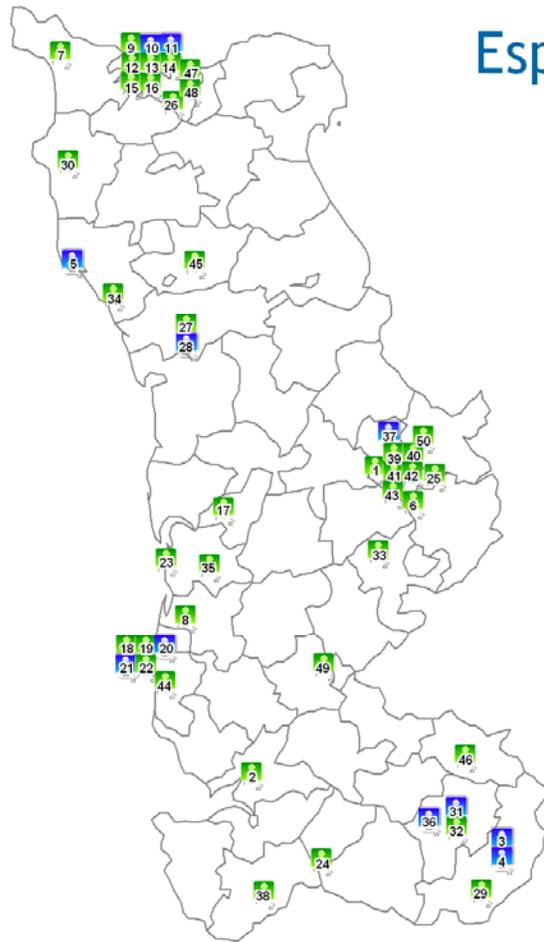
---

<sup>31</sup> Voir le site internet suivant : [http://www.wikimanche.fr/Espaces\\_publics\\_num%C3%A9riques\\_de\\_la\\_Manche](http://www.wikimanche.fr/Espaces_publics_num%C3%A9riques_de_la_Manche)

<sup>32</sup> Voir le site internet suivant : [http://www.wikimanche.fr/Visio-relais\\_de\\_service\\_public](http://www.wikimanche.fr/Visio-relais_de_service_public)

**Document 22 – La localisation des espaces publics numériques dans la Manche**

1	Agneaux	Médiathèque
2	Avranches	Centre multiservices
3	Barenton	Médiathèque
4	Barenton	Point public
5	Barneville-carteret	Ancienne gare
6	Baudre	Mairie de Baudre
7	Beaumont-hague	Cyberbase de Beaumont-Hague
8	Bréhal	Espace Marcel Launay
9	Cherbourg-octeville	ASCAQ
10	Cherbourg-octeville	Centre social Brèche du Bois
11	Cherbourg-octeville	Espace social des Provinces
12	Cherbourg-octeville	Maison de quartier Ouest
13	Cherbourg-octeville	Maison pour Tous Léo Lagrange
14	Cherbourg-octeville	MEF
15	Cherbourg-octeville	MJC
16	Cherbourg-octeville	Village des Enfants
17	Coutances	Centre d'animation Les Unelles
18	Granville	Agora
19	Granville	Centre de Loisirs Château Bonheur
20	Granville	Centre régional de nautisme granvillais
21	Granville	FJT du Roc
22	Granville	Médiathèque
23	Hauteville-sur-mer	La Souris de la Plage
24	Isigny-le-buat	Base de Loisirs La Mazure
25	La Barre-de-Semilly	Ecole de la Barre de Semilly
26	La Glacerie	Centre multimédia
27	La Haye-du-puits	Collège Etancin
28	La Haye-du-puits	Maison intercommunale
29	Le Teilleul	Collège Pierre Mottier
30	Les Pieux	Centre multimédia
31	Mortain	Centre multiactivités
32	Mortain	CRIPP Les Bons Vents
33	Moyon	Moyon
34	Porcheville	Mairie
35	Quetreville-sur-sienne	EPN Louis Beuve
36	Romagny	Maison de l'emploi et de la formation
37	Saint-Georges-Montcocq	Mairie
38	Saint-james	Informatique pour Tous
39	Saint-Lô	Centre culturel
40	Saint-Lô	Centre Mersier
41	Saint-Lô	Espace Numérique Bellevue
42	Saint-Lô	Kiosk
43	Saint-Lô	Maison de quartier de la Dollée
44	Saint-pair-sur-mer	Tactc
45	Saint-sauveur-le-vicomte	Centre multimédia
46	Sourdeval	Centre d'animation et de services
47	Tourlaville	Centre multimédia JJ Rousseau
48	Tourlaville	Espace Buisson
49	Villedieu-les-poêles	Médiathèque
50	Villiers-Fossard	Villiers-Fossard



**Espaces publics numériques**

Communautés de communes

Espaces publics numériques

- Ouvert (39)
- En projet (11)

Echelle : 1 cm = 7 km

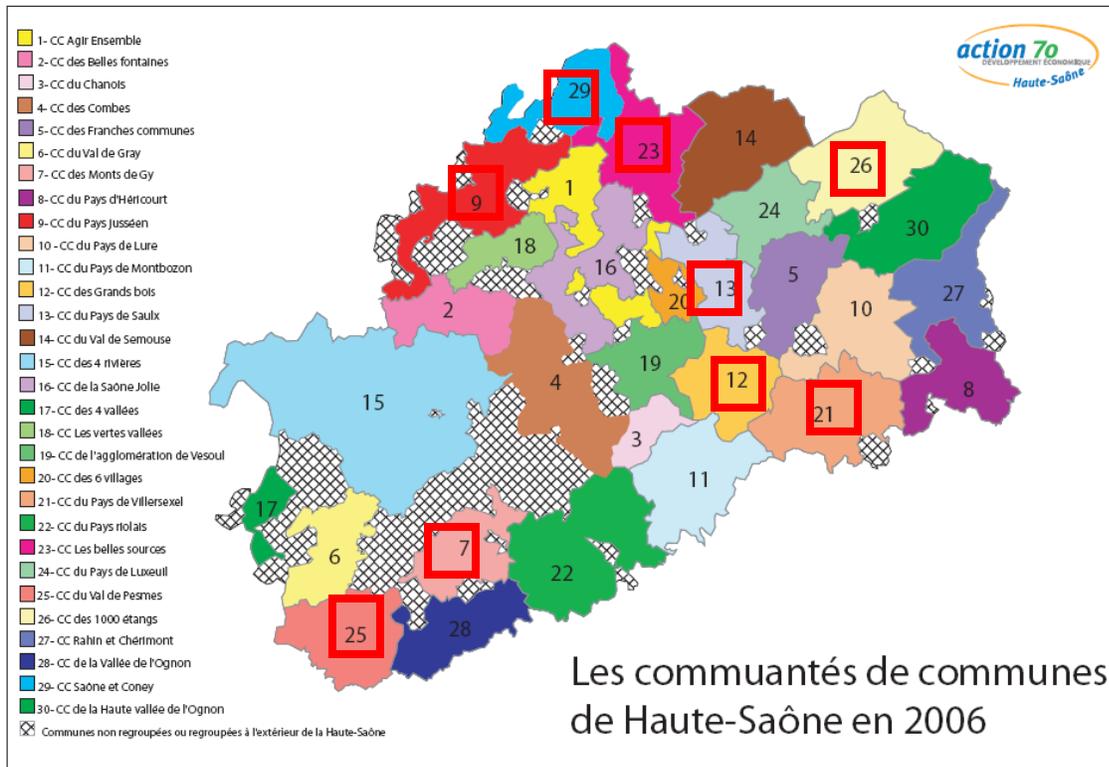


Source : Wikimanche, [http://www.wikimanche.fr/Espaces\\_publics\\_num%C3%A9riques\\_de\\_la\\_Manche](http://www.wikimanche.fr/Espaces_publics_num%C3%A9riques_de_la_Manche), consulté le 10/08/2009.

Enfin, quelques PER envisagent des équipements mobiles assurant un maillage fin du territoire, comme le PER « Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air en Haute-Saône.

**Document 24 – Mise en réseau et polarisation diffuse – L'exemple de la Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air**

**Les communautés de communes partenaires**



Communautés de communes partenaires

Source : [http://www.action70.com/site/medias/dev\\_local/centre-de-ressources/atlas/CC70-2006.pdf](http://www.action70.com/site/medias/dev_local/centre-de-ressources/atlas/CC70-2006.pdf) (consultation le 02.11.07)

## BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT Francis, BLANC Michel, 2002, « Activités économiques et emplois : le rural refuge de secteurs déclassés ou milieu attractif ? » ; in Perrier-Cornet P., (dir.), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, DATAR-Editions de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, 147-172.
- BERGER A., CHEVALIER P., 2001, « Nouvelles fonctions tertiaires et dynamiques démographiques en milieu rural », *Espace, Populations, Sociétés*, n°1-2, 89-100.
- DAVEZIES L., VELTZ P., 2006, « Les métamorphoses du territoire : nouvelles mobilités, nouvelles inégalités », in Collectif, *La nouvelle critique sociale*, Paris, Ed. du Seuil – Le Monde, coll. La république des idées, 27-36.
- DAVEZIES L., 2003, *Un essai de typologie des formes de développement territorial en France*, ŒIL – Université de Paris XII – Créteil, rapport préparé pour l'Institut CDC pour la Recherche et le Département Partenariats de la Direction des Financements Décentralisés de la Caisse des dépôts et consignations.
- DATAR, 2005, *Dynamique et diversité des territoires français*, Rapport de l'Observatoire des territoires, Paris, La Documentation française, 147 p.
- DATAR, 2003, *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, Paris, La Documentation française, 64 p.
- MATHIEU N., 1995, *L'emploi en milieu rural, une vitalité cachée*, Paris, L'Harmattan, 183 p..
- PERRIER-CORNET P., HERVIEU B., 2002, « Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble », in Perrier-Cornet P., (dir.), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, DATAR-Editions de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, 9-31.
- THOMSIN L., (dir.), 2001, « Repopulation et mobilités rurales », *Espaces-Populations-Sociétés*, n°1-2.

## **ANNEXES**

### **- Annexe 1 - Tableau synthétique d'analyse des PER**

#### **- Annexe 2 – Exemple de fiches impact emplois**

- Fiche impact emploi du PER A23004 : Pôle domotique et santé de Guéret
- Fiche impact emploi du PER B23004 - Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine
- Fiche impact emploi du PER A43006 - PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services
- Fiche impact emploi du PER B44002 - Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi
- Fiche impact emploi du PER B50005 - Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics

#### **- Annexe 3 – Les impacts déclarés par les porteurs de projet PER ‘services et accueil’ en termes de cohésion sociale et territoriale et d'innovation sociale**

#### **- Annexe 4 : Présentation des dossiers analysés**

- Evaluation du PER B19013 « *Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux* » (Corrèze)
- Evaluation du PER A39002 « *Services intergénérationnels au Pays Lacs et Petite Montagne* » (Jura)
- Evaluation du PER A69002 « *Centre de ressources Habitat et Environnement* » (Rhône)
- Evaluation du PER B50005 « *Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics* » (Manche)

n°	INTITULE	PORTEUR	thèmes	dynamiques démographiques	typologie SEGESA	domaine d'activités	localisation	EMPLOIS				forme spatiale
								créés	induits	maintenus	effets positifs indirects	
A01003		Communauté de communes de Saint-Trivier-de-Courtes	accueil petite enfance	positive par arrivée de nouvelles populations	rural en voie de périurbanisation - rural en transition	création d'un pôle petite enfance	commune de Saint-Trivier-de-Courtes	8 ETP	Création du RAM		développement des services de garde d'enfants	multipolarisé
						extension de la garderie périscolaire / centre de loisirs	commune de Coligny	1 ETP			7 Effets positifs sur l'emploi féminin	
						création d'un RAM	commune de Coligny					
						création d'une maison des familles	commune de Pont d'Ain	8 ETP	emploi et formation de jeunes du bassin de vie	50 assistantes maternelles existantes		
						construction d'une salle de sports	commune de Villereversure				animateurs jeunesse ou sportifs	
						création d'un pôle petite enfance	commune de Châtillon-sur-Chalaronne	5 à 6 ETP			Effets positifs sur l'emploi féminin	
						espace accueil petite enfance	CC des Bords de Veyle	4 ETP				
B02009	Maison des Services aux Publics	Pays du Soissonnais	services aux populations	positive par arrivée de nouvelles populations	rural ouvrier	maison des services publics	commune de Vailly-sur-Aisne	1 ETP			travaux de réhabilitation et de rénovation	un pôle
A04005	Le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var à votre service	Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var	santé - culture	dynamique positive par solde migratoire positif mais vieillissement	rural à économie touristique - rural à attractivité touristique résidentielle	Création d'un Pôle Santé	commune de Colmars les Alpes	NON		OUI		multipolarisé
						Création d'un Pôle Santé	commune d'Allos 1400	NON		OUI		
						reconstruction de l'hôpital local et création d'un Pôle Santé	Commune de Castellane	?		?		

	service:			vieillesse de la population	territoire rural agricole vieilli et peu dense	Création d'un espace culturel et d'un espace dédié aux associations locales	commune de Castellane	?		?		
B07007	Réseau de santé en milieu rural isolé	Communauté de communes du haut-Vivarais	santé	déclin démographique par SN et SM négatifs	rural agricole vieilli et peu dense - petite ville rurale - rural en transition	construction d'une maison médicale pluri-disciplinaire	commune de Saint-Martin de Valamas	NON		3 cabinets médicaux, 3 cabinets d'infirmiers, 2 kinés, 1 podologue, 1 orthophoniste et 1 psychologue		polarisation diffuse
						mise en place d'une maison de services	commune du Chambon-sur-Lignon	NON		3 médecins généralistes, 1 cabinet d'infirmiers et 1 kiné		
						maison médicale	commune de Moze	?		?		
B12005	Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural	PNR des Grands Causses	santé - petite enfance - personnes âgées	évolution démographique négative malgré un solde migratoire positif	rural agricole vieilli et peu dense - rural à attractivité touristique résidentielle - petites villes rurales	maison médicale	commune de Broquiès	?		?		multipolarisé
						maison médicale	commune de St-Jean-du-Bruel	?		?		
						maison médicale	commune de St-Laurent-d'Olt	?		?		
						maison médicale	commune de St-Rome-de-Tarn	?		?		
						maison médicale	commune de Ste-Affrique	?		?		
						halte-garderie	commune de Balaguier-sur-Rance	?		?		
						halte-garderie	commune de Belmont-sur-Rance	?		?		
						halte-garderie	commune de Séverac-le-Château	?		?		
halte-garderie	commune de Vabres-l'Abbaye	?		?								

						halte-garderie, RAM, centre de loisirs	commune de Coupiac	?		?		
						foyer intergénérationnel	commune de Ségur	?		?		
A15005	Unité pour parkinsoniens	Communauté de communes de Sumène Artense	santé - personnes âgées	évolution démographique négative malgré un solde migratoire positif	rural agricole vieilli et peu dense	diversification de l'EHPAD	commune d'Ydes		20			un pôle
A15008	Maison médicale pluridisciplinaire	Communauté de communes du pays de Massiac	santé	évolution démographique négative (SN et SM négatifs) - vieillissement	rural agricole vieilli et peu dense	maison médicale	commune de Massiac	5 emplois		conforter l'action du SSIAD et permettre l'emploi de nouvelles aides soignantes	OUI	un pôle en relation avec l'hôpital de Saint-Flour
A19004	Pôle intercommunautaire d'excellence et de redynamisation rurale (PIERREenfance)	Syndicat Intercommunaire de Développement de Beaulieu Beynat-Meyssac	accueil petite enfance	dynamique démographique positive (arrivée de nouvelles populations par périurbanisation)	rural en transition - rural ouvrier	création d'un service adapté d'accueil collectif petite enfance (4 points multi-accueil dans chacune des CC)	commune de Beaulieu commune de Lanteuil commune de Beynat CC du midi corrézien	20 emplois		plus de 80 induits	Développement de l'emploi / développement de l'emploi féminin	multipolarisé
B19013	Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux	Fédération du pays de Haute-Corrèze	économie	évolution démographique négative (SN et SM négatifs) - vieillissement	rural agricole vieilli et peu dense - petites villes rurales	ateliers- relais ateliers- relais ateliers- relais Achat et mise à disposition de matériel informatique auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises Local commercial	commune de Bugeat commune de Budeat commune de Merlines Maisons de département d'Eygurande et de Sornac commune d'Eygurande		18 dans 4 à 6 entreprises		12 dans 6 entreprises	polarisation diffuse

A23004	Pôle domotique et santé de Guéret	Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury	économie - santé - personnes âgées - formation - nouvelles technologies	évolution démographique négative (SN et SM négatifs) - vieillissement	rural agricole vieilli et peu dense - petites villes rurales	création d'une Maison de la Domotique	commune de Guéret	2				polarisation diffuse
						création d'une licence professionnelle conception et l'expérimentation d'un « pack » de produits et services domotique	commune de Guéret					
							Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury	15 entreprises et 50 emplois		50 à 60 entreprises et 180 à 200 emplois		
B23004	Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine	Communauté de communes du Pays Sostranien	social	évolution démographique négative	petite ville rurale	maison-relais accueil d'urgence centre de formation	commune de La Souterraine	11,5				un pôle à rayonnement national
A29005	Pôle des Métiers	Communauté de communes du Pays de Landivisiau	emploi - formation	évolution démographique négative malgré un solde migratoire positif	petite ville rurale	Pôle de formation	commune de Loc-Eguiner Ploudiry	8		600		un pôle à rayonnement régional
A30005	Restructuration de l'ancien aérium de Peyraube	Communauté de communes du pays Viganais	santé - tourisme - loisirs		petite ville rurale	création de lieu d'accueil pour personnes handicapées	commune de Peyraube	9 ETP				polarisé
						création d'un centre d'hébergement touristique	commune de Peyraube	18 ETP				
						ferme équestre	commune de Peyraube					
							commune de Peyraube			personnel médical libéral		
A36004	Un territoire d'accueil au service de la population	Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry		évolution positive pour tous les cantons avec SM positive mais SN positif	rural agricole vieilli et peu dense - rural en transition	maison des services à la population	commune d'Aigurande	2 mi-temps				multipolarisé
						maison paramédicale	commune de Neuvy-St-Sépulchre	1 temps plein				
						Maison des Aînés	commune d'Arinthod					

A39002	Services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne	Association du pays Lacs et petite Montagne		dynamique démographique positive (SM positif)	rural en transition - rural en voie de périurbanisation	construction de 8 logements adaptés 4 logements temporaires point multiservices plusieurs formations destinées au personnel d'accompagnement plateforme multiservices	communes d'Arinthod et d'Aromas commune d'Aromas commune d'Aromas	13	18			polarisation diffuse
B40001	Proximité et cohésion sociale en Pays Landes de Gascogne	Pays des Landes de Gascogne		dynamique démographique positive (SM positif)	rural en transition - rural agricole vieilli et peu dense - rural à attractivité touristique résidentielle	Maison de la Santé Maison de la Santé Espace Economie-Emploi-Formation Pôle Communautaire de Services Hôtel Social	commune de Labrit commune de Gabarret commune de Bazas commune de Roquefort commune de Morcenx	4 2 2 1 1		10 5 2 1 3		multipolarisé
A43006	PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services	Sydec Allier Allagnon		population stable	petite ville rurale - rural ouvrier	zone d'activités logistiques centre routier amélioration de la liaison route - autoroute pépinière et gîte d'entreprises pôle TIC pôle de compétences services aux entreprises	? ? ? commune de Flageac	16 entreprises et 52 emplois				polarisation diffuse
B44002	Nouveaux services facilitant l'accès	Syndicat mixte du Pays de Machecoul		dynamique démographique positive (SM et	Rural en voie de périurbanisation - Rural à attractivité touristique	centre de formation et d'expérimentations agricoles crèche interentreprises	Machecoul	2 (2 ETP)				polarisation diffuse
								10 (8,5 ETP)				

	à l'emploi	et de Logne		SN positifs)	touristique résidentielle - Rural en transition	logements	Machecoul, Saint-Philbert de Grand Lieu et Legé	4 (2,5 ETP)				
A46005	Pôle d'Excellence Rural Cahors, Vignoble du Lot et Territoire	Association de coordination du pays de cahors et du sud du Lot		dynamiques démographiques positives (SN négatif mais SM positif)	rural à attractivité touristique résidentielle - petite ville rurale - rural en transition	Transfert du Diplôme de création d'un pôle vitivinicole	commune de Cahors	30		500 dans la filière vitivinicole		polarisé avec attraction nationale
					aménagement d'un parc paysager	commune de Cahors						
					aménagement d'un espace de découverte halieutique	commune de Cahors						
B46002	Pays Est Quercy Territoire d'Excellence Culturelle	Pays Est Quercy		dynamiques démographiques positives depuis 2000	rural agricole vieilli et peu dense	construction d'une salle de spectacle	commune de Latronquière	4	oui (sans estimation chiffrée)			multipolarisé
					rénovation de l'ancien cinéma en pôle multiculturel et Cyberespace	commune de Leyme	2					
					réhabilitation et extension de la salle de spectacle	commune de Theminettes	2					
B50005	Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics	Syndicat mixte Manche numérique		contrasté entre renouvellement démographique par arrivée de nouvelles populations et cantons vieillissants sans SM positif	rural en transition et petites villes rurales majoritaires dans le département	création de 50 bornes « Visio-Relais de service public"		50 emplois d'agents d'accueil polyvalent	espérés sans être comptabilisés			polarisation diffuse
					installation de 50 Espaces Publics Numériques		50 animateurs/médiateurs					
					accès à une pluralité d'offres de raccordement haut débit	ensemble du département						

B51002	Pôle relais nature-sport-santé	Communauté de communes de la Côte des Noirs		dynamiques démographiques positives (SM positif, SN négatif)	rural en voie de périurbanisation	réaménagement du complexe sportif	commune de Bouzy	3 (un gestionnaire, un éducateur médico-sportif, un jardinier)	moniteurs sportifs diplômés d'Etat		hausse de l'activité commerciale	polarisé
B51003	Création d'une maison d'accueil rurale pour personnes handicapées psychiques âgées à Sompuis	Pays Vitryat		dynamique démographique négative (SN et SM négatifs)	rural en transition	maison d'accueil pour personnes handicapées	commune de Sompuis	10				polarisé avec attraction départementale
B53001	Pays de Château-Gontier : les services à la population	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier		dynamiques démographiques contrastées (SM positif ou négatif, SN positif) départ des plus jeunes, vieillissement	rural en transition - petite ville rurale	maison de la petite enfance	commune de Château-Gontier	1 puéricultrice - éducatrice de jeunes enfants		253 assistantes maternelles	développement de l'emploi féminin (accueil petite enfance et personnes âgées) - filière BTP	multipolarisé avec polarisation diffuse
						construction de 4 logements pour personnes âgées	commune d'Azé					
						construction de la maison des aînés	commune d'Azé	1 gardien-animateur	2 pour le CLIC, 2 pour l'aide à domicile, 2 pour le SIAD			
						construction de 30 logements locatifs pour personnes âgées	commune de Château-Gontier					
B54014	HQE et NTIC du foyer d'accueil spécialisé du Mirabée	Etablissement Public de Coopération intercommunale du Mirabée		dynamique démographique positive (SN et SM positifs)	rural en voie de périurbanisation - périurbain de proximité	implantation d'un foyer d'accueil spécialisé	commune de Diarville					
	Pays de Plœrmel : un	Syndicat				Pôle d'Accueil et de Développement Intercommunal	Communauté de Communes du Porhoët	10 emplois			créer de	
						Pôle Intercommunal de services	Communauté de Communes de Josselin					

A56001	Ploërmel : un territoire mobilisé pour l'accueil des populations et des entreprises	Syndicat Mixte Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne		dynamique démographique positive	petite ville rurale - rural en transition	Pôle Intercommunal de services	Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande				nombreux emplois dans les entreprises locales	multipolarisé
						Plate Forme de création d'entreprises et de transfert technologique	commune de Ploërmel	8 à 10 entreprises et 70 emplois				
						déploiement du Très Haut Débit	Pays de Ploërmel					
A65009	L'enjeu de la ruralité de demain : de nouvelles fonctions de l'espace rural pour de nouveaux services	Syndicat mixte du pays des Côteaux		dynamique démographique contrastée entre arrivée de population périurbaine et vieillissement	rural agricole vieilli et peu dense - rural en voie de périurbanisation	ouverture d'une Maison de santé	commune de Castelnau Magnoac			2 médecins, 1 cabinet d'infirmiers, 1 dentiste, 1 orthophoniste et 1 vétérinaire		multipolarisé
						création d'un « espace thérapeutique et d'accueil pour personnes désorientées »	commune de Trie sur Baise	?				
						construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	commune de Tournay	?				
						ouverture d'une « Maison des Services publics et Services aux Publics »	commune de Trie sur Baise	non				
						création d'une « structure d'hébergement pour avions de tourisme »	commune de Castelnau Magnoac	2 emplois de maintenance				
mise en place d'un « espace commercial automobile »	commune de Tournay	?										

						modernisation du complexe culturel « le Lalano »	commune de Lalanne-Trie	non				
						requalification du "Petit Théâtre de Chelle"	commune de Chelle-Débat	non				
A69002	Centre de ressources Habitat et Environnement	Communauté de communes Hauts du Lyonnais		dynamique démographique positive (SN négatif, SM positif)	rural en voie de périurbanisation	maison Habitat - Environnement	commune de Saint-Symphorien-sur-Coise	quelques-uns	200 dont 85% dans le BTP		valorisation des 1 050 emplois déjà existants dans la construction	polarisé à rayonnement régional
A69003		Communauté de communes de Chamousset-en-Lyonnais		dynamique démographique positive (SN négatif, SM positif)	rural en voie de périurbanisation	Maison des services	commune de Saint-Laurent-de-Chamousset					
						Construction d'une Halle aux veaux	commune de Saint-Laurent-de-Chamousset					
						Aménagement d'une pépinière de projets d'entreprises innovantes et création d'une résidence d'entreprises	commune de Saint-Clément-les-Places					
						Aménagement d'un Centre cantonal de Loisirs Educatifs	commune de Saint-Laurent-de-Chamousset	470 emplois sur l'ensemble des opérations		140 emplois sur l'ensemble des opérations		multipolarisé à polarisation diffuse
						Aménagement de la Maison du Tourisme	commune de Brussieu					

						Déploiement des TIC et d'équipements multimédia dans les divers bâtiments du dispositif	ensemble du territoire						
A70001	Mise en réseau de services grâce aux TIC	Association du pays des 7 Rivières		dynamique démographique positive (SN et SM positifs)	rural en voie de périurbanisation	Création d'une maison des services Mise en réseau des structures d'accueil Mise en place de bornes interactives Mise en réseau de services à la petite enfance Mise en place d'un observatoire du logement	commune de Montbozon	8 au total	oui (sans estimation chiffrée)				
B70005	La Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air	Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en haute-Saône		dynamique démographique légèrement positive (SN et SM positifs)	rural ouvrier - Rural agricole vieilli et peu dense - rural en transition - rural en voie de périurbanisation - petites villes rurales	réalisation d'un équipement scénique mobile à géométrie variable Formation des utilisateurs de la structure Promotion, mise en réseau de la structure	les 7 communautés de communes partenaires	1 coordonnateur, 2 techniciens et 4 artistes	acteurs culturels du territoire	acteurs culturels du territoire			polarisation diffuse
A71002	un pôle d'excellence rurale pour une organisation territoriale en réseau	Syndicat mixte du pays du Charolais-Brionnais		dynamique démographique négative (SN et SM négatifs)	rural en transition - rural ouvrier - petite ville rurale	atelier de sous-traitance industrielle atelier de sous-traitance industrielle atelier de sous-traitance industrielle atelier de sous-traitance industrielle	commune de Bourbon-Lancy commune de Charolles commune de Paray le Monial commune de Digoïn	100 à 180 emplois					multipolarisé

						atelier de sous-traitance industrielle	commune de Marcigny					
						atelier de sous-traitance industrielle	commune de Guegnon					
A85002	Maison des services publics et de l'économie	Communauté de communes du Pays né de la mer		dynamique démographique positive (SM positif, SN négatif)	rural agricole vieilli et peu dense	maison des services publics et de l'économie	commune de Luçon	non			oui (sans estimation chiffrée)	polarisé
B86008	Développement de services innovants à la population rurale de la Vienne	Conseil général de la Vienne		dynamique démographique positive (SN et SM positifs)	périrubain de proximité - rural en voie de périurbanisation - rural en transition - petite ville rurale - rural agricole vieilli et peu dense	Points d'Accès Public à Internet	toutes les communes du département	une dizaine d'emplois			une cinquantaine d'entreprises pour une centaine d'emplois	polarisation diffuse
						système innovant de visio-permanence	expérimentation sur la communauté de communes du Montmorillonnais (avant diffusion dans l'ensemble des communautés de communes)					
B89001	Pôle de services	Syndicat Mixte du pays du Tonnerrois		dynamiques démographiques contrastées (positif pour Tonnerre et les communes limitrophes, négative pour les communes périphériques)	petite ville rurale - rural en transition - rural agricole vieilli et peu dense	création d'un lieu d'accueil de services aux entreprises et aux particuliers	commune de Tonnerre	60 entreprises pour 60 emplois (TPE)			35 entreprises pour 35 emplois	polarisé

## Annexe 2 – Exemple de fiches impact emplois

### Fiche impact emploi du PER A23004 : Pôle domotique et santé de Guéret

Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

#### Analyse des impacts

#### Les impacts du pôle Domotique et Santé

#### IMPACT SUR L'EMPLOI

**Nombre d'entreprises créées.....15**

Le déploiement général des Packs domotiques habitation et établissement, permettront de générer un marché supplémentaire de **5,8 M€HT sur trois ans !**

Ce marché supplémentaire devra être absorbé, soit par les entreprises existantes, soit par de nouvelles entreprises : création d'entreprises domotiques ou implantation de nouvelles entreprises.

Ainsi, la création d'entreprises issue de la mise en œuvre du pôle Domotique et santé sera réalisée à travers :

- La création d'entreprises par des entrepreneurs, provenant soit du milieu professionnel, soit du milieu universitaire. En particulier, l'implantation d'une licence professionnelle dans ce domaine doit permettre de détecter et d'accompagner des **créateurs d'entreprises**. Au-delà, le **concours de la création d'entreprises et l'offre de services personnalisés**, doit permettre d'attirer des créateurs d'entreprises potentiels.
- La création de filiales ou nouvelles sociétés par des salariés d'entreprises locales et régionales désireux de se lancer dans ce secteur, en lien avec leur société mère. Plusieurs entreprises régionales ont la taille suffisante pour proposer, avec le soutien des acteurs publics, une logique de spin off à certains de leurs salariés.
- L'implantation d'entreprises intéressées par le développement du marché de la domotique et les actions de structuration mises en œuvre en Creuse.

Au-delà des entreprises directement concernées par la domotique, il est nécessaire de prendre en compte les impacts induits en termes de **développement de nouveaux services** en lien avec le pôle. En effet, le maintien à domicile suppose le développement d'une offre de services à la personne adaptée.

L'ensemble de ces éléments nous permet d'évaluer à **une quinzaine**, le nombre d'entreprises créées sur une période de 3 ans. Ces entreprises pourront notamment être accueillies dans le cadre de la pépinière de la Maison de la Domotique, puis dans la zone d'activité tertiaire qui sera implantée à proximité.

**Nombre d'emplois directs créés sur l'ensemble des opérations.....50**

Sur la base d'un marché estimé à plus de 5,8M€ on peut envisager **la création d'une cinquantaine d'emplois**. Ils pourront être créés de deux manières :

- Par la création d'entreprises domotiques sur la période. On peut évaluer le nombre moyen de salariés à deux par entreprise.
- Par le recrutement de profils complémentaires au sein des entreprises existantes. En effet, le développement d'une offre de produits / service en réponse à la demande croissante nécessite certaines compétences jusqu'à là peu intégrées par les entreprises locales. Le développement de la licence professionnelle devrait permettre d'offrir à ces mêmes entreprises la possibilité de recruter ces compétences.

Cet accroissement très conséquent de l'activité ne pourra se faire que par la création de nouvelles entreprises et l'augmentation de l'activité au sein des entreprises existantes à travers une politique de recrutement ciblée.

### **Nombre d'emplois maintenus (transmission d'entreprise...).....180**

Le nombre de salariés présents dans les entreprises creusoises concernées par la domotique peut être évalué à 600. Plus de 30% de ces salariés (souvent des entreprises unipersonnelles) ont plus de 60 ans.

La problématique de la transmission d'entreprises se pose donc de manière aigue pour ce secteur. Les opportunités de marché soutenues par le déploiement des Packs Domotiques Habitation et Etablissement doivent permettre d'assurer la reprise de certaines de ces entreprises, soit par des salariés creusoises, soit par des repreneurs au niveau national.

On peut donc estimer que le nombre d'emplois maintenus sera de l'ordre de 180 à 200 emplois sur trois / ans.

### **Nombre d'entreprises maintenues.....60**

La Creuse compte à ce jour environ 250 entreprises artisanales spécialisées dans l'électricité, l'électronique et le bâtiment. Les opportunités de marché (5,8M€) doivent permettre d'assurer un meilleur développement des entreprises creusoises, ainsi qu'une montée en puissance de la transmission d'entreprises.

C'est pourquoi, on peut estimer à environ 60, le nombre d'entreprises maintenues sur une période de trois/cinq ans.

### **Autres retombées en matière d'emplois (qualification, accès à l'emploi des jeunes et insertion économique des publics fragiles)**

- Le pôle domotique permettra la **montée en compétence** de l'ensemble des professionnels ou futurs professionnels par la mise en place d'un centre de formation au sein de la Maison de la Domotique, mais également en partenariat avec l'ensemble des partenaires territoriaux compétents – (entreprise Legrand, CCI, CM...) : extension de leur domaine de compétences, développement de l'expertise, conquête de nouveaux marchés,
- Le pôle permettra une meilleure **qualification des jeunes** : la Licence professionnelle spécialisée en domotique devra permettre la montée en puissance du BTS, et un ancrage dans le monde de l'entreprise plus fort. En augmentant le niveau de qualification des jeunes formés localement le pôle contribue au développement d'une matière grise de qualité, qu'elle conservera plus aisément localement.... **Ainsi, en 5**

**ans, ce sont près de 130 étudiants**, qui sortiront de cette formation, prêts à irriguer l'activité locale ou régionale et à contribuer ainsi à la montée en compétence des entreprises locales.

- Le pôle, au delà des projets directs, devra permettre le développement **d'activités connexes de services** à la population, notamment autour des services à domicile (aide, transport à la demande...).

## Fiche impact emploi du PER B23004 - Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine

Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

### 1. IMPACT SUR L'EMPLOI :

#### ➤ **Impact direct :**

Le Centre de Formation prévoit plusieurs niveaux dans son projet pédagogique. Dans un premier temps, il sera ouvert à la formation continue professionnelle, promotionnelle et personnelle (DIF, VAE) pour les professionnels en contact avec des personnes en difficulté sociale et économique et, dans un second temps à la formation initiale de longue durée et diplômante (cursus universitaire parcours LMD « Urgence Sociale et Accompagnement à la Personne »).

Le Centre prévoit en outre, grâce à ses nombreuses salles et à sa situation géographique unique, d'ouvrir son espace à tous les publics et ainsi de faire se côtoyer des publics en « formation séminaires », en « colloques d'entreprises », mais aussi des publics à la découverte des œuvres artistiques et culturelles exposées au Centre le temps d'une saison.

Ces activités de formation initiale et continue seront pourvoyeuses d'emplois et facteurs d'équilibre territorial :

- Le nombre de postes créés sur place pour démarrer le fonctionnement du Centre de Formation est de 11,5 ETP (Equivalent Temps Plein), professionnels de la commune ou de la région, à savoir :
  - o 1 ETP Responsable de la structure
  - o 1 ETP Assistant(e)
  - o 1 ETP Chargé(e) de Projet
  - o 0,5 ETP Secrétaire comptable
  - o 1 ETP Cuisinier(e)
  - o 0,5 ETP Gouvernant(e)
  - o 6 CAE (Contrat Accompagnement Emploi)
- En Formation Professionnelle Continue, le nombre de formateurs est de 2 par session, pour une durée moyenne de trois jours par salle de réunion. Le Centre, qui possède 4 salles de réunion, peut dispenser 4 sessions simultanément.  
Le nombre d'emplois créés augmentera avec l'activité prévisionnelle du Centre de Formation dont le recrutement des stagiaires sera territorial, national et international (Samusocial International).
- Le nombre moyen d'intervenants constituant l'équipe pédagogique en LMD (universitaires, enseignants et professionnels) est d'une vingtaine par diplôme pouvant être issus des facultés voisines (Limoges, Poitiers, Clermont-Ferrand), de Paris ou d'ailleurs.
- La gestion d'un espace culturel, artistique, associatif et professionnel va permettre de dynamiser les entreprises et services locaux par l'accueil des populations nouvelles locales, nationales et internationales notamment les intervenants du Samusocial International implanté partout dans le monde : maintien et création des emplois liés au transport (aéroport de Limoges, Gares SNCF Paris-La Souterraine, axes routiers), au tourisme, à la culture, à la formation, à l'économie locale....
- De plus l'hébergement des stagiaires et des formateurs va contribuer au maintien et au développement du tissu économique local par la consommation des biens et services (économiques, de santé, social et culturel), et être générateur d'emplois.

#### ➤ **Nombre d'entreprises créées :**

- o Une entreprise est créée : le « Centre de Formation aux nouveaux métiers de l'Urgence sociale et d'Accompagnement à la Personne » qui va dispenser de nombreux services :
  - la formation professionnelle

- l'enseignement universitaire
- l'hébergement et la restauration des stagiaires, formateurs et étudiants internes.
- La maison relais subit une extension.

➤ **Nombre d'emplois créés directs sur l'ensemble des opérations que comporte le projet :**

Le nombre d'emplois créés est donc le nombre d'emplois créés directs par le Centre de Formation soit 11,5 ETP.

L'extension de la Maison Relais n'est pas, au départ, pourvoyeuse d'emplois créés directs mais s'inscrit par les jardins et ateliers d'insertion à favoriser le dynamisme économique local et la cohésion sociale territoriale, par la recherche d'emploi pour ce public en insertion.

➤ **Nombre d'emplois maintenus et nombre d'entreprises maintenues :**

La circulation des « formateurs » (enseignants, formateurs, universitaires, professionnels...etc.) a une conséquence positive sur le nombre d'emplois maintenus dans le domaine de la formation ; les impacts sur l'emploi sont indirects et induits.

L'offre de formation du Centre permet de maintenir voire de créer des emplois par la contractualisation de formations entre le Centre, les organismes de formation et les structures demandeuses de formation (Conseil Général, Territorial, Centres hospitaliers, Associations, Facultés...etc.).

D'autre part la formation, dont l'objectif premier est d'offrir un tremplin efficace et pertinent vers la professionnalisation, l'embauche et la promotion professionnelle, joue pleinement son rôle de levier économique induit ou direct.

Les entreprises concernées par les activités indirectes du centre de formation vont pouvoir se redynamiser et maintenir leur nombre d'emplois.

Ainsi les activités directes et indirectes du Centre que ce soit la formation, la gestion, la logistique, l'hébergement et la restauration, l'accueil de populations nouvelles, vont générer une croissance économique, sociale et culturelle propice à la cohésion sociale, à son développement territorial et au maintien de sa croissance.

➤ **Autres retombées en matière d'emplois :**

Qualification : une des missions du Centre de Formation est de permettre

- aux professionnels d'acquérir des connaissances nouvelles et complémentaires en vue d'améliorer leur qualification (ex : VAE en téléphonie sociale), et leur employabilité.
- aux jeunes étudiants de se former aux nouveaux métiers de l'urgence sociale (Master en ingénierie sociale, Cadre Samusocial International ...etc.), de se professionnaliser (Master professionnel) et/ou d'utiliser des passerelles vers le doctorat ou la recherche, en complémentarité avec les facultés de Limoges ou autres.
- Le chantier (Maison relais et centre de formation) va permettre de créer des chantiers d'insertion de jeunes et d'adultes afin que les entreprises retenues soient formatrices et ainsi, amènent ce public vers d'autres contrats de travail.

Accès à l'emploi des jeunes : 6 CAE (Contrat Accompagnement Emploi) vont être créés pour le fonctionnement (Entretien des locaux, logistique, élaboration et distribution des repas, etc.) du Centre de Formation dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Insertion économique des publics fragiles :

- La maison relais et son extension poursuivent l'accueil de personnes en grande difficulté sociale afin de leur permettre de se construire et d'entreprendre une démarche de réinsertion. Elles recevront également un enseignement adapté à leurs capacités leur permettant d'accéder à nouveau à l'autonomie voire à l'insertion professionnelle : apprentissage des gestes de la vie quotidienne, réadaptation au

travail par des jardins d'insertion, formation. Ce public s'insère ainsi dans le tissu économique local.

- Il est également prévu que le chantier d'extension de la maison relais et du centre de formation ne soit pas fermé au public mais soit le premier maillon d'une chaîne d'actions d'insertion.

## Fiche impact emploi du PER A43006 - PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services

Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

### 1 IMPACT SUR L'EMPLOI

Nombre d'entreprises créées	16
Nombre d'emplois créés directs créés sur l'ensemble des Opérations que comporte le projet	52
Nombre d'emplois maintenus (transmission d'entreprise...)	/
Nombre d'entreprises maintenues	/
Autres retombées en matière d'emplois : (Qualification, accès à l'emploi des jeunes et insertion Économique des publics fragiles)	20

## Fiche impact emploi du PER B44002 - Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi

Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

### 1- EMPLOI

	<b>Crèche interentreprises de Machecoul</b>	<b>Résidences jeunes</b>	<b>Centre de Formation et d'Expérimentations horticoles</b>	<b>Total Projet</b>
<b>Nombre d'entreprises ou d'associations créées</b>	Création d'une association	Création d'une association	Projet porté par le centre de Formation Horticole	Création de deux associations
<b>Nombre d'emplois directs créés au démarrage</b>	1 directrice 6 personnes pour l'encadrement des enfants à temps plein 1 secrétaire 15 heures hebdomadaire 1 personne d'entretien 20 heures hebdomadaires 1 personne de service 10 à 15 heures hebdomadaires <b>10 embauches - 8,5 ETP</b>	1 directeur 0,5 animateur 0,5 secrétaire comptable 0,5 personnel d'entretien <b>4 embauches – 2,5 ETP</b>	<i>postes créés pour les nouveaux projets d'expérimentation ?</i>  1 formateur piscinier, 1 responsable expérimentation <b>2 embauches – 2 ETP</b>  Postes existants : <b>29 salariés – 22,5 ETP</b>	Création d'emplois directs : <b>16 emplois – 13 ETP</b>  Emplois existants : <b>929 emplois – 922,5 ETP</b>  Total emploi du PER : <b>945 emplois – 935,5 ETP</b>
<b>Autres retombées en matière d'emploi</b>	<b>900 ETP confortés par ce projet dans les 10 entreprises adhérentes.</b> <b>Accès facilité à l'emploi</b> notamment pour les salariés, homme ou femme, parents d'enfants de moins de trois ans. <b>Plus de 40 parents salariés des entreprises et de la commune de Machecoul</b> trouveront, chaque année, une solution de garde d'enfants de 7 H 00 à 19 H 00.	<b>Accès facilité à l'emploi</b> pour les jeunes de 16 à 30 ans par l'offre d'habitat. 46 lits occupés en moyenne 6 mois, soit 92 jeunes trouvant une solution de logement. Principaux secteurs concernés : apprentissage, travail saisonnier, nouvelles embauches. Une étude menée par l'URFJT en 2003 auprès de 34 entreprises du pays a dénombré de <b>25 à 35 offres d'emploi annuelles non satisfaites faute de logement.</b>	<b>Accès facilité à l'emploi par la formation 15 à 20 jeunes en formation CAP piscinier.</b> Cette formation n'existe pas dans le Grand Ouest et elle se met en place à la demande du syndicat professionnel des pisciniers. 215 élèves par an en formation (taux d'insertion de 92%), 110 jeunes terminent une formation chaque année et verront leur insertion facilitée par les nouvelles spécialisations mises en œuvre. 2/3 en emploi ont un emploi à la sortie 1/3 en poursuivent leur parcours de formation.	Accès facilité à l'emploi  130 jeunes par an avec une formation en adéquation avec les besoins des entreprises, 40 parents salariés, 92 jeunes dans les résidences.  <b>Soit un total de 262 personnes bénéficiant d'un accès facilité à l'emploi.</b>

## **Fiche impact emploi du PER B50005 - Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics**

Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

### ▪ **Un effet levier en faveur de l'emploi**

L'ensemble des sous-projets combinent diffusion des technologies de l'information et accompagnement.

L'accompagnement, notamment pour des dispositifs comme le visio-relais de services publics requiert une présence disponible sur les lieux de présence des bornes, mais aussi du côté des administrations, pour prendre en charges de façon interactive la demande de l'utilisateur.

Pour cela, les collectivités sont amenées tantôt à redéployer des postes avec des heures complémentaires (cette augmentation du volume horaire à pour effet, le plus souvent, de conforter des emplois à mi-temps en emplois à plein temps), soit par effet de mutualisation entre collectivités permettre la création d'un poste, ou d'un demi poste, et la formation de l'agent à l'accueil polyvalent.

S'agissant des espaces publics numériques, la spécificité de la mission d'accompagnement, le niveau et la spécificité de la qualification requise entraîne, de facto, le recrutement d'animateurs.

L'augmentation du volume d'heures travaillées et les besoins d'accompagnement induits par le déploiement des Espaces Publics sont générateurs d'emplois pérennes pour le fonctionnement des projets avec une qualification renforcée par de la formation continue des animateurs. En outre, la mise en place d'ateliers spécifiques à destination des demandeurs d'emplois, l'acculturation aux démarches administratives en ligne sont autant de levier pour favoriser la rencontre de l'offre et de la demande.

- ⇒ **50 agents d'accueil polyvalent** sont nécessaires pour l'accompagnement et le fonctionnement du dispositif Visio-Relais de Service Public
- ⇒ **50 animateurs** sont nécessaires pour le fonctionnement du réseau d'EPN

## Annexe 3

### Les impacts déclarés par les porteurs de projet PER 'services et accueil' en termes de cohésion sociale et territoriale et d'innovation sociale

Source : DIACT, dossiers de candidature PER, 2007

#### A01003 PER du grand bassin de Bourg-en-Bresse

##### COHESION

Le développement et l'organisation des services à la population sont l'essence même du PER, la recherche de synergies et de complémentarités est une préoccupation transversale à toutes les opérations.

- contribuer à l'équilibre "ville-campagne" ;
- améliorer le maillage des territoires ruraux en services de proximité ;
- renforcer le lien social, nouveaux et anciens habitants, dynamique locale, rompre l'isolement des personnes âgées par des actions intergénérationnelles...

##### Population

Maintien des populations (oui)

Accueil de populations nouvelles (oui)

Ce thème est l'objet même du Pôle d'Excellence Rurale

##### Actions destinées à des publics ciblés.

- Promotion de l'emploi féminin (création directe d'emplois, contexte favorable à la création de nouvelles activités d'assistantes maternelles, développement de l'emploi féminin permis par le développement des activités d'accueil d'enfants).
- Accès à l'emploi des jeunes
- Services aux familles dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

##### INNOVATION

- Par les initiatives inscrites dans le PER, la volonté est de proposer une offre de services cohérente et homogène sur l'ensemble du bassin.
- La dimension qualitative de cette offre est essentielle, en effet l'ensemble des projets concerne des créations ou des réhabilitations totales de bâtiments. Cette réponse entend ainsi être adaptée aux attentes de la population, lesquelles attentes sont croissantes car souvent comparées aux services proposés en zone urbaine.

#### B02009 Maison des Services aux Publics

##### COHESION

De manière indirecte, ce projet devrait avoir des **conséquences favorables sur l'arrivée de nouvelles populations**, non seulement au niveau de la commune de Vailly-sur-Aisne, mais aussi sur les communes alentours. En effet, comme nous l'avons explicité précédemment, les nouveaux habitants souhaitent disposer de services au plus proches de chez eux. Le fait de regrouper des services aux publics en un lieu centralisé est un atout important car les déplacements sont facilités et limités.

##### INNOVATION

Non renseigné

#### A04005 Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var à votre service!

##### COHESION

L'impact direct des projets se situe sur l'objectif de la cohésion sociale et territoriale. La réalisation des opérations permet au Pays de poursuivre, de manière offensive, son action en la structurant à l'échelle d'un territoire reconnu cohérent par les partenaires départementaux, régionaux, et nationaux.

En matière de santé les 3 opérations identifiées contribueront à la mise en œuvre de politiques de santé, construites dans une logique de proximité (meilleure coordination de tous les acteurs, faciliter le travail en réseau à l'échelle du territoire en lien avec les intercommunalités, les professionnels de santé, les associations et les établissements publics). Ainsi ces actions trouveront leur prolongement dans les travaux d'animation du Pays sur le volet santé et de façon plus générale médico – social : PARADS, Maison de Services Publics, Maison de l'Emploi... D'autres opérations sont en cours de réflexion : Agrandissement des locaux du Points Publics de St André les Alpes et de Castellane, développement de l'usage des TIC (télémédecine, formations à distance), construction d'un hôpital local à Castellane (en lien avec l'hôpital d'Entrevaux), augmentation du nombre de lits de SSIAD...

Pour le volet culturel, l'opération s'inscrit dans une démarche départementale de mise en réseau et de labellisation des structures muséographiques. Plus largement elle s'inscrit dans une démarche globale d'animation culturelle et trouve son prolongement dans la réflexion sur la création d'un équipement culturel à St André les Alpes (médiathèque) et dans les actions de mises en valeur du Patrimoine Local (Inventaire du Patrimoine, Gal « Autour du Verdon »...).

Les services à la population sont au centre de l'action de cohésion sociale et territoriale portée par la Pays Asses, Verdon, Vaire, Var.

#### **Population**

- |                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| -maintien des populations         | (oui) <del>(non)</del> |
| -accueil de populations nouvelles | (oui) <del>(non)</del> |

#### **Actions destinées à des publics ciblés.**

Outre le fait que le Pôle de santé et l'espace culturel et associatifs sont des services essentiels à la population et facteurs de cohésion sociale, les équipements sont étudiés pour accueillir les personnes à mobilité réduite et répondre aux normes en vigueur.

Par ailleurs ces équipements visent à maintenir des services de proximité, au plus près des besoins de la population, dans un territoire où les transports collectifs sont peu nombreux. Enfin, ils confortent les actions portées par le Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux qui vise les publics sensibles (personnes âgées, accueil de proximité, accès aux Droits...).

#### **INNOVATION**

Toutes les études sur les services publics et les services au public attestent de l'attachement des habitants, notamment des zones rurales, au contact direct avec les services. Au travers du Pôle d'Excellence Rurale, l'objectif du Pays est de maintenir des services de proximité tout en répondant aux exigences de qualité de la population.

#### **B07007 Réseau de santé en milieu rural isolé**

pas de fiche d'impact dans le dossier

#### **B12005 Améliorer l'offre de services à la population en milieu rural**

##### **COHESION**

Impact sur les activités bénéficiant au territoire rural

On peut citer les impacts territoriaux suivants :

- maintien de la population
- accueil de nouveaux habitants
- confortement et développement de services

- renforcement de l'attractivité du territoire
- renforcement de la solidarité entre communes rurales et communes urbaines
- confortement de l'équité entre générations, entre les hommes et les femmes, entre autochtones et nouveaux venus.

### Population

- maintien des populations (oui) ~~(non)~~
- accueil de populations nouvelles (oui) ~~(non)~~

### Actions destinées à des publics ciblés (oui) ~~(non)~~

Le projet de pôle concerne notamment les personnes âgées et la petite enfance.

Les investissements envisagés intègrent des aménagements pour les personnes handicapées, à mobilité réduite.

### INNOVATION

Non renseigné

### A15005 Unité pour parkinsoniens

#### COHESION

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une maison intercommunale de santé et

Dans les contrats de développement du territoire initiés par la Région Auvergne.

### Population

- maintien des populations (oui)
- accueil de populations nouvelles (oui)

Le maintien car les personnes malades trouvent une unité qui répond à leur besoin.

L'accueil de populations nouvelles, car la structure est innovante et les personnes hors département peuvent être concernées.

### Actions destinées à des publics ciblés.

*Prise en charge et suivi des personnes atteintes de la maladie de Parkinson.*

### INNOVATION

Accueil des personnes atteintes de la maladie de Parkinson dans une structure à dimension humaine et correspondant aux nécessités propres de cette pathologie.

### A15008 Maison médicale pluridisciplinaire

#### COHESION

La maison médicale facilitera l'accès aux soins des habitants qui trouveront en un seul lieu les interlocuteurs jusque là dispersés. Ce pôle santé permettra de renforcer l'attractivité du bassin de Massiac et d'inciter de nouvelles populations à venir s'installer et donc à développer de nouveaux services ou réinstaller des services qui ont disparu ;

### Population

- maintien des populations (oui) ~~(non)~~
- accueil de populations nouvelles (oui) ~~(non)~~

### Actions destinées à des publics ciblés.



## Population

- maintien des populations ..... (oui) ~~(non)~~
- accueil de populations nouvelles ..... (oui) ~~(non)~~

Cette initiative va permettre de maintenir les populations et d'en accueillir de nouvelles par l'offre de création / reprise d'entreprises qu'elle va générer. De plus, le maintien et la création d'entreprises vont permettre de développer l'offre de services à la population et donc l'attractivité du territoire, ce qui aura une influence marquée sur le maintien et l'accueil des populations.

**Actions destinées à des publics ciblés.** ..... (oui) ~~(non)~~

Le public cible étant constitué d'étudiants en fin de formation, de personnes ayant déjà une expérience en entreprise, d'actifs travaillant au sein d'entreprises et désirant créer leur propre affaire, de nouveaux arrivants...

## INNOVATION

L'innovation tient notamment à la mise à disposition de logements pour favoriser l'accueil de porteurs de projets économiques et donc de nouvelles familles.

En outre, le projet permet de maintenir et développer un niveau de services essentiels au maintien et à l'accueil des populations. Le développement de ces services marchands va également permettre le maintien des services non marchands (écoles, collèges...).

## A23004 Pôle domotique et santé de Guéret

### COHESION

Le pack habitation fonctionne sur le principe d'une **amélioration de la coordination de l'ensemble des professionnels de la santé** autour de la problématique du maintien à domicile. Un logiciel permettant aux différents intervenants à domicile de disposer d'une base de donnée partagée comportant les données médicales des personnes suivies dans le cadre du pack sera développé en appui du pack. Ce dernier permettra la mise à jour et la consultation des dossiers, tout en assurant une stricte confidentialité des données (niveaux de sécurité différents entre médecins, infirmières, aides à domicile, codes...).

Ainsi, par le biais du pack habitation, ce **sont l'ensemble des centres hospitaliers, des structures de soins (pompiers,...), des associations... qui seront en réseau pour organiser un service à la personne réactif et efficace.**

## Population

- maintien des populations ..... (oui) ~~(non)~~
- accueil de populations nouvelles ..... ~~(oui)~~ (non)

**Actions destinées à des publics ciblés.** ..... (oui) ~~(non)~~

Le pôle domotique vise essentiellement 4 types de cibles :

**En terme de développement économique :** les entreprises du secteur de l'électricité, de l'électronique de l'informatique, de la thermique et de la construction. Ces entreprises représentent une cible de 250 entreprises, avec plus de 600 emplois.

**En terme de formation :** les étudiants de niveau Bac +2, qui souhaite prolonger leurs études et acquérir une compétence domotique sur un marché porteur en terme d'emplois.

**En terme de développement social :** les personnes à mobilité réduite. Le contexte démographique et urbanistique de la Creuse fait de ce département l'un des plus vieux d'Europe (avec près de 35% de sa population qui a + de 60 ans) et avec des caractéristiques rurales particulièrement marquée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir données démographiques et économiques en annexe

## INNOVATION

Les packs (établissement et habitation) permettent d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées en établissement comme à domicile par l'utilisation de technologies domotiques visant à faciliter leur vie quotidienne, renforcer leur sécurité mais également en leur donnant accès à de nouveaux types de divertissements et de nouveaux moyens de rester en contact avec leur famille.

Par ailleurs, l'aide qu'il peut apporter aux soignants permet à ces derniers de mieux prendre en charge les personnes âgées et leur permet notamment, en automatisant certaines tâches, de consacrer plus de temps aux aspects les plus importants de leur métier : les soins et le contact avec les personnes âgées

### **B23004 Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine**

#### **COHESION**

La Maison Relais et son extension postulent le renforcement de la cohésion territoriale au sein des autres régions (emploi, égalité des chances) : elles sont les seules initiatives actuelles en matière d'hébergement d'urgence type « maison relais » du département de la Creuse. La Maison Relais va permettre l'accueil de couples sans enfant dans les appartements de l'extension et l'accueil des personnes de passage dans un local d'hébergement d'urgence de deux places.

Ce dispositif répond aussi, partiellement, à l'accueil de personnes sans domicile vieillissantes du département, et des partenariats en matière d'adaptation des maisons de retraite et des établissements accueillant des personnes handicapées sont à l'étude entre la Maison Relais et les intervenants médico-sociaux. Il en est de même concernant la prise en charge du soutien psychologique pour les populations fragiles hébergées, qui répond à l'initiative nationale du Réseau de Souffrance Psychiatrie et Précarité.

Le « Centre de Formation aux nouveaux métiers de l'urgence sociale et d'accompagnement à la personne » naît d'une volonté de proposer des formations transversales aux intervenants sociaux, médicaux, politiques, juridiques, privés ou publics, confrontés à l'augmentation des problématiques spécifiques liées à l'exclusion et à la précarité : émergence de nouvelles formes de prise en charge, adaptation des qualifications professionnelles en lien avec l'évolution des secteurs employeurs.

Le projet du Centre de Formation, par la pluralité de son public et des matières enseignées, s'efforce de décroiser l'offre régionale de formation et d'adopter une logique de réponse aux besoins locaux, nationaux et internationaux, en articulant formation initiale et formation continue.

D'emblée, ce Centre de Formation se pose dans l'innovation en soutenant l'accompagnement par la formation continue des acteurs, en favorisant leur mise en réseau, en animant des échanges de pratiques et en réalisant des formations action.

Le Centre s'inscrit au cœur des actions de formation du territoire et plus particulièrement de La Souterraine qui possède un complexe de formations spécialisées dans des secteurs de niche : chaîne graphique (Design : 2 BTS) et environnement avec l'Office International de Formation sur les métiers de l'eau (Licence professionnelle et plate-forme technologique et pédagogique unique en Europe, pôle de formation sur l'eau en cours de création).

Ces temps de formation sont une occasion privilégiée de rencontre entre professionnels venant de différentes institutions, avec des pratiques diversifiées, favorisant au travers d'échanges, d'expériences et de vécus, de nouvelles dynamiques d'ouvertures et de mobilisations. Il permet de décroiser des équipes au sein d'une même structure, d'appréhender les compétences de chaque institution et ainsi de favoriser une cohésion plus forte des équipes.

**La formation est le moteur indispensable de la cohésion sociale et territoriale** car elle réactive la mise en réseau des professionnels et des actions **au bénéfice de l'utilisateur**.

#### ➤ **Population :**

L'ancrage du Centre de Formation dans son environnement va renforcer l'effectif des populations en Limousin, qui connaît un solde migratoire positif, et accueillir des populations nouvelles venues étudier en

formation initiale ou continue, des publics culturels, artistiques et touristiques. Ils vont venir collaborer à la croissance du tissu socio-économique local.

Cet ancrage du Centre passe par une plus grande proximité avec les secteurs professionnels, les milieux professionnels et les collectivités territoriales : formation professionnelle continue entre les secteurs du soin, du social, de la protection judiciaire, politique, associatif, ONG.

Le Samusocial de Paris et le Samusocial International, partenaires du projet, ont déjà mis en place :

- Une politique dynamique en matière de stages afin de renforcer la qualité et la qualification des formations proposées au futur Centre (Samusociaux Internationaux, Structures du SSP : CHUSI, CHUS, CHRIS, Maisons Relais...).
- Une coopération sur les projets de formation ou de recherche avec les universités ou les autres centres de formation, et la promotion des métiers et diplômes (DIU « Abord des enfants errants dans les rues » Créteil, Saint-Antoine et bientôt au Mali, « Médecine de catastrophe » au Cameroun, RNSPP, VAE « Permanenciers du 115 », FNARS, Fédération Nationale des Samusociaux ...etc.)
- L'observatoire de la veille sociale du Samusocial de Paris pourra ainsi exporter son concept en Limousin et participer aux démarches d'observation territoriale

Le Centre de Formation prévoit à moyen et long terme de s'inscrire dans une activité de recherche, favorisant les échanges de publics entre les différents lieux ressources nationaux et internationaux, producteurs de recherche dans le domaine de l'urgence sociale.

Ces formations, qu'elles soient initiales, supérieures ou continues, nécessitent la mobilité des professionnels, des étudiants, des stagiaires et des formateurs. Le centre de formation va accueillir les équipes du SSI.

En effet, le SSI se porte au secours des personnes en très grande exclusion, sans repères, dans les mégapoles. Son intervention repose sur le professionnalisme et le dévouement d'équipes disposant d'un vrai savoir-faire médico-psycho-social. Pour mieux transmettre son expertise, il a mis en place diverses formations, en France comme à l'étranger, qui seront dispensées au Centre de formation.

Il va accueillir ces équipes venant d'Alger, Bamako, Bruxelles, Bucarest, Casablanca, Cayenne, Dakar, Ouagadougou, Moscou.

La Maison Relais (son extension et la création d'un local d'hébergement d'urgence pour 2 personnes) va accueillir une nouvelle population en grande difficulté économique et sociale. La capacité de la Maison Relais va passer de 16 à 22 logements. Ce public va s'insérer dans la dynamique économique, sociale, sanitaire, culturelle et citoyenne du territoire. Chaque année, le couvent et ses jardins cultivés par les hébergés de cette pension de famille, sont visités dans le cadre de la « Journée du Patrimoine ». En août 2006, les pensionnaires de la Maison Relais seront les acteurs d'un « Son et Lumière » organisé par la commune de La Souterraine, ouvert à un public de 2500 personnes. L'accueil et l'insertion des populations nouvelles manifestent ici leur valeur ajoutée par la participation aux spectacles de la ville.

### **Actions destinées à des publics ciblés**

- Le Centre de Formation destine ses modules d'enseignement à divers publics :
  - o Professionnels des champs sanitaires, sociaux et médicosociaux dans le cadre de la formation professionnelle continue, personnelle (CIF), promotionnelle et VAE
  - o Public en contact avec les personnes en exclusion : professionnels de la santé, du champ social, des Samusociaux, personnels accueillant du public (CPAM, ANPE, CAF, CNAV, commissariat), autres acteurs de la vie publique (police de proximité, police municipale, PJJ, pompiers), futurs acteurs de la vie publique (Ecole de police...), bénévoles, associations...
  - o Etudiants en formation initiale du parcours LMD (3/5/8) des « nouveaux métiers de l'Urgence Sociale et d'accompagnement à la personne ».
  - o Professionnels des structures du SSI venant d'Alger, Bamako, Bruxelles, Bucarest, Casablanca, Cayenne, Dakar, Ouagadougou, Moscou

- Le Centre de Formation contractualise avec de nombreux partenaires formateurs : Samusocial de Paris, Samusocial International, Universités, CCI, RNSPP, AFPA..
- Les salles d'exposition du Centre de Formation pourront accueillir du public, des associations, des professionnels des champs culturels, artistiques, sanitaires et sociaux....
- Le site, avec de belles salles de grande capacité, permettra d'offrir des prestations de qualité pour la tenue des séminaires ou de colloques, à vocation nationale ou internationale.
- La Maison Relais, de par sa mission propre, met en place des actions de réinsertion destinées au public hébergé : atelier cuisine, atelier bricolage, atelier jardin, atelier bâtiment, participation au spectacle estival « Son et Lumière » de La Tour de Bridiers (La Souterraine).
- Les actions sont destinées aux personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales auxquelles s'ajoutent des problématiques personnelles d'isolement et d'exclusion.
- La Maison Relais « l'Alchimie des jours » peut être un lieu de stage pour les stagiaires du Centre de Formation dans le cadre des formations initiale et continue.

## INNOVATION

- **Les jardins d'insertion** : c'est le retour à la santé physique, mentale, nutritionnelle car les résidents apprennent l'art du jardinage, à récolter ce qu'ils produisent et à le cuisiner. C'est un premier pas vers l'autonomie, l'éducation et la valorisation de soi.
  - Accueil de populations en exclusion sociale : jardins et ateliers d'insertion dans le parc commun à la maison relais et au centre de formation
  - Extension prévue vers des jardins « privés », sans encadrement, pour accélérer le retour à l'autonomie.
- **L'accueil de populations nouvelles et le brassage des savoir-faire** :
  - Le lieu de formation est le tremplin vers l'insertion et est facteur d'épanouissement pour les individus en formation.
  - La réussite des enseignements déjà réalisés dans la maison relais témoigne de la conjonction entre les projets de vie des populations exclues et le savoir-faire des professionnels.

## A29005 Pôle des Métiers

### COHESION

Par nature, la formation est au cœur du développement durable.

Le projet contribue à la cohésion sociale et à la solidarité entre territoires :

- En favorisant l'accès à des services de formation et d'insertion,
- En luttant contre les exclusions des mécanismes de qualification,
- En accroissant la parité et l'égalité professionnelle,
- En raison du caractère ouvert et adaptable de la plateforme pédagogique.

Il apporte aussi, au-delà du territoire du Pays de Landivisiau, une amélioration de l'organisation des services, à proximité immédiate des bassins d'emplois de Morlaix et de Brest.

### Population

- maintien des populations (oui)
- accueil de populations nouvelles (oui)

Le projet favorise le maintien des populations et l'accueil de populations nouvelles :

- En accroissant la qualification de la population active du bassin d'emploi,
- En favorisant ainsi le maintien et le développement des entreprises,
- En renforçant l'attractivité du territoire.

L'objectif est de participer au remplacement de 600 actifs par an environ, pour amortir le « choc démographique » des 10 ans à venir sur le bassin d'emploi du Léon (étude prospective « la capacité d'entreprendre des léonards »).

**Actions destinées à des publics ciblés.**

Oui

Le projet participe à la politique des structures locales de l'emploi, de la formation et de l'insertion (mission locale, maison de l'emploi, organismes de formation, PLIE....).

Les publics sont principalement les jeunes, les femmes non qualifiées, des secteurs agro-alimentaire et commercial, très présents sur le territoire du Pays de Landivisiau.

**INNOVATION**

Non renseigné

**A30005      Restructuration de l'ancien aérium de Peyraube**  
**PAS DE FICHE D'IMPACT**
**A36004      Un territoire d'accueil au service de la population**
**COHESION**

Non renseigné

**INNOVATION**

Non renseigné

**A39002      Services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne**
**COHESION**

<b>Situation actuelle</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Impacts attendus</b>
Manque de reconnaissance du rôle des aînés sur le territoire Des aînés mobilisés pour construire un projet collectif	Reconnaître le rôle social des aînés en valorisant leur implication dans ce projet ainsi que leurs différents savoir-faire et savoir-être (animations avec les enfants et la famille)	Transmission de valeurs aux jeunes générations (responsabilités civiques, solidarités intergénérationnelles) Apprentissage des savoir-faire et savoir-être des aînés par les jeunes générations
Perte du lien des aînés avec les autres générations	Renforcer le lien intergénérationnel en favorisant la mise en place d'échanges et de lieux de vie collectifs communs aux différentes générations (logements temporaires, point multiservices, maison des Aînés)	Meilleure connaissance et respect mutuel des différentes générations Reconnaissance du rôle et de la place de chacun dans la société Accroissement de l'intérêt de la population pour le lien intergénérationnel

**Impact sur la population et notamment le maintien des populations et l'accueil de populations nouvelles :**

Le projet a un impact sur la population en visant :

- le développement des services à la personne
- le développement du lien social
- l'installation d'un point multiservices
- la formation

Ce sont autant de facteurs qui peuvent inciter des nouveaux arrivants à s'installer sur le territoire et leur permettre d'assurer leur intégration socioprofessionnelle dans le territoire.

**INNOVATION**

Non renseigné

## **B40001 Proximité et cohésion sociale en Pays Landes de Gascogne**

pas de fiche d'impact dans le dossier

## **A43006 PRATICS : pôle rural d'activités TIC et de services**

### **COHESION**

- création de services à l'industrie et à la personne qui manquent sur le territoire rural
- grâce au dispositif « Place aux Jeunes » et à la formation aux techniques modernes, maintien d'un public jeune sur place et offre de facilité de reconversion
- préparation aux mutations technologiques par le développement de nouveaux services.

### **Population**

- maintien des populations (oui) (~~non~~)
- accueil de populations nouvelles (oui) (~~non~~)

Grâce à un accueil simplifié et personnalisé, grâce à des bâtiments fonctionnels disposant de services performants, grâce à une structure de formation, grâce à des aides financières (loyers modérés et progressifs, plateforme BHAI, fondation deuxième chance, aide départementale et régionale, dispositif EDEN et ACCRE ...), possibilité de s'installer à un carrefour permettant une liaison client facile.

### **Actions destinées à des publics ciblés.**

- Accueil de jeunes couples grâce à des services (crèches)
- Accueil de personnes ayant connu des difficultés dans la vie (fondation 2<sup>ème</sup> chance)
- Accueil de jeunes formés bac + 2 à Bac+5 qui ont du mal à trouver un emploi salarié en leur permettant de créer leur emploi sur place.
- Accueil d'un public 45-55 ans victime de reconversion qui souhaite rebondir en revenant au Pays.

### **INNOVATION**

- Intégrer un public jeune formé mais en quête d'espace pour créer
- Intégrer un public ayant connu des difficultés
- Maintenir sur place des populations jeunes
- Réintégrer des populations de 45-55 ans qui reviennent au Pays
- Favoriser l'échange d'expérience entre générations

## **B44002 Nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi**

### **COHESION**

	<b>Crèche interentreprises de Machecoul</b>	<b>Résidences jeunes</b>	<b>Centre de Formation et d'Expérimentations horticoles</b>	<b>Total Projet</b>
Cohésion sociale et territoriale	La crèche interentreprises facilite l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des parents de jeunes enfants. L'ensemble du Pays est concerné par le rayonnement de la crèche. Les salariés des entreprises de la zone venant d'un périmètre plus large que le simple canton de Machecoul.	Les résidences permettent l'accès des jeunes à l'habitat. Dans un contexte de pénurie locative, ils font partie des premiers exclus au logement. Le projet irrigue l'ensemble du pays. Chacun des 3 pôles d'équilibre disposera d'une résidence. Et à terme de l'habitat pour	Formation avec un taux d'insertion professionnelle de 90% (2/3 emploi – 1/3 poursuite cursus formation).  Le centre a bâti de nombreux partenariats avec des acteurs du territoire (CET, entreprises, collectivités). Il	Les trois projets contribuent à la cohésion sociale, notamment en facilitant l'emploi et le logement.  La construction des résidences jeunes, par la volonté d'irriguer l'ensemble du territoire en créant trois sites, montre la volonté de cohésion territoriale.

	L'association regroupe les acteurs du monde économique, de la formation et de l'insertion du pays.	les jeunes dans le parc privé et communal sera développé dans toutes les communes.	expérimente et les accompagne (phytoremédiation, gestion différenciée).	
Population Accueil ou maintien de population	La crèche interentreprises facilite l'accès à l'emploi en rendant compatible emploi et parenté. Elle contribue aussi à développer l'attractivité du territoire.	Les résidences permettent l'accueil de 92 jeunes par an (46 places – moyenne de séjour 6 mois). Il s'agit quasi exclusivement de jeunes extérieurs au territoire trouvant un emploi ou une formation sur le pays.	215 élèves accueillis en moyenne chaque année.	300 personnes accueillies chaque année (92 dans les résidences et 215 élèves dans le centre de formation).
Actions destinées à des publics ciblés	Salariés d'entreprises de Machecoul et parents d'enfants de moins de 3 ans. 40 salariés par an concernés sur 25 places (mise à temps partielle ou sur une partie de l'année).	Jeunes de 16 à 30 ans en formation et/ou en emploi. 46 logements, utilisés par 2 jeunes en moyenne chaque année (durée de séjour moyenne : 6 mois)	Jeunes de la 4 <sup>ème</sup> au Bac Professionnel	Si deux des opérations concernent les jeunes, le pôle concerne l'accès à l'emploi de l'ensemble de la population du territoire en âge de travailler ou en formation.

## INNOVATION

Non renseigné

## A46005 Pôle d'Excellence Rural Cahors, Vignoble du Lot et Territoire

### COHESION

Utilisation de chantier d'insertion pour la réalisation du parc de la pierre sèche et de la vigne, travail auprès de public en situation d'exclusion pour les ramener vers l'emploi.

#### Population

- maintien des populations OUI
- accueil de populations nouvelles OUI

Maintien et développement de l'activité viticole permettant de maintenir des populations actives sur la vallée du Lot et du Vignoble.

Renforcement de l'attractivité touristique par la valorisation paysagère des abords de Cahors et valorisation du cadre de vie.

Accueil de nouvelles populations étudiantes dans le cadre du DNO.

#### Actions destinées à des publics ciblés.

OUI

- Acteurs économiques de la filière viticole
- Acteurs économiques de la filière touristique
- Population étudiante de l'enseignement supérieur
- Clientèle touristique

### INNOVATION

Impact du travail sur des public en difficulté dans le cadre du chantier d'insertion.

Renforcement du tissu social fragilisé par la crise dans le secteur viticole.

## **B46002 Pays Est Quercy Territoire d'Excellence Culturelle**

### **COHESION**

- Mise en réseau des acteurs culturels
- Provoquer rencontres et échanges au sein des populations locales (intergénérationnelles et entre nouveaux arrivants et population locale)
- Diminuer le nombre de personnes isolées ou en marge
- Renforcer l'articulation et la solidarité entre territoires urbains et ruraux

### **Population**

- maintien des populations (oui) (~~non~~)
- accueil de populations nouvelles (oui) (~~non~~)

### **Actions destinées à des publics ciblés.**

Faciliter l'accès à la culture pour les jeunes et utiliser les activités culturelles comme supports pédagogiques

### **INNOVATION**

Faire de la culture un vecteur de cohésion sociale, de solidarité et d'implication sur ce territoire rural en favorisant l'accès à tous les publics et à tout type d'activités culturelles

## **B50005 Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics**

### **COHESION**

#### ▪ Une meilleure **cohérence territoriale**

Ce projet est solide puisqu'il part d'une expérimentation et tend vers la généralisation du dispositif, en associant plusieurs projets complémentaires autour d'une même problématique et de mêmes objectifs, de sorte à apporter une réponse significative, globale et efficace. Ce dispositif est également ambitieux car il s'agit de couvrir l'ensemble des zones fragilisées de la Manche (combinaison de facteurs : solde migratoire préoccupant, démographie inquiétant, faibles ressources, niveau de chômage supérieur, faiblesse du niveau de qualification...)

### **INNOVATION**

Non renseigné

## **B51002 Pôle relais nature-sport-santé**

### **COHESION**

#### **LE RELAIS CRÉE UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL :**

Il offre un accueil personnalisé et adapté, un espace de renseignements, d'information sur l'offre de services sportifs et culturels à l'échelle d'un territoire. Tous les habitants, amateurs de pratique physique et sportive ou futurs amateurs, enfants, adultes, responsables et adhérents à une association, en groupe ou individuellement, les invités des familles, les touristes.... pourront accéder à cet espace, générateur de convivialité.

Le relais est un espace de rencontre et d'échanges, un lieu de sociabilité conforme à la conception du pacte républicain.

Il permet de créer un lien social, renforcer les relations intergénérationnelles, par exemple, en organisant des manifestations, des tournois, des fêtes, créant ainsi des événements favorisant la mixité sociale.

### **INNOVATION**

NON RENSEIGNE

### **B51003      Création d'une maison d'accueil rurale pour personnes handicapées psychiques âgées à Sompuis**

#### **COHESION**

Comme précisé tout au long de ce dossier, le projet ambitionne une finalité de cohésion sociale et de solidarité entre le territoire et cette nouvelle population. Cette priorité a été définie dans le cadre d'une stratégie d'amélioration. S'inscrivant dans une démarche de lutte contre les exclusions et de développement social, il s'agit de proposer une offre de services spécifique et adaptée pour tenir compte des besoins et du vieillissement de ce public.

#### **Population**

-maintien des populations : **oui**

Cette maison d'accueil permettra de relayer l'hébergement réalisé sur le foyer de vie du Meix Tiercelin et d'accueillir les personnes handicapées psychiques du territoire dès leur soixante ans.

-accueil de populations nouvelles : **oui**

Le caractère récent de ce phénomène et la localisation régionale des futurs résidents vont permettre l'accueil de nouvelles populations sur le territoire.

#### **INNOVATION**

La problématique du vieillissement des personnes handicapées psychiques âgées est un phénomène nouveau. Il devient crucial de trouver des structures leur permettant d'accéder à une vie confortable avec une prise en charge adaptée à leur pathologie.

La réponse apportée est la création de « logements intelligents » avec un concept architectural original permettant de concrétiser le projet social. L'accueil dans ces conditions de cette nouvelle population est donc porteur d'innovation sociale.

### **B53001      Pays de Château-Gontier : les services à la population**

pas de fiche d'impact dans le dossier

### **B54014      HQE et NTIC du foyer d'accueil spécialisé du Mirabée**

#### **COHESION**

Par les compléments de services ou la plus value qu'apporte cet établissement dans ce territoire et les NTIC qu'elle intègre dans sa conception, ce projet participe à faire évoluer et changer le regard porté sur les personnes handicapées, en les plaçant au centre des dispositifs de citoyenneté et d'égalité des chances.

#### **Population**

-maintien des populations **(oui)**

-accueil de populations nouvelles **(oui) )**

A défaut, ces personnes devraient quitter ce territoire et résider loin de leur familles.

Ce projet avec ces technologies favoriseront l'installation de familles concernée par le handicap qui se rapprocheront de ces nouveaux services.

#### **Actions destinées à des publics ciblés :**

- Hébergement différencié : permanent, temporaire, accueil de jour, en famille avec soutien...
- Utilisation des NTIC pour maintenir les capacités d'autonomie et préserver la santé.

#### **INNOVATION**

La création de cet établissement et de ses services en milieu rural est « vraie innovation ». Ces établissements sont ordinairement créés en milieu urbain.

### **A56001 Pays de Ploërmel : un territoire mobilisé pour l'accueil des populations et des entreprises**

#### **COHESION**

Compte tenu de l'organisation humaine qu'ils impliquent, ou qui les entourent, chacun des 4 projets présentés amélioreront sensiblement les conditions d'accueil et d'intégration des entreprises nouvelles dans les réseaux locaux d'affaires et des populations dans la vie locale.

Compte tenu de l'importance du phénomène d'implantation des nouvelles populations sur le Pays (estimation janvier 2006 : + 5 000 habitants par rapport au recensement 1999), ils contribueront ainsi combattre le risque de fracture sociale entre les populations « anciennes » et les nouveaux arrivants.

#### **Population**

- maintien des populations (oui) (non)
- accueil de populations nouvelles (oui) (non)

Le maintien des populations concernera principalement des jeunes diplômés en recherche d'emplois : actuellement, cette population ne bénéficie d'une offre d'emplois en cohérence avec les qualifications acquises. L'action d'accueil et d'implantation d'entreprises tertiaires et technologiques vise en combler ce déficit.

#### **INNOVATION**

Le thème de l'accueil des nouvelles populations et des entreprises est en soi une innovation sociale qui modifie la vision que les acteurs locaux ont de leur propre territoire. Ce thème et les projets qui sont inclus ici, contribuent à prendre conscience des nouveaux enjeux locaux liés à la recomposition démographique en cours. L'afflux de populations et ses conséquences sur l'organisation des services, d'une part, la création d'entreprises et d'emplois qualifiés dans le tertiaire, d'autre part, n'étaient pas jusqu'à présent, des thématiques qui faisaient l'objet d'une action volontariste ciblée.

### **A65009 L'enjeu de la ruralité de demain : de nouvelles fonctions de l'espace rural pour de nouveaux services**

pas de fiche d'impact dans le dossier

### **A69002 Centre de ressources Habitat et Environnement**

#### **COHESION**

Non renseigné

#### **INNOVATION**

Non renseigné

### **A69003 Dispositif Emploi Formation Innovation (DEFI)**

#### **COHESION**

Impact essentiel : coordination des acteurs. Rapprochement du secteur économique et du secteur social. Développement de la solidarité envers les plus faibles. Renforcement de l'intercommunalité  
La mise en œuvre du Dispositif Emploi Formation Innovation Solidarité nécessitera la création d'une nouvelle instance coordonnatrice cantonale qui aura naturellement son siège dans la Maison des services

pour piloter l'ensemble du dispositif car comme le dit si bien Jean Monnet, le père de l'Europe, « si rien ne vaut sans les hommes, rien ne dure sans les institutions ».

Cette instance fonctionnera en lien avec le Comité Local d'Accompagnement de la Jeunesse, la commission personnes âgées du canton qui travaille avec les services du département (MDR) à la constitution d'un CLIC de niveau 1 dans le cadre du schéma gérontologique adopté par le Conseil Général en décembre 2005.

Une coordination sera bien entendu assurée avec la Plate-Forme de Formation et d'Accompagnement Social pour les Monts du Lyonnais qui interviendra à l'échelon du « Pays ».

#### **Population**

- maintien des populations (oui)
- accueil de populations nouvelles (oui)

La population augmente de 2% par an (importante pression foncière) : le dispositif donnera au territoire une capacité d'accueil et d'accompagnement de ces nouvelles populations en liaison avec le programme de développement économique.

#### **Actions destinées à des publics ciblés.**

Personnes âgées (services à domicile)

Jeunes (promotion de loisirs éducatifs)

Femmes (aide aux projets et au retour à l'emploi)

Personne en difficulté d'insertion : remise à niveau, tutorat, aide au transport

Collégiens et lycéens : découverte des métiers de demain

Accueil maison des services (Pôle social)

Télé-guichets pour les demandeurs d'emploi et les familles

#### **INNOVATION**

Gestion optimisées de la solidarité de proximité, accompagnement social du développement économique, écoute permanente des besoins, création d'emploi dans le domaine des services à la personne.

#### **A70001 Mise en réseau de services grâce aux TIC**

##### **COHESION**

1. Favoriser l'accès aux publics les plus fragilisés à l'information et aux services
2. Réduire la fracture numérique (zone hors ADSL ; faible taux d'équipement des ménages).
3. Lutter contre des problèmes de mobilité en milieu rural
4. Lutter contre l'isolement des personnes âgées

#### **Population**

- maintien des populations (oui)
- accueil de populations nouvelles (oui)

#### **Actions destinées à des publics ciblés.**

1. Personnes âgées et handicapées
2. Personnes en difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle
3. Jeunes et femmes
4. Enfants

#### **INNOVATION**

Souci de veiller à un équilibre territorial au niveau des populations : développer des actions pour les publics en plus grande difficulté (sociale, emploi, âges, santé...)

## **B70005 La Bulle à spectacles / Théâtre Modul'Air**

### **COHESION**

Non renseigné

### **INNOVATION**

Non renseigné

## **A71002 Un pôle d'excellence rurale pour une organisation territoriale en réseau**

### **COHESION**

Il s'agit, pour l'intérêt du territoire, de maintenir un niveau de services au public satisfaisant et d'assurer un maillage équilibré de ceux-ci sur l'ensemble du Pays.

Afin de répondre à la Charte de développement du Pays dans le cadre de sa politique économique, de l'emploi, de l'habitat et sociale, le projet se veut de permettre l'égalité des chances à tous.

Eviter l'éclatement des services, qui amène un sentiment d'isolement, non seulement pour les personnes seules mais aussi pour les familles.

### **Population**

-maintien des populations (oui) ~~(non)~~

-accueil de populations nouvelles (oui) ~~(non)~~

### **Actions destinées à des publics ciblés.**

→ Oui, essentiellement féminin

### **INNOVATION**

Permettre le retour à l'emploi en divers points du territoire, qui ne dispose pas de grande ville moteur

## **A85002 Maison des services publics et de l'économie**

### **COHESION**

La Maison des Services publics et de l'Economie a des impacts en terme d'aménagement du territoire et d'accessibilité aux services publics dans des communes classées en Zones de Revitalisation Rurale. En effet, le choix a été fait de privilégier une organisation avec des antennes communales permettant de mailler l'ensemble du territoire et un fonctionnement en réseau s'appuyant sur les possibilités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication.

L'action sociale est également fortement présente dans le projet. Les habitants du territoire bénéficieront en effet d'un meilleur accès à l'information et aux prestations des organismes sociaux qui développeront leurs activités dans des locaux communs adaptés.

La volonté a également été d'intégrer les associations travaillant sur l'insertion des personnes en difficulté et d'identifier les partenariats à conduire avec les entreprises du bassin.

**-maintien des populations** **oui**

**-accueil de populations nouvelles** **oui**

L'action de la Maison des Services publics et de l'Economie se traduit à la fois par le maintien des populations habitant aujourd'hui sur le bassin et par l'accueil de populations nouvelles.

En effet, le maillage territorial assuré par les antennes communales permet un accès facilité aux services en milieu rural et contribue au maintien des publics dans des territoires qui se verront ainsi, grâce aux TIC, désenclavés. L'objectif est de lutter contre la désertification et le vieillissement des territoires ruraux.

De même, le développement de la filière éco-tourisme recèle un potentiel d'emplois dans les territoires ruraux et contribuera au maintien des populations qui développeront des activités dans ce secteur économique.

La Maison des Services publics et de l'Economie est également un outil au service de l'accueil de nouvelles populations. Le diagnostic démographique atteste de la croissance de la population du bassin, notamment attirée par son dynamisme économique. La Maison des Services publics et de l'Economie vise à faciliter leur installation en offrant des services de proximité adaptés sur les champs de l'emploi, du développement économique et de l'action sociale.

Grâce à la Maison des Services publics et de l'Economie, les acteurs se dotent d'une structure à même d'accompagner le développement que connaît le territoire.

#### **Actions destinées à des publics ciblés.**

Au sein de la Maison des Services publics et de l'Economie sont regroupées les associations travaillant sur l'Insertion par l'Activité Economique.

L'objectif est ainsi de leur permettre, via des projets partenariaux, de développer leurs relations - aujourd'hui inexistantes - avec les entreprises du bassin afin d'identifier des services/prestations que les salariés de ces structures pourraient leur offrir.

#### **INNOVATION**

En permettant un accès aux services publics au plus grand nombre, la Maison des Services publics et de l'Economie et les antennes locales offrent la possibilité à chaque habitant d'obtenir les informations utiles.

Par ailleurs, la participation active de la CRAM, CPAM, CMSA et CAF qui seront, à leur demande, demain regroupées au sein de la structure permettra un meilleur accès aux prestations de ces différents organismes (santé, famille et logement, retraite, action sociale, ...).

L'objectif poursuivi est de donner une meilleure lisibilité aux actions de ces partenaires, notamment pour les nouveaux habitants qui arrivent sur le bassin de la communauté de communes.

#### **B86008 Développement de services innovants à la population rurale de la Vienne**

##### **COHESION**

Différentes thématiques liées à l'accès aux services (services publics, maintien et création d'activité, accueil de nouvelles populations) peuvent trouver une réponse dans un même lieu au plus proche de la population rurale.

##### **Population :**

○ Maintien des populations : **OUI**

○ Accueil de populations nouvelles : **OUI**

En apportant l'information et les services publics au plus proche des populations rurales et en associant une démarche globale d'accueil et d'intégration des nouvelles populations (anglophones notamment), les habitants des campagnes ne seront pas contraints de se déplacer vers les villes ou vers d'autres territoires plus attractifs. La Vienne aura réussi son pari de développement harmonieux des territoires entre villes et campagnes.

##### **Actions destinées à des publics ciblés : OUI**

population anglophone pour la démarche d'accueil, les populations isolées, fragiles ou handicapées pour l'accès aux services de proximité.

#### **INNOVATION**

Non renseigné

#### **B89001 Pôle de services**

##### **COHESION**

Pérennisation et création de l'emploi en milieu rural ; maintien des services en milieu rural  
Accessibilité de l'ensemble des services aux personnes handicapées (installation d'ascenseur)

**Population**

- maintien des populations (oui) ~~(non)~~
- accueil de populations nouvelles (oui) ~~(non)~~

**INNOVATION**

Non renseigné

## Annexe 4 : Présentation des dossiers analysés

<p style="text-align: center;"><b>Evaluation du pôle d'excellence rurale (PER) B19013</b> <b>« Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs Ruraux » (Corrèze)</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### *Introduction*

Le dossier de candidature du Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs ruraux dans le Pays de Haute Corrèze comporte un document central de 14 pages, accompagné de 14 annexes (cartes, dépliants, lettres, conventions de partenariat). Le dossier ainsi constitué m'a semblé complet et clair

- Par ses objectifs ; la redynamisation de l'espace par l'augmentation de son attractivité via le maintien et le développement du commerce et de l'artisanat dans les centres bourgs
- Par la méthode d'expérimentation qu'il met en place ; deux Communautés de communes ayant été privilégiées dans un premier temps.
- Par les documents d'appui qu'il fournit, clairs et documentés, ils constituent parfois de remarquables synthèses et des outils précieux (cf annexe 14 schéma récapitulatif de l'organisation du PER).

Les moyens financiers mis en place dans le cadre de ce projet n'ont ici pas été étudiés, en raison du manque de recul à ce sujet de l'étudiante que je suis.

Pour analyser ce dossier me centrant sur la question de l'emploi, j'ai procédé en six temps

- I. Une présentation générale du dossier avec un récapitulatif des objectifs, et deux tableaux présentant les acteurs et les opérations expérimentales concrètes menées dans deux Communautés de communes
- II. L'étude des logiques démographiques et spatiales du Pays de Haute Corrèze. Cette partie insiste sur le rapport entre âge/ emploi et soldes migratoire et naturel. Elle a été réalisée à partir du recueil de données statistiques sur chacune des communes du Pays depuis le site Internet de l'INSEE.
- III. La troisième partie s'intéresse au « type » de population accueillie travaillant dans les emplois créés par le PER, et au « type » d'emplois créés.
- IV. La quatrième partie examine la dimension socio-économique du projet, en insistant sur l'impact de ces nouveaux emplois sur la population présente ou que l'on tente d'attirer.
- V. La cinquième partie s'intéresse plus particulièrement aux populations qui pourraient être attirées sur le territoire une fois la redynamisation des centres bourgs ruraux accomplie. (dimension socio-territoriale).
- VI. Cette partie questionne l'organisation territoriale de ce PER.

### **I. Présentation générale du PER pour la reconquête des centres bourg ruraux dans le Pays de Haute Corrèze**

Avant de s'intéresser précisément aux emplois sur ce territoire, il convient de présenter brièvement le projet du PER pour la reconquête des centres bourgs ruraux dans le Pays de Haute-Corrèze. Nous nous appuyons pour cela sur deux tableaux, qui présentent les acteurs à l'œuvre sur ce territoire et les projets d'aménagement concrets proposés par le PER.

Le projet concerne le Pays de Haute Corrèze, « *situé dans la partie Est de la Région Limousin, au Nord Est du Département de la Corrèze, à la limite de la région Auvergne* » (page 2). Le

document de présentation du PER insiste sur sa possibilité de s'intégrer à des espaces plus vastes, et dépeint cet espace comme « *Un vaste territoire rural traversé par l'A89* ». Il s'agit cependant d'un espace que la DIACT qualifierait de « rural isolé ».

Le projet s'inscrit dans une volonté globale de revitalisation d'un espace vieillissant, qui perd de la population. Ce phénomène apparaît comme l'un des plus préoccupants à l'échelle du Pays, puisque celui-ci s'est même doté d'une Charte de Pays dont l'objectif est d'« Inverser la spirale du déclin démographique ». Le PER apparaît comme un outil pour le Pays en lui permettant de mettre en place une « *politique d'accueil* » proposant « *une offre de services en adéquation avec les besoins de la population et du territoire* ». (page 1, « description »)

Or, le Pays de Haute Corrèze est confronté à une crise en matière de services. « *Le territoire est doté d'un tissu économique de TPE bien réparties dans les bourgs centres, mais qui risque de se fragiliser au vu du grand nombre de chefs d'entreprises et de salariés proches de l'âge de la retraite. Et ce d'autant plus que, la plupart du temps, les outils de production n'ont pas suivi l'évolution des métiers, des techniques et des normes.* » (page 2)

L'enjeu du PER repose sur cette redynamisation des services commerciaux et artisanaux. Elle doit passer par un renouvellement des personnels et par une modernisation des méthodes. Ainsi, le Pays sera attractif.

Dans un premier temps, le projet est défini comme **expérimental**, et concerne deux des 5 CC du Pays de Haute Corrèze : (page 2)

- la Communauté de Communes de Bugeat Sornac Millevaches au cœur
- la Communauté de Communes du Pays d'Eygurande

*En fonction des retombées de cette expérimentation, elle pourra être généralisée à l'ensemble du territoire du Pays ou faire l'objet de réajustements.*

Ces deux communautés de communes se situent au Nord du territoire du Pays de Haute Corrèze. La CC de « Bugeat Sornac Millevaches au cœur » est la CC la plus en crise sur le plan démographique (cf infra) et les cantons de Bugeat et Sornac ont d'ailleurs, comme l'indique le document page 2, « *été retenus en 2004 comme territoires tests en matière d'expérimentation des nouvelles formes d'accès aux services publics* ». La CC du Pays d'Eygurande semble offrir un profil démographique et économique un peu moins en crise et plus représentatif de la situation « moyenne » du Pays de Haute Corrèze.

L'annexe 8, document de la CCI, dresse un état des lieux du « commerce, de l'industrie et des services sur les cantons de Bugeat, Sornac et Eygurande », tant du point de vue de l'emploi (type d'emploi, profil des employés, évolutions...), que du lieu de localisation de ces activités. L'annexe 10 opère le même travail pour la CC de Bugeat-Sornac.

Le projet du PER s'appuie sur des mesures déjà engagées :

- Une politique d'accueil avec le Pôle Local d'Accueil du Pays de Haute-Corrèze qui a pour mission d'accompagner les nouveaux arrivants dans leur installation sur le territoire.
- Un soutien pour l'accès au logement avec le Guichet Unique Habitat du Pays de Haute-Corrèze (identifie les logements disponibles pour les nouveaux arrivants et convainc les propriétaires de les louer)

Le PER repose pour l'instant sur les cinq projets expérimentaux prévus sur les CC de « Bugeat Sornac Millevaches au cœur » et du « Pays d'Eygurande ». Le **tableau 2** les présente.

Le **tableau 1** retrace quant à lui les projets existants sur le PER et les acteurs à l'œuvre. L'annexe 14 constitue par ailleurs un remarquable et très lisible schéma récapitulatif du fonctionnement du PER.

**Tableau 1 : Projets en cours et acteurs à l'œuvre sur le PER pour la reconquête des centres bourg ruraux dans le Pays de Haute Corrèze**

<b>Acteur</b>	<b>Public ou privé</b>	<b>Echelle d'intervention</b>	<b>Rôle</b>
<b>Fédération du Pays de Haute-Corrèze</b>	public	Communautés de communes	Pôle local d'accueil. Intégration à des réseaux de communication, (Chaîne demain, village magazine etc). Suivi des entrepreneurs, informations sur les services à leur disposition. Politique de l'habitat. (la Convention de Partenariat, annexe 5, définit plus précisément le rôle de chaque acteur dans le Pôle Local d'Accueil)
<b>CC du Pays d'Eygurande et CC de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur</b>	public	Communauté de commune	Maîtrise d'ouvrage de l'implantation des « ateliers-relais ruraux » et des commerces.
<b>Conseil général de la Corrèze</b>	public	Départementale	Maîtrise d'ouvrage d'une opération du PER pour la formation et l'accompagnement administratif et comptable des porteurs de projets. Plate-forme d'initiative locale Tulle-Ussel Initiatives
<b>PNR de Millevaches en Limousin</b>	public	Européenne, nationale, régionale	Bénéficie de Leader + et de la Démarche Commerciale Territorialisée en faveur du commerce, de l'artisanat et des services. Peut être sollicité financièrement par les repreneurs et créateurs d'entreprises
<b>Maison de l'Emploi d'Ussel – Haute-Corrèze</b>	public	Communautés de Communes	Réalisation de micro-diagnostic, sélection des offres de projets viables. Partenariats avec l'ANPE, la Mission Locale, la DDTEFP
<b>Région Limousin</b>	public	Régionale	Implication dans le financement du PER
<b>Etat</b>	public	Nationale	Participation à l'élaboration et au financement du PER
<b>Europe</b>	public	Européenne	Implication dans le financement du PER
<b>Compagnies Consulaires</b>	Privé		Implication depuis l'élaboration des micro-diagnostic jusqu'au suivi des porteurs de projets. Convention avec le Pays de Haute-Corrèze dans le cadre du Pôle Local d'Accueil du Pays.
<b>Entreprises</b>	Privé	Variable, avant tout locale	Associées à la réalisation des micro diagnostic et pour la prospection. Contacts entre cédants et repreneurs.
<b>Agence de développement Corrèze Expansion</b>	Privé	Départementale	Partenaire de la prospection, de l'installation et de l'accompagnement des porteurs de projets.
<b>SICLER et Notre Village</b>	Privé		Prospection des porteurs de projets, et leur suivi pour SICLER
<b>Agences d'intérim</b>	Privé		Partenaires du Pôle Local d'Accueil du Pays de Haute Corrèze

**Tableau 2 : Les opérations expérimentales dans les Communautés de Communes du Pays d'Eygurande et de Bugeat-Sornac : panorama**

Où ?	Où dans le bourg ?	Quel maître d'œuvre ?	Type d'activité ?	Type d'emplois ?	Taille du local ?	Logements ?	Initiatives annexes ?
Merlines	Seule artère commerçante du bourg	Communauté de Communes du Pays d'Eygurande	« ateliers- relais » ruraux	Artisanat	130m2 + hall	3, 1 pour le créateur d'entreprise, deux pour les repreneurs de l'activité	Logements sociaux au dernier étage (non inclus dans le projet de PER)
Eygurande	En centre-bourg	Communauté de Communes du Pays d'Eygurande	Local commercial	Commerce	150 m2	1, pour le créateur d'entreprise	non
Bugeat	Zone artisanale bois de Bugeat-Viam	Communauté de Communes de Bugeat Sornac – Millevaches au Cœur	« atelier-relais rural » : usine de recyclage de palettes bois en plaquettes pour production d'énergie	Artisanat	500 m <sup>2</sup> + 2000 m <sup>2</sup> de terrain aménagé pour le stockage	Logements dans un immeuble en centre bourg pour le créateur d'entreprise et les repreneurs d'activités. quatre T3 et deux T2	non
Bugeat	Zone artisanale	Communauté de Communes de Bugeat Sornac – Millevaches au Cœur	Restauration d'un atelier rural pour accueillir 2 ou 3 entreprises	Artisanat	2000 m2	2 logements en centre bourg pour les créateurs d'entreprise	non
Maisons de département d'Eygurande et de Sornac		Conseil Général de Corrèze	Achat de matériel informatique et mise à disposition des créateurs/ repreneurs d'entreprises. Service aux entrepreneurs	Service aux entreprises ( ?)	non	non	non

**L'annexe 13, « Impacts », apporte des données au sujet de l'impact de ces initiatives sur l'emploi :**

- Nombre d'entreprises créées 4 à 6
  - Nombre d'emplois créés directs créés sur l'ensemble des opérations que comporte le projet 18
  - Nombre d'emplois maintenus : transmission d'entreprise 12
  - Nombre d'entreprises maintenues 6
  - Autres retombées en matière d'emplois : 2
- (qualification, accès à l'emploi des jeunes et insertion économique des publics fragiles) Formation et apprentissage

## II. Etude des logiques spatiales et démographiques du Pays de Haute Corrèze

La caractéristique démographique majeure du territoire du PER de la Haute Corrèze apparaît être le **vieillissement de la population**. A plusieurs reprises, le dossier revient sur ce point, et présente la création du PER comme un moyen d'« *inverser la spirale du déclin démographique* ». (page 2)

*« Etant donné le vieillissement de la population et le nombre important de départs en retraite à court et moyen terme, il est impossible d'imaginer une solution efficace pour dynamiser le territoire sans accueillir de nouvelles populations. C'est pour cela que les élus du Pays de Haute-Corrèze se sont fédérés autour d'un projet global qui vise à inverser la spirale du déclin démographique. Il s'agit de préparer l'avenir en augmentant le solde migratoire du Pays par la venue de nouveaux arrivants ». page 2.*

Le document principal et les documents joints insistent sur la faible densité de population et sur le vieillissement de la population.

*« Avec une densité de population de 17,76 habitants/km<sup>2</sup> pour un total de 30090 habitants au recensement de 1999, cette zone de moyenne montagne est touchée de plein fouet par le vieillissement de la population. En effet, malgré un solde migratoire positif ces dernières années, la population continue de diminuer en raison d'un solde naturel fortement déficitaire. De plus, la densité de population varie entre 2,3 et 213,5 habitants/km<sup>2</sup> et 11 communes ont moins de 5 habitants/km<sup>2</sup>. Toutes ont moins de 65 habitants/km<sup>2</sup> à l'exception de la commune d'Ussel (213,5 hab/km<sup>2</sup>) alors que la moyenne nationale se situe autour de 96 habitants/km<sup>2</sup>. »*

Le territoire appartient à une France rurale très peu peuplée. Selon l'étude de la DIACT sur les espaces ruraux de 2002-2003 « *Quelle France rurale pour 2020 ?* », la moyenne de la densité rurale en France était de 54 habitants par km<sup>2</sup>, contre 17 ici. L'espace étudié appartient, comme le montre une carte réalisée par la DIACT (figure 5, « *Les zones rurales les plus fragiles* », page 23 du rapport) à la catégorie des « campagnes les plus fragiles, marquées par le recul économique et démographique ». La situation géographique de ce territoire est d'ailleurs typique des espaces que décrit le rapport, de ces « cantons qui se trouvent de manière dominante dans la moyenne montagne du massif central et sur ses marges ». La densité moyenne de ces espaces « les plus fragiles » est de 23 hab/km<sup>2</sup>, chiffre légèrement supérieur à celui que l'on trouve en Haute Corrèze.

Pour assombrir encore le tableau, une autre carte du rapport (figure 6 « *Les différents types d'espaces ruraux* », page 25), indique que cet espace se classe dans le « rural agricole vieilli et peu dense », concentré autour de « petites villes rurales », ici Ussel surtout. Des villes rurales plus peuplées (centres de commerces, centres administratifs) sont donc dans ces espaces des lieux d'échanges sociaux.

Un document joint (annexe 4) donne des indications plus précises quant au vieillissement de la population.

*« Entre 1990 et 1999, la Haute-Corrèze a perdu 6,28% de ses habitants. Les causes de cette chute démographique sont :*

- un solde naturel déficitaire dû à des migrations vers d'autres territoires
- mais surtout un vieillissement de la population ayant pour conséquence un faible taux de natalité. Ainsi 40% de la population actuelle en Haute-Corrèze a plus de 60 ans et selon l'INSEE, cette tendance ne cessera de s'accroître dans les 30 prochaines années. »

Nous avons voulu éclairer cette évolution démographique sous un angle plus local en joignant un tableau INSEE permettant de voir les différentes évolutions démographiques des communes concernées par le Pôle d'excellence rurale. Ce tableau de synthèse a été réalisé début novembre 2007 ; les données sont celles des recensements de 1990 et de 1999.

Le document joint fabriqué à partir de données INSEE montre que la plupart des communes appartenant au Pays de Haute Corrèze ont connue une perte absolue de population. En effet, sur 67 communes (je prends comme terrain d'étude, pour ce qui est de la démographie, la totalité des

communes des 5 CC) seules 22 ont pu maintenir voire augmenter leur population entre 1990 et 1999. Aucune de ces communes n'a par ailleurs connu d'arrivée massive d'habitants. Ussel a perdu environ un dixième de sa population.

Dans le même temps, on observe un **vieillessement de la population**. Seule une commune, Lignareix, présente une part de population de moins de 15 ans supérieure à la population de plus de 60 ans en 1999, caractéristique qu'elle détenait déjà en 1990. En revanche, la part de la population de plus de 60 ans peut être très importante par rapport à celle des moins de 15 ans. A Granseigne, village qui en 1999 comptait 58 habitants, seule une personne avait moins de 15 ans et 42 plus de 60 ! Un paysage démographique analogique mais un peu moins déséquilibré tout de même se retrouve à Monestier Port Dieu et Monestier Merlines, à Gourdon Murat, Pradines et Perols sur Vezere, Saint Bonnet, Saint Etienne aux clos, Saint Remy, Saint Setier, Saint Sulpice et Tarnac. Ces situations sont souvent issues d'un déséquilibre qui s'est renforcé entre 1990 et 1999. Un coup d'œil jeté sur la carte fournie dans le document annexe 2 nous permet de voir que la majorité de ces communes très vieillissantes se situe dans la communauté de communes de **Bugeat-Sornac Millevaches-au-cœur**, l'une des deux CC prises comme terrains d'expérimentation pour le PER. Ce constat n'étonne guère, le plateau où l'on a délimité un PNR étant l'un des endroits de France où la densité de population est la plus faible, et apparemment la plus vieillissante.

Quatre des communes vieillissantes citées ci-dessus (Monestier Port Dieu, Monestier Merlines, Saint Bonnet et Saint Etienne aux Clos se situent à l'Est du territoire (relief qui rend la pénétration et la connexion de ces espaces plus difficiles ? C'est une hypothèse...). Les territoires les plus « en crise » sur le plan du vieillissement apparaissent en tout cas se situer au Nord Ouest, sur le PNR de Millevaches, et à l'Est du Pays de Haute Corrèze.

D'autres espaces apparaissent moins vieillissants, il s'agit, ce qui n'étonne guère, d'espaces situés à côté d'Ussel (Lignareix, Saint Pardoux le Vieux, Chaveroche, Mestes, Saint Germain, Saint Exupery...). Les communes centrales dans le Pays, proches de la N89 et de la A89 (Brive-Périgueux-Bordeaux // Clermont-Paris-Lyon, cf annexe 1) semblent moins souffrir du vieillissement de la population, même s'il existe ici aussi. Ces communes appartiennent en grande majorité à la CC de « Ussel-Meymac, Haute Corrèze ».

Les autres CC, c'est-à-dire celle des Gorges de la Haute Dordogne, celle du plateau Bortois et celle du pays d'Eygurande présentent des profils « moyens » quant au vieillissement de la population, sont moins dynamiques que la CC d'Ussel mais ne se trouvent pas dans la situation critique qui existe sur le plateau de Millevaches. Le rapport entre la population de plus de 60 ans et celle de moins de 15 ans varie d'environ 2 à environ 5.

On remarque donc que les deux CC « test » choisies comme cadres expérimentaux du PER sont la CC qui présente le profil démographique le plus critique et une CC au profil démographique « moyen » à l'échelle du Pays. Ces deux CC sont limitrophes et illustrent de façon plus ou moins prononcée les problèmes démographiques que connaît le « rural agricole vieilli et peu dense ».

Le document principal revient aussi sur les causes de la dépopulation de ces espaces (cf supra). « *Malgré un solde migratoire positif ces dernières années, la population continue de diminuer en raison d'un solde naturel fortement déficitaire* ». Ici encore, les statistiques INSEE peuvent éclairer les différentes dynamiques qui existent à l'échelle du territoire.

Rappelons d'abord que pour les « zones rurales les plus fragiles », la DIACT parle d'un « solde migratoire légèrement positif, mais (...) largement contrebalancé par un solde naturel très déficitaire » (page 25). L'espace du PER participe ici encore pleinement des logiques à l'œuvre dans les « zones rurales les plus fragiles ». La DIACT rappelle en outre qu'entre 1962 et 1999 en France, « *le solde migratoire de l'espace rural (en général a été) très nettement positif (+410 000 habitants) alors que le bilan naturel y (a été) de plus en plus négatif (163000 décès de plus que de naissances)* ». Le rapport attribue cela à la périurbanisation, qui touche l'ensemble du territoire français, et même des espaces appartenant au rural dit « isolé ».

Si globalement le Pays connaît un solde migratoire positif entre 1990 et 1999 et un solde naturel négatif à la même période, des différences apparaissent entre les communes (cf doc INSEE joint). 22 communes sur 67 ont eu un solde migratoire négatif entre 1990 et 1999. Ces communes au solde migratoire négatif ne sont pas en majorité des communes de la CC de Bugeat-Sornac-

Millevaches (on ne trouve que St Setiers, St Germain, Sornac, Toy Viam et Pradines, dont le solde migratoire négatif est peu intense, à l'exception de Toy Viam). Il faut aussi nuancer l'importance de ce solde migratoire négatif en terme de population : ces villages sont en effet souvent peu peuplés et le départ de peu de personnes peut influencer de façon importante sur la variation de ce solde migratoire.

D'autres communes, plus centrales et plus jeunes connaissent aussi un solde migratoire négatif. On pense ainsi à Ussel, Meymac, et Lignareix. On remarque ainsi la dynamique de « fuite » hors du pays des population jeunes et dynamiques, tandis que dans des espaces plus reculés, les populations ont tendance à rester sur place. Si le PER veut attirer des populations nouvelles, il veut sans doute aussi freiner le départ des populations jeunes et actives. Un de ses buts est d'ailleurs de « - *Rajeunir la population, diversifier la vie locale, conforter la vie associative* » (page 2). L'annexe 4 (page 13) insiste sur ces départs de « *jeunes générations de diplômés, originaires de Haute Corrèze (qui) quittent le territoire en nombre faute d'emplois en rapport avec leurs compétences.* » Pour répondre à cette « fuite », la CCI d'Ussel propose de détecter, via le PER des projets « en dormance » dans les entreprises qui pourraient intéresser ces jeunes actifs.

Certaines communes ont en revanche connu des soldes migratoires très positifs (Ambrugeat, Chavanac, Combressol, Latronche, Saint Pardoux le Vieux). La plupart de ces villages se situe à l'Est du Pays et plus particulièrement de la CC d'Ussel. Je n'arrive pas à expliquer pourquoi ces communes sont les plus attractives. (périurbanisation ? mais on est loin de Limoges et de Clermont Ferrand.).

L'observation des soldes naturels dans les communes entre 1990 et 1999 montre un panorama beaucoup plus homogène, avec des soldes naturels presque partout négatifs (à l'exception de 5 communes, dont Ussel, St Pardoux-le-Vieux et Saint-Pardoux-le-neuf qui sont limitrophes.). Dans les communes où le solde naturel est positif, il l'est très faiblement. Les communes qui ont le solde naturel le plus profondément négatif se situent pour la plupart sur le plateau de Millevaches.

Cette partie a donc pu dégager différentes logiques à l'œuvre sur le territoire du Pays, qui s'imposent de façon plus ou moins forte selon les espaces. Si la plupart des communes ont perdu des habitants entre 1990 et 1999. Le vieillissement touche avant tout les communes présentes sur le plateau de Millevaches et les espaces périphériques de l'Est du Pays. Cependant ce vieillissement concerne le Pays dans son ensemble. La logique de départ de population concerne plutôt des communes à la population jeune, proches des axes de transport. Il s'agit probablement de la « fuite » vers les villes des jeunes actifs, caractéristique des campagnes isolées. Enfin, le solde naturel est réellement négatif sur presque tout le territoire du Pays, et est sans doute directement lié aux deux phénomènes cités ci-dessus. Si le Pays n'attire pas encore beaucoup de populations nouvelles, il entend encourager et développer une dynamique pour l'instant modeste.

### **III. Un PER pour redynamiser le commerce, l'artisanat et la vie économique du Pays en général**

Afin de répondre à cette fragilisation des campagnes, le rapport de 2002-2003 de la DIACT préconise notamment le renforcement des petites villes et des bourgs ruraux, et insiste sur la nécessité pour ces lieux de « *retrouver une fonction spécifique de lieux de services, notamment dans le cadre d'une économie rurale en voie de tertiarisation.* »

Le projet de PER développé par le Pays de Haute Corrèze répond exactement à cette orientation. Le nœud du problème territorial tel que l'analyse le rapport est résumé dans ce constat fait à la page 4 :

*« Le vieillissement de la population auquel est confronté le territoire se fait plus particulièrement ressentir dans les métiers du commerce et de l'artisanat. En effet, dans les cinq ans à venir, près de la moitié des commerçants, et près du quart des artisans, seront en âge de prendre leur retraite, et donc de cesser leur activité. Or aujourd'hui, il devient très difficile pour les commerçants et artisans cédants, de trouver des repreneurs, et ce malgré la rentabilité des activités. »*

Le Pôle d'excellence pour la reconquête des Centre-Bourgs ruraux entend créer des **emplois « d'artisans, de commerçants, et de prestataires de services à la population »**. Cependant, nous devons tout de suite nuancer cette assertion : les prestataires de services à la population semblent pour l'instant constituer un aspect mineur du PER, puisque dans les 5 projets expérimentaux, aucun ne prévoit d'aide à la personne, et tous sont centrés autour du développement commercial ou artisanal des Centres-Bourgs. Les services à la personne sont peu implantés sur les territoires expérimentés (cf annexe 10, page 23, ils ne représentent que 15,5 % de l'activité artisanale du territoire de la CC de Bugeat-Sornac, contre 25 % dans l'arrondissement plus dynamique d'Ussel). Le développement des services à la personne n'est d'ailleurs pas préconisé par la Chambre des Métiers et d'Artisanat de Corrèze qui qualifie son développement de « difficile et aléatoire » (page 26, annexe 10).

Il s'agit donc de créer des emplois **moyennement qualifiés de commerçants ou d'artisans**, et plus difficilement des emplois de services à la personne qui nécessitent moins de qualification. Ces emplois ne requièrent pas de savoir « de pointe ». De plus, pour la fonction commerçante ou artisanale, il s'agit davantage de **remotiver des activités qui existent déjà dans cette campagne**, mais qui sont menacées, plutôt que de créer des activités vraiment nouvelles.

Le public ciblé est (page 12) constitué d'« *étudiants en fin de formation, de personnes ayant déjà une expérience en entreprise, d'actifs travaillant au sein d'entreprises et désirant créer leur propre affaire, de nouveaux arrivants...* ». Il peut donc être d'origine endogène ou exogène, nouveau sur le marché du travail, ou ayant déjà une expérience en entreprise. Une grande importance est attachée au rajeunissement des actifs. (cf annexe 10, micro-diagnostic de la CC de Bugeat-Sornac : l'âge moyen des chefs d'entreprise est de 46,5 ans et les moins de 25 ans n'en représentent qu'1%).

Le projet ne prévoit donc pas simplement des créations d'entreprises mais aussi des reprises, dans le but de faire face à une logique de « fuite » des emplois, mais aussi pour que le territoire reste attractif pour des populations autres que commerçantes ou artisanales. Le document principal parle ainsi d'encourager « *les reprises et créations d'entreprises artisanales ou commerciales dans les bourgs ruraux par la mise en place « d'ateliers relais ruraux »* ».

Le pôle d'excellence semble alors vouloir jouer sur deux registres :

- La **revitalisation proprement locale**, avec la création d'emplois dans les bourgs (artisanat, commerce ou service à la personne (populations souvent vieillissantes)), qui a aussi pour but d'attirer des populations d'origine exogène
- Une **revitalisation plus ouverte et régionale**, qui se fonde sur l'opportunité que présentent des moyens de transports rapides (autoroute) à proximité (page 4 : *Pour conforter le développement économique du territoire et saisir l'opportunité que constitue la présence de l'autoroute A89, un syndicat mixte d'aménagement et de développement économique (SYMA A89) permet au territoire d'offrir aux entreprises (PME/PMI) de meilleures conditions d'installation. Son action est amplifiée par l'existence d'une agence départementale de développement économique (Corrèze Expansion)* ). Il faut noter que cette volonté de profiter d'une ouverture du local reste très **évasive** dans le rapport, qui se concentre davantage sur des emplois locaux dans les « Centres bourgs ruraux ».

L'intégration de cet espace à un espace plus large et à des technologies nouvelles se fait également par l'encouragement du développement de **NTIC** (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, avec l'achat par le Conseil Général de matériel informatique et sa mise à disposition pour les créateurs et repreneurs d'entreprises. Le document de présentation du projet parle de « *l'achat d'ordinateurs, imprimantes, fax et bornes visio-guichet* » mis à disposition des entreprises. (page 6).

Les emplois proposés par ce projet ne présentent donc pour l'instant **pas une dimension innovante très importante**, mis à part le développement des NTIC au service des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Un effort est fait également dans le **domaine de l'accueil des nouvelles populations** avec la création :

- d'un « Pôle Local d'Accueil du Pays de Haute-Corrèze qui a pour mission d'accompagner les nouveaux arrivants dans leur installation sur le territoire » (page 4)
- d'un « Guichet Unique Habitat du Pays de Haute-Corrèze (qui) a, notamment, pour mission « *d'identifier les logements disponibles pour accueillir de nouveaux arrivants et de sensibiliser les propriétaires de logements vacants à l'amélioration de l'habitat et à la mise en location de leurs biens immobiliers* » (page 4)

On remarque aussi un effort fait dans le domaine du **développement durable**, puisque l'un des projets concerne une usine de plaquettes de bois, encourageant le développement des énergies propres.

#### **IV. Dimension socio-économique**

La création d'emplois ne s'adresse **pas en priorité aux services aux personnes âgées**, qui pourtant constituent une part importante de la population. On peut alors déceler ici un volontarisme politique qui préfère s'occuper de populations plus dynamiques et actives, capables de créer une dynamique de cercle bénéfique dans le processus de revitalisation du territoire plutôt que de s'intéresser en priorité aux besoins propres à la majorité de la population présente, âgée et moins dynamique. Les projets concrets au sein du PER qui existent pour l'instant ne font pas mention d'aide médicalisée ou ménagère à la personne. Le PER pour la revitalisation des centres bourg ruraux du Pays de Haute Corrèze entend apparemment offrir des services à la population dans son ensemble, sans se préoccuper particulièrement, dans un premier temps du moins, des personnes âgées. Les populations à qui s'adressent ces services sont certes des **populations vieillissantes déjà présentes sur le territoire** (elles représentent une large partie de la population du territoire), **mais aussi des populations d'origine exogène, parfois plus jeunes et actives que le maintien voire la création de commerces et d'artisanats peuvent pousser à s'installer ou à rester dans le Pays**. Le maintien des commerces et donc de la « qualité de vie » peut aussi **enrayer le phénomène de départ des populations jeunes et actives**.

*« C'est pour maintenir un niveau de services, indispensable à la préservation de la qualité de vie sur le territoire et à l'attrait de nouvelles populations, que les élus du Pays de Haute-Corrèze ont souhaité conduire une démarche expérimentale visant à faciliter la transmission des entreprises locales et la création de nouvelles activités artisanales et commerciales. De plus, le territoire souffrant d'un important manque de logements, cette démarche sera complétée par la création de nouveaux logements locatifs ».* (page 5)

Les créations ou reprises d'entreprises commerciales et artisanales ne sont pas forcément innovantes, mais répondent à la cessation d'activités de ce même type d'entreprise. Il y a fort à parier que ces entreprises **perduent** dans le temps, car elles répondent à des **besoins primordiaux de plusieurs catégories de populations**. Cependant, on ne peut affirmer cela qu'en faisant confiance au document principal qui affirme qu'il existe « *une rentabilité des activités* » (page 4).

Le PER prévoit donc, par la création d'emplois commerciaux et artisanaux, un développement bénéfique de la vie locale, qui peut s'illustrer comme suit :

## V. Dimension socio-territoriale

Les 18 emplois créés répondent donc d'abord à la nécessité de **maintenir la population** sur le territoire, voire encourageant **l'arrivée de nouvelles populations**. En effet, le premier but de cette entreprise est d'accueillir de nouveaux habitants, qui pourront certes être des **périurbains** de « métropoles » environnantes (page), mais aussi **travailler sur le territoire du Pays** (on pense à l'opportunité de modernisation et d'ouverture du territoire que constituent la présence de l'autoroute A89 mais aussi le développement des NTIC).

*« Etant donné le vieillissement de la population et le nombre important de départs en retraite à court et moyen terme, il est impossible d'imaginer une solution efficace pour dynamiser le territoire sans accueillir de nouvelles populations. C'est pour cela que les élus du Pays de Haute-Corrèze se sont fédérés autour d'un projet global qui vise à inverser la spirale du déclin démographique. Il s'agit de préparer l'avenir en augmentant le solde migratoire du Pays par la venue de nouveaux arrivants pour :*

- ***Rajeunir la population, diversifier la vie locale, conforter la vie associative***
- ***Augmenter la proportion d'actifs, attirer des investissements, moderniser les activités économiques, maintenir un niveau de services suffisant...*** » (page 2).

Pour cela, la création d'un PER peut aussi être un atout pour le pays, qui cultive une **image** de « campagne voulue », agréable à vivre (page 2). L'annexe 3, une plaquette de présentation du Pôle local d'Accueil, est une plaquette publicitaire qui vante les services d'accueil proposés aux nouveaux arrivants, tant pour « le projet professionnel » que pour le « projet de vie ». Trois mots reviennent : « vivre », « entreprendre », « réussir ». La promotion de cet espace passera aussi par Internet, la presse écrite, mais aussi par des actions auprès de personnes plus ciblées, par exemple des personnes possédant des résidences secondaires que le PER pousse à s'installer à temps plein (annexe 4, page 9) .

Le document de présentation du PER semble indiquer qu'il importe que peu que les personnes qui occupent les emplois créés par le PER soient d'origine exogène ou endogène. L'enjeu est directement social, puisqu'il vise à redynamiser les centres-bourgs pour attirer davantage de monde et d'activité, donc économique aussi.

## VI. Quelle organisation territoriale ?

L'examen des 5 premiers objectifs du PER montre que les commerces et les ateliers seront concentrés **dans ou à toute proximité des centres-bourgs**. Les commerces se situeront plutôt sur les artères commerciales préexistantes, tandis qu'un seul des projets d'atelier-relais ruraux se trouvera dans un centre-bourg, les autres étant implantés dans des Zones Artisanales.

Les services commerciaux et artisanaux sont donc **polarisés** par les centres-bourgs, conséquence évidente et logique de la volonté de faire de ces centres-bourgs des **lieux de vie sociale, de concentration des services**. (cf annexe 8, dans les trois cantons expérimentés, la majorité des entreprises, même artisanales, se situe dans les centres-bourgs ; Cf aussi annexe 10, page 5, qui s'intéresse spécialement à la CC de Bugeat-Sornac). Pour l'instant prévue uniquement sur un périmètre expérimental restreint, la revitalisation des centres-bourgs ruraux devrait s'étendre au reste du Pays dans l'avenir. La **logique « de site »** prévaudra. Des « **points** » que seront les commerces et les « ateliers-relais ruraux » devront couvrir l'ensemble des centres-bourgs ruraux qui eux même sont présents sur l'ensemble du territoire du PER.

Le PER privilégie donc une dynamique des flux « centre-bourg / périphérie du centre-bourg ». Les commerces seront près des populations mais ne viendront pas à elles (pas de livraison). Le territoire sera donc organisé en **petits bassins de vie**, avec des commerçants et des artisans dans les centres-bourgs.

La seule trace d'une logique de **mise en réseau** se trouve dans la volonté du Pays de Haute Corrèze de « fédérer » les entrepreneurs, en créant des rapprochements via différentes structures. Le Pôle local d'accueil rapprochera les entrepreneurs en leur offrant la possibilité d'échanger, entre eux, mais aussi avec des organisations présentes sur des territoires plus vastes, comme les Commissions consulaires. Il permettra aussi l'intégration à des réseaux de communication, comme la chaîne Demain ou Village magazine (cf annexe 4, pages 3, 9).

Le suivi des entrepreneurs sera collectif et permettra leur rapprochement. Ainsi, « l'objectif 5 » prévoit la mise à disposition de NTIC pour les entrepreneurs dans chaque maison départementale, ainsi que des offres de formation. On peut donc déceler sur le territoire du Pays la création d'un « réseau » entre entrepreneurs.

Si pour l'instant seule une partie du PER est concernée par ces aménagements, dans le futur l'ensemble du territoire devrait bénéficier de la mise en œuvre des projets. Il y aura donc une adéquation entre l'ensemble du territoire du porteur du projet (le Pays de Haute Corrèze) et l'aire de mise en œuvre du PER.

C'est dans une logique de renforcement de la compétitivité des territoires que l'Etat a mis en place, en 2006 et en collaboration avec la DIACT, le projet des pôles d'excellence rurale. Par cette démarche le gouvernement a voulu susciter et soutenir des projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural dans quatre domaines :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques
- la valorisation et la gestion des bio ressources
- les technologies pour les productions industrielles, artisanales et de services localisées
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations.

Connaissant un franc succès auprès des différentes collectivités territoriales (Communautés de communes, communautés d'agglomération, Pays, Parcs naturels régionaux, etc.), chaque PER doit toutefois obéir à trois objectifs :

- la valorisation et le respect de l'environnement dans la perspective du développement durable
- le développement ou, au moins, le maintien de l'emploi local
- la promotion de l'excellence du territoire, c'est-à-dire l'optimisation de ses capacités humaines et économiques et la valorisation de ses avantages comparatifs afin de renforcer sa compétitivité.

Le PER ici analysé s'intitule « services intergénérationnels au Pays des Lacs et Petite montagne ». La candidature à l'excellence rurale a été présentée à la DIACT en février 2006. Le projet est porté par une structure associative, le « Pays des Lacs et Petite montagne », qui rassemble, dans le Sud du département du Jura, 95 communes rurales réparties sur six cantons et quatre communautés de communes<sup>2</sup>. Le Pays compte 15 785 habitants en 2006 pour une superficie de 827 km<sup>2</sup>, soit une densité moyenne de 20 habitants au km<sup>2</sup>. (Carte 1)

Le Pays des Lacs et Petite montagne s'étend du sud au centre du département du Jura, suivant l'orientation Sud-ouest/Nord-est du relief. En effet, ce dernier s'organise schématiquement en une succession de paliers qui, partant de la plaine de la Bresse à l'Ouest, conduisent au Haut-Jura à l'Est (altitudes allant de 1 000 à 1 200 m en moyenne). Le Revermont, premier contrefort du massif jurassien à l'Ouest, permet d'accéder au premier plateau et, au sud de Lons-le-Saunier, à la Petite Montagne, zone plissée s'élevant de 400 à 600 m d'altitude, avec des points culminants au-dessus de 800 m. Le territoire sur lequel s'inscrit le PER se caractérise donc par son caractère rural et montagnard. Sur les premiers plateaux du massif, le climat est plutôt rigoureux avec des hivers précoces, froids et neigeux. Les étés y sont chauds et humides et les intersaisons relativement courtes. La pluviométrie est assez bien répartie sur l'ensemble de l'année : il n'y a pas d'écarts très importants d'une saison à l'autre. Il tombe, en moyenne, entre 1 200 et 1 300 mm d'eau par an sur la Petite Montagne.

Le territoire du PER « services intergénérationnels » est sis sur plusieurs bassins de vie. Sa partie Sud-est (Arinthod, Aromas) est polarisée par Oyonnax, petite agglomération du département de l'Ain située à moins de trente kilomètres et comptant 24 000 habitants. Au Sud-ouest, St Julien se trouve dans la sphère d'attraction de Bourg-en-Bresse, 45 km plus au Sud. Les communes des cantons d'Orgelet et Clairvaux-les-lacs sont plus tournées vers Lons-le-Saunier, préfecture du Jura comptant 24 600 habitants et située à une trentaine de kilomètres.

Le Pays des Lacs et Petite Montagne se place en marge des principaux axes de communication. L'autoroute A39 passe plus à l'Ouest, suivant le couloir de la Saône au Rhin. L'autoroute A40, entre Lyon et Genève, passe plus au Sud et seule Oyonnax est desservie. Les voies ferrées suivent les mêmes orientations et ne passent pas sur le territoire. La Petite Montagne constitue donc un « cœur de

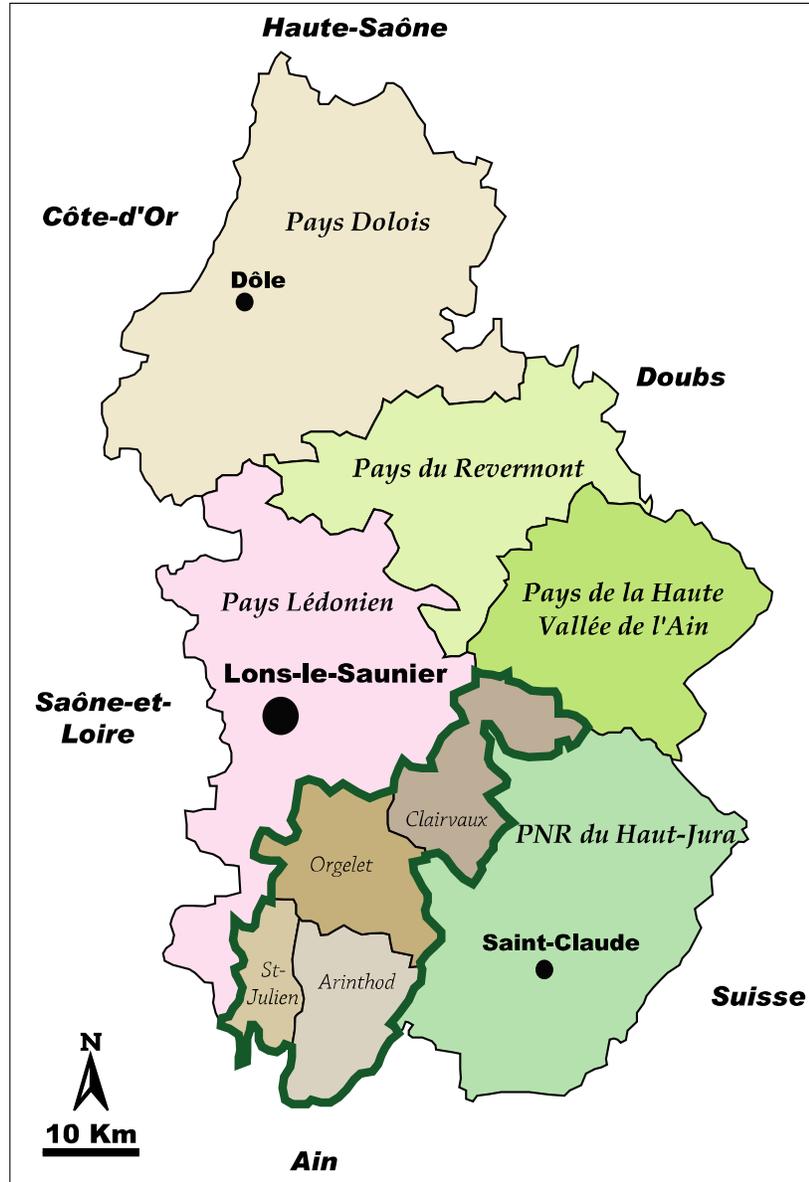
---

<sup>2</sup> Cdc Pays des Lacs, Cdc Région d'Orgelet, Cdc Valous'Ain et Cdc Val Suran.

maille » du point de vue des transports. Seuls quelques axes départementaux permettent l'accès au territoire. L'enclavement est très sensible.

Carte 1

## Territoire d'action du PER "services intergénérationnels" au sein du département du Jura



-  Pays Lacs et Petite Montagne
-  Cantons du Pays Lacs et Petite Montagnes
-  Préfecture
-  Sous-préfectures

Réalisation : Matthieu Bodart, 2009

Traditionnellement, le Jura est un massif montagneux orienté sur les activités agro-sylvo pastorales. Les forêts sont bien exploitées et mises en valeur tout comme les prairies destinées à l'élevage laitier. Ce dernier trouve des débouchés grâce à des productions fromagères de qualité : AOC Comté, Morbier, Mont d'Or, etc. Les densités rurales jurassiennes sont encore élevées du fait de la traditionnelle double activité paysanne. Elle a permis d'amoindrir un exode rural qui, du reste, a caractérisé l'évolution démographique locale durant plus d'un siècle. Par conséquent, l'industrie est omniprésente dans les zones rurales. Très bien insérée dans les systèmes territoriaux, elle s'est orientée sur des créneaux spécifiques à haute valeur ajoutée comme les jouets (Smoby), la lunetterie (autour de Morez), l'horlogerie et la micro mécanique. Rappelons par ailleurs qu'Oyonnax constitue aujourd'hui un pôle de référence quant aux activités plasturgiques (1 500 fabriques et 15 000 emplois).

Le tourisme s'articule autour des activités de plein air comme la randonnée ou le ski nordique. Il s'appuie sur un patrimoine riche, diversifié et bien valorisé. La création du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, dès 1986, témoigne de cette mise en valeur et permet de dynamiser la vie rurale et économique des 44 communes qu'il fédère. Le territoire du Pays des Lacs et Petite Montagne, en dehors du PNR, met en avant « *le charme d'une région rurale à l'écart des grands axes routiers [...] où la succession des vallonnements découvre, derrière forêts et prairies, de petits villages serrés autour de leur église*<sup>3</sup> ». Cette description bucolique du territoire ne doit cependant pas occulter les difficultés rencontrées en termes démographiques et économiques.

En effet, le dossier de candidature met en avant un « *contexte démographique particulier* » caractérisé par un vieillissement prononcé de la population locale. Ceci oblige les pouvoirs publics locaux à mettre en place des politiques adaptées afin d'anticiper les besoins d'une population dont plus de 26% est âgée de plus de 60 ans. L'objectif du PER est de répondre à une double problématique : le maintien à domicile des personnes âgées rendu plus difficile, en milieu rural, par la rareté et la dispersion territoriale des services. Or, l'attractivité d'un territoire rural dépend de la qualité de son offre de services, lesquels, par ailleurs, contribuent au développement économique en permettant la création de nouveaux emplois.

Le PER vise à faire du vieillissement de la population une ressource pour le territoire. Cette ambition est novatrice car elle renverse la perspective en plaçant les « *aînés* » au cœur des politiques de développement territorial. La création de nouveaux services permet de répondre à une demande autant qu'elle suscite l'installation de nouvelles populations. Concrètement, le PER « services intergénérationnels » comprend six opérations :

- l'ouverture de la Maison des Aînés à Arinthod : il s'agit d'un espace de vie et de convivialité permettant de créer du lien social entre les différentes générations.
- La construction de 8 logements adaptés (communes d'Arinthod et Aromas), qui garantissent aux personnes âgées une certaine autonomie tout en leur proposant certains services (portage de repas, services médicaux, blanchisserie, etc.)
- La création de 4 logements temporaires (Aromas) destinés aux personnes en rupture d'accompagnement, aux familles en difficulté ou à tout autre public confronté à l'urgence.
- L'ouverture d'un point multiservices à Aromas (services commerciaux, services spécifiques pour les personnes âgées)
- Une offre de plusieurs formations destinées au personnel d'accompagnement afin d'assurer son professionnalisme et ses compétences dans le domaine médical et médico-social
- La mise en place d'une plateforme multiservices destinée à mettre en lien les particuliers demandeurs les professionnels prestataires de services.

Plus de trois ans après le dépôt du dossier, il est intéressant d'analyser les impacts de la mise en place du PER sur le territoire et plus particulièrement sur les structures socio-économiques locales et l'organisation du territoire du Pays des Lacs et Petite Montagne. Cette réflexion s'inscrit dans la démarche du programme de recherche évaluative sur les PER, lancé début 2007 par l'Etat. Ce programme répond à un double objectif : l'élaboration de nouvelles hypothèses quant à l'impact des

---

<sup>3</sup> D'après le site de l'ADAPEMONT, association de développement local : [www.adapemont.asso.fr](http://www.adapemont.asso.fr)

PER sur le développement des espaces ruraux et l'étude des facteurs de ce développement local qui permet ainsi aux pouvoirs publics d'évaluer l'efficacité de leurs politiques territoriales.

Le thème général du programme de recherche est « *l'étude des corrélations entre dynamiques démographiques et développement de l'économie résidentielle comme double moteur du développement local des territoires ruraux* ». L'hypothèse de départ est fondée sur l'idée selon laquelle « *il existe des contextes spatiaux et territoriaux spécifiques à l'émergence de nouveaux services à la population en milieu rural* ».

L'analyse du PER porté par le Pays des Lacs et Petite Montagne s'articule autour de cinq axes de réflexion :

- l'impact spatial du PER et les caractéristiques du territoire sur lequel il s'inscrit
- les retombées économiques du PER et plus particulièrement ses effets sur l'emploi
- ses conséquences socio-économiques et l'articulation entre l'offre et la demande d'emplois et de services
- la question de l'adéquation entre le PER et son territoire
- l'impact du PER sur l'organisation territoriale du Pays des Lacs et Petite Montagne et les éventuelles mutations territoriales qu'il induit.

Cette analyse s'appuie sur un corpus de documents divers, constituant le dossier de candidature au titre de PER, présenté à la DIACT en février 2006. Ce corpus comprend :

- un dossier de présentation générale du projet (40 pages env.), détaillant la genèse et les étapes de mise en œuvre du PER, ses objectifs et les réalisations concrètes prévues
- des documents synthétiques concernant les modalités de pilotage, de financement, et les impacts sur l'emploi
- de nombreux documents annexes liés aux étapes successives de la réflexion des acteurs en vue de la mise en place de structures adaptées aux besoins des populations âgées : comptes-rendus de réunions de travail, enquêtes d'opportunités menées auprès des plus de 70 ans, appel à projets de la Fondation de France « *vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble* », etc.
- enfin, un ensemble de courriers émanant de divers acteurs et prouvant leur attachement au projet, des coupures de la presse locale,...

Toutefois, ce corpus ne suffit pas à l'analyse du PER. Aussi, le recours aux données INSEE permet de cerner les évolutions récentes survenues en Pays des Lacs et Petite montagne, de confronter l'argumentaire à la statistique afin d'être en mesure d'évaluer, le plus précisément possible, l'efficacité des politiques mises en place et leur adéquation avec les structures et les logiques territoriales. Celles-ci pourront également être analysées à travers des informations complémentaires obtenues auprès d'institutions comme la DIACT (typologie des cantons ruraux), le Conseil général, la DDASS du Jura, etc.

## La dimension spatiale

Il s'agit de comprendre dans quel type d'espace rural s'inscrit le PER, au regard de la typologie élaborée par la SEGESA et la DIACT. Le territoire du Pays des Lacs et Petite Montagne n'appartient pas aux « campagnes fragiles », caractérisées par leur économie encore très agricole et le vieillissement de leurs populations. Cet élément peut surprendre car le dossier de candidature insiste bien sur le caractère vieillissant du territoire, sur les difficultés rencontrées par les habitants, âgés, à trouver, à proximité, des services adaptés et de qualité. Une telle présentation ne doit pas occulter le fait que le Pays des Lacs et Petite Montagne se trouve au carrefour de trois bassins d'emplois : Oyonnax et Bourg-en-Bresse au Sud et Lons-le-Saunier au Nord. Ainsi, les quatre cantons inclus dans le périmètre du Pays sont plutôt considérés comme « en transition » (cantons de St Julien et d'Orgelet) ou « en voie de périurbanisation » (cantons d'Arinthod et de Clairvaux-les-lacs). Le contexte spatial est donc celui des « nouvelles campagnes » et des « campagnes des villes ».

La première catégorie regroupe, dans le cadre du Pays des Lacs et Petite Montagne, les cantons de St Julien et d'Orgelet, appartenant à l'espace rural « en transition ». Ce type d'espace se caractérise par le poids encore important des activités et des emplois agricoles, le maintien de l'industrie et une tertiarisation très rapide de l'économie. Les services dominent, particulièrement ceux rendus aux particuliers. L'économie, essentiellement résidentielle, est soutenue par une dynamique démographique positive mais encore fragile. En effet, dans les espaces ruraux « en transition », le solde naturel, souvent négatif ou insignifiant, est compensé par un solde migratoire nettement positif. Ainsi, le canton de St Julien dont l'accroissement démographique est encore très modeste, avec un solde naturel de -0,5% à peine compensé par un solde migratoire de 1,8% en moyenne annuelle entre 1999 et 2006. De même, le canton d'Orgelet a un solde naturel à peine positif (0,1%) faiblement compensé par un fragile solde migratoire de 0,8% par an entre 1999 et 2006. Le nombre de décès excède celui des naissances et seule l'arrivée de nouvelles populations garantit l'accroissement démographique.

La seconde catégorie, les « campagnes des villes », regroupe des cantons nettement périurbains ou « en voie de périurbanisation ». C'est le cas d'Arinthod qui se trouve dans l'aire d'attraction de l'agglomération d'Oyonnax. L'accroissement de la population est assuré par des soldes migratoire et naturel positifs. Il faut toutefois souligner, dans le cas d'Arinthod, la faiblesse de ces taux : 0,5% pour le premier et 0,2% pour le second, entre 1999 et 2006. La structure par âges de la population locale est plutôt homogène avec 32% de moins de 30 ans, 40% de 30-59 ans et 28% de plus de 60 ans. Le canton est tourné vers Oyonnax comme le montrent les récentes migrations. En effet, parmi les résidents établis depuis moins de 5 ans, 45,4% proviennent d'une « autre région de France métropolitaine » soit, dans ce cas, de la région Rhône-Alpes et du département de l'Ain, frontalier. En revanche, ils ne sont que 28% à venir d'autres communes du département du Jura. De même, plus de 61% des actifs résidant dans le canton d'Arinthod travaillent hors de la région Franche-Comté alors qu'à peine 38% travaillent dans une commune jurassienne. Tous ces chiffres soulignent bien l'attraction qu'exerce Oyonnax sur la partie méridionale du Pays des Lacs et Petite Montagne.

Le canton de Clairvaux, au Nord du territoire, est lui aussi considéré comme « en voie de périurbanisation ». Il se situe dans l'aire d'attraction de Lons-le-Saunier (distante de moins de 30 km) et présente des caractéristiques démographiques semblables. L'augmentation de la population est surtout assurée par l'arrivée de nouveaux habitants, provenant à près de 53% d'autres communes du département. Le solde migratoire est donc positif (0,8%) alors que le solde naturel reste modeste (0,2%). Le taux de natalité est supérieur au taux de mortalité (respectivement 12 pour 1000 et 10 pour 1000). La population est relativement jeune : 40% a entre 30 et 59 ans, 32% moins de 30 ans et environ un quart est âgé de plus de 60 ans. Les familles sont à 42% composées d'un couple avec enfant(s). Enfin, 70% des actifs résidant dans le canton travaillent en dehors de leur commune et, parmi eux, 92,2% exercent dans le département. Tous ces paramètres montrent bien le caractère périurbain du canton de Clairvaux.

De manière générale, le Pays des Lacs et Petite Montagne est un espace rural qui bénéficie d'une dynamique démographique positive. La population des quatre cantons a cru de 2,5% en moyenne entre

1999 et 2006, grâce aux soldes migratoires, partout positifs. Le territoire est passé de 15 129 habitants en 1999 à 15 785 en 2006. Toutefois, les chiffres témoignent d'un accroissement plutôt modéré de la population. Il faut donc relativiser la « renaissance rurale » en Pays des Lacs et Petite montagne. Ce territoire reste fragile avec une population vieillissante : 26,5% a plus de 60 ans et les retraités regroupent, en moyenne, 31% de la population âgée de plus de 15 ans. L'évolution du nombre de retraités entre 1999 et 2006 reste cependant modérée avec une augmentation de 1,2 points seulement. Les effets de la périurbanisation sont quand même manifestes, surtout dans les cantons d'Arinthod et de Clairvaux. A l'inverse, les deux autres (Orgelet et St Julien), plus éloignés des pôles urbains d'Oyonnax, Bourg-en-Bresse et Lons-le-Saunier, sont encore dans une position incertaine malgré quelques gains récents de population. En définitive, l'hypothèse selon laquelle les services proposés par les PER se situent avant tout dans des espaces ruraux accueillant de nouvelles populations est ici confirmée.

## La dimension économique

Un des principaux objectifs du dispositif PER est la création et le maintien de l'emploi sur le territoire. Il faut à présent interroger l'efficacité du PER « services intergénérationnels » en termes d'emploi et de développement économique. Quels types d'emplois sont créés et, parmi eux, quelle est la part d'emplois directs et d'emplois induits ? Quelles stratégies sont adoptées par les acteurs locaux pour assurer le développement de l'emploi dans le Pays des Lacs et Petite Montagne ?

Avant toute chose, il faut rappeler les grands objectifs du PER et les opérations prévues. Il y en a six au total et toutes visent à assurer une plus grande cohésion sociale à l'échelle du Pays. En effet, les « services intergénérationnels » prétendent répondre à plusieurs enjeux :

- anticiper les besoins sociaux et culturels d'un territoire rural dont la population vieillit
- créer une dynamique d'accueil de nouvelles populations
- consolider le tissu économique en favorisant l'installation de nouvelles activités (commerces et services de première nécessité)

Avec le PER, le vieillissement de la population n'est plus considéré comme un handicap contre lequel il faudrait agir. Au contraire, il est envisagé comme une ressource pour le territoire. Ainsi, les « aînés » font l'objet de toutes les attentions : il s'agit de les positionner comme acteurs de leur vie, en leur proposant des services contribuant à enrichir leur vie sociale. En échange, ils apportent aux plus jeunes leurs expériences et leurs savoir-faire. Cette mixité permet de restaurer le lien social intergénérationnel et renforce ainsi la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire. Dans cette optique, le PER prévoit plusieurs structures au sein desquelles différentes générations pourront échanger. Ces structures offrent des services afin de répondre aux besoins des populations, notamment les plus âgées qui sont souvent confrontées à l'isolement et à l'éloignement des services de première nécessité (commerce d'alimentation, services administratifs, services de santé, etc.) Le développement ou le maintien de services de proximité en milieu rural est un objectif affiché du PER tout comme leur adéquation aux besoins du territoire. Ces services pourvoient de nombreux emplois et garantissent ainsi le développement de l'économie locale. Aussi le dossier de candidature présente-t-il les activités relatives aux personnes âgées comme « *un marché potentiel susceptible de créer des emplois locaux dans le domaine du tertiaire* ». Occupés par des personnes qualifiées, ces emplois doivent répondre à des besoins ressentis localement par la population.

C'est dans ce contexte qu'ont été imaginées les six opérations prévues par le PER « services intergénérationnels ». Elles répondent aux attentes des populations<sup>4</sup> et proposent de développer de

---

<sup>4</sup> Une enquête d'opportunité a été menée, en juin 2002, auprès de 59 « aînés » de 70 ans et plus vivant sur la commune d'Aromas. Elle a permis de cerner leurs difficultés quotidiennes, leurs attentes en terme de services, leurs réseaux d'aide et de solidarité, etc. Cette enquête a servi de base de

nouveaux services afin de générer de l'emploi sur le territoire. Le dossier de candidature insiste largement sur les créations d'emplois, directs et induits. De manière générale, le PER permet la naissance d'une entreprise, d'environ 13 emplois directs et 18 indirects. Ces chiffres sont assez significatifs au regard du nombre total d'emplois dans le Pays des Lacs et Petite Montagne.

En effet, le territoire compte, en 2006, 4 929 emplois pour 15 785 habitants, soit une progression de 0,65% depuis 1999. Malgré une légère hausse du nombre d'emplois sur le territoire, le chômage a augmenté entre 1999 et 2006 dans chacun des quatre cantons. L'observation des chiffres fait apparaître une situation contrastée entre des cantons où le chômage a fortement augmenté (St Julien, Clairvaux) et d'autres où la hausse est plus modérée (Arinthod, Orgelet). Alors qu'entre 1999 et 2006 le taux de chômage a diminué en France métropolitaine, en Franche-Comté et dans le département du Jura (respectivement de 1,8 points, 0,2 point et 0,1 point), il a augmenté dans les quatre cantons du Pays des Lacs et Petite Montagne en moyenne de 1,5 points passant de 6,55% à plus de 8% de la population âgée de 15 à 24 ans. Les moyennes locales restent quand même inférieures aux pourcentages nationaux, régionaux et départementaux.

En Pays des Lacs et Petite Montagne, les emplois appartiennent à plus de 55% au secteur tertiaire, 10% sont liés à l'agriculture et 30% à l'industrie. Parmi les emplois tertiaires, 7,2% relèvent des services aux particuliers (6,3% pour le département), 7,7% relèvent du commerce et seulement 6,3% des services aux entreprises. Par rapport au reste du Jura, les activités commerciales et les services aux personnes sont surreprésentés. Cet élément est en cohérence avec les objectifs et les réalisations du PER. Il s'agit en effet de valoriser les ressources locales afin de créer de l'emploi dans le petit commerce ou le domaine des services aux personnes âgées.

### ***Opération 1 : la Maison des Aînés d'Arinthod***

Désirant maintenir les populations âgées à leur domicile le plus longtemps possible (conformément aux souhaits exprimés par les plus de 70 ans), les acteurs locaux souhaitent la mise en place d'un centre de ressources qui offre aux plus âgés des prestations de proximité. Ce pôle multiservices s'articule autour de trois types d'actions :

- l'aide aux personnes âgées dans les démarches administratives, l'écoute et l'échange entre elles, leurs familles et les différentes structures publiques (moyen de détecter les besoins de chacun)
- des animations, des actions de prévention chaque semaine dans des domaines variés : cuisine, soins et hygiène corporels, programmations culturelles adaptées aux difficultés de vision ou d'audition du public, événements culturels mettant en valeur œuvres et objets anciens, ateliers mémoire, bibliothèque sonore, etc.
- des actions ou aménagements spécifiques destinés à favoriser le lien social et intergénérationnel : jardin potager, square, relais information pour touristes, soutien scolaire, cours de cuisine, etc.

La structure est animée par une équipe de professionnels aidée de bénévoles. Elle requiert l'emploi d'une personne en charge du secrétariat, de l'accueil et du standard téléphonique, d'une infirmière/animatrice et d'un coordinateur de bénévoles. Au total, la Maison des Aînés génère 2,5 Equivalents Temps Plein (ETP). Les emplois créés sont plutôt qualifiés et appellent des personnes compétentes en secrétariat, comptabilité et gestion d'une structure publique (la Maison des Aînés est pilotée par la Cdc Valous'Ain). Le poste d'infirmière/animatrice ne relève pas non plus d'un emploi « banal » sans qualification. Enfin, le poste de coordinateur requiert une personne réactive et expérimentée, capable de manager une équipe et de communiquer avec les bénévoles, les « Aînés » et leurs familles. En résumé, s'ils appellent un personnel bien formé et expérimenté, la nature des postes proposés n'est pas véritablement novatrice et la valeur ajoutée des emplois directement générés demeure modeste.

---

réflexion pour la mise en place des 6 opérations prévues dans le cadre du PER « services intergénérationnels ».

### ***Opération 2 : construction de logements adaptés à Arinthod et Aromas***

Ce projet, en lien avec des structures médicalisées et de services à la personne, propose d'offrir aux personnes âgées un lieu de vie sécurisant leur permettant de conserver leur autonomie. A mi-chemin entre le maintien à domicile et le placement en maison de retraite, ces huit logements adaptés répondent aux besoins exprimés par les « aînés » qui souhaitent bénéficier de services et de certaines prises en charge sans pour autant être contraints à déménager dans une résidence spécialisée. Ainsi, avec les logements adaptés, la personne peut se faire apporter ses repas à domicile, elle bénéficie de services pour le lavage et le repassage du linge, pour les soins infirmiers, etc. Les appartements sont spacieux, ouverts sur une terrasse ou un petit jardin. Des espaces de convivialités sont également aménagés, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

L'impact en terme d'emplois n'est pas détaillé par le dossier. En revanche, on peut supposer qu'une telle structure, à défaut de créer de nouveaux emplois, contribue au maintien de ceux existants. En effet, la collaboration envisagée avec d'autres services comme « Notre Maison<sup>5</sup> », le CCAS ou l'ADMR devrait permettre de renforcer leurs activités. Les emplois induits restent toutefois peu qualifiés, à l'exception du personnel soignant.

### ***Opération 3 : construction d'hébergements temporaires à Aromas***

La construction de quatre hébergements temporaires cible toute personne éprouvant des difficultés passagères à vivre à son domicile. Il peut s'agir de personnes âgées en convalescence, isolées suite au décès du conjoint, à l'absence de famille ou d'aidants, mais aussi de jeunes en formation ou de familles confrontées à une situation urgente et délicate. La durée d'accueil est comprise entre quelques jours et six mois.

Ce service ne propose pas de soins individualisés mais un accompagnement et une présence à proximité. En effet, la structure collabore avec le service médical local, les hôpitaux et le point multiservices d'Aromas (cf. opération 4).

Ces hébergements ne génèrent pas directement de l'emploi mais, inclus dans une réflexion plus large de développement des emplois et services, ils renforcent les dynamiques locales d'accueil et de services aux populations. Ainsi, ils sont construits à proximité immédiate du pôle multiservices qui, lui, génère de l'emploi. Les personnes hébergées en deviennent alors des clients potentiels et contribuent ainsi au maintien des emplois locaux et au développement de l'économie résidentielle en milieu rural.

### ***Opération 4 : mise en place d'un pôle multiservices à Aromas***

Ce projet est le point nodal du PER dans la mesure où il répond à des besoins locaux tout en créant de l'emploi et de l'activité. Basé à Aromas, village dépourvu de commerces de proximité, le pôle multiservices propose un dépôt de pain, un point presse et de la petite restauration. Il met à disposition d'autres services comme le portage à domicile de pain, de médicaments, ou bien la vente de quelques articles d'épicerie.

Ce projet est envisagé en étroite collaboration avec les autres structures incluses dans le PER. Le pôle multiservices est une antenne locale de la Maison des Aînés d'Arinthod, il est situé à proximité des structures d'hébergement (adapté et temporaire) et apporte à ses occupants un ensemble de services nécessaires au quotidien. Ouvert aux autres populations, ce pôle multiservices contribue à la valorisation du territoire grâce à la mise à disposition du public de services de qualité.

Le projet génère des emplois directs et permet la création d'une activité commerciale. L'emploi de commerçant créé n'est pas forcément innovant ou à « haute valeur ajoutée » mais il requiert certaines compétences en comptabilité, gestion, relations clients/fournisseurs, etc.

### ***Opération 5 : mise en place de formations pour le personnel d'accompagnement***

---

<sup>5</sup> L'association « Notre Maison » est un centre d'accueil pour personnes handicapées basé à Aromas.

Ce projet a pour but d'anticiper les « *grands besoins de recrutement quantitatifs et qualitatifs* » que vont connaître, à terme, les professions libérales et médico-sociales. Proposées par l'association « Notre Maison », les formations s'adressent aux professionnels de l'aide aux personnes âgées et/ou handicapées (groupes de 15 personnes). Elles s'articulent autour de huit modules abordant un large panel de situations liées à la profession, chaque module nécessitant entre 20 et 40 heures de formation.

Ces formations sont assurées par des professionnels de terrain, « *diplômés dans leur discipline* » c'est-à-dire des kiné, des infirmiers, psychologues, conseillers en économie sociale et familiale, etc. Il est donc difficile d'affirmer que les formations génèrent de l'emploi localement. En effet, selon toute vraisemblance, une majorité de formateurs serait recrutée en dehors des limites du Pays des Lacs et Petite Montagne. Les effets sur le marché local de l'emploi sont peu perceptibles. Cependant, cette offre de formation, disponible sur le territoire, constitue une richesse dans la mesure où les professionnels de l'aide à la personne (âgée) peuvent bénéficier de formations poussées à proximité immédiate de leur lieu de travail ou de résidence. La main d'œuvre locale est donc plus compétente car mieux formée. L'avantage comparatif pour un territoire rural vieillissant comme le Pays des Lacs et Petite Montagne est donc indéniable.

### ***Opération 6 : création d'une plateforme multiservices à St Julien***

L'objectif de ce projet, porté par l'association ADAPEMONT oeuvrant pour le développement local, est de mettre en lien des personnes en demande de services et d'autres disposées à y répondre. Il s'appuie sur les résultats de l'enquête menée auprès des Aînés de laquelle il ressort de nombreux besoins, notamment dans le domaine de l'entretien et des démarches administratives. L'ADAPEMONT prévoit la mise en place d'une plateforme emploi-service regroupant offre et demande dans le but de créer de l'activité sur le territoire.

L'impact sur le marché local de l'emploi est significatif puisque les promoteurs du projet tablent sur sept emplois directs et trois à quatre emplois induits. La plateforme multiservices permet également la réinsertion de personnes ayant connu des difficultés à trouver un emploi stable. Pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme, un poste de coordinateur est créé au sein de l'association. Il appelle certaines aptitudes dans le domaine des ressources humaines et la gestion de personnel mais ce métier ne présente pas, en soi, de caractère innovant.

Les autres emplois qui sont créés grâce à la structure relèvent essentiellement des services aux personnes âgées ou handicapées. Ils sont rémunérés au moyen de chèques emplois universels et restent, par nature, plutôt instables et précaires. Ils s'adressent à un public plutôt féminin, ce qui peut apporter une solution au problème du chômage des femmes. En effet, dans le canton de St Julien, la moitié des personnes au chômage sont des femmes et, quand elles travaillent, leurs contrats sont souvent plus précaires : CDD, emplois aidés, intérim. Enfin, les travailleurs non salariés, employeurs ou indépendants, sont en majorité des hommes (100 hommes pour 40 femmes dans le canton de St Julien). Les emplois générés par la plateforme, par nature instables et peu rémunérateurs, peuvent donc difficilement corriger ces écarts entre hommes et femmes. Ils n'ont d'impact que sur les chiffres du chômage et ne modifient ni les structures du marché du travail ni les inégalités hommes/femmes constatées sur le territoire.

En définitive, le PER « services intergénérationnels » confirme bien la vocation des « nouvelles campagnes » à remplir des fonctions d'accueil social, particulièrement pour les personnes âgées. Les services proposés dans ce PER tendent à répondre aux attentes des « Aînés » qui sont considérés, par les acteurs et les décideurs locaux, comme une ressource territoriale. Ce parti pris est particulièrement novateur et permet d'envisager autrement les politiques de cohésion sociale en Pays des Lacs et Petite Montagne. Le PER accorde une bonne place à l'emploi et propose de développer les services à la personne par le biais de plusieurs structures en collaboration. Le volet formation du personnel accompagnant, par le biais de l'association « Notre Maison », constitue la véritable plus-value du projet. En effet, elle permet aux prestataires d'être mieux formés ce qui renforce la qualité des services rendus. Mais les emplois liés aux services à la personne sont souvent précaires et peu rémunérés.

Cependant, dans le contexte économique et spatial du Pays des Lacs et Petite Montagne, ils contribuent au maintien d'activités, participent à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et renforcent ainsi la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

### La dimension socio-économique

L'objectif de cette partie est d'analyser l'adéquation entre offre et demande en terme de services et d'emplois. Il faut étudier dans quelle mesure le PER constitue une réponse adaptée aux besoins des différentes populations habitant le Pays des Lacs et Petite Montagne.

Une distinction est faite entre les services d'hébergement (opérations 2 et 3) et les lieux de sociabilité (plateforme et pôle multiservices, Maison des Aînés). Le volet formation est étudié séparément mais en fonction des mêmes critères. Il s'agit effectivement de préciser, pour chaque type d'opérations, qui demande les services, qui les propose, qui sont les prestataires, etc. Au final, il sera possible de déterminer le niveau d'adéquation des services mis en place par le PER avec les besoins locaux.

Le volet formation est un service proposé par l'association « Notre Maison » au sein du centre de formation, déjà existant, nommé « Chemin Faisant » (commune d'Aromas). S'adressant à « *toute personne intéressée par la formation* », aussi bien professionnels de l'aide à la personne qu'acteurs associatifs bénévoles, il anticipe les besoins de qualification et de connaissances exprimés par les travailleurs sociaux et les aidants. Les cours sont dispensés par des personnes qualifiées et expérimentées, exerçant un métier en lien avec la thématique. Les formateurs ne sont pas nécessairement recrutés sur place comme en témoigne la volonté affichée de l'association de rester « *ouverte sur l'extérieur et sur les réseaux d'échanges* ». Une offre de formation de proximité permet d'adapter les thèmes aux « *besoins et à la demande ressentie localement par les professionnels mais également les bénévoles associatifs.* »

En terme de services rendus, le volet formation est donc en parfaite adéquation avec les besoins locaux. Il est par contre plus délicat de l'affirmer concernant les emplois générés car, mise à part la création d'un poste d'animateur rattaché à l'association, ce projet génère peu d'emplois directs. En revanche, en formant les personnes aux métiers de la prise en charge des Aînés, il contribue à la valorisation des emplois créés par les autres opérations du PER et participe ainsi au renforcement des avantages comparatifs du territoire en terme de qualité des services rendus aux personnes âgées.

Les services d'hébergement s'appuient sur l'enquête d'opportunité réalisée, en 2002, auprès de 59 personnes âgées de 70 ans et plus, résidant à Aromas. Elle a permis de détecter des besoins en matière d'accueil et de prise en charge des « Aînés ». Elle a montré que 20% des personnes interrogées rencontraient des difficultés dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Ceci étant, une large majorité souhaite rester à domicile : la maison de retraite n'est envisagée qu'en cas de grave maladie ou de handicap plaçant la personne dans une situation de dépendance. Partant de ce constat, les acteurs ont accordé la priorité au maintien à domicile des personnes âgées. Cependant, dans le contexte rural du Pays des Lacs et Petite Montagne, cette exigence nécessite des services adaptés. C'est de là qu'est née l'idée de structures d'hébergement, temporaires ou non, conformes aux souhaits d'indépendance exprimés par les plus de 70 ans. L'objectif est double : permettre l'autonomie et favoriser le lien social au moyen d'aménagements spécifiques. Parallèlement, des services sont proposés : portage de repas, de médicaments, blanchisserie, etc. Ces services sont dispensés par le personnel d'associations, des bénévoles ou des professionnels du secteur médico-social. Il s'agit essentiellement d'un personnel féminin, exerçant des métiers peu ou pas qualifiés (ménage, entretien du domicile, portage de repas,...) Le personnel soignant, infirmières, aides-soignantes ou médecins est par contre très bien formé et travaille, dans la plupart des cas, dans une structure similaire située à proximité (maison de retraite et locaux de l'association « Notre Maison ») Enfin, les bénévoles et autres professionnels peuvent bénéficier des formations dispensées par l'association à Aromas. Soulignons ici que les structures d'hébergement ne sont pas des services gratuits. Au contraire, au vu de la qualité de l'habitat et des prestations offertes, on peut légitimement penser que les coûts d'accueil sont, pour les personnes prises en charge, plutôt élevés. Toutefois, le dossier ne détaille pas cet élément. Il est donc impossible de vérifier cette supposition.

Le service d'hébergement répond donc bien aux attentes des personnes âgées, confrontées à l'isolement social et géographique. Il contribue à l'accroissement des emplois dans le domaine des services à la personne et s'articule parfaitement aux prestations proposées par la plateforme et le pôle multiservices. L'adéquation entre offre et demande est donc complète en matière de services rendus.

Les autres opérations du PER prévoient la mise en place de lieux de sociabilité où sont proposés plusieurs types de services aux populations âgées ou aux plus jeunes. L'objectif est de maintenir le lien intergénérationnel et de rompre l'isolement des « Aînés ». Un rôle social leur est accordé, ils deviennent « acteurs » de leur propre vie et contribuent à l'animation de la vie publique locale.

De ce point de vue, la Maison des Aînés d'Arinthod occupe une place centrale. Portée par la Cdc Valous'Ain, elle répond au souhait des personnes âgées de rester à leur domicile tout en leur proposant des activités, des espaces de rencontres et d'échanges. Les services rendus en termes de conseil et d'accompagnement dans les principales démarches administratives répondent aux difficultés exprimées par de nombreux « Aînés » dans l'enquête d'opportunité réalisée en 2002<sup>6</sup>. Les différentes animations et aménagements prévus permettent de créer du lien social et de sortir certaines personnes de l'isolement. Les emplois générés sont occupés par des personnes formées à l'accompagnement et à l'animation d'activités. Ils peuvent faire appel à une main-d'œuvre locale mais s'adressent plutôt à des femmes. Par ailleurs, le personnel peut s'appuyer sur de nombreux bénévoles qui participent aux projets portés par la Maison des Aînés.

Poursuivant les mêmes objectifs, le point multiservices d'Aromas est envisagé, par les promoteurs du PER, comme une « antenne » de la Maison des Aînés d'Arinthod. En effet, les services proposés répondent aux besoins des mêmes populations, c'est-à-dire les personnes âgées désirant rester à domicile malgré certaines difficultés quotidiennes. Il s'agit de leur apporter des solutions dans l'approvisionnement en denrées de base (service d'épicerie et dépôt de pain), de leur proposer le portage à domicile de ces produits ou encore de leur offrir un service de déplacement à la demande (taxi). La mise en place d'un petit commerce à Aromas contribue à renforcer les interactions sociales. Le magasin devient un lieu de sociabilité, d'autant plus qu'il est situé à côté des hébergements adaptés. Ces deux structures entrent en interaction puisque les personnes hébergées sont autant de clients potentiels pour le point multiservices. Plus largement, ce service de proximité bénéficie à l'ensemble des habitants de la commune. Il s'inscrit dans une dynamique de « renaissance » qui alimente l'installation de nouvelles populations. Les emplois créés sont liés à la gestion des services mis en place à Aromas. Un ETP est assuré par la communauté de communes qui gère les hébergements et les services proposés par le point. Le fond de commerce appelle un autre emploi, pouvant mobiliser une main-d'œuvre locale ou extérieure (arrivée d'un commerçant accompagné de sa famille).

Enfin, la plateforme multiservices de St Julien propose de mettre en relation les personnes offrant leurs services à celles qui en ont besoin. L'offre est assurée par une main-d'œuvre plutôt jeune, disponible sur place, pouvant être formée grâce aux services proposés par l'association « Notre Maison ». Des personnes en contrat d'insertion peuvent également s'installer en tant qu'aides de vie. Leur installation est soutenue par l'ADAPEMONT, chargée du développement local. Les services sont destinés, en priorité, aux personnes âgées et/ou handicapées qui ne peuvent assurer seules leurs actes quotidiens (hygiène, entretien du domicile, démarches administratives et commerciales, etc.) Il y a là un potentiel d'emplois que les promoteurs du PER souhaitent développer, même s'il s'agit souvent d'emplois « banals », qui nécessitent peu de qualifications et ne garantissent pas au travailleur une situation stable (rémunération faible avec des chèques emploi services universels). De tels postes pourraient ouvrir des perspectives à une population active peu ou pas qualifiée. Dans le canton de St Julien, 20% de la population âgée de plus de 15 ans n'a aucun diplôme et plus de 47% n'a pas suivi d'études après la classe de 3<sup>ème</sup><sup>7</sup>. Ces emplois, associés à la possibilité de suivre localement une formation, pourraient

---

<sup>6</sup> Cf. supra, « la dimension économique »

<sup>7</sup> Source : INSEE, statistiques locales, données 2006.

donc apporter une solution au chômage qui touche encore 9,2% de la population cantonale dont la moitié sont des femmes.

En résumé, il apparaît que les actions prévues par le PER apportent des réponses à des besoins ressentis par la population du Pays des Lacs et Petite Montagne. L'adéquation entre les services proposés et les nécessités locales est satisfaisante dans la mesure où chacune des six opérations proposées par le PER s'appuie, en amont, sur un travail d'enquêtes ou d'écoute des populations. Une attention particulière a été portée aux besoins des plus âgés dans le but transformer la contrainte du vieillissement en ressource pour le territoire. Cependant, l'adéquation en terme d'emplois est plus inégale même si le développement des services à la personne correspond bien aux ressources humaines disponibles localement. Malgré la création de 13 emplois directs et 18 indirects, l'impact du PER sur le chômage reste modeste puisque les postes créés, à l'exception des métiers de coordination, d'animation et de soin, sont souvent précaires et peu rémunérés.

### **La dimension socio-territoriale**

Le PER a-t-il eu un impact sur le rapport qu'entretient la population à son territoire ? Comment les emplois et les services créés se répartissent dans le Pays des Coteaux ? Contribuent-ils à un changement des pratiques de mobilité à l'échelle du territoire ?

C'est autour de ces trois questions que s'articule l'évaluation des impacts socio-territoriaux du PER « services intergénérationnels ». Pour introduire l'analyse, il faut rappeler que 68% des actifs du Pays ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Les mobilités domicile/travail sont importantes sur le territoire, particulièrement dans le Sud, dans les communes appartenant aux bassins de vie d'Oyonnax et Bourg-en-Bresse. Dans le canton d'Arinthod et, dans une moindre mesure, de St Julien, la part des actifs travaillant dans une commune située hors du département et de la région de résidence est significative (respectivement 61% et 40% des actifs). Cela montre bien qu'un territoire rural comme celui du Pays des Lacs et Petite Montagne envoie une grande partie de ses habitants travailler dans des pôles d'emplois situés entre 20 et 30 km du domicile. Il en va de même dans la partie septentrionale du Pays où les emplois se concentrent dans l'agglomération lédonienne.

Par conséquent, les projets proposés par le PER, qui visent à générer localement des emplois, s'opposent à la tendance décrite. En effet, le développement d'emplois sur le territoire remplit une double mission : maintenir les postes existants, en proposer davantage et limiter les migrations pendulaires vers les principaux pôles d'emplois, situés en dehors du Pays. Ainsi, environ 13 emplois doivent être créés sur le territoire grâce aux structures prévues par le PER. L'étude du dossier fait cependant apparaître une tendance à la concentration des activités nouvelles, donc des emplois, dans les bourgs-centre. La Maison des Aînés et une partie des logements adaptés se trouve à Arinthod, chef-lieu de canton et centre de nombreux petits services. Le village d'Aromas, dépourvu de tous services de proximité, concentre une bonne part des projets du PER avec les hébergements d'accueil, le centre de formation « Chemin Faisant » et le point multiservices. Enfin, un autre chef-lieu de canton, St Julien, accueille la nouvelle plateforme multiservices destinée à mettre en lien prestataires et demandeurs de services. Ces opérations sont toutes situées dans la partie Sud du Pays des Lacs et Petite Montagne.

Les emplois générés par le PER ne modifient pas en profondeur les mobilités professionnelles. Il ne s'agit pas d'un « vivier » d'emplois qui permettrait à la population de « vivre et travailler au Pays ». Toutefois, on remarque un effort de concentration des services dans les principaux pôles du territoire de manière à mieux le structurer. La distribution des services est plutôt équitable bien qu'elle ne concerne pas le Nord du Pays des Lacs et Petite Montagne. Les créations d'emploi ont lieu dans ces pôles ruraux qui tendent à devenir, avec le PER, des espaces de sociabilité, d'échanges entre les habitants (Aromas, Arinthod et St Julien). Les personnels de ces nouvelles structures peuvent être

recrutés sur place (mission d'insertion de la plateforme multiservices de St Julien) ou en dehors du territoire (formateurs du centre « Chemin Faisant »). Cependant, les efforts déployés par la plateforme de St Julien témoignent de la volonté des acteurs de développer l'emploi à partir des ressources humaines locales. On peut donc dire que les emplois sont essentiellement créés sur place (l'exemple le plus évident étant celui du petit commerce d'Aromas). Peu d'entre eux font appel à des personnes extérieures car l'objectif premier du PER « services intergénérationnels » est de trouver des solutions locales au problème de l'emploi. Il y parvient avec le développement des services aux personnes âgées : les activités se maintiennent sur le territoire et les actions menées contribuent, indirectement, à la pérennité des entreprises déjà implantées.

## L'organisation territoriale

A présent, il faut interroger l'impact du PER sur l'organisation et les structures du territoire du Pays Lacs et Petite Montagne. Les projets mis en place constituent-ils vraiment un facteur attractif et sont-ils vecteur de transformations, tant dans l'organisation de l'espace que dans le mode de gouvernance du territoire ? Le PER modifie-t-il les règles des jeux d'acteurs ?

Pour commencer, il faut rappeler le rôle joué par le maire d'Aromas et les élus de la communauté de communes du Valous'Ain. En effet, constatant les mutations socio-économiques des espaces ruraux, ces acteurs ont souhaité, très tôt, développer une politique ambitieuse d'accueil de nouvelles populations. De fait, la commune voit le nombre de ses habitants augmenter très fortement entre 1990 et 1999<sup>8</sup>. Cette politique volontariste concerne à la fois de jeunes ménages néo-ruraux et les personnes âgées dont les besoins et les attentes font l'objet d'une grande attention de la part des décideurs politiques. Aromas cherche des solutions innovantes aux problèmes rencontrés par les « Aînés ». De cette réflexion, étendue progressivement à la communauté de communes du Valous'Ain puis à l'ensemble du Pays des Lacs et Petite Montagne, sont nés les différents projets portés par le PER.

La force de ces initiatives réside dans leur ancrage aux réalités du terrain. En effet, les six opérations du PER appellent un partenariat renforcé entre acteurs publics et privés, entre le secteur associatif et la sphère politique. Elles s'appuient, en amont, sur un important travail de prospection et d'enquêtes auprès des populations afin de mieux prendre en compte les besoins de chacun. Certaines opérations sont même montées et gérées par des associations : l'ADAPEMONT et l'ADMR pour la plateforme multiservices d'Aromas et « Notre Maison » pour les formations destinées au personnel d'accompagnement.

Ainsi, de nouvelles formes de gouvernance apparaissent. Si le PER est porté par le Pays des Lacs et Petite Montagne, il associe néanmoins la plupart des acteurs publics et privés sensibles aux problématiques de développement économique et humain à l'échelle locale. Le rôle précurseur de la commune d'Aromas et de la Cdc Valous'Ain explique leur place centrale dans le projet de PER. Toutefois, les initiatives ont été étendues au canton de St Julien et, d'après le dossier, à l'ensemble du Pays. L'implication du public dans les politiques mises en place renforce la pertinence et l'efficacité des différentes opérations. En effet, ceux à qui profitent les services sont avant tout considérés comme des acteurs à part entière des projets. Ils contribuent à leur naissance et assurent leur bon fonctionnement. Parallèlement, le secteur associatif assure le lien entre les élus et les citoyens. Il se fait l'écho des usagers et permet d'anticiper les dysfonctionnements, il fait remonter les problèmes et remplit pleinement sa mission de veille territoriale.

Concernant les structures territoriales du Pays des Lacs et Petite Montagne, il est important de souligner l'effet polarisant des différents projets portés par le PER. En effet, dans un espace rural

---

<sup>8</sup> D'après le dossier, la hausse serait de 44%. Attention, les effectifs absolus étant très faibles, les effets de la moindre augmentation sont amplifiés.

marqué par de faibles densités<sup>9</sup> et un relief cloisonnant, il semble que les acteurs aient souhaité renforcer la polarisation des services dans les bourgs-centre. Le territoire est ainsi mieux structuré autour de pôles qui concentrent les activités et drainent la population des espaces alentours. Toutefois, une hiérarchie urbaine apparaît avec des pôles principaux (chefs-lieux de canton) reliés à des pôles secondaires (petites communes). Le PER conforte cette organisation : Arinthod, chef-lieu de canton, est le centre de plusieurs services comme les hébergements adaptés ou la Maison des Aînés. Ces services disposent de relais locaux dans les plus petites communes du territoire : le point multiservice et d'autres logements adaptés sont implantés à Aromas. La plateforme multiservices, opération centrale du PER générant des emplois directs, est basée à St Julien, autre chef-lieu de canton. Les pôles principaux et secondaires ne fonctionnent pas de façon autonome. Le PER encourage la collaboration, l'échange et le dialogue entre les différents acteurs. De fait, on peut dire qu'il répond à une double logique :

- polarisante, dans un souci de plus grande cohérence territoriale
- réticulaire, dans un souci de mutualisation des connaissances et des savoir-faire.

En définitive, il est possible de remarquer le rôle du PER dans la réorganisation du territoire. Les services se concentrent dans les bourgs-centre, ils sont relayés dans tout le Pays par des structures secondaires qui sont associées aux principaux services. Ainsi, le maillage du territoire est assuré ce qui garantit une plus grande cohésion. Les initiatives du PER se concentrent aujourd'hui dans la partie méridionale du Pays des Lacs et Petite Montagne mais devraient, à terme, s'étendre à l'ensemble du territoire. Le PER a également permis de généraliser certaines pratiques de gouvernance : associations, citoyens et élus collaborent étroitement afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.

## Conclusion

S'inscrivant dans les dynamiques des « nouvelles campagnes », le PER « services intergénérationnels » répond aux principaux enjeux qui se posent aux espaces ruraux contemporains. Accueillant de nouvelles populations, le Pays des Lacs et Petite Montagne connaît de profondes mutations au plan social, démographique et économique. Le vieillissement en est la forme la plus visible et doit faire l'objet de politiques spécifiques destinées à assurer le bien être des personnes âgées, leur maintien à domicile et l'accès aux services quotidiens. La force du PER est de placer la population vieillissante au centre des politiques d'aménagement, en la considérant comme une ressource pour le territoire. Ce renversement de point de vue incite à l'innovation et permet de mieux prendre en compte les besoins ressentis localement. L'autre atout du PER est la collaboration renforcée entre les associations, relais des citoyens, et les décideurs politiques. Les projets élaborés répondent bien aux nécessités du terrain. L'adéquation entre les politiques d'aménagement et les souhaits des populations est donc très satisfaisante. Le PER génère de l'emploi, même si le dossier de candidature ne permet pas d'évaluer son impact réel sur l'économie locale.

Aussi, trois ans après sa mise en place, il est possible de faire un premier bilan des opérations prévues à l'époque. Un entretien téléphonique avec la personne en charge du dossier<sup>10</sup>, à la communauté de communes Valous'Ain, a permis de jeter un regard *a posteriori* sur les actions menées dans le cadre du PER « services intergénérationnels ».

Il ressort de cet entretien un bilan nuancé du PER. En effet, si les projets portés par la Cdc Valous'Ain, la mairie d'Aromas et d'Arinthod constituent une entité cohérente résultant d'un long travail préalable de concertation entre acteurs, il en va différemment des autres projets, émanant d'autres acteurs. Ainsi, la plateforme multiservices de St Julien, qui devait générer 7 ETP, n'a jamais vu le jour. Le projet, porté par le directeur de l'association ADAPEMONT, a très vite été abandonné parce qu'il ne résultait pas d'un travail collectif de réflexion sur l'emploi à l'échelle du Pays.

<sup>9</sup> Dans les quatre cantons du Pays, la densité moyenne en 2006 est de moins de 21 habitants au km<sup>2</sup>.

<sup>10</sup> Mlle DUROCHAT, contactée par téléphone le 29 septembre 2009.

Le projet de formations est aujourd'hui mis en place au sein de l'association « Notre Maison ». Toutefois, la plupart des bénéficiaires sont des employés de la structure. Le souhait de la Cdc Valous'Ain est de rendre ces formations accessibles au réseau de bénévoles « visiteurs à domicile » animé par la Maison des Aînés.

Les autres opérations, portées par la Cdc Valous'Ain ou les communes d'Arinthod et Aromas sont aujourd'hui effectives.

La Maison des Aînés a été construite, deux salles ont été aménagées pour l'accueil des seniors : une salle de réunion dans laquelle se déroulent les ateliers mémoire et une salle d'activités, mixte et modulable, destinée à différents ateliers (cuisine par exemple). Un emploi d'agent d'animation de la structure a d'ores et déjà été créé.

Les logements adaptés d'Arinthod sont tous occupés alors que ceux d'Aromas peinent à trouver des locataires. D'après la personne interrogée, les besoins à Aromas sont moindres et ce type de prestation est déjà proposé par la maison de retraite qui, en plus, met à disposition son personnel soignant et l'ensemble de ses services. Les logements construits dans le cadre du PER ne peuvent donc soutenir la concurrence. Un poste administratif à temps plein a quand même été créé pour assurer la gestion des logements et coordonner les actions du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Un dernier élément doit être souligné : les hébergements adaptés et temporaires sont loués comme n'importe quel autre logement puisque le volet « services » a été abandonné au profit d'un bail locatif classique.

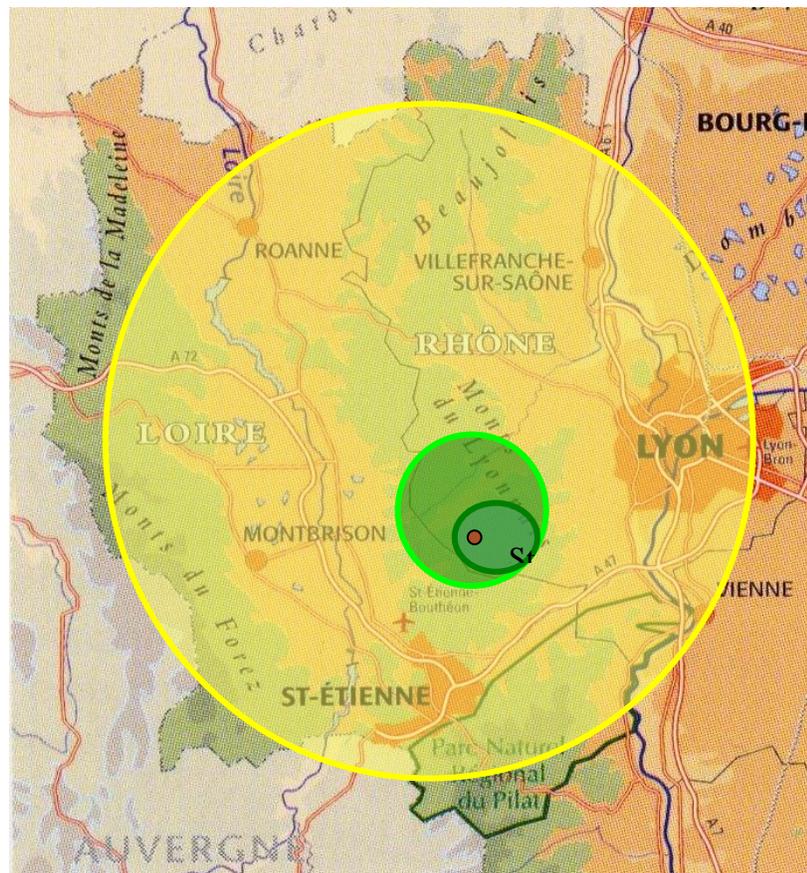
Enfin, le point multiservices a vu le jour à Aromas. Depuis juillet 2009, un porteur de projet recruté localement, a ouvert un petit restaurant. Il propose des menus mais aussi des plats à emporter et quelques articles d'épicerie. Attendant à ses locaux, une salle d'activités associatives a été construite.

Ce regard rétrospectif montre à quel point la gestion des projets est une mission délicate. Le succès des politiques d'aménagement dépend donc directement de la capacité des acteurs de travailler ensemble autour d'un projet commun. Seules les opérations résultant d'un important travail prospectif en amont ont pu être effectivement réalisées.

### Présentation succincte du projet

Dans ce projet de pôle d'excellence rural, il s'agit de développer, autour d'une école des métiers du bâtiment déjà existante, la Maison familiale rurale du Val de Croise, un centre de formation et d'information sur les technologies d'écoconstruction à destination du grand public et des professionnels. Ce centre, situé à Saint-Symphorien-sur-Croise serait amené à avoir un rayonnement sur deux départements : la Loire et le Rhône.

Carte de situation



-  Aire d'influence de la Maison Familiale
-  Les Monts du Lyonnais
-  CC des Hauts du Lyonnais

Les objectifs énoncés sont, outre la formation professionnelle et la sensibilisation du grand public, la création d'un véritable réseau pour les différents acteurs du secteur, notamment professionnels, et d'un outil permettant la collecte et la diffusion de toutes les informations relatives à l'écoconstruction. Différents dispositifs sont prévus pour ce projet : le centre de formation et d'information, une association, un site internet avec un outil de veille technique. Ce projet s'inscrit bien dans l'esprit des pôles d'excellence rurale, en tant qu'il vise « le plus haut niveau de qualité qu'on puisse atteindre dans un domaine donné ». Le but est non seulement d'insuffler un dynamisme (ici économique) au territoire par le biais d'un projet construit mais aussi de valoriser son image par la recherche de cette excellence.

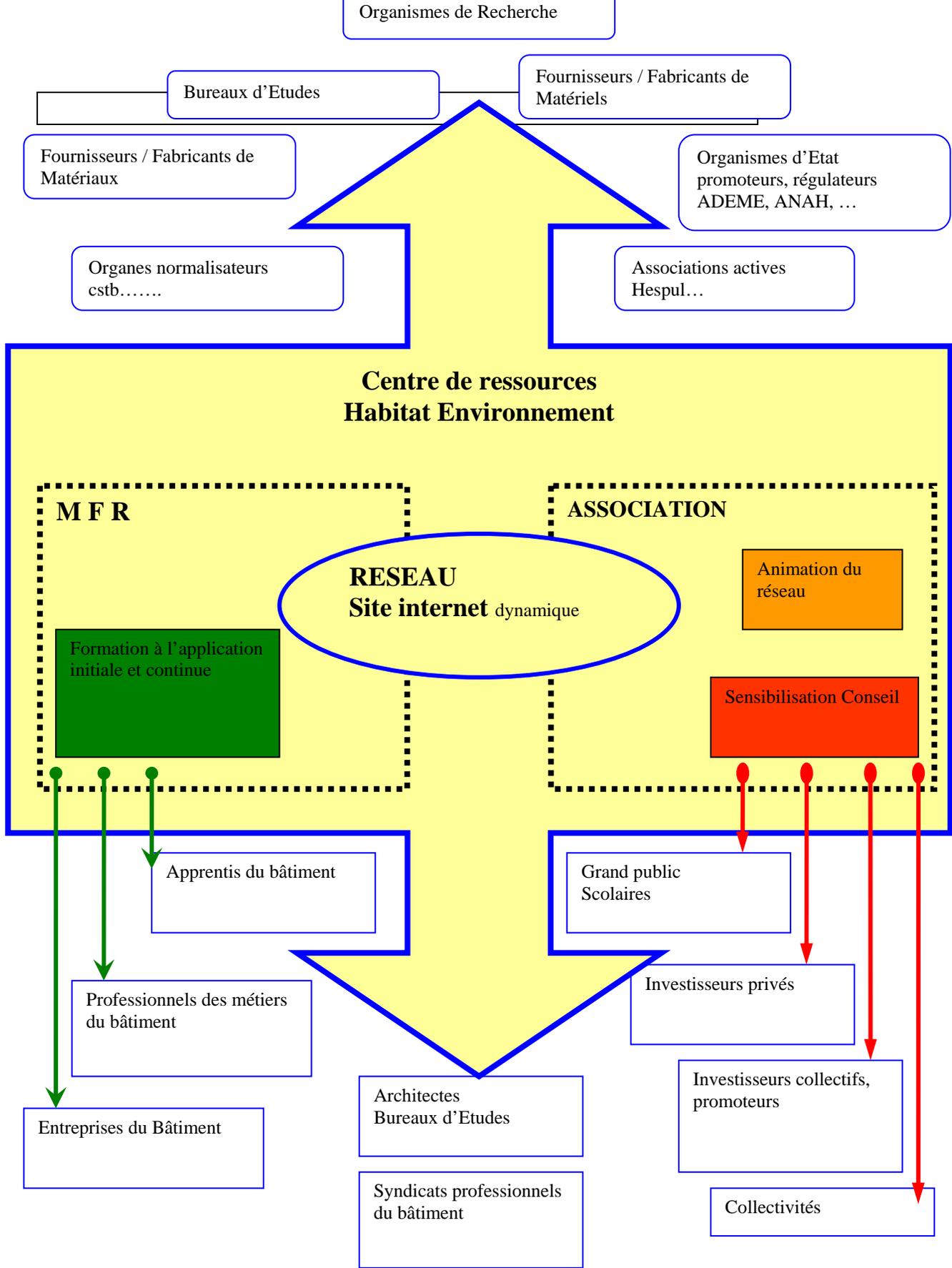
## **Présentation des documents**

Pour évaluer ce projet, nous disposons d'en certain nombre de documents, de nature assez variée. La première partie est le dossier en lui-même, tel qu'il a été déposé à la commission d'évaluation. Il contient une présentation détaillée du projet, une carte de situation, un schéma d'organisation des différentes opérations, une copie de l'échéancier et du financement, ainsi qu'un ensemble de documents annexes comprenant le procès verbal de validation de la candidature par la Communauté de Communes, des lettres de soutien des différents acteurs concernés (la MFR, le syndicat professionnel du bâtiment, Simoly, structure porteuse de LEADER +...) et la charte de territoire.

L'autre partie des documents est destinée à fournir des informations plus générales sur les pôles d'excellence ruraux pour mettre en perspective ce cas d'étude : le cahier des charges des PPR, une carte de France situant l'ensemble des projets et le descriptif du programme de recherche évaluative des PPR dans lequel s'inscrit cette étude.

### **Récapitulatif des documents :**

- dossier de présentation A69002
- carte de situation
- schéma d'organisation des opérations du projet
- table de financement
- échéancier
- pièces jointes annexes:
  - validation par la CC (extrait du bulletin officiel),
  - lettres de soutien de la délégation régionale, du syndicat intercommunautaire Simoly (porteuse de Leader +), de professionnels, de la maison familiale rurale
  - descriptions des axes leader +
  - charte de territoire
  
- cahier des charges de poles ruraux
- appel à projet de recherche sur les PPR
- programme de recherche évaluative sur les PPR
- carte des PPR en France



## **Analyse du contenu des dossiers de candidature PER « services et accueil à la population » selon la grille de questionnements initiaux**

- ***En terme spatial : existe-t-il des types d'espaces ruraux préférentiels (dynamique démographique positive par arrivée de nouvelles populations) ?***

L'espace concerné par le pôle d'excellence rurale fait partie de ces espaces ruraux dynamiques qui ont bien su tirer partie de la proximité de pôles urbains, ici à la fois Lyon et Saint-Etienne. Ainsi, la Communauté de Commune des Hauts-de-Loire connaît une dynamique démographique tout à fait positive, montrant une attractivité indéniable (faible coût du foncier, environnement agréable et préservé, proximité des centres-villes et facilité d'accès). Il faut bien sûr relativiser la situation démographique telle qu'elle est présentée par le dossier : en effet, le solde migratoire permet de compenser, comme dans la plupart des espaces ruraux en France, un solde naturel négatif. Ce dynamisme signifie donc un véritable renouvellement des populations rurales qui conduit à l'émergence de nouvelles pratiques spatiales.

Il est aussi important que remarquer que parallèlement à l'augmentation de population, cet espace a su créer des emplois, essentiellement liés à ce qu'on appelle **l'économie résidentielle**, c'est-à-dire **« l'ensemble des activités locales dont les produits et services sont destinés à être consommés par les personnes présentes sur un territoire, qu'elles y travaillent, résident en permanence ou occasionnellement. La production de ces activités est consommée sur place. »** (in Lettre de la Conférence permanente du développement, n°11, 2006).

Il a réussi à attirer de nouvelles populations sans devenir pour autant une banlieue-dortoir. Selon ces critères, on peut donc parler ici à double titre d'espace rural préférentiel. On remarquera l'importance déterminante de la situation de ce territoire sur son dynamisme.

- ***En terme économique : quels sont les types d'emplois proposés? Quelle est leur dimension innovante (services du quotidien, emplois banals)?***

Dans ce projet, il s'agit d'implanter à Saint- Symphorien-sur-Coise un centre de formation et d'information pour promouvoir l'ensemble des technologies d'**écoconstruction** (on entend par écoconstruction l'ensemble des techniques du bâtiment permettant de minimiser l'impact sur l'environnement par une maîtrise des consommations d'énergie, le recours à des sources d'énergie renouvelables et l'emploi de matériaux non-polluants).

Les retombées économiques en termes d'emploi, qui sont une priorité de la politique des pôles d'excellence rurale, sont évaluées à 200 nouveaux emplois sur 5 ans. On compte bien sûr parmi cela le personnel administratif nécessaire à la gestion et à la valorisation du projet ou le personnel enseignant, qui relève bien du secteur des services, mais celui-ci reste marginal : 85% des emplois potentiels se situent en effet dans le secteur du BTP (maçon, chauffagistes, couvreurs ect.) Il s'agit donc d'emplois appartenant au secteur secondaire, essentiellement manuels, et qui s'insèrent parfaitement dans la notion d'économie résidentielle précédemment définie.

Mais ce projet reste innovant en tant qu'il veut promouvoir des techniques d'écoconstruction qui, si elles ne sont pas particulièrement récentes (la notion d'écoconstruction est née dans les années 1960), se développent effectivement depuis peu de temps et nécessitent des qualifications supérieures, qui sont, pour l'instant, rares sur le marché du travail. Il ouvre aussi vers des compétences d'expertises relevant du secteur tertiaire, et donc plus fortement dotées en valeur ajoutée.

Il faut noter que la notion d'innovation revêt une dimension particulière quand on parle d'écoconstruction. Il ne s'agit plus d'innover en ayant recours à des matériaux de construction produits

industriellement (béton, parpaing) ou des nouvelles matières synthétiques... mais de mêler habilement les technologies de pointe (panneaux solaires, pompes à chaleur...) qui permettent une indépendance énergétique accrue et la redécouverte de techniques traditionnelles comme le poêle à bois pour le chauffage, la récupération des eaux de pluie ou l'utilisation de sous-produits de l'agriculture dans la construction (bois, laine, paille, chanvre...). L'optimisation de la consommation d'énergie exige par contre une formation assez pointue, notamment en termes d'isolation thermique. On voit donc l'originalité de ces nouvelles technologies qui ne cherchent plus à nier le facteur environnemental mais à établir une synergie avec lui.

Dans ce projet, il s'agit donc non seulement de créer de nouveaux emplois qualifiés mais aussi de valoriser les 1050 emplois préexistants dans ce secteur, et faire des techniques d'écoconstruction une spécialité locale reconnue.

Toutefois, le projet portant sur un secteur basé essentiellement sur un savoir-faire individuel, les emplois visés par le projet présentent une relative homogénéité en termes de qualification. Ce recours à l'innovation technologique ne nécessite pas de lourds investissements et ne se double donc pas d'un phénomène d'intégration horizontale. Les entreprises visées restent essentiellement des PME (Petites et Moyennes Entreprises).

Enfin, les activités de valorisation des compétences développées par le centre lui-même, même si elles sont portées par un petit nombre d'emplois, peuvent aussi être considérées comme innovantes car elles impliquent une utilisation importante des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : mise en place d'outils de veille technique, développement de bases de données sur l'éco-construction, sites internet... Ce projet de valorisation de ces métiers manuels passe donc aussi par le recours à des outils relativement innovants. Le but de ce projet est donc aussi de montrer l'adaptabilité du monde rural à ces nouveaux modes de diffusion de l'information permettant sa propre valorisation.

- *En terme socio-économique : comment s'articulent offre et demande? Qui les demande? Qui les propose? Qui les occupe? Qui les utilise?*

Les présentateurs du projet insistent sur le dynamisme du secteur du BTP dans la région, avec une augmentation des emplois de 8% entre 1999 et 2004. En effet, le dynamisme démographique, qui résulte de l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire, se traduit par une forte demande en nouveaux logements, accroît la pression foncière, et stimule le marché de la construction comme celui de la rénovation. La demande vient donc essentiellement des nouveaux arrivants, plus jeunes, qui investissent systématiquement dans un logement, dans une perspective de constitution d'un capital immobilier.

Nous sommes donc ici dans une situation où l'offre connaît des difficultés à suivre la demande. En effet, si le nombre d'entreprises dans le secteur a cru de 10% entre 1998 et 2005, ce qui est très important, celles-ci peinent à recruter la main-d'œuvre suffisante. D'où l'évocation d'un recours croissant aux « constructeurs ensembleurs », extérieur à la région, pour combler le déficit d'offre à l'échelle locale.

Il s'agit donc ici de répondre d'abord à un besoin de main d'œuvre qualifiée pour équilibrer le marché local. Le travail de communication auprès du grand public et des scolaires poursuit en partie cet objectif de recrutement.

Mais le projet a aussi pour but de sensibiliser, par le biais de l'argument environnemental, les populations à de nouveaux types de services axés sur l'écoconstruction et les économies d'énergie. Sous cet angle, il s'agit aussi de stimuler la demande en proposant une offre plus diversifiée. Il faut noter que cette diversification s'opère par le développement de « produits » à plus forte valeur ajoutée (personnalisation, fort contenu technologique). La perspective d'économies substantielles dans le futur

est l'argument majeur pour pousser les ménages à investir dans ce type de construction plus coûteux. Mais le résultat final est bien une « montée en gamme » du secteur du bâtiment.

La valorisation du secteur à des fins socio-économiques poursuit donc deux objectifs : quantitatif, avec la recherche d'un équilibre entre offre et demande, et qualitatif, avec une amélioration des prestations proposées au niveau de l'ensemble du secteur professionnel.

A propos du rapport entre secteurs public et privé : il faut noter que le projet est essentiellement conçu comme un soutien au secteur du bâtiment, porté par des artisans et des PME. Les acteurs du projet représentés dans le conseil d'administration ont donc des statuts très variés qui soulignent bien la complexité des liens entre les deux secteurs : collectivités territoriales, associations loi 1901, syndicats professionnels, chambres de commerce et chambres des métiers, agence gouvernementale (voir plus bas pour le détail). Mais cette composition hétérogène fait partie du cahier des charges des pôles d'excellence rurale. Le soutien des pouvoirs publics aux entreprises ne fait ici que par des outils classiques des pouvoirs publics : soutien à la formation, subventions aux associations reconnues d'utilité publique, création d'instances permettant la mise en contact des acteurs... Il ne s'agit évidemment pas d'entreprendre à la place du secteur privé mais de créer des conditions favorables au développement économique.

- ***En terme socio-territorial : quel est le rapport entre populations occupées par les emplois et le territoire? L'emploi suit-il la personne? La personne vient-elle avec son emploi?***

Une des particularités de cet espace est qu'il connaît, malgré la proximité de deux agglomérations, un fort taux d'emploi. Dans le secteur du BTP, c'est l'arrivée de nouvelles populations qui crée directement la demande. Autrement dit, que la personne vienne ou non avec son emploi, c'est son installation sur le territoire qui stimule l'emploi, ce qui est caractéristique de l'économie résidentielle. Pour favoriser cette tendance, le projet insiste sur le caractère endogène du développement de l'emploi dans le secteur du BTP et essaye de limiter le recours à des entreprises extérieures (les constructeurs ensembliers) pour répondre à la demande.

Le fait d'insister notamment sur les interventions en milieu scolaire, et sur la valorisation du secteur auprès du grand public, montre que le but est surtout de convaincre les jeunes de la région de choisir le BTP comme secteur professionnel, ce qui leur permettra de trouver facilement un emploi sur place. Il peut s'agir de jeunes originaires de la région et bien sûr des enfants des nouveaux arrivants. L'idée est de faire des perspectives d'emplois un facteur d'attractivité supplémentaire pour le territoire. Il faut noter que ce souci de répondre localement à la demande s'intègre parfaitement dans les exigences du développement durable : développement endogène, baisse des dépendances vis-à-vis d'autres territoires, limitation des déplacements professionnels.

- ***En terme d'organisation territoriale : un facteur attractif et un vecteur de transformation des structures territoriales?***

La « culture de projet » se développe de manière croissante avec l'Union Européenne et supprime grosso modo les anciennes politiques de zonage. Il s'agit de fédérer les différents acteurs du territoire sur un projet spécifique commun qui combine différents financements. On sort d'une vision homogène et bien délimitée du territoire (zone dynamique / zone en difficulté) et on cherche à créer par le biais de projets des pôles de dynamisme local dont l'aire de rayonnement est moins précisément définie. C'est le concept de polarisation diffuse. Les projets de pôles d'excellence ruraux héritent des deux types de politiques puisqu'il faut être situé dans des zones rurales bien définies pour pouvoir postuler : « *Seront pris en compte les projets portés par des acteurs et organismes situés dans les territoires ruraux qui recouvrent toutes les communes situées en zones de revitalisation rurale (ZRR, telles que définies par*

*la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux), ainsi que les communes qui ne sont pas situées dans une aire urbaine de plus de 30 000 habitants. » (in Cahier des charges des pôles d'excellence rurale).*

Ce projet a donc pour objectif la création d'un pôle de dynamisme dans le secteur du bâtiment, qui valoriserait les compétences locales en montrant la capacité d'adaptation d'un secteur plutôt traditionnel aux nouvelles exigences technologiques et environnementales. L'innovation par l'éco-construction est ici un moyen de se démarquer à l'échelle régionale. Mais il y a innovation dans la structure même du projet basé sur le développement d'un réseau socio-professionnel grâce aux nouvelles technologies (internet et intranet).

Parallèlement, répondre à cet appel à projet permet aux acteurs du territoire de montrer leur réactivité et leur faculté à s'adapter aux politiques actuelles d'aménagement. Si ce nouveau mode de collaboration a été vite adopté par les différents acteurs du territoire, c'est qu'il permet d'établir des stratégies originales. Ici, la volonté des pouvoirs publics de favoriser un secteur d'activité a conduit à la collaboration d'organismes très différents. L'institutionnalisation de tels modes de collaboration est une innovation en matière de gestion territoriale. Par contre, on ne peut pas parler de « transformation des structures territoriales » : il s'agit seulement de la création d'un espace de dialogue entre les différents acteurs autour d'un projet où chacun trouve son intérêt.

**Détails des acteurs présents au Conseil d'administration (sources : sites internet des différents organismes) :**

- La **Communauté de Communes "Les Hauts du Lyonnais"** (collectivité territoriale). Elle fait partie du **Simoly** (Syndicat Intercommunautaire des Mons du Lyonnais qui gère les subventions du conseil régional et de Leader +)
- L'**Ecole d'apprentissage « Maison Familiale Rurale »** de St-Symphorien-sur-Croix (association loi 1901, reconnu comme Centre de Formation d'Apprentis conventionné par le Conseil régional)
- La **CAPEB** (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment : syndicat professionnel des entreprises artisanales du bâtiment)
- **BTP Rhône et Loire** (Syndicat professionnel des entreprises moyennes),
- la **chambre des Métiers et de l'Artisanat**
- les **Chambres de Commerce et d'Industrie** du Rhône et de Loire
- **Hespul** (association loi 1901 à but non-lucratif qui a pour « but et objet social le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables »)
- **ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

**Commentaires personnels**

On ne saurait que souligner la pertinence du projet du Centre de ressources Habitat-Environnement de Saint-Symphorien dans des perspectives de développement rural. En effet, la question de la consommation d'énergie liée au logement trouve ici une acuité particulière : on assiste à un accroissement de la population en zone rurale, où la consommation d'énergie par habitant est particulièrement forte, le tout dans un contexte où le prix mondial de l'énergie est de plus en plus volatile. La réduction des dépenses énergétiques fixes est une bonne manière de parer au risque d'une nouvelle envolée des prix du pétrole.

Malheureusement, l'écoconstruction se focalise sur les pertes d'énergie à l'échelle du bâtiment et ne s'inscrit pas dans des perspectives plus globales, notamment en matière d'urbanisme (maîtrise de l'étalement suburbain et de l'habitat isolé). Son efficacité est donc limitée. Mais paradoxalement, c'est aussi la limite des politiques par projets, qui rendent difficile une approche globale de tels enjeux. Ainsi, si le projet sait répondre aux grands enjeux actuels, il faut tout de même signaler qu'il n'est pas d'une envergure démesurée : il s'appuie en grande partie sur des éléments déjà existants, notamment le centre de formation et s'inscrit dans la continuité des politiques déjà entreprises (notamment Leader +, portée par le Simoly). Finalement, il apparaît surtout comme une manière de trouver des financements pour moderniser le centre de formation, lui donner un peu de visibilité auprès du grand public et valoriser cette structure en renforçant les liens avec les professionnels. Ce qui est intéressant, c'est de voir la manière dont se prennent les porteurs du projet pour le « vendre » auprès de la commission.

Ainsi, tel qu'il est présenté dans le dossier, le projet semble très bien construit et convainquant. Il répond presque point par point au cahier des charges des pôles d'excellence rurale, à tel point qu'on pourrait parler de modèle du genre. On remarquera ainsi que les innovations projetées (en termes de secteur d'activité ou d'organisation) sont toutes suggérées dans l'appel à projet. Si les territoires ruraux ne sont pas à l'origine des innovations contenues dans les pôles d'excellence rurale, on peut au moins saluer leur réactivité face à ce nouveau mode d'intervention publique et d'aménagement du territoire. L'accent mis sur la mobilisation conjointe de plusieurs acteurs trouve une parade originale dans des territoires où les élus locaux portent souvent plusieurs casquettes et où les structures sont très étroitement imbriquées les unes dans les autres. Ainsi, même si elles émanent de personnalités morales différentes, la plupart des lettres de soutiens sont signées par la même personne (M. Jean Louis CLOYE) qui est aussi la personne référente pour le projet. Finalement la souplesse des appels à projet permet le développement de stratégies individuelles porteuses.

Le discours tenu tient donc parfaitement compte des attentes actuelles de la part de la puissance publique : la réponse à un appel à projet oblige de manière extrêmement efficace à se couler dans un discours dominant en matière d'aménagement du territoire pour obtenir les subventions nécessaires. Mais ce discours correspond aussi parfaitement aux attentes des nouvelles populations dont la culture est plus urbaine (celles-là mêmes qui insufflent un nouveau dynamisme aux territoires ruraux). La notion de développement durable est ici centrale car elle permet à la fois de se justifier en invoquant un concept qui parle au plus grand nombre, tout en donnant des possibilités d'actions concrètes et pragmatiques : ici, l'écoconstruction.

Finalement, on peut dire de manière plus générale que ces politiques demandeuses d'innovation à l'échelle locale imposent aux acteurs toute une série de critères regroupés sous le vocable de « développement durable », qui, sont au fond assez exigeantes et normatives (projet mobilisant plusieurs acteurs, empreinte écologique, cohésion sociale et territoriale...). Tout cela demande une très bonne maîtrise des discours en vogue au niveau européen, et une capacité à changer les modes de gouvernance pour mener à bien de tels projets. Il s'agit ni plus ni moins d'un changement de mentalité complet au niveau de la vie politique locale. Le risque est de marginalité encore plus certains espaces dont les acteurs ne maîtrisent pas (ou ne veulent pas maîtriser) ces évolutions. Des partis comme Chasse, Pêche et Traditions montrent bien que ce type de révolution culturelle ne va pas de soi.

Toutefois ces évolutions semblent inéluctables, puisqu'on assiste aussi à un véritable renouvellement des populations en milieu rural, et donc nécessairement des élus et des porteurs de projet au niveau local. Finalement, la politique des pôles d'excellence rurale matérialise bien ces mutations et la capacité nouvelle des espaces ruraux à récupérer à leur compte les discours et les outils d'action innovants.

## Introduction

### **1. Rappel du contexte de mise en œuvre des PER**

Lancée le 9 Décembre 2005 par le gouvernement et menée au cours de l'année 2006, conjointement par la DIACT et le ministère de l'agriculture et de la pêche, la politique des PER (Pôles d'Excellence Rurale) dont le titre officiel est « appel à projet au service d'une ambition pour les territoires ruraux » s'est traduite par le dépôt de 761 candidatures sur lesquelles 379 projets de PER ont été retenus. Dans le département de la Manche, cinq projets ont été labellisés au cours des deux « vagues » de l'appel à projet<sup>11</sup>. Ces cinq projets sont : « Agri'Innov acquisition, maîtrise technologique et transfert territorial d'une agriculture écodurable » et «NOVE@ - pour la diffusion des nouvelles technologies» (Thématique Productions industrielles, artisanales et de services localisées), «Programme Ecosite du Fleurion - Les énergies renouvelables et l'Eco-bâtiment au service du développement Vignobles et paysages » (Thématique Valorisation et gestion des bio-ressources), « Mise en place d'un pôle d'excellence des métiers d'art » (Thématique Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques) et enfin « Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics » (Thématique Offre de services et Accueil des nouvelles populations).

### **2. Le projet de « Pôle Numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics »**

Le projet de pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics a été porté par le syndicat mixte « Manche Numérique » et labellisé lors de la 2<sup>e</sup> vague de labellisation avec 200 autres pôles le 07 Décembre 2006. Celui-ci, via son dossier de candidature, a proposé un projet permettant à la fois de lutter contre la « fracture numérique »<sup>12</sup> et contre la difficulté à maintenir des services publics en milieu rural. De nombreux articles scientifiques y compris plus anciens montrent que le phénomène n'est pas récent : « Le maintien des services publics en milieu rural constitue un enjeu évident pour l'aménagement du territoire »<sup>13</sup>. Le rapport *Quelle France rurale pour 2020 ?* insiste également sur l'inégale répartition des services aux populations (recul des services dans les zones rurales isolées, concentration dans les villes moyennes et les petites villes, absence de corrélation entre offre de services et diagnostic démographique à l'échelle du bassin de vie). Le projet s'inscrit donc entièrement dans un aménagement numérique du territoire censé favoriser la cohésion sociale et le désenclavement par l'accès aisé aux différents services en ligne. La démarche se veut multi-partenariale. Elle s'adresse aux particuliers comme aux collectivités. Elle propose d'une part une réduction de la fracture numérique déjà entamée par les actions de « Manche Numérique » pour une complète couverture haut débit, par la création d'espaces publics numériques dans le cadre du PER. Elle permet d'autre part de proposer un ensemble de service en ligne via les « Visio-relais de services publics », en accompagnant les collectivités à la production de services innovants en ligne.

Cette double action est menée dans le département de la Manche (50), département desservi par sa position relativement péninsulaire et périphérique dans le territoire français. En dépit de la N13 (prolongement de l'A13 en provenance de Paris, faisant l'objet d'un projet de mise aux normes autoroutières) Caen-Cherbourg, le département n'est pas totalement accessible par les axes de transport. La connexité est incomplète. Le réseau TER ne dessert que les lignes Caen-Lison-Carentan-

<sup>11</sup> Voir le site suivant : [http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr/IMG/pdf/50-Manche\\_fiche\\_illustree.pdf](http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr/IMG/pdf/50-Manche_fiche_illustree.pdf) afin de visualiser les PER de la Manche (consulté le 11/08/2009).

<sup>12</sup> « Le mot « fracture » suppose une séparation entre des personnes qui ont accès à l'information numérique, et d'autres, qui n'y ont pas accès ; il induit l'idée d'une barrière, dont un côté semble bien plus confortable que l'autre », Guichard, E., « La fracture numérique existe-t-elle » publié à l'adresse suivante : <http://barthes.ens.fr/atelier/geo/Tilburg.html> (consulté le 11/08/2009).

<sup>13</sup> Leroy, M., *La polyvalence dans les services publics*, La documentation française, 1998, pp.39.

Valognes-Cherbourg et Caen-St Lô-Coutances-Granville-Rennes. Le réseau de bus départemental « Manéo » offre certes l'image d'un réseau irriguant le territoire mais la fréquence des passages remet en cause cette première impression (2 à 3 bus par jour la plupart du temps). Le relief de hautes collines dans le nord cotentin, de marais au centre et la présence d'une couverture bocagère accroissent les distances. Le projet de pôle manchois parle d'un ciblage vers les « zones les plus fragiles et les plus enclavées ».

Pour autant, le département de la Manche ne constitue pas, pris dans sa globalité, un département en réelle difficulté. De 1999 à 2006, la variation annuelle de la population a été positive dans le département (+0,3%) mais inférieure à la moyenne nationale (+0,7%). Le vieillissement de la population est net dans le département puisque les tranches 45-59 ans et 75 ans ou plus ont augmenté en effectif de 1999 à 2006. Le département compte peu de ZRR (zone de revitalisation rurale) permanente sauf dans sa partie Sud Est<sup>14</sup> à la frontière avec l'Orne (cantons de Percy, Tessy-sur-Vire, Torigni-sur-Vire). De plus, en terme d'enclavement, la carte des territoires bénéficiant d'une bonne desserte multimodale du rapport *Quelle France rurale pour 2020 ?* paraît montrer une bonne desserte multimodale globale dans la Manche à l'exception d'une zone littorale Ouest correspondant sans doute aux cantons de Lessay, La Haye du Puits et aux cantons du sud de Lessay.

Le projet manchois, dans ses objectifs répond à une politique nationale, départementale et locale.

Sur le plan national, La loi « sur le développement des territoires ruraux » évoque l'amélioration des services au public. La conférence des services publics en milieu rural installé par le premier ministre le 17 Février 2005 et dont le rapport a été remis par Paul Durieu le 17 Novembre 2005 va également dans ce sens. L'aménagement numérique est également encouragé par l'état par la persistance de ce thème lors des CIADT. Le CIADT « Territoires ruraux » du 3 Septembre 2003 recommande le déploiement de réseaux haut-débit et une couverture mobile et cherche à soutenir le développement de nouveaux services en zone rurale. Le 18 Mars 2008 a même été créé un poste de secrétaire d'Etat en charge du développement de l'économie numérique. La Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008 contient plusieurs dispositions relatives aux communications électroniques (très haut débit, téléphonie mobile, intervention des collectivités, TNT).

Sur le plan départemental, le département de la Manche a été désigné en Janvier 2005 aux côtés de la Mayenne ou de la Haute-Loire département pilote pour l'amélioration des services publics. Les acteurs s'associant au projet de PER ont de plus mené des expériences dans le domaine du numérique depuis 10 ans. Depuis 1999, le département a été équipé en un réseau de « Visio-enseignement » (pour permettre l'enseignement des langues étrangères dans les collèges les plus enclavés) et en bornes « Visio-guichet » (offrant un accès mutualisé et distant par visioconférence à un ensemble de services). Cinq prestataires distants étaient reliés au réseau : l'Assedic, la DDAF, l'URSSAF, la CPAM, la DDTEFP. Le conseil général est à l'origine de ce projet qui réunit au sein du comité de pilotage 14 partenaires : Manche numérique (depuis 2004), l'Assedic, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS), la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), la Direction des services fiscaux (DSF), EDF, GDF, La Poste, la Mutualité sociale agricole (MSA), l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF). Le calendrier d'équipement est indiqué en annexe.

### **3. Le dossier de candidature**

Le dossier de candidature PER présenté par la Manche numérique est relativement succinct et peu précis sur un certain nombre d'information. Le corpus documentaire mis à notre disposition est constitué du dossier de candidature lui-même accompagné de seulement trois annexes.

Le dossier PER en lui-même donne des informations assez précises sur les objectifs et la nature du projet, sur son inscription dans une politique locale déjà bien engagée, sur le public visé par l'offre proposée (notamment le double public : grand public et collectivités/administrations), sur les acteurs engagés dans le projet.

---

<sup>14</sup> Voir carte de la DIACT en Annexe.

En revanche, un certain nombre de lacunes peuvent être relevées. Le dossier fait état d'un diagnostic territorial : « Pour cela, la structure de pilotage s'est appuyée sur un diagnostic territorial, des groupes de travail, des consultations et la mise en œuvre d'une véritable concertation »<sup>15</sup>. Il aurait été intéressant d'avoir une idée des différentes étapes et échéances qui ont mené à la remise du dossier de candidature PER. Cela aurait permis une analyse plus fine des raisons qui ont mené au choix de sites afin d'implanter des « Visio-relais » ou des « Espaces Publics Numériques » et cela d'autant plus que le dossier affirme que les sites sont choisis parmi les plus enclavés et les plus fragiles ce qui nous le verrons n'est pas systématique. Le dossier reste donc assez flou sur les fondements des choix de localisation et alors même qu'un réseau se construit, rien n'est dit sur le choix des nœuds du réseau. De plus, l'impact économique est peu développé de manière concrète, tout comme l'impact en terme d'emplois. Le volume horaire des emplois n'est pas précisé. De manière générale, le dossier est relativement déconnecté du territoire dont il traite (pas de diagnostic, pas de prospective, peu d'étude d'impact). Le dossier est relativement peu technique et adopte un langage accessible à tous.

En ce qui concerne les annexes, elles sont de nature peu variée. Pas de cartes, pas de croquis, peu de schémas (un organigramme simpliste de la gouvernance du projet), peu de tableaux (concentrés sur l'annexe concernant le budget prévisionnel pour l'ensemble du projet) viennent compléter le texte. Le budget prévisionnel présente l'information la plus complète et vient apporter des éléments sur les acteurs engagés. L'annexe « gouvernance du projet » ne fait que citer les acteurs engagés sans beaucoup de précisions (pas d'historique de la naissance de « Manche Numérique »). Quant à l'annexe « Impact du projet », elle ne donne aucune donnée chiffrée précise sur la nature exacte des emplois créés et il est possible de relever un effet marketing de certains arguments (développement durable car moins de papier consommé, effet levier de la commande publique...).

De manière générale, et sur l'ensemble du dossier, le manque de cartes, de plans, de photos est évident et l'aspect textuel ne suffit pas toujours à apprécier les paramètres du projet.

#### **4. Méthodologie et plan suivi pour l'analyse du dossier**

Afin d'étudier le contenu du dossier de candidature PER intitulé « Pole numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics », nous allons procéder en reprenant un à un les questionnements forts du « Programme de recherche évaluative sur les PER » intitulé : « Services ruraux, services en milieu rural : nouveaux gisements d'emplois ».

Pour plus de clarté et d'efficacité, notre démarche sera la suivante : après avoir repris in extenso les questionnements de chaque thème choisi, nous verrons quels échos ils trouvent dans le dossier de candidature et mettrons ce dernier, lorsque cela est possible, en perspective à l'aide de statistiques INSEE ou de cartes de la DIACT jointes en annexe. Ce choix d'un classement par questionnement thématique permet d'inscrire précisément le compte rendu du dossier de candidature dans les objectifs définis par le projet et vise à faciliter les étapes suivantes de traitement de l'information.

#### **5. Questions centrales du programme de recherche évaluative**

**Thème général :** « L'étude des corrélations entre dynamiques démographiques et développement de l'économie résidentielle, comme double moteur du développement local des territoires ruraux (notamment dans le domaine de la création d'emplois)»

**Hypothèse de départ :** « Il existe des contextes spatiaux et territoriaux spécifiques à l'émergence de nouveaux services à la population en milieu rural »

<b><u>Dimension spatiale</u></b>
----------------------------------

<sup>15</sup> Dossier de candidature PER, pp. 1

## **1. Questionnement et méthodologie**

La dimension spatiale de l'étude du projet telle qu'elle est définie dans le programme de recherche **consiste en** la mise en avant de « types d'espaces ruraux préférentiels » dans lesquels seraient localisés les PER « services et accueil ». **Elle part de l'hypothèse** selon laquelle les PER se situent « dans des espaces à dynamique démographique de renouvellement par arrivées de nouvelles populations ». **Pour cela, la méthodologie recherchée est** l'étude des typologies d'espaces ruraux SEGESA-DATAR et INSEE-INRA-DATAR ainsi que des études de données statistiques éclairant le dossier de candidature PER.

Comme nous l'avons dit, en matière de diagnostic territorial, le dossier de candidature PER est quasiment muet. Il convient donc de mettre en relation avec des données INSEE-DIACT la carte des « Espaces Publics Numériques » et des « Visio-relais » disponible sur le site de « Manche Numérique »<sup>16</sup>.

## **2. La localisation des nœuds du réseau mis en place par la « Manche Numérique »**

« Manche Numérique » dans son dossier de candidature expose deux formes d'implantation : Les « espaces publics numériques » et les « visio-relais de services publics ».

**Les espaces publics numériques (EPN)**<sup>17</sup> sont des espaces ouverts à tous qui proposent à chacun d'accéder, à un coût adapté, à internet et au multimédia, et de bénéficier d'un accompagnement. Leur rôle est important dans la réduction de la « fracture numérique » et dans la promotion et le développement des usages d'Internet.

Au nombre de 55 dans la Manche, ils sont plutôt situés dans les villes (petites et moyennes) et autour des villes :

- 14 sont situés dans l'aire urbaine de Cherbourg (10 à Cherbourg Octeville, 4 dans le canton de Tourlaville dont 1 à La Glacière).
- De nombreux EPN sont situés dans les petites villes rurales : 13 près de St Lô (dont 1 à St George-Montluq, 1 à Agneaux, 1 à Villiers dans le canton de St-Clair-sur-l'Elle, 1 à Baudre et 8 à St Lô), 6 aux alentours de Granville (dont 1 à Bréhal et 5 à Granville même), 2 à Coutances, 1 à Avranches, 1 à Beaumont-Hague, 1 aux Pieux, 1 à Villedieu les Poêles.
- Un certain nombre d'espaces sont présents en zone rurale : 2 à La Haye-du-Puits, 1 à St Sauveur le Vicomte, 1 à Barneville-Carteret, 1 à Portbail (canton de Barneville Carteret), 1 à Hauteville-sur-mer (canton Montmartin sur mer), 1 à Quettreville-sur-sienne (canton Montmartin sur mer), 1 à Moyon (canton Tessy sur Vire), 1 à Isigny-le-Buat, 1 à Sourdeval, 2 à Barenton, 2 à Le Teilleul, 1 à Mortain, 1 à St James. (voir localisation de 2007 en annexe).
- Trois facteurs de localisation sont donc remarquables : les villes de Cherbourg et de St-Lo, Le littoral Ouest et la partie Sud Est du département à la frontière avec l'Orne.

**Les visio-relais de service public**<sup>18</sup> sont des bornes qui permettent à un usager d'entrer en contact par visioconférence avec le service choisi. Elles sont au nombre de 11 selon la carte proposée par « Manche Numérique » :

- Point public de Barenton
- Communauté de communes de la Côte des Isles
- Centre Intercommunal d'Action Sociale de Beaumont-Hague
- Maison du Pays de Lessay
- Maison des services publics Sociaux de Saint-Hilaire-Du-Harcouët
- CAS (Centre d'animation et de services) de Sourdeval
- Maison de l'Action Sociale de Carentan
- Communauté de communes du canton de Tessy-sur-Vire

<sup>16</sup> Voir sur le site suivant : <http://www.manchenumerique.fr/carte/index.php?verif=1&vect=000001111110111> (consulté le 10/08/2009)

<sup>17</sup> Voir le site internet suivant : [http://www.wikimanche.fr/Espaces\\_publics\\_num%C3%A9riques\\_de\\_la\\_Manche](http://www.wikimanche.fr/Espaces_publics_num%C3%A9riques_de_la_Manche)

<sup>18</sup> Voir le site internet suivant : [http://www.wikimanche.fr/Visio-relais\\_de\\_service\\_public](http://www.wikimanche.fr/Visio-relais_de_service_public)

- Maison des services de la Communauté de communes du canton de Gavray
- Maison du Pays de Saint-James
- Mairie de Condé-sur-Vire.

Les relais sont nettement situés dans la partie Sud du département et notamment au Sud Est du département près de la frontière avec l'Orne.

### **3. La Typologie SEGESA-DATAR des cantons et la mise en pratique de celle-ci au regard du projet PER**

La typologie SEGESA-DATAR des trois France rurales met en évidence, si on l'observe à une échelle fine grâce à des simulations DIACT, une caractérisation fortement homogène des cantons de la Manche. La majorité des cantons sont classés « Rural en transition ». Seuls trois cantons sont en « Rural ouvrier » (Bricquebec, Isigny sur mer, Montebourg). 12 cantons sont classés « Petite ville rurale » : Beaumont, Pieux, Octeville, Tourlaville, Valognes, Carentan, St-Lo, Coutances, Granville, Villedieu-les-Poêles, Avranches, Vire. Deux cantons sont classés en « Rural à attractivité touristique résidentielle » : Barneville-Carteret et Saint-Malo-De-La-Lande. Marigny et Bréhal sont classés en « Rural en voie de périurbanisation ». Cherbourg et Equeurdreville-Hainneville sont classés en « cantons urbanisés ». Enfin seuls les cantons de Gavray, Pontorson et Barenton sont classés en « Rural vieilli et peu dense ».

Si l'on confronte ces résultats au dossier de la DATAR *Quelle France rurale pour 2020 ?*, on peut détailler les caractéristiques de ces cantons en fonction de leur classement au sein de la catégorie des « Nouvelles campagnes ».

Les cantons des « espaces ruraux en transition » sont des espaces ruraux intermédiaires marqués par un poids de l'emploi agricole important (17 %). L'évolution des politiques agricoles et alimentaires va y jouer un rôle essentiel quant à leur avenir. La tertiarisation de l'économie connaît une progression à marche forcée, le nombre d'entreprises de ce secteur ayant progressé de 60 % entre 1990 et 1999. La dynamique démographique est positive, mais ténue, et portée par un solde migratoire qui compense les pertes naturelles liées à l'excès des décès sur les naissances. La densité de population reste encore faible (35 habitants au km<sup>2</sup>), proche des seuils dits de « faible densité ». Ce sont enfin des espaces encore peu tournés vers les fonctions de loisirs et de tourisme (peu d'activités d'accueil, faible capacité d'hébergement).

Les cantons « Petites villes de l'espace rural » se situent à la croisée des chemins. Industriels et ouvriers par traditions, ils connaissent une phase de désindustrialisation forte que ne compense que partiellement la montée de l'emploi tertiaire. Le taux de chômage y est important et l'accroissement de population faible. Ils constituent donc un enjeu majeur pour l'avenir.

Les cantons « à attractivité touristique résidentielle » présentent une dynamique liée à l'attractivité résidentielle que souligne un solde migratoire élevé. Dans ces espaces, c'est majoritairement une population âgée qui s'installe. Mais l'attractivité joue aussi pour des populations plus jeunes qui ne trouvent pas forcément un emploi. Malgré une dynamique d'activité élevée, le taux de chômage y est le plus élevé de tout l'espace rural.

La Manche a donc une majorité de cantons qui sont situés dans cette catégorie des « Nouvelles campagnes » caractérisées par un dynamisme démographique. Les cantons « espaces ruraux en transition » dominent ce qui signifie que le dynamisme démographique est cependant faible et porté par le solde migratoire. Or la majorité des « **Visio-relais de services publics** » du projet PER sont situés dans ces cantons des « Nouvelles campagnes » : « rural en transition » (Lessay, Sourdeval, St Hilaire, Tessy, St James, Condé sur Vire dans le canton de Torigni sur vire) pour 6 sites, Petite ville rurale pour 2 sites (Beaumont Hague et Carentan), Rural à attractivité touristique résidentielle pour 1 site (Cote des Isles). Deux sites seulement sont en rural agricole vieilli et peu dense (Barenton et Gavray).

Si l'on prend à présent en compte les « **Espaces Publics Numériques** », mis à part Cherbourg Octeville (10 sites), la majorité des sites est à classer dans « Petites villes de l'espace rural » (Avranches, Beaumont Hague, Cherbourg, Coutances, Granville, Les Pieux, St-Lô, Tourlaville,

Villedieu-les-Poêles soit 27 sites). Concernant les autres sites, on trouve une majorité de sites implantés dans des cantons « Rural en transition » (La-Haye-du-Puit, St Sauveur, Moyon dans le canton de Tessy-sur-Vire, Isigny-le-Buat, Le Teilleul, Montmartin-sur-mer soit 13 sites). Barneville-Carteret fait partie de ces « Campagne à attractivité touristique résidentielle » (2 sites). Seul Barenton en « Rural agricole vieilli et peu dense » possède 2 sites dans un canton qui ne fait pas partie de ces « Nouvelles campagnes » tout comme Bréhal considéré comme « Rural en voie de périurbanisation » (1 site). Les cantons de Barenton et Le Teilleul notamment situés au Sud- Est du département comprennent une zone géographique classée en ZRR (Zone de revitalisation rurale), classement qui comprend des critères démographiques mais aussi socioéconomiques.

Mettons à présent ces informations au regard du territoire à étudier. L'un des points essentiels des « Petites villes de l'espace rural » et des « Cantons ruraux à attractivité touristique résidentielle » est un fort taux de chômage. Or les « Petites villes de l'espace rural » sont dominantes dans le cas des « **Espaces Publics Numériques** ».

Le canton de Cherbourg a connu une baisse de population (-0,5%) en moyenne annuelle de 1999 à 2006, tout comme la commune de Cherbourg.

Les cantons classés en « Petites villes de l'espace rural » connaissent démographiquement une logique contrastée qui semble exception faite de St-Lô liée à la taille de la ville elle-même (émergent des villes moyennes, alors que les têtes de hiérarchie urbaine du département comme les petites villes chutent) :

**Figure 1** : Tableau d'évolution de la population dans les cantons classés en « Petites villes de l'espace rural » concernés par le projet d' « Espaces Publics Numériques » entre 1999 et 2006 (Escach, 2009) :

Canton	Evolution pop 99-06	du au solde naturel	du au solde migrat.
Granville	0,34%	-0,26%	0,60%
Coutances	0,13%	0%	0,13%
Avranches	0,69%	0,09%	0,60%
St-Lô	-0,31%	0,18%	-0,49%
Tourlaville	-0,60%	0,40%	-1%
Les Pieux	0,60%	0,50%	0,10%
Octeville	-0,50%	0,40%	-0,90%
Villedieu-les-Poêles	0,10%	0,10%	0%
Beaumont-Hague	0,69%	0,69%	0%

Il en est de même pour les autres cantons (hors petite ville de l'espace rural) concernés par le projet de PER avec des résultats contrastés également.

**Figure 2** : Tableau d'évolution de la population dans les cantons hors « Petites villes de l'espace rural » concernés par le projet d' « Espaces Publics Numériques » entre 1999 et 2006 (Escach, 2009) :

Canton	Sites associés	Evolution pop 99-06	du au solde naturel	du au solde migrat.
La-Haye-du-Puits	La-Haye-du-Puit	0,40%	-0,10%	0,50%
St-Sauveur-le-Vicomte	St-Sauveur-le-Vicomte	0,50%	-0,10%	0,60%
Le Teilleul	Le Teilleul	-0,90%	-0,20%	-0,60%
Isigny-le-Buat	Isigny-le-Buat	0,60%	0,40%	0,10%
Tessy-sur-Vire	Moyon	1,27%	0,31%	0,96%
Montmartin-sur-Mer	Hauteville, Quetteville sur mer	1,30%	-0,20%	1,50%
Sourdeval	Sourdeval	-0,55%	-0,29%	-0,26%

Barneville-Carteret	Barneville et Portbail	0,50%	-0,40%	0,90%
Bréhal	Bréhal	1,60%	0,20%	1,40%
Mortain	Mortain	-0,93%	-0,17%	-0,76%
St-James	St-James	0,10%	-0,20%	0,20%
St-Clair-sur-Elle	Villiers	0,60%	0,20%	0,50%
Barenton	Barenton	-0,69%	0,49%	-0,2%

8 cantons sur 13 connaissent un renouvellement par apport de nouvelles populations. Si l'on rapporte ce chiffre en % du nombre de sites, on peut considérer que 67% des sites sont situés dans un canton qui ne se renouvelle pas par arrivée de nouvelles populations (dont la dynamique démographique est négative et/ou dont le solde migratoire est négatif ou dont la part du solde migratoire dans l'évolution de la population est inférieure à celle du solde naturel). Si l'on retire Cherbourg Octeville/Tourlaville et St-Lô, les sites situés dans un canton dont la démographie est positive par arrivée de nouvelles populations dominant de 67% (l'inverse donc). Les sites situés dans des cantons en croissance démographique (hors aire urbaine de Cherbourg) dominant de 78%.

Prenons l'exemple à présent des cantons concernés par les « **Visio-relais de services publics** ». Observons les évolutions démographiques et le poids du solde migratoire pour ces cantons.

**Figure 3** : Tableau d'évolution de la population dans les cantons concernés par le projet de « Visio-relais » de service public entre 1999 et 2006 (Escach, 2009) :

<b>Canton</b>	<b>Evolution pop 99-06</b>	<b>du au solde naturel</b>	<b>du au solde migrat.</b>
Barenton	-0,69%	-0,49%	-0,20%
Beaumont-Hague	0,69%	0,69%	0,00%
Lessay	1,20%	-0,02%	1,22%
St-Hilaire-du-Harcouët	0,11%	-0,07%	0,18%
Tessy-sur-Vire	1,27%	0,31%	0,96%
Carentan	0,02%	0,03%	-0,01%
Sourdeval	-0,55%	-0,29%	-0,26%
Barneville-Carteret	0,50%	-0,37%	0,87%
Gavray	0,08%	0,03%	0,05%
St-James	0,06%	-0,19%	0,25%
Condé-sur-Vire	0,70%	0,43%	0,27%

Ainsi 7 cantons sur 11 (soit 7 sites sur 11, 63% des sites) connaissent un dynamisme démographique par apport de nouvelles populations : Barneville-Carteret, Lessay, St Hilaire, Tessy sur Vire, Gavray, St James, Condé sur Vire. Beaumont et Carentan ont connu une hausse principalement du fait du solde naturel. Barenton et Sourdeval ont connu une baisse de population.

### **Diagnostic Territorial**

De manière générale, sur le département de la Manche, La part des 60 ans et plus est très forte dans nombre de ces cantons : 29,3% à Lessay et 32% à Gavray. Le chiffre est presque partout supérieur à 23% sauf à quelques exceptions près comme Beaumont Hague (14,3%).

En matière de taux de chômage, Carentan possède un taux élevé pour le département (10,4%) ce qui n'est pas le cas de Beaumont Hague, Lessay, St Hilaire, Gavray, St James, Tessy sur vire, Torigni sur vire ou Sourdeval. Les cantons ceinturant les grandes villes sont en plus grande difficulté (Cherbourg, Les Pieux, Granville, Coutances, Barneville-Carteret) et sont largement couverts par les

« Espaces Publics Numériques ». Les zones d'emplois de la Manche voient une augmentation globale de l'emploi salarié sauf dans la zone d'emploi de Vire (-0.1%) de 2003 à 2007.

Vérifions maintenant la maxime selon laquelle les cantons couverts par les « Espaces Publics Numériques » et les « Visio-relais » de service public seraient plus fragiles que les autres. La DIACT nous offre la structuration par les services et par l'emploi des bassins de vie. Une note de 0 à 20 est attribuée à chaque bassin de vie. Curieusement, la Manche adopte une coupure Nord/Sud avec un sud du département plus couvert en 1999 que le Nord. Les bassins de vie de Bricquebec, de Montebourg et de St-Pierre-Eglise connaissent une structuration de 4 à 6 sur 20. Au Sud, Bréhal, Montmartin-sur-mer, Tessy-sur-vire, Brécey, Ducey n'obtiennent pas la moyenne. Or ces cantons ne sont pas concernés par des Visio-relais de services publics. Les cantons de St James (13), de St Hilaire (18), de Barneville (10) obtiennent en revanche des scores corrects. Cet indicateur mesure l'accessibilité dans les cantons. Si l'on observe en 1999 la couverture du réseau de téléphonie mobile, elle, est presque complète sur l'ensemble de la Manche.

En revanche, la structuration par les lignes ferroviaires est faible (230 km de ligne ferroviaire en 2006) contre 605 km en Seine-Maritime et 855 km dans le département du Nord. La structuration par les routes en service est assez bonne dans le département de la Manche et contraste avec les chiffres du rail.

#### **4. Conclusion Partielle**

L'hypothèse de départ selon laquelle les PER se situent dans des espaces à dynamique démographique de renouvellement par arrivées de nouvelles populations est donc vérifiée globalement puisque les cantons étudiés se situent dans des logiques des « Nouvelles Campagnes ». Cependant ce critère est plus facilement vérifiable pour les « Visio-relais de services publics » (7/11) que pour les Espaces Publics numériques pour lesquels le poids de Cherbourg et de St-Lô faussent les chiffres (voir à ce propos l'entretien mené pour compléter le dossier). Cependant en dehors de la capitale administrative et de la capitale économique de la Manche, les autres cantons restent dans une logique majoritaire d'accroissement de la population par renouvellement. Cette logique n'existe que d'une courte majorité. Il apparaît donc que l'échelle du canton, même si elle n'est pas entièrement satisfaisante, révèle une différence entre les logiques d'implantation des « Visio-relais » et celle des « EPN ». Les « Visio-Relais » cherchent à toucher des cantons bien plus isolés que les EPN où peuvent coexister difficultés économiques et vieillissement de la population même si certains de ces cantons connaissent une bonne structuration par les services ce qui met en cause l'idée d'un ciblage des cantons les plus fragiles. En revanche, les EPN, situés près des villes, brassent un public large, parfois connaissant des problèmes de chômage.

### **Dimension économique**

#### **1. Questionnement et méthodologie**

La dimension économique suit logiquement l'étude du projet en terme spatial. Faisant suite à une présentation du contexte général, **elle se propose d'étudier** les types de services proposés dans le cadre du projet et les emplois induits ainsi que leur dimension innovante. **Elle part de l'hypothèse selon laquelle** les services à la population concernent en premier lieu des services du quotidien et renvoient à des emplois banals. **La méthodologie retenue est** une étude précise du dossier de candidature qui n'exclut pas une mise en rapport avec le contexte européen (objectifs de la stratégie de Lisbonne).

Commençons par étudier, par l'intermédiaire du dossier de candidature, les avantages compétitifs du territoire du territoire manchois avant de revenir sur les types de services proposés ainsi que les emplois induits puis de considérer l'aspect innovant de ceux-ci.

#### **2. Avantages compétitifs et comparatifs de La Manche**

Cet aspect développé nettement par Francis Aubert et Michel Blanc dans leur contribution à l'ouvrage de Philippe Perrier-Cornet, *Repenser les Campagnes*, et aussi inscrit dans la stratégie de Lisbonne est présent de manière claire dans l'appel à projet.<sup>19</sup>

Il est intéressant, dans une perspective d'étude des créations d'emplois de mesurer les avantages comparatifs et compétitifs du territoire qui sont autant de potentialités supplémentaires pour la création d'emplois. L'espace géographique autour de la Manche a une longue tradition dans le domaine informatique et des NTIC, domaine recouvert par l'expression « Société de l'information » dans la stratégie de Lisbonne : « La société de l'information ouvre des perspectives inédites dans un nombre important de domaines de la vie quotidienne, notamment en matière d'accès à la formation et à la connaissance (enseignement à distance, services d'apprentissage électronique), d'organisation du travail et de mobilisation des compétences (télétravail, entreprises virtuelles), de vie pratique (services de télésanté) et de loisirs ». La Manche a donc acquis une expérience essentielle dans ces thématiques.

Dès 1998, sous le slogan « Vivre et Télévivre », le conseil général de la Manche a mis en place une politique départementale en matière de NTIC. L'un des volets consistait, dans un souci d'aménagement plus équitable du territoire, à doter les lieux publics d'équipements multimédias et d'animateurs. Les habitants du département ont pu participer à ce projet. Le Programme « Visio-Guichets Points Rencontres » a visé à enrichir les services locaux déjà existants par des services à distance. Le passage des Visio-Guichet aux Visio-relais est donc été plus aisé. Un certain nombre de personnels étaient déjà formés à ces pratiques et les habitants pouvaient avoir pris l'habitude de cette interface.

Les services via le net peuvent être très utiles dans un département à faible densité démographique, dans lequel la population reste disséminée sur le territoire, qui compte 602 communes dont 410 avec des populations de moins de 500 habitants et 4 centres seulement de plus de 10 000 habitants. Le développement presque intégral de l'intercommunalité permet donc de poursuivre un travail pour la justice spatiale dans un département déjà en avance sur ces questions. Les acteurs ont enfin l'habitude de travailler ensemble après 10 ans de coopération ce qui constitue un avantage certain.

### **3. Les services proposés dans le projet proposé par « Manche Numérique »**

Au-delà des potentiels, quels sont les emplois prévus par le dossier dérivant de services supplémentaire offerts ? Tentons de donner des pistes de réponses à cette question en examinant services et emplois proposés. Le dossier de candidature est relativement prolixe sur les services proposés. Il décompose ces projets en 5 volets différents que l'on peut résumer en réalité en deux points distincts.

#### **a. La mise en place de « Visio-Relais de service public », d'« Espaces publics numériques » (EPN) et d'infrastructures innovantes**

---

<sup>19</sup> « La stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 » innove à présent tous les pans de l'action publique nationale et, en conséquence, la politique d'aménagement du territoire. Les pôles de compétitivité en sont la traduction la plus manifeste. Dans leur acception française, il s'agit d'exploiter les avantages comparatifs de la proximité territoriale pour mettre en synergie les savoir-faire entrepreneuriaux, techniques et scientifiques nécessaires à l'innovation au même titre que les recherches fondamentales qui, elles, s'affranchissent de la distance et fonctionnent en réseau. Cette politique de polarisation et d'ouverture à la concurrence mondiale, donc de concentration spatiale, entre en contradiction avec l'objectif de cohésion territoriale qui caractérise la tradition française de l'aménagement du territoire. L'espace rural, aujourd'hui particulièrement dynamique démographiquement, vers lequel affluent, résident et travaillent un nombre croissant de populations, constitue à l'évidence l'un des atouts de l'attractivité territoriale de la France. L'objectif du Gouvernement consiste donc à *diversifier sa palette* d'intervention vers le renforcement de l'attractivité rurale par l'activation des ressorts de son développement » extrait de l'appel à projets du « Programme de recherche évaluative sur les pôles d'excellence rurale », pp.2.

Le projet de « Pôle Numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics » vise la création de **50 bornes « Visio-Relais de service public »**<sup>20</sup>. Pour cela, il doit permettre de préparer le plus grand nombre de lieux possible à la labellisation « Relais de service public » en se basant notamment sur les « Visio-Guichets » dont nous avons évoqué l'existence. La mise en place de ces « Visio-relais » se fera principalement dans des structures accueillant déjà des permanences de services. Ces guichets de proximité offriront un bouquet innovant de services dans des lieux mutualisés, services élargis et centrés sur les besoins des usagers. L'utilisation de ces services se fera via un accueil, une prise en charge et un accompagnement des usagers avec au besoin la création d'ateliers de sensibilisation et d'accompagnements ponctuels en partenariat avec l'état et les opérateurs de services. Un « facilitateur » offrira la possibilité aux clients de se familiariser avec l'outil numérique. D'après la carte consultable sur le site de « Manche Numérique », 11 bornes ont été posées en 2009 (à comparer avec les propos de Mr Morgan Hervé). Actuellement, le projet de Visio-relais de service public permet la mise en relation avec : la Caisse d'allocation familiale (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), la Mutuelle sociale agricole (MSA).

Le projet prévoit aussi l'installation de **50 Espaces Publics Numériques (EPN)**<sup>21</sup> et la mise en place d'un réseau d'animateur pour la formation et l'accompagnement des publics aux usages et services. Un **espace public numérique (EPN)** est une structure d'accueil du public, à but non lucratif, pour l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication. Ce nom a d'abord été un label français, dont le terme s'est généralisé. Le Comité interministériel pour la société de l'information en 2000 (CISI 2000) a lancé les espaces publics numériques (EPN) comme arme principale dans une lutte territoriale contre les disparités numériques. Les Espaces Culture Multimédia sont les premiers à voir le jour, annoncé dans le PAGSI (Plan d'action gouvernementale pour la société de l'information) de 1998. Ils doivent favoriser la dimension culturelle et artistique de la Toile. Les « Point Cyb », sont soutenus par le Ministère de la Jeunesse et des sports, et principalement ouverts dans les lieux d'information que le Ministère finance localement (BIJ, PIJ, CRIJ...). Leur public privilégié est donc les jeunes, avec un travail particulier d'information et d'insertion. Le Ministère de l'Emploi a lancé à travers son projet Algora, les Point d'Accès à la Téléformation (P@t), les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) et équipé les ANPE. Les EPN sont donc des lieux ouverts à tous. Ils proposent à chacun d'accéder, à un coût adapté, à internet et au multimédia (outils, techniques, contenus), et de bénéficier d'un accompagnement. Fixes dans la plupart des cas, ils sont animés par un ou plusieurs permanents.

Le projet prévoit enfin de permettre l'accès à une pluralité d'offres de **raccordement haut débit** en tout point du territoire (une couverture réelle de 100% du territoire et donc de 100% de la population était prévue pour 2006 et elle est presque effective).

Cette partie est la **partie infrastructurelle et matérielle** du projet (équipements structurants, infrastructures).

### ***b. L'instauration d'une véritable « culture du numérique » dans la Manche***

C'est la **partie cognitive et presque pédagogique** du projet.

Il s'agit de **sensibiliser tous les publics** (senior, entreprise) par un accompagnement et une formation aux télé-services et usages de l'administration électronique. Cela passe par le développement d'ateliers ciblés (télé-déclaration grand public, télé-déclarants professionnels, demandeurs d'emploi, ateliers seniors).

Mais le projet prévoit également d'instaurer **une culture du numérique au sein des collectivités** en mettant en place un dispositif d'accompagnement des collectivités pour faciliter la production de

---

<sup>20</sup> Voir site internet de Wikimanche sur les services proposés : [http://www.wikimanche.fr/Visio-relais\\_de\\_service\\_public](http://www.wikimanche.fr/Visio-relais_de_service_public) (consulté le 10/08/2009).

<sup>21</sup> Voir site internet de Wikimanche sur les services proposés : [http://www.wikimanche.fr/Espaces\\_publics\\_num%C3%A9riques\\_de\\_la\\_Manche](http://www.wikimanche.fr/Espaces_publics_num%C3%A9riques_de_la_Manche) (consulté le 10/08/2009).

services innovants et pour améliorer la qualité de la relation administration-administré. Ce volet pourra être réalisé par la mise en place d'un partenariat et d'un accompagnement des collectivités dans le cadre du programme « Collectivités Locales Electroniques » (CLE). Les critères de classements des collectivités en CLE sont disponibles sur internet<sup>22</sup>. Le plan CLE a été lancé par Manche Numérique en 2006 afin de donner plus de lisibilité aux actions déjà menées ou à venir au profit des collectivités manchoises en matière de développement des usages numériques. Ce plan a pris la forme d'un « appel à labellisation » non limité dans le temps, à destination des communes et communautés de communes et du Conseil général de la Manche, les invitant à s'engager dans des projets en faveur de la diffusion, du développement et de l'appropriation des usages numériques. Les objectifs poursuivis par Manche Numérique pour la mise en œuvre de ce plan d'accompagnement étaient les suivants : intégration d'un ou plusieurs projets en cours conduits par Manche Numérique et promotion et soutien de réalisations innovantes dans le développement numérique se rapportant à l'un ou plusieurs de 4 axes (la participation à l'aménagement numérique du territoire, le développement économique du territoire, la modernisation de l'administration manchoise, l'intégration de la Manche dans la société de l'information). 14 collectivités ont déjà été labellisées depuis 2006 dont la commune de Tourlaville pour son « Espace Public Numérique » et son site internet, la communauté de communes du canton de Lessay pour son « Visio-relais de service public » ou la commune de Gavray pour son site internet.

#### **4. L'impact en terme de création d'emplois**

Peu de passages du texte évoquent concrètement l'impact en terme de création d'emplois. Il est prévu une création d'emplois indirecte et une création directe. La **création directe d'emploi** est exposée dans l'annexe du dossier « L'impact du projet ».

Le projet vise à redéployer des postes avec des heures supplémentaires dans les collectivités (une augmentation de volume horaire qui peut conformer des emplois à mi-temps en emplois à plein temps) soit par effet de mutualisation entre collectivités créant ainsi un seul poste ou un demi poste, soit par la formation d'un agent d'accueil. Cet élément n'est donc pas créateur d'emploi nouveau et il suppose en creux d'éventuelles suppressions d'emplois.

En revanche, des emplois sont prévus du fait du besoin d'accompagnement et de formation nécessaire pour l'utilisation des « Visio-Relais », des « Espaces Publics numériques » et à destination des collectivités. Ainsi **50 emplois d'agents d'accueil polyvalent** sont prévus pour l'accompagnement et le fonctionnement du dispositif **Visio-Relais de services publics**. Le dossier ne précise pas la nature de ces emplois (mi-temps, temps complet), ni la part ETP (équivalent temps pleins). Il ne précise pas non plus si ces emplois seront créés ou seront le résultat d'une réorientation interne (par la phrase ambiguë « 50 agents d'accueils polyvalents sont nécessaires »).

Le projet prévoit d'autres part la mobilisation de **50 animateurs/médiateurs** pour le fonctionnement du réseau d'EPN. La formation de certains employés est prévue dans le financement en annexe.

**La création indirecte d'emplois** est également espérée. L'effet « levier de commande publique » du fait de l'acquisition d'équipements performants est cité sans que pour autant cet argument soit chiffré. D'autre part, l'image de la région pourrait changer du fait du passage à une technologie innovante ce qui entrainerait, par le désenclavement numérique de la région, l'attraction d'investisseurs et d'entreprises d'où des formations spécifiques vers ce type de public tout comme vers les demandeurs d'emplois. Enfin, le département souhaite endosser une image de développement durable dont il est permis de douter : moins de déplacements et moins de papiers sont des arguments qui offrent une vision limitée de la notion, elle-même critiquée par de nombreux géographes.

#### **5. Le caractère innovant des emplois et des services créés**

Les services proposés sont innovants à plusieurs titres. L'utilisation des NTIC, la formation et la démocratisation proposée dans un certain nombre de domaines (télé-déclaration, télétravail, télé-services), la mutualisation des services et de nombreux partenaires afin d'offrir un bouquet complet

---

<sup>22</sup> Voir le site suivant : <http://www.manchenumerique.fr/upload/Presentation.pdf> (Consulté le 10/08/2009).

concentré en un même lieu, une approche en trois temps offre/accès/desserte permettant une offre maintenue par des guichets de proximité qui offrent des entretiens par visioconférence avec échange de documents par scan, impression ou internet et accompagné par des tuteurs ou « facilitateurs », la politique numérique proposée dans la plupart des cantons de la région dans un souci de justice spatiale sont des dimensions incontestablement innovantes. L'attention portée dans les pôles du réseau à l'accessibilité physique des publics à mobilité réduite ou ayant des déficiences visuelles ou auditives par des équipements adaptés (mobilier, configuration des lieux, accompagnement), la volonté de prendre en charge les personnes en situation d'illettrisme dans l'accès aux services et la volonté de manière générale de démocratiser le langage administratif sont des éléments tout aussi novateurs. En revanche, les emplois comme nous allons le voir, ne le sont que partiellement.

## **6. Conclusion partielle**

L'hypothèse formulée au départ est relativement validée. Les services proposés par le projet de « Manche Numérique » relève de services du quotidiens pour la partie « Visio-Relais de Services Publics » : remplir sa feuille d'imposition, effectuer des requêtes à sa caisse d'assurance maladie ou auprès de la CAF... C'est bien plus le media utilisé pour ces services qui est innovant : la visioconférence et la requête à distance utilisant tous les ressorts de l'outil informatique. En revanche, les « Espaces Publics Numériques » s'éloignent plus du service quotidien et relèvent davantage du loisir ou de la formation continue. Les emplois restent par contre relativement banals comme nous allons le voir.

### **Dimension Socio-économique**

#### **1. Questionnement et méthodologie**

La dimension socio-économique **se propose d'étudier** le rapport entre la demande et l'offre d'emplois et de services. Qui occupe les emplois, qui les propose, quelle population est ciblée par les services d'accueil ? Elle interroge le rapport entre populations autochtones et populations nouvellement installées et mesure la durabilité des emplois créés. **L'hypothèse de départ** sous jacente est une inadéquation entre des emplois de services à la personne peu rémunérateurs et précaires et une forte arrivée de population, offrant leur emploi, qualifiée. En revanche, il y aurait une adéquation entre offre et demande de services. **La méthodologie retenue** est une étude précise du dossier de candidature et l'analyse de données statistiques INSEE et DIACT.

Afin de répondre à cette question, nous examinerons successivement la nature de l'offre et de la demande de service, la nature de l'offre et de la demande d'emplois.

#### **2. L'offre et la demande de service**<sup>23</sup>

##### **a. L'offre de service**

L'offre de services a déjà nettement été exposée dans la partie précédente.

##### **b. La demande de service**

Les services proposées s'adressent à l'ensemble des habitants du fait des partenaires engagés dans le projet : la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), la CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie), CPAM (Caisse Publique d'Assurance Maladie), l'URSSAF.

Cependant, le dossier précise que le public visé est ciblé sur les zones les plus fragiles et les plus enclavées afin de faciliter l'accès parfois difficile aux services publics. Les personnes souffrant de

---

<sup>23</sup> Voir à ce sujet le schéma n°1 qui reprend les éléments les plus importants de ce développement.

handicap ou d'illettrisme pourront avoir une offre appropriée. Selon un sondage IPSOS réalisé par le Comité de Pilotage, ce plan d'action répondra aux souhaits des Manchois de pouvoir bénéficier d'une offre de services accessibles en moins de 18 minutes de chez eux puisque plus de 80% d'entre eux souhaiteraient accéder à des services complémentaires à valeur ajoutée (simples, interactifs, personnalisés, efficaces) qui pourraient être accessibles notamment via un guichet interactif de proximité (« Visio-Relais de service public »).

En revanche, peu d'éléments sont donnés sur la demande en matière d'« Espaces Publics Numériques ». Si une grande partie de ceux-ci s'adressent aux jeunes, il faut tout de suite rappeler que le département de la Manche connaît une population relativement âgée.

### **3. L'offre et la demande d'emploi**

En ce qui concerne à présent le marché de l'emploi, il convient de tester l'adéquation de l'offre et de la demande. Nous prenons ici les mots *offre* et *demande* d'emploi dans leur sens courant. En effet en économie, il faudrait dire l'inverse : demande d'emploi pour les structures qui embauchent et offre d'emploi pour les personnes souhaitant être embauchées.

#### **a. L'offre d'emploi**

L'offre d'emplois prévue par le dossier de candidature doit être jaugée qualitativement. Afin de caractériser ces emplois, il conviendra de reprendre les définitions INSEE.

- **Définitions de l'INSEE**

L'emploi qualifié/non qualifié est repéré explicitement dans la nomenclature détaillée des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) pour les ouvriers. Pour les employés, il est possible de définir des catégories d'employés qualifiés/non qualifiés profession par profession à partir de la spécialité de formation des personnes qui exercent ces professions : celles exercées en grande proportion par des personnes possédant un diplôme de la même spécialité que leur profession sont considérées comme des professions qualifiées. Les autres sont des professions non qualifiées. Cette définition de l'INSEE peut s'accompagner d'une appréciation en termes de niveau d'étude. Une personne peut être qualifiée pour son emploi mais n'avoir pas fait un grand nombre d'années d'étude. Enfin l'INSEE définit également les formes particulières d'emplois : Sous le terme formes particulières d'emplois (ou parfois emplois précaires) sont regroupés les statuts d'emplois qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée à temps plein. Ce sont soit des emplois à temps partiels, soit des formes d'intérim, soit des contrats à durée déterminée, soit des formes d'apprentissage ou des contrats aidés

- **Applications aux emplois prévus par le dossier PER**

Le dossier de candidature évoque deux types principaux d'emplois : les **animateurs/médiateurs pour le réseau EPN** et des **agents d'accueil polyvalent** pour les **Visio-relais de service public**.

« **Agent d'accueil polyvalent** », « **médiateur administratif** » pour **plate forme de service public** sont des fonctions qui semblent se développer aujourd'hui et relèvent donc d'une fonction assez nouvelle et innovante. Ils doivent conseiller sur les démarches administratives et aider à la constitution de dossiers administratifs. Leur rôle est de : décoder le langage administratif, expliquer oralement une information écrite mise à disposition de l'utilisateur, intégrer le fait que l'utilisateur considère l'agent comme son médiateur ou son référent et répondre à cette attente, prendre en charge parfois le rôle d'écrivain public, aider l'utilisateur à remplir des formulaires administratifs, des dossiers, l'informer de ses droits, organiser le suivi des dossiers et mettre en place des outils d'évaluation, tenir son rôle de médiateur, connaître le fonctionnement de chaque institution intervenant dans la structure, bien connaître ses ressources, les informations centrales, maîtriser les NTIC. Il n'est pas aisé de déterminer la classification INSEE de ce type d'emploi. Les agents polyvalents d'accueil peuvent être classés dans la catégorie 5 « Employés » et même 51 (Employés de la fonction publique) (*niveau 1*). La

catégorie 52 semble être ensuite la plus appropriée « Employés civils et agents de service de la fonction publique » (*niveau 2*). Le *niveau 3* peut correspondre au 521 a et b pour la Poste et France Telecom ou au 524 b et c (Agents administratifs de l'état et assimilés/Agents administratifs des collectivités locales). La catégorie 525 c « Agents de service de la fonction publique » semble cependant la catégorie la plus probable. Voici comment l'INSEE décrit cette catégorie : « Agents de la fonction publique, chargés de tâches généralement peu qualifiées de surveillance ou d'accueil, éventuellement de nettoyage ou de service hôtelier, à l'exception de ceux qui sont employés dans une école ou un établissement de soins ». En effet, la catégorie 541 b et c ne concerne que les entreprises. En revanche le 545 d (54 correspond aux employés administratifs d'entreprise) « Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés » peut être valable pour les sécurités sociales.

L'article de Marc Leroy « Les enjeux de la polyvalence dans les services publics » attire l'attention sur le risque de précarité de ces postes qui ont fait souvent appel aux CES (contrat emploi solidarité). Ce type d'emploi est bien entendu d'une qualification variable selon les aptitudes demandées mais la moyenne se situe autour du niveau BAC et BAC+2 (BTS) (Niveau IV et Niveau III). Le niveau V (BEP/CAP) est aussi possible. Les agents administratifs font partie de la catégorie C de la fonction publique filière administrative (il existe également une filière sociale) et le recrutement peut se faire sans condition de diplôme. Ce qui compte est la formation prodiguée sur le lieu même de l'emploi (formation continue) plus que le parcours scolaire lui-même. D'où la prise en compte par Manche Numérique de la formation : « seront également pris en charge la formation des accompagnateurs à l'usage des bornes ».

**Les animateurs du réseau EPN** sont un poste d'une faible qualification même si une bonne connaissance en informatique peut être exigée. Ils appartiennent à la catégorie 4 « Professions Intermédiaires » (*niveau 1*). La catégorie 43 s'impose ensuite : « Professions intermédiaires de la Santé et du travail social » (*niveau 2*). Enfin les catégories 434 f (« Moniteurs d'ateliers ») ou 435 b (« Animateurs socioculturels ») (*niveau 3*) paraissent adaptés. Un poste d'« animateur multimédia, animateur d'espace public numérique, médiateur internet » suppose une formation possible en alternance comme un diplôme BEATEP option « Multimédia » et « vie locale » (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et Jeunesse) qui exige à l'entrée en formation un niveau V (BEP/CAP), le brevet lui-même étant homologué de niveau IV<sup>24</sup>.

#### **4. En terme d'emplois, l'offre est-elle en adéquation avec la demande ?**

Cette caractérisation des emplois prévus pose alors une question fondamentale : l'offre d'emploi est-elle en adéquation avec la demande d'emploi ? Celle-ci pose le problème de la relation entre population autochtone et population nouvellement installée. Le dossier de candidature ne dit rien sur la demande d'emploi dans le département de la Manche, nous pouvons donc n'émettre des hypothèses qu'à partir d'études statistiques.

Les deux types d'emplois proposés sont donc des emplois peu qualifiés, de niveau V ou IV sur la grille des diplômes.

Voyons maintenant si la demande d'emploi émane d'une population qualifiée ou non. Reprenons l'exemple des **Visio-Relais de Service Public** dont l'implantation est rappelons-le celle-ci : Point public de Barenton, Communauté de communes de la Côte des Isles, Centre Intercommunal d'Action Sociale de Beaumont-Hague, Maison du Pays de Lessay, Maison des services publics Sociaux de Saint-Hilaire-Du-Harcouët, CAS (Centre d'animation et de services) de Sourdeval, Maison de l'Action Sociale de Carentan, Communauté de communes du canton de Tessy-sur-Vire, Maison des services de la Communauté de communes du canton de Gavray, Maison du Pays de Saint-James, Mairie de Condé-sur-Vire.

---

<sup>24</sup> Voir le site internet suivant concernant la formation : [http://www.sports.gouv.fr/emploi-formations\\_4/les- formations-diplomes-professionnels-sport-animation\\_103/les- formations-diplomes-professionnels-bees-de-dpad- defa-beatep-bapaat-bp-jeps-jeps-jeps\\_415/beatep-brevet-etat-animateur-technicien-education-populaire- jeunesse\\_324.html](http://www.sports.gouv.fr/emploi-formations_4/les- formations-diplomes-professionnels-sport-animation_103/les- formations-diplomes-professionnels-bees-de-dpad- defa-beatep-bapaat-bp-jeps-jeps-jeps_415/beatep-brevet-etat-animateur-technicien-education-populaire- jeunesse_324.html) (consulté le 10/08/2009).

Si l'on prend l'ensemble des chiffres disponibles pour 2006 (10 cantons sur les 11). A Barenton, la part des titulaires non scolarisés de 15 ans et plus d'aucun diplôme domine avec 33,7%, suivie de ceux qui possèdent un certificat d'étude primaire (23%) puis un CAP/BEP (22%). Dans le canton de Barneville-Carteret, on retrouve la même configuration : population sans diplôme ou munie d'un certificat d'étude primaire ou CAP/BEP. Même chose dans les cantons de Lessay, de Sourdeval, de Carentan (ou les BEP/CAP passent au dessus des titulaires d'un certificat d'étude primaire), de Tessy sur vire (ou le niveau BAC passe au dessus des titulaires d'un CEP mais en dessous des CAP/BEP), Gavray, St James et Torigni. Mais les Visio-Relais sont souvent situés dans les villes centres des cantons. Aussi il est intéressant de voir ces statistiques à l'échelle des villes. Mais à cette échelle, on retrouve le même dispositif à Carentan avec 23 % de titulaires d'un CAP/BEP, à Barenton avec 32 % de sans diplôme ou même à Barneville-Carteret. La population de ces cantons est donc majoritairement qualifiée au niveau V ou IV.

Or le même constat est visible pour les **EPN**. Ils sont très présents dans les villes de Cherbourg et St Lô or ces villes connaissent une forte proportion de CAP/BEP : 25,7% de la population non scolarisée de 15 ans et plus à Cherbourg-ville, 24% à St Lo ville, ce qui représente les plus grandes parts.

Il est intéressant de mettre ces chiffres en perspective dynamique à travers le solde arrivants-partants des plus de 20 ans ayant un CAP ou BEP par zone d'emploi entre 1990 et 1999 (seules dates disponibles sur le site de la DIACT) dans toute la Manche. Ce solde est négatif dans la zone d'emploi de Cherbourg-Octeville (-1142 habitants), dans la zone d'emploi de Vire (-93 habitants), dans la zone d'emploi de St-Lô (-168 habitants) et faible dans la zone d'emploi de Coutances (542 habitants) ou d'Avranches-Granville (870 habitants). Cependant, à l'exception de la zone d'emploi de Coutances, les 4 autres zones d'emploi déjà citées ont également un solde arrivants-partants négatif de plus de 20 ans ayant un BAC+2. Mais ces chiffres sont encore approximatifs. Sur la période 1990-1999, la part des populations ne résidant pas dans la zone d'emploi en 1990 en 1999 est intéressante (les chiffres pour 1999-2006 ne sont pas encore disponibles).

**Figure 4 :** Nombre et Part des habitants résidant hors de la zone d'emploi en 1990 (chiffres de 1999) (Escach, 2009)

<b>Zone d'emploi</b>	<b>Nbre CAP/BEP 20 ans ou +</b>	<b>Part CAP/BEP 20 ans ou +</b>	<b>Nbre Bac+2 25 ans ou plus</b>	<b>Part Bac+2 25 ans ou plus</b>
Cherbourg-Octeville	4152 habitants	10,40%	5029 habitants	31,40%
Coutances	2490 habitants	22,00%	1678 habitants	39,10%
Saint-Lô	2870 habitants	17,30%	2516 habitants	36,80%
Avranches-Granville	4212 habitants	19,80%	3087 habitants	37%
Vire	1920 habitants	19,40%	1322 habitants	41,40%
<b>Zone d'emploi</b>	<b>Part Personnes</b>	<b>Part plus de 60 ans</b>	<b>Part des 20-35 ans</b>	
Cherbourg-Octeville	12,70%	6,50%	21,00%	
Coutances	21,20%	13,40%	33,50%	
Saint-Lô	18,00%	8,80%	32,40%	
Avranches-Granville	18,16%	12,00%	30,60%	
Vire	18,00%	8,20%	32,50%	

**Figure 5 :** Référent DIACT sur les chiffres du tableau 4 (Escach, 2009)

<b>CAP/BEP</b>	6,98-14,1 (71)	14,1-16,8 (71)	16,8-19,3 (70)	19,3-22,9 (67)	22,9-39
<b>BAC+2</b>	19,9-31,5 (70)	31,5-34,6 (69)	34,6-37,5 (75)	37,5-41 (64)	41 à 57
<b>Personnes</b>	8,78-16,2 (71)	16,2-18,4 (71)	18,4-20,5 (68)	20,5-23,5 (71)	23,5-41
<b>us de 60 ans</b>	2,79-6 (68)	6 à 8,3 (73)	8,3-10,1 (70)	10,1-12,6 (70)	12,6-24
<b>20-35 ans</b>	12 à 27,5 (69)	27,2-30,8 (73)	30,8-33,4 (72)	33,4-37,5 (68)	37,5-60

Si l'on observe ces deux tableaux, on remarque que la part des CAP/BEP de 20 ans et plus ne résidant pas dans la zone d'emploi en 1990 pour l'année 1999 dans la Manche est supérieure à la moyenne française. La plupart des zones d'emplois entrent en effet dans la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> catégorie (de 19.3 à 22.6% ou de 16.8 à 19.3%).

## **5. Conclusion partielle**

L'offre d'emploi correspond donc parfaitement à la demande d'emploi potentielle (nous n'avons pas de chiffre concernant ceux qui demandent effectivement un emploi). En revanche, la demande de services et l'offre de service ne sont qu'imparfaitement en adéquation. Si le dossier doit cibler les zones les plus fragiles, il est intéressant de s'interroger sur la présence des « EPN » et « Visio-Relais » parfois près des villes ou en grand nombre dans les villes ou à proximité des axes de communication (bus ou routes). Le dossier souligne le besoin d'accessibilité de ces centres mais ce besoin ne rentre-t-il pas en contradiction avec le ciblage des zones les plus fragiles ?

Pour autant, la zone Sud-Est est bien équipée (Barenton, Mortain), or cette zone connaît de réelles difficultés. La zone littorale Ouest indiquée comme peu accessible aux transports multimodaux par le rapport *Quelle France rurale pour 2020 ?* est aussi bien équipée.

## **Dimension socio-territoriale**

### **1. Questionnement et Méthodologie**

La dimension socio-territoriale **se propose d'interroger** le rapport entre les populations occupées (ou potentiellement occupées) par les emplois de services et le territoire. **La méthodologie choisie** est une lecture choisie du dossier de candidature.

### **2. Sur le lien entre personnes occupant les emplois et territoires**

Sur le lien en revanche entre emplois et territoires, aucune information n'est donnée sinon que les collectivités seront amenées à redéployer des postes comme nous l'avons dit.

### **3. Conclusion Partielle**

La dimension socio-territoriale fait naître une interrogation sur l'espace qui doit être aboutie par une dimension « Organisation Spatiale ».

## **Dimension « Organisation spatiale »**

### **1. Questionnement et Méthodologie**

La dimension « Organisation spatiale » **se propose de** considérer les types de configurations dans lesquels est pensée la mise en œuvre des services. **La méthodologie suivie** est une étude des annexes du dossier de candidature et du dossier en lui-même ainsi que la réalisation de schémas de synthèses et d'organigrammes. **L'hypothèse de départ** est que les structures porteuses de projets sont dans leur grande majorité intercommunales et font largement appel à des modes de gestion et de gouvernances croisées (public/privé).

### **2. La Structure porteuse du projet et maîtrise d'ouvrage**

### **a. La structure porteuse**

La structure porteuse du projet est assez bien décrite par l'annexe du dossier de candidature intitulée « Gouvernance du projet ». La structure porteuse est le Syndicat Mixte Manche Numérique. Ce syndicat mixte a été créé en 2004 et comprend deux compétences (deux volets) : Aménagement numérique du territoire (volet 1) et Assistance à l'informatique de gestion (volet 2).

Le syndicat réunit pour le compte du volet 1 (volet concerné par le projet PER) : le conseil général de la Manche, la communauté urbaine de Cherbourg et toutes les communautés de communes de la Manche soit 99,3 % de la population et 98,9 % du territoire départemental représentés par 79 délégués titulaires, dont 20 conseillers généraux et 59 conseillers communautaires. Le syndicat réunit pour le compte du volet 2 : plus de 500 collectivités et établissements publics de la Manche (communes, communautés de communes) représentés par 15 délégués.

La Manche connaît une forte intercommunalité. Voici la liste des groupements participant donc à « Manche Numérique » :

- Communauté de communes de l'agglomération saint-loise
- Communauté de communes du Bocage valognais
- Communauté de communes du canton d'Avranches
- Communauté de communes du canton de Brécey
- Communauté de communes du canton de Bricquebec-en-Cotentin
- Communauté de communes du canton de Canisy
- Communauté de communes du canton de Cerisy-la-Salle
- Communauté de communes du canton de Coutances
- Communauté de communes du canton de Ducey
- Communauté de communes du canton de Gavray
- Communauté de communes du canton de Lessay
- Communauté de communes du canton de Montebourg
- Communauté de communes du canton de Montmartin-sur-Mer
- Communauté de communes du canton de Percy
- Communauté de communes du canton de Saint-Malo-de-la-Lande
- Communauté de communes du canton de Saint-Pierre-Église
- Communauté de communes du canton de Saint-Pois
- Communauté de communes du canton de Saint-Sauveur-Lendelin
- Communauté de communes du canton de Tessy-sur-Vire
- Communauté de communes du canton de Torigni-sur-Vire
- Communauté de communes du canton de Villedieu-les-Poêles
- Communauté de communes de Carentan-en-Cotentin
- Communauté de communes de la Côte des Isles
- Communauté de communes des Delles
- Communauté de communes de Douve et Divette
- Communauté de communes de l'Elle
- Communauté de communes de la Hague
- Communauté de communes de La Haye-du-Puits
- Communauté de communes de Marigny
- Communauté de communes de Mortain
- Communauté de communes du Pays granvillais
- Communauté de communes du Pays hayland
- Communauté de communes des Pieux
- Communauté de communes entre Plage et Bocage
- Communauté de communes de Pontorson - Le Mont-Saint-Michel
- Communauté de communes de la région de Daye
- Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët

- Communauté de communes de Saint-James
- Communauté de communes de Sainte-Mère-Église
- Communauté de communes de la Saire
- Communauté de communes de Sartilly - Porte de la Baie
- [Communauté de communes de la Sélune](#)
- [Communauté de communes de Sèves et Taute](#)
- [Communauté de communes de Sourdeval](#)
- Communauté de communes du Tertre
- Communauté de communes du Val de Saire
- Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve.

Il existe également une communauté urbaine :

- La Communauté urbaine de Cherbourg

Et une commune-canton :

- Isigny-le-Buat, née le 15 mars 1973 de la fusion de l'ensemble des communes du canton

Seulement 5 communes manchoises ne font partie d'aucun groupement : Sottevast, Domjean, Sainte-Cécile, St Jacques-de-Néhou, Taillepied.

### **b. La gouvernance du projet**

L'organigramme présent dans l'annexe « Gouvernance du projet » est assez bien fait. Il présente le projet en trois phases : conception, validation, exécution.

La conception est le fait du comité de pilotage qui définit et pilote le projet : celui-ci est constitué de « Manche Numérique » qui travaille cependant en partenariat avec de multiples acteurs appelés « partenaires du projet » : Services de l'état et du département, services publics marchands et non marchands (les services de l'état, la MSA, la CAF, la CRAM, l'ASSEDIC, l'URSSAF, la CPAM) et avec les PIMMS (Points d'information médiation multiservice).

La validation se fait via la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics présidée par le préfet du département et composé des représentants de l'état, d'organismes publics, de services publics marchands et non marchands, du conseil général, du conseil régional, d'élus, des chambres consulaires, d'associations d'usagers et de syndicats.

L'exécution est le fait de « Manche Numérique » qui est maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Des collectivités notamment les communes ou communautés de communes peuvent choisir de porter un sous projet dans le cadre du programme CLE.

Enfin un comité de suivi et d'évaluation sous la présidence de la préfecture évaluera le projet à N+2 et N+3 en se basant aussi sur des sondages.

Finalement, il apparaît que la démarche multi-partenariale est limitée puisque Manche Numérique est présent à tous les maillons de la chaîne. Les multiples partenaires qui étaient déjà présents lors de l'installation de « Visio-guichets » paraissent donc associés au projet mais peu à la décision : les ASSEDIC (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), la Caisse d'allocation familiale (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), la Direction départementale de l'agriculture et des forêts (DDAF), la Direction départementale de la jeunesse et des sport (DDJS), la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), La Direction des services fiscaux (DSF), EDF GDF, La Poste, la Mutuelle sociale agricole (MSA), l'URSSAF.

### **c. Système d'acteurs impliqués : le partenariat public/privé**

Le rapport de la DATAR : *Quelle France rurale en 2020 ?* note la nette progression en milieu rural de la coopération intercommunale et l'effet structurant des politiques de développement rural qui ont encouragé, initié, accompagné tant l'organisation territoriale que la coopération entre acteurs notamment de statuts différents. Le rapport donne une orientation possible afin d'améliorer l'accessibilité aux services publics : «L'accès peut être ensuite amélioré par l'élaboration d'une offre moins sectorielle et une multiplication des partenariats entre réseaux de services publics (marchands et non marchands) et entre réseaux de services publics et partenaires privés (débits de tabac, commerces, maisons médicales, etc.) afin de garantir, au meilleur coût, le meilleur accès au service public. Enfin, il faut faciliter la mise au point de "bouquets de services publics" ouvrant des partenariats pour compenser l'éloignement des guichets qui dispensent les prestations.» La DATAR voit dans l'intercommunalité un lieu essentiel de mise en place de partenariats public/privé : « Les pays sont aussi, au travers de leurs conseils de développement, des lieux où peuvent se nouer des partenariats public-privé. Un accompagnement doit être apporté à l'ingénierie territoriale. Sur ce point il importe d'engager un décloisonnement des acteurs et des pratiques, en mutualisant des savoir-faire, et en diffusant les bonnes pratiques ».

Le projet de la Manche est donc novateur par une fédération de multiples opérateurs afin d'offrir un large bouquet de services publics ce qui permet de les maintenir dans des zones rurales.

En revanche, la concertation avec ces acteurs paraît limitée. D'autre part, le dossier invite à lire un partenariat Public/Privé qui est, lui aussi, assez limité. Le partenariat se fait pour l'élaboration du projet entre Manche Numérique, le conseil général, la préfecture et l'AMF et pour la mise en œuvre du projet avec des coopérations inter-administrations et entre des services et des établissements publics ou des établissements privés chargés d'une mission de service public pour l'élaboration du bouquet de services. Le secteur public domine ce premier élément. Le partenariat public/privé se fait aussi pour le portage de sous projets par les collectivités (associations, collectivités). La mention d'entreprises privées est cependant absente. La présence du secteur privé apparaît assez flou même s'il paraît évident que l'équipement ADSL et internet se fait en coopération avec les opérateurs dans un climat de dérèglementation et de privatisation de certains services y compris publics.

### **3. Configuration de mise en œuvre des services**

#### **a. Une logique de réseau ?**

En terme spatial, le projet s'inscrit nettement dans une logique de réseau tant pour les « Espaces Publics Numériques » que pour les « Visio-Relais de services publics ». Cependant, le dossier dit peu de choses des liens entre les sites et de la complémentarité des sites et des services. Il est donc difficile de juger si la logique est celle du « multi-site » et donc du « multi-pole » ou d'un réel réseau.

## **Conclusion**

### **1. Synthèse de l'argumentation**

Le projet porté par « Manche Numérique » ne valide donc que partiellement les hypothèses posées par le projet de recherche. Certes, un grand nombre de sites choisis par le projet sont situés sur des cantons des « Nouvelles campagnes » mais cela est plus vrai encore pour les « Visio-Relais de service public » que pour les « Espaces Publics Numériques ».

De manière générale, le dossier articule des objectifs qui ne sont pas toujours liés même si sous la bannière « numérique » et « informatique » semble être associés des points internet, une offre de services et une couverture haut débit qui remplissent des usages et des objectifs différents ce qui peut expliquer les différences de situation. Si les « Visio relais » viennent aider un maintien des services en milieu rural (or il faut interroger alors la localisation de certains de ces visio-relais de services publics qui ne touche pas forcément les zones les plus reculées), les « Espaces Publics Numériques »

remplissent bien plus un rôle de service de loisirs ou d'appoint, même si le dossier met en avant la force d'une synergie de lieux et d'acteurs autour du numérique : cela explique son emplacement dans les villes en majorité.

La zone Sud-Est est certes bien couverte tout comme un certain nombre de cantons en difficulté notamment pour les « Visio-relais de service public ». Les « Espaces Publics Numériques » touchent un certain nombre de cantons où le taux de chômage est supérieur à la moyenne mais aussi beaucoup de villes peu isolées et dans lesquelles la fracture numérique n'était pas forcément un problème majeur. La zone peu ouverte sur la multimodalité des transports selon le rapport de *Quelle France rurale pour 2020* est aussi bien équipée. Pour le reste, les centres choisis répondent à une demande puisque les cantons des Nouvelles campagnes surreprésentés ont accueilli une population nombreuse, renouvelée et demandeuse de ces services. Le discours développé dans le dossier sur le ciblage des zones les plus enclavées peut être contesté. Il ne faut pas d'ailleurs confondre zones enclavées et zones fragiles. Si le projet de Manche Numérique touche des zones plus fragiles (même si la Manche ne connaît pas de difficultés majeures), elle ne touche pas beaucoup de zones enclavées. D'autant que cette orientation sur les zones fragiles pourrait rentrer en contradiction avec un discours sur l'accessibilité des points relais décriptable à la lecture de la carte proposée par Manche Numérique (ou il est possible de télécharger les accès en bus comme une couche supplémentaire superposable aux emplacements des relais et des espaces numériques). Un discours de Jean Francois Le Grand dans un journal promotionnel local rend bien compte de la situation : « La Manche enclavée ? C'est un souvenir... aujourd'hui il faut dire "Manche attractive" ! »<sup>25</sup>. L'aspect Marketing semble être essentiel. Il manque au dossier une justification du choix des sites. L'effet d'annonce est aussi présent sur le caractère innovant du projet. Certes le media est innovant mais le service proposé reste un bouquet de services publics. C'est la mutualisation de ces services, la tentative de concertation, et l'implantation en zone rurale qui est innovante (et cela bien plus que le respect du développement durable). De manière générale, et selon la carte du rapport *Quelle France rurale pour 2020 ?* sur les zones rurales les plus fragiles, la Manche ne connaît pas de cas de zones rurales très fragiles mis à part le quart Sud-Est.

En revanche, le dossier de candidature valide un certain nombre d'hypothèses. Les emplois créés semblent en adéquation avec les demandes potentielles d'emplois sur place. Les services proposés paraissent également répondre à une demande. Cependant, en terme d'emplois créés, il faut comparer les annonces et les réalisations. Les emplois indirects liés aux commandes publiques semblent peu viables. Si les 50 emplois dans les Visio-relais correspondent aux 50 Visio-relais prévus, alors à l'heure actuelle, seuls 11 postes ont pu être créés. En revanche, les emplois en EPN ont du être pourvus (ce n'est qu'une hypothèse). Peu de chiffres accompagnent le dossier de candidature. De plus, il faudrait observer le nombre de demandeurs réels d'emplois or ce nombre de demandeurs est faible dans nombre de cantons : Dans le canton de Barneville-Carteret, il est de 216 le 31 décembre 2008 (zone de référence : 15 200) et à Barenton de 14.

Un atout cependant du dossier semble être l'expérience du territoire de la Manche en matière de numérique et le travail effectué par le département depuis 1995 et plus particulièrement 1999 dans cette voie. Il existe donc une forte ressource endogène pour la réalisation du projet.

## **2. Manques du dossier**

Un deuxième manque apparaît à la lecture du dossier de candidature et provient de la forme même d'un dossier de candidature : le recul. Il est question d'emplois potentiels et non d'emplois créés, de services prévus et non de services offerts, de demandeurs annoncés et non de clients réguliers. Il était donc intéressant de se poser la question de l'après labellisation. Cette question a été posée à Mr Morgan Hervé de « Manche Numérique ».

## **3. Perspectives : Interview téléphonique de Mr Morgan Hervé, responsable développement et prospective au syndicat mixte « Manche Numérique »**

---

<sup>25</sup> <http://www.manchenumerique.fr/upload/publication/fichier/lettre4.pdf> (consulté le 10/09/2009)

## **Sur l'Avancement du projet PER, combien d'EPN et de Visio relais ?**

Plusieurs projets sont menés dans la Manche autour des télécommunications sans pour autant que les projets soient directement liés à la labellisation PER. Aujourd'hui on dénombre 50 EPN dont 35 sont porteurs de projet. Certains se sont positionnés 100% dans l'objectif du PER, quand ils sont implantés dans des « Visio-relais de service publics » et qu'ils s'adressent à des demandeurs d'emplois. Les EPN ont concentré le projet « Passeport pour entreprendre », une formation des artisans et des jeunes artisans via les EPN. Ils constituent des têtes de réseau. Aucun EPN seul ne peut être rattaché au PER.

On dénombre en revanche 13 bornes de « Visio-relais » de services publics ce qui marque un retard par rapport au dossier de candidature. Ce retard est en partie dû à un changement dans l'organisation locale des financements. Avant, le financement se faisait par une dotation du conseil général globale et annuelle. Maintenant, le conseil général a adopté un mode projet : des projets s'établissent et le conseil général est ensuite saisi dans un mode « appel à projet ». Cela a engendré un retard important car il faut créer une forme de mutualisation, avancer les travaux. L'échéance actuelle est de 26 projets d'ici fin 2010. On atteindra peut être à terme la quarantaine de projets mais cela reste encore incertain. Le Projet d'une maison de services à la personne est également en cours.

En dehors du projet PER ou directement ou indirectement lié au PER sont en cours d'édification une convention avec la préfecture sur des « points publics internet ». Le projet de « mairies communicantes » est essentiel : il permet d'étendre les services de la commune en dehors des horaires d'ouvertures et est un point d'entrée unique vers l'ensemble des services administratifs : DGME. Le projet « école communicante » permet de faire éclater les murs de l'école avec les enseignants, autour de projets pédagogiques, avec un appel à projets sur le volet enfants hospitalisés à domicile, tutorat dans les classes, continuités du service public. Ainsi le territoire réalise des projets aux objectifs différents : mise en relation administration et usagers (visio-relais), amélioration des services/continuité des services dans l'éducation et au niveau communal (écoles et mairies communicantes), courroie de transmission du point de vue des usagers (EPN).

## **Sur le choix des sites EPN et Visio Relais ?**

Des zones fragiles ont été ciblées, notamment le Sud-Manche grâce à l'indicateur « territoire fragile » qui prend en compte l'accessibilité aux transports, les CSP et une batterie d'autres indicateurs. On déploie actuellement un autre critère : le redéploiement de la carte administrative (la fermeture physique et le redéploiement de plages de présence). Si un service est présent physiquement 1h30 le lundi alors que les gens viennent le mercredi, ce n'est pas possible. Si l'on passe l'offre de services à 35 h c'est mieux. Il y a cependant une discordance entre le message politique (plus de services) et le message des opérateurs (on peut faire plus avec moins). Dans le cadre du PER, seules les bornes du côté de l'utilisateur sont financées or les charges de connexion croissent : il faut élargir le nombre de partenaires. La zone ZRR a été prise en compte également. Manche Numérique travaillait également avec l'Université de Caen pour construire un indicateur mesurant les territoires fragiles nommé « territoires normands ». Le but était donc de construire des indicateurs pertinents pour identifier les zones fragiles. Mais ce partenariat a échoué malgré de nombreux départements intéressés.

Si les EPN paraissent être déployés dans des zones peu fragiles (grandes villes, capitale de la Manche), c'est que ces EPN ont été réalisés en grande partie avant la demande PER. Des EPN étaient rattachés à des bibliothèques avec un rôle réduit : points d'accès aux publics internet, cybercentres. Les EPN construits actuellement et qui le sont dans des secteurs beaucoup plus demandeurs et fragiles offrent d'autres missions : ateliers, télé-déclarations.

## **Dans le dossier de candidature, comment concilier accessibilité et ciblage des zones fragiles ?**

Les « Visio-relais » servent à renforcer la capillarité d'un réseau. Ils se trouvent le plus souvent dans le centre du canton et sur un axe de transport. Ainsi à Condé sur vire, il se trouve sur un axe de transport majeur, accessible de partout car l'ensemble des communes passent sur l'axe. Aujourd'hui des actions sont menées vers les personnes non motorisées et pour assurer une vraie desserte en plus du réseau Manéo qui a d'ailleurs été renforcé. La mobilité et le transport sont deux secteurs où il faut faire des efforts notamment sur les déplacements dans les zones. Ainsi a été créé la notion de TAD ou « Transport à la demande ». Il existe ainsi trois modes de transports : Manéo, Manéo scolaire et une nouvelle démarche appelée « TAD ». Le « transport à la demande » est une

centrale de réservation de ressource en covoiturage (sorte de taxis). La gestion des demandes de mobilité se fait à J-12 pour la réservation. Ces services de covoiturage commencent à démarrer et France bleue cotentin a fait plusieurs émissions pour communiquer sur ce projet.

Cette question de l'accessibilité explique l'existence d'un site sur la côte des Isles et à Barneville qui ne sont pas des territoires fragiles en terme démographique mais qui connaissent de gros problèmes d'accessibilité (cela est corroboré par les informations de la carte du rapport de la DIACT).

### **Y-a-t-il eu un travail de diagnostic territorial (absent du dossier) ?**

Le projet de PER est venu après que la Manche ait été identifiée comme territoire pilote lors de la conférence des services publics. Un travail de diagnostic territorial souhaité par la DIACT a été actualisé avec la DDE dans le cadre d'une mission prospective. Ce diagnostic est actualisé tous les ans.

### **Quelles sont les créations effectives d'emploi ?**

Souvent, il y a eu un renforcement de l'emploi. Un tiers temps a été transformé en temps plein à Lessay. A St Hilaire, un poste de CDD est devenu un CDI. Dans le Cotentin, 1 emploi a été créé. Souvent des emplois précaires deviennent stables et des mi temps se transforment en temps pleins (Mr Morgan Hervé semblait embarrassé par la question, la création d'emploi ne devant pas être à la hauteur).

### **Quels sont les partenaires des visio relais ?**

L'URSSAF et RSI construisent des offres par client : un système de réservation en ligne avec un agenda.

La MSA : sont entrés dans le dispositif pour voir. Ils remarquent des pics de fréquentation, une fidélisation automatique.

La CEPAM, la CAF

La CRAM est dans une logique « tout ou rien », elle voudrait structurer une sorte de visio-accueil à l'échelle régionale.

1<sup>ère</sup> expérimentation avec le « pôle emploi » en projet dans le sud manche, zone fragile : point de centralisation : Avranches.

Le conseil général revoit sa politique d'accueil. Les CG ont des difficultés à se retrouver en face des usagers : manque de visibilité de l'offre des CG. Les habitants ne connaissent souvent même pas le rôle d'un CG d'où l'idée d'un visio virtuel du CG au sein des visio accueil : dispositif de visio accueil transversal avec un accueil expert pour la petite enfance, le social : vidéo accueil avec un interlocuteur.

### **Où en sont les partenariats public/privé ?**

Avec le privé, beaucoup de sollicitations sont présentes. Il faut réfléchir à la manière dont on positionne le projet : les chambres consulaires ont des sollicitations. Le Crédit agricole est intéressé : si on accueille les banques, il faut accueillir toutes les banques et c'est le problème. Au départ le système de gouvernance prévu avec la préfecture prévoyait des services marchands et non marchands et cherchait à concentrer les services : EDF travaille beaucoup sur la médiation, la banque de France est sur le coup.

### **Y-a-t-il eu des conflits d'acteurs ?**

Les acteurs ont eu une image différente du projet. Certains élus ont vu offre de service = maintien de population = maintien de commerces = petit développement territorial = sédentarisation des populations. Cela n'est pas faux notamment à St Hilaire où le maintien d'un commerce périphérique est net. D'autres élus ont vu un lien déshumanisant et accélérateur du retrait du service public. En général, les usagers préfèrent avoir une plage de 30h de services hebdomadaires plutôt qu'une personne réelle pendant 1h30 qui ne peut pas accéder à l'historique du dossier. Il existe une période de scepticisme certes, il faut se familiariser avec l'outil.

### **Le projet a-t-il échoué ou réussi ?**

Certains sites fonctionnent mieux que d'autres. Quand le projet ne marche pas bien c'est que le site est mal positionné, pas au centre du canton ou que la faculté de communication locale sur l'existence d'un point accès multiservice est faible. La communication au niveau départementale est bonne mais parfois, au niveau cantonal, il n'existe pas de communication sur l'existence d'un point multiservice d'où des lancements de communication coup de poing comme à Barneville. Le projet de Tessy-sur-vire a échoué du fait d'insuffisance de communication locale et du fait que l'EPN n'est pas

dans la capitale du canton. En revanche le projet de St Hilaire à cheval sur 3 départements dont la Mayenne est une réussite.

### **Quels sont vos regrets ?**

C'est frustrant quand on identifie des services pour les populations, ciblées et qu'on ne peut pas mobiliser ces services qui correspondent à une demande avec les partenaires : problème avec les partenaires comment mobiliser pour répondre à une vraie demande de la part des clients. La priorité est la problématique de la mobilité et du transport. En revanche, l'une des satisfactions est une clientèle vraiment intergénérationnelle.

### **Sur les réactions de Morgan Hervé**

Il faut relever la passion avec laquelle Mr Morgan Hervé soutient le projet et la maîtrise qu'il a du PER. Il a accordé un entretien téléphonique de 45 minutes alors que son temps était compté et nous a promis un envoi de document dressant un bilan du PER que je joins au dossier. L'entretien a plutôt très bien complété un dossier pourtant lacunaire.

## **Bibliographie**

### **Documents de bases :**

- *Pole Numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics*, Dossier de candidature PER, Syndicat Mixte « Manche Numérique », St Lo, 2006 (Dossier et annexes)

### **Lectures en rapport avec le projet :**

- DATAR, 2003, *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, Paris, La Documentation française, 64 p.
- AUBERT Francis, BLANC Michel, 2002, « Activités économiques et emplois : le rural refuge de secteurs déclassés ou milieu attractif ? » ; in Perrier-Cornet P., (dir.), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, DATAR-Editions de l'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, 147-172.
- LEROY, M., « Les enjeux de la polyvalence dans les services publics » in : *Annuaire des collectivités locales*, 1998, vol. 18, n 1, pp. 39-49.

### **Sites internet consultés :**

- Le site internet de « Manche Numérique » : <http://www.manchenumerique.fr/> (consulté en Août 2009), Site officiel du syndicat mixte présentant l'essentiel de ses objectifs et les projets qu'il met en œuvre.
- Le site internet Wikimanche : <http://www.wikimanche.fr/Accueil> (consulté en Août 2009), Site d'information libre mis en place par « Manche Numérique » et qui apporte de nouvelles informations sur les politiques de ce dernier.
- Le site de l'INSEE (consulté en Août 2009) qui a permis l'établissement des tableaux statistiques.
- Le site de la DIACT (consulté en Août 2009) qui a permis l'établissement des tableaux statistiques et des cartes.
- Le site du département de la Manche (consulté en Août 2009) : <http://cg50.fr/>
- Le site de Maneo-Manche (consulté en Août 2009) : <http://www.mobi50.com/> qui offre une perspective sur les transports routiers dans la Manche.

## Annexes

### Annexe 1 : Equipement de la Manche en Visioguchet de 1999 à 2007

**Mars 1999** : équipement VisioGuichet de la Maison du pays de Lessay.

**Avril 2000** : équipement VisioGuichet du Centre intercommunal d'action sociale de Beaumont-Hague.

**Janvier 2001** : équipement VisioGuichet du Point public de Barenton.

**Octobre 2001** : équipement VisioGuichet du siège de la Communauté de communes de la Côte des îles.

**Janvier 2003** : équipement VisioGuichet de la Maison des services publics sociaux de Saint-Hilaire-Du-Harcouët

**2004** : création du syndicat mixte Manche numérique.

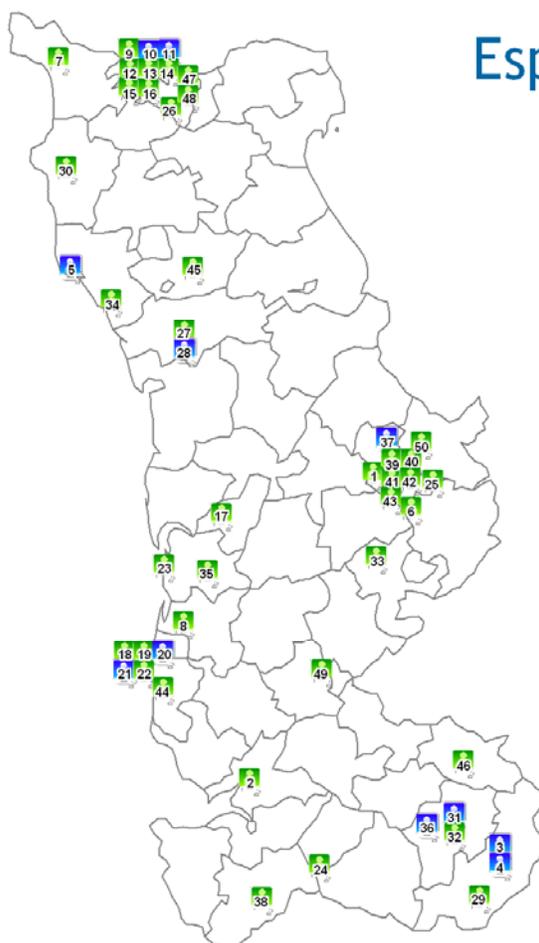
**2006** : lancement du programme d'accompagnement Collectivités locales électroniques (CLÉ).

**2007** : renouvellement des équipements à la Maison du pays de Lessay, au Centre intercommunal d'action sociale de Beaumont-Hague et à la Maison des services publics sociaux de Saint-Hilaire-Du-Harcouët.

**2007** : ouverture de « Visio-relais » de service public à : Carentan, Gavray, Condé-sur-Vire, Tessy-sur-Vire, Sourdeval et Barenton.

### Annexe 2 : Les espaces Publics numériques le 21 Février 2007

1	Agneaux	Médiathèque
2	Avranches	Centre multiservices
3	Barenton	Médiathèque
4	Barenton	Point public
5	Barneville-carteret	Ancienne gare
6	Baudre	Mairie de Baudre
7	Beaumont-hague	Cyberbase de Beaumont-Hague
8	Bréhal	Espace Marcel Launay
9	Cherbourg-octeville	ASCAQ
10	Cherbourg-octeville	Centre social Brèche du Bois
11	Cherbourg-octeville	Espace social des Provinces
12	Cherbourg-octeville	Maison de quartier Ouest
13	Cherbourg-octeville	Maison pour Tous Léo Lagrange
14	Cherbourg-octeville	MEF
15	Cherbourg-octeville	MJC
16	Cherbourg-octeville	Village des Enfants
17	Coutances	Centre d'animation Les Unelles
18	Granville	Agora
19	Granville	Centre de Loisirs Château Bonheur
20	Granville	Centre régional de nautisme granvillais
21	Granville	FJT du Roc
22	Granville	Médiathèque
23	Hauteville-sur-mer	La Souris de la Plage
24	Isigny-le-buat	Base de Loisirs La Mazure
25	La Barre-de-Semilly	Ecole de la Barre de Semilly
26	La Glacerie	Centre multimédia
27	La Haye-du-puits	Collège Etencin
28	La Haye-du-puits	Maison intercommunale
29	Le Teilleul	Collège Pierre Mottier
30	Les Pieux	Centre multimédia
31	Mortain	Centre multiactivités
32	Mortain	CRIPP Les Bons Vents
33	Moyon	Moyon
34	Pruthail	Mairie
35	Quetteville-sur-sienne	EPN Louis Beuve
36	Romagny	Maison de l'emploi et de la formation
37	Saint-Georges-Montcocq	Mairie
38	Saint-james	Informatique pour Tous
39	Saint-Lô	Centre culturel
40	Saint-Lô	Centre Mersier
41	Saint-Lô	Espace Numérique Bellevue
42	Saint-Lô	Kiosk
43	Saint-Lô	Maison de quartier de la Dollée
44	Saint-pair-sur-mer	Tactic
45	Saint-sauveur-le-vicomte	Centre multimédia
46	Sourdeval	Centre d'animation et de services
47	Tourville	Centre multimédia JJ Rousseau
48	Tourville	Espace Buisson
49	Villedieu-les-poêles	Médiathèque
50	Villiers-Fossard	Villiers-Fossard



## Espaces publics numériques



Echelle : 1 cm = 7 km



Source :

[http://www.wikimanche.fr/Espaces\\_publics\\_num%C3%A9riques\\_de\\_la\\_Manche,10/08/2009.](http://www.wikimanche.fr/Espaces_publics_num%C3%A9riques_de_la_Manche,10/08/2009.)

Wikimanche,  
consulté le